BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE

M. D. C. LXXXIX.

TOME TREIZIE'ME.

Seconde Edition revûë & corrigée.



A AMSTERDAM,
Chez HENRI SCHELTE.

M. DCC.

AVERTISSEMENT.

QUoi que ce ne ſoit pas moi, qui ai composé les Extraits de ce Volume, ſi l'on en excepte le VIII. & le XV ; j'ai cru devoir me charger de faire cet Avertiſſement, pour dire au Lecteur, 1. Que ce Tome n'eſt pas de celui qui a fait le Onziéme, & qui avoit ci-devant composé la moitié de cet Ouvrage. 2. Que la guerre, où l'on eſt preſentement, a fait que l'on a cru devoir diminuer le nombre des feuilles, que l'on avoit accoûtumé de donner, de ſorte que l'on n'a pû mettre, dans ce Tome, quelques Livres, que l'on y auroit autrement inſerez. 3. Que le changement de caractere a fait qu'il s'y eſt gliſſé quelques fautes, que l'on trouvera dans l'Errata. 4. Que quoi que l'on ait tâché de rendre le ſtyle & la méthode ſemblables au ſtyle & à la méthode des Volumes précedens; on n'a pû ſi bien y reüſſir, qu'il n'y ait de la di-

diverſité. On remediera à cela, dans la ſuite. 5. Que ſi quelcun ſe plaignoit de ces Extraits, il pourra s'adreſſer à moi; & que je lui donnerai, dans le Tome ſuivant, toute la ſatisfaction, qu'il pourra juſtement ſouhaiter.

JEAN LE CLERC.



T A-

TABLE
DES
LIVRES

De ce XIII. *Tome, marquez en Lettres Capitales; & de quelques autres, dont on parlera dans le suivant, marquez d'une Croix.*

RE-



BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNEE 1689.

AVRIL.

I.

1. DANIELIS GEORGII MORHOFI POLYHISTOR, *sive de Notitia* AUCTORUM ET RERUM COMMENTARII, *quibus praeterea varia ad omnes Disciplinas consilia & subsidia proponuntur.* Lubecæ sumptibus Petri Böckmanni 1689. 4 pagg. 557.

ON ne peut pas disconvenir que le Public n'ai de grandes obligations ceux, qui ont pris le soi de nous conserver la mé

moire de ce qui s'est passé de plus remarquable dans le monde ; puis qu'entre les autres utilitez qu'on en retire, ils nous apprennent les Regles les plus certaines de la prudence & de la bonne conduite. Mais comme la vie des hommes est trop courte, pour feuilleter tous ces Monumens, il est constant que ceux qui ont pris la peine de donner le détail des Livres, qui sont venus à leur connoissance, ne nous rendent pas un service moins considerable ; puisqu'outre qu'ils nous indiquent des Ouvrages dont on n'auroit peutêtre jamais entendu parler, ils nous épargnent souvent un fort grand travail.

C'est dans cette vuë que *M. Morhof* Professeur de l'Academie de Kiell, dans le Holstein, travaille depuis plus de vingt-deux ans à examiner toutes sortes d'Auteurs, & tout ce qu'on a dit jusqu'à présent des Livres & des Bibliotheques, & qu'il promet de le communiquer aux Savans. Il a divisé ce grand Ouvrage en trois Parties, dont la premiére paroît sous le Titre de *Polyhistor Literarius* ; la seconde aura celui de *Polyhistor Philosophicus*, & la troisiéme celui de *Polyhistor Practicus*. On ne peut rien dire des deux derniéres Parties, qui ne

ne paroissent pas encore ; mais si on en juge par ce que l'on voit de la premiére, on peut esperer que l'Auteur ne cedera ni en exactitude, ni en abondance à M. Baillet.

Il y a des gens que leur ignorance persuade qu'une connoissance universelle de tous les Arts & de toutes les Sciences est au dessus de l'esprit humain, ou qu'elle seroit même inutile ; mais M. Morhof n'est pas de ce sentiment, il croit qu'un homme ne peut être appellé savant sans cela. Châque artisan peut bien passer pour habile dans son art, parce qu'il ne dépend souvent d'aucun autre ; mais il y a une liaison si étroite entre les Sciences, qu'on n'en peut ignorer aucune & passer pour savant. Vitruve vouloit qu'un Architecte n'ignorât presque rien ; & qu'outre les Mathematiques, qui lui sont absolument nécessaires, il connût parfaitement les qualitez des differens climats, & celles des materiaux dont il étoit obligé de se servir ; ce qu'il ne peut absolument savoir, sans être également versé dans la Philosophie naturelle, & dans l'Histoire. Comment un Orateur, ou un Poëte parleroient-ils pertinemment de tant de sujets, qui se présentent à traiter, s'ils ne possedoient l'assemblage d'une infinité de con-

connoissances ? Les Stoïciens ne vouloient pas que leur Philosophe bornât son savoir aux spéculations, ils lui demandoient même la connoissance des Arts Mécaniques, & ils croioient qu'il étoit indigne de lui de ne pouvoir se passer du secours des autres, dans les nécessitez de la vie ; c'est pourquoi il pouvoit, sans dégenerer, être en même tems Roi, riche, noble, cordonnier, boulanger, &c.

La paresse, ou la mauvaise instruction, auroient pû faire croire que cela est impossible ; mais Apulée a produit l'exemple d'un *Hippias*, qui excelloit également dans tous les Arts & dans toutes les Sciences, & qui avoit fait de ses propres mains, dans la derniere perfection, tout ce qu'il possedoit; & M. Morhof d'un certain *Jules Cesar Bottifanga*, qui outre une Science profonde, faisoit ses habits avec toute l'industrie qu'on auroit pû demander dans les meilleurs ouvriers; qui jouoit non seulement de toutes sortes d'instrumens, mais qui les faisoit incomparablement mieux qu'aucun artisan, & qui surpassoit tous les Peintres & tous les Brodeurs.

Il faut cependant reconnoitre avec nôtre Auteur, qu'il n'y a que très-peu de personnes à qui il soit permis d'aspi-

rer à la gloire de savoir toutes choses, & que c'est une grande imprudence à ceux qui n'ont pas l'esprit assez pénetrant, ni assez de forces, ou assez de commoditez, de se fatiguer à l'aquerir; puisque les plus beaux génies même, avec toute leur application, n'ont pû parvenir jusqu'à ce bonheur. Le savant Galluci a fait voir que Varron, qui a passé pour le plus savant homme de son siecle, Jules Cesar, Pline, Origene, Clement Alexandrin, S. Jerôme, S. Augustin, les Pics de la Mirande, Matthieu Aquaviva, Scaliger, Fracastor, Mantuan &c. qui ont été des prodiges de savoir, ont ignoré beaucoup de choses. Mais cela ne doit pas dégoûter ceux à qui Dieu a accordé des dispositions & des moyens d'y reüssir, de s'y appliquer. On a vu parmi les Anciens un Heraclite d'Ephese, un Chevalier Romain Manlius, un S. Augustin apprendre la Philosophie sans Maîtres; & parmi les Modernes un Cujas, un Jovian Pontanus, un Guillaume Postel, un Ramus, un Tanegui le Févre, &c. dont les uns ont appris d'eux mêmes en perfection la Jurisprudence; les autres la Philosophie, & la Poësie; les autres presque toutes les Langues. Que ne peut-on pas se promettre dans un Siecle, où

toutes les Sciences sont reduites en Méthodes courtes & claires, & où l'on peut si facilement profiter du travail des autres ?

Ceux qui liront l'Ouvrage de M. Morhof apprendront par experience, que le peu de progrès qu'on fait ordinairement dans les Lettres, ne vient pas tant de la difficulté qui s'y rencontre, que du peu d'ordre qu'on y garde ; en perdant souvent le temps à lire les plus mauvais Livres, pendant qu'on néglige les meilleurs. C'est pourquoi il avertit qu'il faut sur tout se garder de certains Ouvrages, qu'on a publiez sous le nom d'*Encyclopedies*, ou de *Pansophies*, comme si on y avoit renfermé tout ce qu'il faut savoir, quoi qu'on n'y rencontre ordinairement que quelques termes barbares, ou tout au plus quelques abregez de ce qu'il y a de plus trivial dans les Ecoles. Nôtre Auteur renvoye ceux qui voudront avoir quelque idée juste de l'étenduë des Sciences au Livre de Jean Wouver, intitulé *Polymathia*, que M. de Mauffac a mal à propos accusé de l'avoir dérobé à Casaubon. On peut aussi consulter sur le même sujet les Livres de Budé touchant la *Philologie*, & les Plans que le Chancelier Bacon, & Lambecius avoient formez,

pour donner une connoissance complette de tout ce qu'on a sû jusqu'à présent: on les trouvera dans nôtre * Auteur, avec une ample description de l'utilité qu'on en pourroit retirer, si quelques habiles gens vouloient les executer.

I. CET Ouvrage est divisé en deux Parties, dont la Premiére traite fort au long de tout ce qui peut concerner les Bibliotheques; & la seconde de la Méthode qu'on doit garder en étudiant. L'Auteur prouve † d'abord la nécessité d'ériger des Bibliotheques publiques, les plus belles, & les meilleures qu'il soit possible; mais il croit que ce seroit une prodigalité condamnable dans des particuliers que de s'engager pour ce sujet à des dépenses qui surpassent leurs forces; comme fit Alde Manuce le jeune, qui donna par Testament à l'Université de Pise quatrevingt mille Volumes, quoi qu'il fût si peu accommodé, qu'il fut obligé de prendre de l'argent à interêt, pour faire subsister sa famille sur la fin de sa vie, dont il ne peut jamais s'aquiter. Il n'y a que des Princes & des Magistrats, qui soient obligez à former de grandes Bibliothe-

* Pagg. 9. ad 15. † C. III. pag. 21. & suiv.

ques, pour prévenir l'ignorance, comme ils ont le soin d'avoir des Arcenaux, pour être en état de se défendre contre leurs ennemis.

La premiére occasion de former des Bibliotheques doit son origine à la nécessité, où les hommes se sont trouvez de conserver les Loix de châque Etat, & les Originaux de leurs confédérations dans leurs Archives: car quoique les plus Anciens peuples se contentassent d'ériger quelques Monumens, ou quelques Statuës ornées d'inscriptions, il fut impossible dans la suite de se passer de dresser des Actes plus étendus, qu'il falloit garder pour terminer les differens, qui pouvoient naître dans la Société, ou avec les voisins. * Ce fut pour ce sujet, que les Prêtres des Egyptiens furent chargez d'écrire tout ce qui se passoit; & si l'on en croit Joseph, les Caldéens & les Hebreux avoient de semblables Secretaires. Les Chinois ont sur tout pris toûjours un trés-grand soin d'écrire tout ce qui s'est passé dans leur Domination. Les Atheniens gardoient dans leurs Archives, ou Bibliotheque, les Lettres de leurs Capitaines, les Discours de leurs Archontes & de leurs Gouverneurs, les Journaux & les Arrêts de leur Se-

* Pag. 24, 25, 43.

Sénat, & il y a beaucoup d'apparence que la grande Bibliotheque d'Aristote étoit principalement composée de ces sortes d'Ouvrages. Les Romains, conservoient aussi leurs Fastes, avec beaucoup de soin. Le premier des Chrétiens, qui voulut rassembler des livres, fut le Pape Hilaire, qui établit à Rome, proche de la fontaine de Latran, deux Bibliotheques, où il rassembla les Actes de l'Eglise de Rome, les Epîtres Decretales des Papes, les Canons & les Actes des Conciles, les Livres des Héretiques & leurs abjurations, avec les écrits des Peres, pour l'usage public des Chrétiens; parce que les Livres étoient alors très-rares, étant tous manuscrits, au défaut de l'Imprimerie, qui est d'une invention assez nouvelle. On garde encore aujourd'hui, dans la Bibliotheque de l'Empereur, deux cens Manuscrits considerables, des Affaires les plus secrettes de l'Allemagne, & des autres Etats. Le Cardinal Mazarin possedoit une quantité prodigieuse de pareils Regîtres, dont on a encore accru le nombre dans sa Bibliotheque. Pinelli avoit rassemblé tout ce qui pouvoit concerner l'Etat de Venise, & les divers interêts de cette République; c'est pourquoi ses héritiers voulant transporter ses Livres à Naples, le Se-

nat mit la main fur tous les Manufcrits au nombre de CCC. & les renférma en particulier dans la Bibliothéque de S. Marc; avec cette Infcription *Decerpta hae imperio Senatûs è Bibliotheca Pinelliana.*

Mais ce qui a particuliérement contribué à l'établiſſement des Bibliothéques, a été l'inclination de quelques Princes pour les Savans & pour les Livres. La famille des Ptolomées ſe diſtingua par là de tous les autres Princes en Egypte, & tous ceux qui ont ſuivi leur exemple font gloire d'être leurs imitateurs. En effet on ne peut pas douter que les Princes & les Magiſtrats ne procurent par ce moyen un bonheur très-conſiderable à leurs ſujets; quoi qu'il ſe commette de grands abus dans leur adminiſtration, la plûpart des plus riches Bibliotheques ne ſervant que d'ornement, & les Livres qu'on y tient renfermez n'étant viſitez que par les vers. M. Morhof louë la France à cet égard, où non ſeulement les Bibliotheques publiques, mais même les particuliéres ſont ouvertes, à toutes ſortes d'honnêtes gens. Mais M. Gronovius ſe plaint des Anglois ſur ce ſujet, les ayant éprouvez plus difficiles qu'aucune autre Nation à communiquer leurs Livres, & ſur tout leurs Manuſcrits; quoi qu'ils ayent

ayent la coûtume de tenir la magnifi que Bibliotheque de Bodley ouverte tous les jours ; & qu'il y en ait beau coup d'autres, qui sont publiques à Ox fort, à Cambrige, à Londres, & ail leurs.

Il est constant que les Bibliothe ques sont d'un usage singulier : le P Sirmond ne nous auroit jamais donn tant d'admirables Ouvrages, s'il n'a voit eu entrée dans la Bibliotheque d Pavie, & si on ne lui avoit permis d feuilleter tous les Manuscrits qui sont. On est redevable à la Biblio theque de Heidelberg de la plûpa des productions de Saumaise.

M. Morhof * propose en suite d vers moyens de rassembler les Livr les plus rares, qui sont de visiter e actement les Cabinets de ceux qui posfedent, pour les acheter de leu héritiers après leur mort, de lire to les Catalogues qu'on en publie, de co sulter les Savans, de fréquenter boutiques des Libraires, &c. Il ra porte sur tout un moyen fort comn de, dont Richard de Bury Chance & Trésorier d'Angleterre se servit p composer sa Bibliotheque ; qui fu faire connoître à tous les Anglois mour qu'il portoit aux Livres.

* Pag. 29. 30.

ayant personne qui ne cherchât à gagner sa faveur, en lui faisant présent de quelque Livre, ou de quelque Manuscrit. Mais il déplore la maniére honteuse dont quelques Bibliothéques se sont enrichies des dépoüilles des autres, comme celle du Vatican, où quelques uns croient que celle d'Heidelberg fut transportée; quoique quelques autres assûrent qu'elle fut dispersée dans les Cabinets particuliers des Cardinaux, & que les Tablettes du Vatican, où l'on prétend que les Livres en sont renfermez, sont toutes vuides.

Aprés avoir fait provision de Livres, il faut les ranger par ordre, pour s'en servir commodément, mais on a de la peine à s'accorder sur celui qu'il faut garder. * M. Morhof n'approuve pas celui que la Croix du Maine a suivi, en disposant les Livres par Lieux Communs, sans avoir égard à leur forme ni à la grandeur du Volume, ce qui seroit fort desagreable à la vuë; outre que les sept Classes de Lieux Communs, où il voudroit qu'on rapportât tous les Livres, lui paroissent incompletes. Il n'approuve pas celui d'un certain Jean Mabun, dont parle Naudé, qui vouloit qu'on disposât les Biblio-the-

* *Pag.* 35. & *suiv.*

theques sur ces paroles de David : *enseigner la Discipline ; la Bonté & la Science* ; rapportant aux Livres de Discipline , ceux qui traitent de la Morale ; ceux qui sont purement de Spéculation , au Titre de Bonté ; & ceux qui traitent de la Pratique , au Titre de la Science. Il croit que l'ordre que M. Naudé a suivi , dans le Catalogue de la Bibliotheque de M. de Cordes , est le plus commode & le plus naturel , où il met , I. Tous les Auteurs qui ont écrit sur la Bible , Orthodoxes , ou Héterodoxes , dont les *Folio* doivent préceder les *Quarto* , & les *Octavo*. II. Tous les Théologiens , de quelque Religion qu'ils soient , selon la grandeur du Volume , aussi bien que dans le premier ordre & les suivans. III. Les Ecrivains de Bibliotheques. IV. Ceux qui traitent de la Chronologie , & de la Géographie. V. Les Historiens Ecclesiastiques. VI. Les Histoires Universelles. VII. Les Historiens Grecs , Barbares , & Orientaux. VIII. Les Histoires Romaines. IX. Les Histoires d'Italie. X. Celles de France. XI. Celles des Pays Bas. XII. Celles d'Allemagne. XIII. Celles d'Angleterre. XIV. Celles d'Espagne. XV. Celles d'Afrique. XVI. Celles de l'Amerique. XVII. Les Histoires de la vie des

des hommes illustres. XVIII. Les Auteurs qui parlent de la Guerre. XIX. Les Ecrivains du Droit Civil. XX. Les Conciles, les Canonistes, & les Livres de Discipline Ecclesiastique. XXI. Les Philosophes, les Mathematiciens, & les Medecins. XXII. Les Politiques. XXIII. Les Livres de belles Lettres, comme les Orateurs, & les Poëtes. Nôtre Auteur louë particuliérement l'ordre de la Bibliotheque d'Auguste Duc de Brunswick, dont ce savant Prince a fait le Catalogue de sa propre main. Mais il trouve que l'ordre, où Mr. Baillet a disposé les Livres de Mr l'Avocat Général Lamoignon, surpasse tous les autres. On le trouve à la fin du Jugement que cet Auteur Moderne a donné des Livres, imprimé à Paris en 1685. & dans * l'ouvrage que nous examinons.

Comme tout le monde n'a pas les moyens de faire de si grands amas de Livres, & que cependant il y a peu de gens qui ne voulussent être savans, M. Morhof renvoye à une Lettre de la Mothe le Vayer, qui donne le moyen de composer une Bibliotheque raisonnable de cent Volumes seulement. † Agrippa n'en vouloit pas un

si grand

* *Pag.* 38. † *Agripp. Epistol.* 32. *Lib.* III.

si grand nombre, le seul Pline en Latin, avec Plutarque en Grec, suffisoient selon lui, pour rendre un homme très-savant. L'agreable * M. Patin n'en vouloit pas beaucoup plus : *l'Histoire de Pline*, est selon lui, *un des beaux Livres du monde. C'est pourquoi il a été nommé, la Bibliotheque des Pauvres. Si l'on met Aristote avec lui, c'est une Bibliotheque presque complete. Si l'on ajoûte Plutarque & Seneque, toute la famille des bons Livres y sera, Pere, & Mere, Aîné, & Cadet.*

Mais s'il y a des Princes qui aiment les Livres, il y en a au contraire qui en sont les ennemis jurez. On sait jusqu'à quelles extremitez la Guerre a souvent porté sa fureur à cet égard, & combien la Superstition & le zele aveugle ont fait perir de Livres. *Xius* Empereur de la Chine, fit brûler tout ce qu'il en put découvrir dans ses Etats, pour abolir la mémoire de la grandeur de ses Prédecesseurs. Il n'en seroit rien demeuré à la posterité, sans l'adresse d'une vieille femme, qui colla les feuilles de ceux qu'elle avoit contre les murailles de sa maison, & les sauva par ce moyen de cet embrasement géneral. Ce furent les seuls Originaux qui resterent, dont on a tiré de-

* *Patin Lettre VI.*

depuis plusieurs Copies. Garcilasso della Vega déteste la Barbarie des Espagnols, qui s'étant rendus Maîtres du Perou, brûlerent tous les monumens des habitans de ce païs, écrits en Lettres Hieroglyphiques, les Moines s'imaginant que c'étoient des Caracteres Magiques. Un Caliphe superstitieux fit brûler, sous le même prétexte, tous les Livres Grecs & Latins, qu'il put découvrir dans l'Afrique. On trouvera dans nôtre * Auteur divers autres exemples de la fureur, qu'un zele précipité a exercée sur les Livres, en diverses occasions.

On choisissoit autrefois pour Bibliothecaires des hommes savans : le fameux Demetrius le Phalerien, qui avoit soin des Livres de Ptolomée Philadelphe, fut honoré de cet emploi après avoir été exilé d'Athenes, dont les habitans & le Senat lui avoient érigé auparavant jusqu'à CCCLX. statuës en reconnoissance de son savoir & des services qu'il leur avoit rendus. Il eut pour successeurs Zenodote Ephesien, Callimaque Cyrenien, Eratosthene, & Apollonius Rhodien, qui se rendirent tous célebres par leurs Ouvrages. Les Ediles Curules, les Decemvirs, les Triumvirs, & les Duümvirs n'étoient pas

* *Pag. 39. & suivantes.*

pas des personnes de moindre mérite, & avoient la garde des Livres des Romains. Cet emploi n'a pas été moins honorable parmi les Chrétiens, on y a vu des Abbez, des Archevêques, des Maîtres des Requêtes, & d'autres personnes aussi distinguées; sur quoi on peut consulter nôtre * Auteur.

Il seroit à souhaiter que ceux à qui on donne cet Office, sussent parfaitement l'histoire des Livres, & des Bibliotheques anciennes & modernes. M. Morhof renvoye pour ce sujet à divers Auteurs qui en ont traitté, mais il faut dire à sa loüange, que quiconque sauroit ce qui se trouve & ce qu'il promet dans la suite de son *Polyhistor*, devroit passer pour un homme très-digne de cette occupation. Il remarque † que ceux qui ont fait l'histoire des Bibliotheques, commencent ordinairement par l'examen de ce que les Rabbins attribuënt à Adam l'invention des Lettres & des Livres, & à Seth d'avoir élevé des Colomnes, où il avoit gravé les Principes des Arts & des Sciences, dont Joseph dit qu'il en restoit encore une de son temps dans la Syriadique. Il rejette comme une simple conjecture, sans fondement, ce que ces Auteurs fabuleux rapportent de deux Tables

* Pag 43 & suiv. † P. 45. 46. 47. 48.

bles qu'Adam auroit faites, & où il auroit écrit l'histoire de la création, la chûte des hommes, & la promesse d'un Rédempteur; & ce qu'ils ajoûtent que le lieu, où étoient ces deux Tables, étoit le Temple, où les gens de bien s'assembloient, pour s'instruire & pour offrir leurs Sacrifices. Mais comme les Caldéens, qui sont des plus anciens peuples après le Deluge, reconnoissent qu'il y avoit eu des Empires, avant cette inondation génerale, dont Berose & Apollodore rapportent même les noms dans les fragmens qu'Eusebe a conservez de leurs veritables Livres; & que les Arabes & les Egyptiens se vantent d'être les Successeurs des Empires de ce temps-là, outre que l'Apôtre S. Jude cite expressément le Livre d'Enoch; M. Morhof ne doute pas qu'on ne fit alors des Mémoires & des Regîtres de ce qui se passoit de plus important.

C'est ce qui lui donne occasion d'examiner aussi ce qu'on dit du Livre d'Enoch, sur quoi il renvoie à Bangius, à Cuneus, à Drusius, à Hakspan, à Dorschée, à Madere, à Schotan, & à Heidegger qui ont épuisé cette matiére; se contentant d'ajoûter les principales raisons, qui doivent faire regar-

der

* Pag. 54. & suiv.

der comme des écrits supposez les fragmens, qui ont été publiez sous le nom d'Enoch; & le Livre Ethiopien sous le titre de *Prophetie d'Enoch*, que Mr. de Peiresc fit acheter une somme considerable, & qui a été depuis mis dans la Bibliotheque du Cardinal Mazarin. Il examine ensuite plusieurs autres Livres, que l'on suppose avoir été écrits avant Moïse, & il en fait voir la vanité.

Mais pour parler de quelque chose de plus certain, il remarque que les Egyptiens, les Caldéens, & les Perses ont été fort curieux en Livres; sur quoi il rapporte les divers jugemens, qu'on a faits du Livre de Berose publié par Annius de Viterbe, dont Mazza & Macedo ont entrepris la défense, & dont Chytré, Munster, & Denys Godefroy jugeoient beaucoup plus favorablement que plusieurs autres Savans.

Comme les Manuscrits tiennent le premier rang dans les Bibliotheques, M. Morhof en montre l'usage, en découvrant les principaux caracteres, où l'on peut reconnoître leur antiquité, & leur veritable valeur. Cette remarque est de la derniére importance, car on croit ordinairement posseder les Auteurs anciens entiers, quand on en

en a quelque Edition, quoi qu'il y ait souvent une grande difference entre ces copies & les Originaux, dont on les a tirées. M. Rigaut aiant fait imprimer les Fables de Phedre sur un ancien Manuscrit ; on crut avoir cet Ouvrage complet ; cependant Marquard Gudius, Conseiller d'Etat du Roi de Dannemarc, qui a depuis possedé le même Manuscrit, a découvert qu'il s'est glissé un très-grand nombre de fautes dans cette Edition ; dont il ne faut pas s'étonner, parce que le temps apporte un si grand changement dans la forme des caracteres, qu'il est très-difficile de bien reconnoître les veritables Lettres, dont les anciens Auteurs, où leurs Copistes se sont servis. Outre cela comme ceux qui ont écrit, avant qu'Aristophane eût inventé les points & les virgules, écrivoient tout de suite sans aucune distinction entre les mots, ni entre les periodes ; on peut facilement joindre une ou plusieurs lettres d'un mot à un autre, qui changent tout à fait le sens.

Un des principaux Caracteres d'antiquité des Manuscrits, est que l'Æ, diphtongue s'y trouve toûjours écrit separément en deux lettres, soit que la lettre soit carrée, comme *A E*, soit qu'elle soit ronde, comme *a e*; ceux

où

où ces deux lettres se trouvent jointes ensemble ne sont pas si anciens, mais ceux où elles se trouvent écrites en abregé avec un trait au dessous, sont les plus modernes. On trouvera dans ce Chapitre VII. un Indice de tous les Manuscrits, dont on a connoissance aujourd'hui, en marquant les Bibliotheques où ils se rencontrent.

Comme les Livres condamnez n'excitent pas moins la curiosité que les Manuscrits, M. Morhof en fait un Chapitre particulier; * & quoi qu'il soit tout à fait pénetré de la vérité de la Religion Chrétienne, il souhaiteroit que les Livres des Athées mêmes fussent plus publics; parce qu'il seroit facile de les réfuter, & que l'impieté se glorifie que ses Principes sont inébranlables, & dit qu'il n'en faut point d'autre preuve que la défense rigoureuse qu'on lui fait de paroître au jour, au lieu de la confondre par de bonnes raisons. Il parle du Livre *des trois Imposteurs*, que les uns ont attribué à Ochin, les autres à Muret, & les autres à Pierre Aretin, & que d'autres ont crû n'avoir jamais été écrit: mais M. Morhof croit que Cardan l'avoit lû, & qu'il en a inseré divers choses dans le II. Livre *de la Subtilité*. Il parle aussi d'un semblable

Livre

* *Pag.* 71. & *suiv.*

Livre de Bodin, dont M. Diecman Théologien de Brême publia l'histoire en MDCLXXXIV. en le réfutant. Quelques uns ont crû que Guillaume Postel étoit l'Auteur du premier de ces Livres, mais on fait voir ici * que c'est une supposition, & que le P. Raynaud n'a pas eu raison de faire de Postel le Patriarche des Deïstes; parce qu'il a établi la Religion Chrétienne sur des fondemens solides, dans plusieurs Ouvrages qu'il a incontestablement composez.

Spinosa tient aussi son rang entre les ennemis de la Religion, mais Henri Morus, Mansveld, Blyenberg, Cuper, & Poiret l'ont si heureusement réfuté, que ceux qui prendront la peine de les lire seront à couvert de tous ses Sophismes, aussi bien que de ceux de *l'Histoire des Sevarambes*.

Après avoir parlé de quelques autres Livres de cette nature, M. Morhof parle des Livres de Magie; mais il remarque que l'ignorance fait souvent condamner la plûpart des Auteurs de ces Livres sans raison, & il renvoye à l'Apologie de Naudé, pour les grands hommes soupçonnez de Magie.

Les Livres des Héretiques ne sont pas oubliez, entre ceux qui sont défen-

* *Pag.* 73.

fendus ; mais comme les Censeurs se laissent souvent aller à la passion du parti qu'ils suivent, on n'est pas toûjours obligé de déferer à leur jugement, comme on le peut voir dans le Jugement des Savans de M. Baillet Tom. II. Part. I. N. 77. & dans Daniel Francus.

Enfin les Livres qui méritent le plus d'être défendus, sont ceux qui sont contre les bonnes mœurs ; & on n'a pas sujet de regretter la perte d'un grand nombre de semblables Piéces, que les Grecs avoient publiées. * Un écrivain impur de ce siecle a osé attribuër à Meursius, & à Aloysia Sygæa une certaine Satire Sotadique, comme si le premier avoit mis en Latin l'Espagnol de la seconde : mais c'est une calomnie infame, contre ces deux personnes également vertueuses & savantes. On peut aussi mettre dans le même rang les Satires qui attaquent l'honneur des personnes les plus vertueuses, comme celle qui a pour Titre, *Casauboni Corona Regia*, &c. qui a été attribuée sans aucun fondement à M. du Puy, & qui impute à Jaques I. Roi d'Angleterre des crimes énormes, dont M. du Puy l'a suffisamment justifié dans son *Perjurium Ruffi & Gibbosi*.

Le

* *Pag.* 76, 77.

Le Chapitre IX. de nôtre Polyhistor examine les Auteurs, qui n'ont pas mis leur nom à la tête de leurs Ouvrages, ou qui en ont pris un autre. On trouve quantité de Livres du dernier ordre, dont les Auteurs n'ayant souvent aucun mérite, se sont couverts de quelque nom célebre. Il y en a eu d'autres, qui l'ont fait, pour faire recevoir plus facilement leurs opinions. Il y en a eu encore, qui confondant des Auteurs de même nom, ont attribué à un seul les ouvrages de plusieurs. C'est ce qui a pû facilement arriver aux Ecrits des Auteurs, qui ont porté les noms de Pythagore, d'Hippocrate, de Socrate, de Platon, d'Aristote, de Denys, &c. puisque l'Histoire ancienne parle de 28. Pythagores, de 20. Hippocrates & d'autant de Socrates, de 16. Platons, de 32. Aristotes, & de 50. Denys. Il y en a qui se servent de cet artifice, pour éviter le peril, où ils s'exposeroient s'ils se faisoient connoître. Le Cardinal Cajetan ayant publié quelques discours, sous le nom de Trajan Boccalini, exposa sans dessein ce malheureux à la fureur de quatre soldats, qui le tuerent à coups de sacs remplis de sable. Il y a de grands hommes, dont le nom est devenu si odieux par la calomnie de leurs ennemis, qu'il leur

leur suffiroit de se nommer pour rendre leurs Ouvrages inutiles. Les lieux communs de Théologie de *Mélanchthon* ont été autrefois fort estimez en Italie, paroissant sous le nom de *Philippe de Terra Nera*, mais celui de Melancthon, n'y parut pas plûtôt, qu'ils furent condamnez au feu. Il y en a d'autres, qui n'ont pas de honte de mettre leur nom à la tête des Ouvrages des autres ; comme *Dolet*, qui changeant un peu la forme & le Titre du *Thresor de la Langue Latine de Robert Etienne*, a donné le même livre au public & l'a intitulé *Commentaires de la Langue Latine*. *Scapula* a fait à peu près la même chose à l'égard du *Thresor de la Langue Greque d'Henri Etienne*. Quelques autres rencontrant par hazard quelque Manuscrit curieux & inconnu, ne font pas de scrupule de l'adopter pour leur production ; comme le fameux *Barbosa*, qui a fait imprimer sous son nom le Livre du *Droit Ecclesiastique*, qu'il avoit acheté manuscrit d'une Poissonniere. On trouvera dans M. Morhof, & dans M. Baillet T. 1. Part. 2. C. 12. la plûpart des motifs qui engagent ceux qui écrivent à taire, ou à changer leur nom.

Il ne faut pas non plus qu'un Savant ignore les Livres mystiques des

Païens, des Juifs, ni des Chrêtiens, quoi qu'il ne soit pas obligé de les estimer plus que d'autres Ouvrages ; car il ne faut pas s'imaginer que tout ce que les mystiques ont dit soit autant d'Oracles, mais il ne faut pas non plus leur faire l'injustice, de croire qu'ils ayent toûjours extravagué. On peut du moins y apprendre les coûtumes & les Céremonies Religieuses, ou superstitieuses de châque siecle ; & l'on peut trouver plusieurs remarques de Physique, particuliérement dans les mystiques des anciens Païens ; sur quoi il faut consulter les Chapp. X. & XI. de nôtre Auteur, où il n'oublie pas la Théologie de *Jaques Beme*, qui a écrit ses Livres sans avoir jamais étudié. Il parle aussi des Propheties de *Nostradamus*.

Ceux qui aiment la Chimie se pourront satisfaire dans les Chapitres XII. & XIII. qui parlent des Livres les plus curieux de cette Science, & des diverses societez de ceux qui s'y sont appliquez. * On y trouvera sur tout un abregé d'un Livre imprimé à Amsterdam, en 1630. avec ce titre : *Arcana totius naturæ secretissima, nec hactenus unquam detecta, à Collegio Rosiano in lucem produntur, operâ Petri Mormii*, où

* *Pag.* 97. & *suiv.* 132. & *suiv.* 234, 235.

où l'Auteur s'engageoit à faire une infinité d'Experiences, qui surpassent toute créance.

M. Morhof parle ensuite de plusieurs Academies de beaux esprits anciennes & modernes, particuliéres & publiques, dans les Chapitres XIII. &. XIV. & fait voir que c'est aux Princes & aux Magistrats à les ériger, & à les favoriser. Il croit que les 40 villes que Dieu avoit assignées aux Levites étoient autant d'Academies, qui instruisoient la jeunesse Israëlite, & que les Prophetes même avoient leurs Ecoles; ausquelles les Synagogues succederent, aprés que les Levites eurent négligé cette Discipline. La Grece ne fut pas moins soigneuse d'avoir ses *Prytanées*, où les Savans & ceux qui avoient servi l'Etat étoient entretenus aux dépens du public.

Mais la plus célebre des anciennes Academies fut celle d'Alexandrie en Egypte, à qui les Rois de ce païs avoient accordé de fort grands privileges, & qui étoit pourvuë de tout ce que l'on peut souhaiter pour vivre commodément & splendidement; les plus grands Princes ne dédaignant pas d'honorer souvent ces lieux de leur présence, & de leur faire des liberalitez. On y trouvoit des Orateurs,

des Mathematiciens, des Poëtes & des Philoſophes.

Les Monaſteres & les Abbayes avoient ſuccedé à ces Academies parmi les Chrétiens, comme on le peut voir par les noms de leurs Offices; mais ayant abuſé de leur emploi, Charles-Magne rétablit des Academies en divers lieux, & les autres Princes l'ont imité; quoique la plûpart de ceux qu'on y a mis ayent aſſez mal répondu aux intentions de leurs bienfaiteurs, ne s'attachant ordinairement qu'à expliquer quelques Auteurs, & négligeant de faire aucun progrès dans les ſciences, ou maltraitant même & perſecutant ceux qui s'élevoient à quelque connoiſſance plus exacte, en qualité de Novateurs; comme ſi les nouveautez étoient auſſi dangereuſes dans les Sciences qu'elles le ſont dans l'adminiſtration des affaires Civiles, & dans le Gouvernement des Etats; & comme ſi au contraire les Arts & les Sciences ne reſſembloient pas aux mines d'or & d'argent, où il faut toûjours de nouveaux travaux & de nouveaux progrès!

C'a été ce défaut des Academies publiques, qui a obligé les Savans à former des Academies particuliéres, où l'accès eſt fermé à la Tyrannie,

& où

& où la Liberté regne souverainement. L'Italie possede un trés-grand nombre de ces Academies libres à Rome, à Venise, à Florence, à Naples, à Sienne, à Verone, à Ravenne, à Bologne, à Ferrare, à Milan & ailleurs. Mais comme l'Inquisition ne permet pas en ces lieux de parler librement de la Religion, ces Academiciens sont réduits à ne parler que de l'Histoire, des Mathematiques, de la Philosophie, ou des Langues, où ils ont fait des découvertes considerables. Les François ont suivi l'exemple des Italiens; le Cardinal de Richelieu érigea l'Academie Françoise à Paris. L'Abbé *Bourdelot* avoit aussi Academie dans sa maison, & l'Abbé *le Galois* en a publié les Conférences. Il s'est aussi assemblé des Academies de Savans chez Mrs. de Thou, de Brach, Marion, Patin, Tournier, Rohaut, de Launay, Denys, de Fontenay, Conrart, Justel, &c. Les Anglois ont aussi érigé leur Societé Royale à Londres, & ces exemples ont été suivis par les Allemans, par les Danois, & par plusieurs autres. Les uns ont voulu établir des Academies, où l'on ne recherchât que les moyens de passer la vie tranquillement & commodément. Les autres voudroient qu'on

n'y travaillât qu'à établir des fondemens solides pour la pieté, & pour la vie bienheureuse. *Justinien Travulon* vouloit établir une *Academie de Samaritains*, pour secourir les pauvres & les affligez. *M. Tschirnhaus* en propose une pour y rechercher la verité, & marque divers moyens pour la faire subsister.

Mais comme la confusion & le desordre sont presque inévitables dans toutes les Assemblées, M. Morhof, donne dans le Chapitre XV. des reglemens infaillibles pour les empêcher, qui seroient d'un usage infini dans toute la vie, si on les vouloit pratiquer; C'est pourquoi on ne fera pas de difficulté de les rapporter en abregé, quoi que cet Extrait grossisse déja beaucoup. Il faut donc qu'un homme qui se veut produire en public s'examine lui même, pour voir s'il est capable d'attirer la bienveuillance des autres, & pour se corriger des défauts qui pourroient donner quelque aversion pour lui. Il y a des gens, dont l'esprit est capable de tout, mais qui sont inconstans; la prudence les oblige à corriger cette legereté, s'ils ne veulent se rendre tout à fait méprisables. Il y en a d'autres qui ont une avidité insatiable de savoir tout, mais qui n'ont ni

assez

assez de force d'esprit, ni assez de commoditez pour fournir aux dépenses que ce dessein demanderoit ; la prudence veut encore qu'ils moderent cette ardeur, & qu'ils préviennent la misere où ils s'exposeroient sans cela. Il y en a qui sont amoureux d'eux-mêmes, & qui ne peuvent regarder la vertu ni le bonheur des autres, sans jalousie; il faut encore éviter cet écueuil si on veut vivre avec douceur dans le monde, autrement on se pourroit précipiter dans le dernier malheur. *Sorbiere* dit que *Barlaus* devint fou & se précipita dans un puits, de chagrin qu'on lui eût preferé *Spanheim* ; & *Vincent Gramigna* se condamna à un silence, & à une retraite de trois ans, pour n'avoir pu résoudre une difficulté qu'on lui proposoit. Il y en a qui méprisent tout ce qui est commun, & qui ne s'attachent qu'à des raretez qui ne servent à rien ; ces gens ne sont pas propres dans une conversation serieuse.

Après s'être examiné soi-même, il faut examiner ceux à qui on a affaire, & avoir égard à leur état, à leur temperament, à leur Nation & à leurs inclinations. En general il faut tâcher de donner bonne opinion de soi à tout le monde, & de n'être incommode à

personne. Il faut honorer les personnes qui se sont distinguées, & se garder sur toutes choses de la médisance & des jugemens témeraires. Il faut éviter la disposition d'esprit, que M. Patin reprochoit à la Mothe le Vayer, *d'être autant Stoïque qu'homme du monde, d'être un homme qui vouloit être loüé & qui ne loüoit jamais personne, fantasque & capricieux, & soupçonné d'un vice d'esprit, dont étoient atteints Diagore & Protagore.* Il ne faut pas d'autre côté être lâche, ni loüer ou flatter ce qui ne le mérite pas. Il n'y a personne, qui n'estime plus la génerosité de *Saumaise*, qui refusa une grosse pension, pour écrire l'histoire du Cardinal de Richelieu, parce qu'il auroit été obligé de dire beaucoup de choses contre la verité; que la lâche complaisance de Dupleix, qui entreprit de le faire. Il ne faut jamais se singulariser; il ne faut point être babillard; ni curieux des affaires des autres. On trouve dans nôtre Auteur tous ces préceptes, & plusieurs autres, accompagnez de réflexions & d'exemples également persuasifs & agréables.

M. Morhof employe le reste de la premiére partie de ce Volume à examiner divers Livres, qui traittent de la connoissance des Auteurs; mais comme

me ce détail ne pourroit pas entrer dans cette Bibliotheque, sans y occuper trop de place, on se contentera de rapporter en gros le principal. Il commence par les Auteurs qui ont donné des Regles pour former le jugement qu'on doit faire des Livres, & il montre ce qui manque dans *l'Introduction Universelle à la connoissance de tous les bons Auteurs* de *Vogler*, au *Commentaire pour lire les Livres* de *Bartholin*, & au Traité *de la connoissance des bons Livres*, de *Sorel*. Il passe en suite à ceux qui en ont actuellement donné leur jugement, comme *Ciceron*, *Denys d'Halicarnasse*, *Quintilien*, *Longin*. Quelques modernes, comme *Erasme* & *Juste Lipse*, s'attirerent beaucoup d'ennemis, pour s'être donné cette liberté. M. Baillet parle du Jugement, que M. Boileau, & un Jansenite ont fait de quelques Auteurs, & les accuse d'avoir exercé une Critique trop severe sur ce sujet. T. VII. Part. 1. p. 293.

La Bibliotheque de *Photius* est un des meilleurs Ouvrages de cette nature, quoi que de *Sponde* & *Possevin*, le traitent d'ignorant dans les Saintes Lettres. Mais cela n'empêche pas qu'il ne passe pour le plus savant homme de son siecle, & ses efforts contre la Tyrannie du Pape pourroient bien avoir irrité

ceux qui jugent mal de lui. On imprime à Oxfort son Glossaire Grec, dont Scaliger souhaitoit passionnément l'édition. Ceux qui voudront connoître plus particuliérement ses Ecrits, peuvent consulter la Dissertation de *M. Colomiez*, qu'il a inserée dans ses Paralipomenes au Chartophylax du Docteur *Cave*.

Gaddius noble Florentin a publié, sur le milieu de ce siecle, deux Volumes *in Folio* des Ecrivains non-Ecclesiastiques; mais outre qu'il en juge assez témerairement, il calomnie souvent plusieurs Savans, & sur tout les Allemans. *Philippe Labbe* le traite de demi-savant, & avoit promis de publier un Livre touchant ses bevuës; mais s'il est vray qu'il fût sujet à la Folie, comme M. Leti le dit, il faut l'excuser, puis qu'au reste on ne laisse pas de trouver dans ses Livres plusieurs bonnes choses tirées de divers Manuscrits.

Claude du Verdier a publié une *Critique de tous les Auteurs Anciens & modernes*, qui ne contient qu'environ trente feuilles. Mais *Scioppius* a découvert son ignorance. Les dix-huit premiéres pages sont toutes remplies de jugemens ridicules, qu'il fait des Anciens Grammairiens. Il prétend que le nom *Romans*, vient de celui de *Normans*,

mens. Il dit que le style de Virgile n'est pas Latin, & accuse Horace de n'avoir pas fait de bons vers heroïques, & de n'avoir pas été assez grave dans ses Satyres, parce qu'un Auteur Satyrique devroit être aussi grave qu'un Prédicateur. Il condamne l'éloquence comme préjudiciable & pernicieuse; il blâme les Loix & les Jurisconsultes. M. Baillet, en a donné son jugement Tom. I. p. 2. & 517.

Le P. *Raynaud* Jesuite a été plus savant & plus judicieux, dans sa Critique des bons & des mauvais Livres; mais il étoit si hardi qu'il osa même exercer sa Censure sur le Symbole des Apôtres, & que pendant qu'il se donnoit la liberté de condamner divers Ouvrages, les siens furent mis dans le nombre des Livres prohibez.

Les Journaux que l'on publie en divers lieux, depuis plus de vingt ans, ne sont pas moins utiles pour la connoissance des Livres; M. Morhof en donne un Catalogue exact.

On a aussi vû quelques Collections des jugemens libres que quelques grands hommes, comme de *Thou*, *Scaliger*, *du Perron*, &c. faisoient de divers Auteurs, & de diverses matiéres dans la conversation; mais ceux qui les ont publiées, n'ont pas fait d'hon-

neur à ceux à qui ils les attribuent. M. Morhof avoit touché quelque chose des Bibliotheques en géneral, dès le Chapitre III. mais il reprend ce sujet en particulier dans le XVII. & XVIII. où il examine les principaux Auteurs qui en ont traité, ou qui en ont publié des Catalogues. Il blâme la négligence des Hollandois & des Anglois à cet égard, quoi qu'il reconnoisse qu'ils ont autant eu de Savans qu'aucune autre Nation. Le Chapitre XIX. parle de ceux qui ont écrit la vie des Auteurs. Le Chapitre XX. est emploïé à montrer les grandes utilitez qu'on peut retirer de l'Histoire des Livres, mais on s'y plaint de la négligence qu'on a à conserver la mémoire de plusieurs inventions tout à fait nécessaires, & de l'avarice des Princes, qui les laissent perir. Plusieurs ont proposé dans ce siecle le moyen de se garantir du naufrage, & de voyager au fond de la mer, sans qu'aucun ait eu la curiosité d'en voir l'experience. On a vû, dit-on, un Italien qui avoit le secret de composer une terre, dont une boule grosse comme une bâle de tripot pouvoit échaufer une chambre, sans causer aucune incommodité, faisant un feu beau & clair sans fumée & sans aucune mauvaise odeur; & il en don-

donnoit un cent pour dix sols. M. de *Thou* parle d'une pierre qui avoit été apportée de son temps, au Roi de France, des Indes Orientales, qui avoit un éclat surprenant, qu'elle répandoit fort loin & qui éblouïssoit les yeux. On ne pouvoit la tenir contre terre, ni la renfermer dans un lieu serré, ni la toucher long-temps sans en être incommodé. Elle changeoit souvent de figure, & lors qu'on en avoit ôté quelque partie, elle paroissoit encore entiere. Elle s'élevoit d'elle même en l'air, & l'Indien qui l'avoit apportée disoit qu'elle avoit d'admirables proprietez, mais comme il demandoit beaucoup d'argent pour les dire, on le laissa posseder seul cette rareté. Sans croire tout ce qu'on dit, il est certain qu'on a laissé perdre beaucoup de belles inventions. Si *M. Wagenseil* n'a la génerosité de faire part au public du secret de la machine contre les naufrages, la posterité nous reprochera encore à cet égard nôtre avarice.

Il y a encore d'autres Ouvrages, qui sont fort utiles & fort commodes aux Savans; ce sont les Lieux Communs, ou les recueuils de diverses Lectures, & les Lettres que les Princes, & les Doctes ont écrites sur diver sujets, sur quoi on peut consulter les V.

derniers Chapitres de la premiére partie du Livre de l'Auteur.

II. M. Morhof aiant dressé sa Bibliotheque, donne la méthode de s'en servir utilement, dans la II. Partie de ce Volume. Il fait d'abord le choix des esprits propres à l'étude, & préfere ceux qui ont le jugement solide, & l'imagination vive à tous les autres. Ce n'est pas qu'il ne croye que les Esprits médiocres ne soient aussi capables de réüssir; mais ils ne peuvent se le promettre, qu'en y apportant le double d'application & de travail. Quoi qu'il en soit, ils ont besoin les uns & les autres d'avoir de bons Maîtres, & c'est ce qui oblige M. Morhof à proposer dans le II. Chapitre de sa méthode divers reglemens, pour remplir les Ecoles de personnes de mérite, qui instruisent bien ceux dont on leur confie l'éducation. Il donne dans le III. divers préceptes pour former l'esprit; & ajoûte dans les IV, V. & VI. ce qu'il croit qui peut contribuer à former le jugement & à fortifier la mémoire. L'Art de Raimond Lulle, & tout ce qui y a quelque rapport, n'y est pas oublié. Le Chap. VII. comprend toutes les méthodes, dont on se sert pour instruire les autres. Le VIII. comprend plusieurs moyens abregez de devenir

venir savant. Le IX. renferme la méthode d'apprendre les Langues & sur tout la Greque & la Latine. Les X. & XI. parlent du temps qu'il faut donner aux Colleges & aux Academies. Le XII. traite de l'éducation des Princes, & les quatre derniers des exercices que l'on doit faire en Prose & en Vers, pour cultiver ce que l'on a appris.

2. CORNELII à BEUGHEM APPARATUS AD HISTORIAM LITERARIAM, *variis conspectibus exhibendus, quorum nunc primus prodit, qui est* BIBLIOGRAPHIA *Eruditorum Critico-Curiosa, seu dispositio harmonica Scriptorum, Operumque quorum summaria & contenta in Actis, & Ephemeridibus Eruditorum universæ ferme Europæ exhibentur.* Amstelaedami, apud Janssonio-Wasbergios, 1689. in 12. pagg. 502.

M. DE Beughem explique lui même le but de ce Livre, dans sa Préface. Il y a sept ans qu'il publia une direction pour trouver & pour connoître facilement, non pas tant les Auteurs & leurs Ouvrages, que diverses Experiences, observations & autres choses remarquables dans toutes les

Scien-

Sciences & dans tous les Arts, dont il est parlé dans le *Journal des Savans de France*, depuis l'an 1665, où il commença, jusqu'à l'an 1682. Cette Direction, qui étoit faite selon l'ordre Alphabetique des surnoms des Auteurs, & de leurs qualitez, avoit la forme d'une Bibliotheque, où l'on voioit premiérement, ce qui regarde la Chronologie; 2. ce qui regarde les Personnes; 3. ce qui concerne les choses mêmes. Mais les deux derniéres parties étoient si mal imprimées, par la faute du Correcteur, que M. de Beughem reconnoît que l'Abbé de la Roque avoit eu raison de s'en plaindre, dans la Préface du Journal de 1686. C'est ce qui l'a obligé à retoucher la seconde partie de cette Direction, qui paroît aujourd'hui, où il a corrigé les fautes, qui s'y étoient glissées, & remis plusieurs transpositions dans leur ordre naturel, en y ajoûtant les années suivantes, sur les Journaux des autres Nations; savoir, ceux d'Angleterre, d'Italie, d'Allemagne & de Hollande, afin que chacun puisse voir, ce que chacune de ces Nations contribuë à l'avancement des Lettres.

On sait que les Conferences, & les Assemblées, qui se font en divers lieux de l'Europe, ne sont établies que pour fai-

faire de nouveaux progrés dans toutes les Sciences, & que la connoissance des bons Livres est d'un grand secours pour le même effet. On ne peut pas nier non plus que ceux qui se donnent la peine de faire des Extraits de ce qui se passe dans les unes, & de ce qu'on peut lire dans les autres, ne conservent la mémoire d'une infinité d'Experiences, & de faits importans qui se perdroient, & ne soulagent beaucoup ceux qui n'ont pas le temps, ou le moyen de consulter les Originaux mêmes. Mais comme on souhaiteroit souvent de connoître les Auteurs, dont parlent les Journaux & les Histoires des Savans, & qu'on ne sait pas toûjours en quel lieu se trouvent les éclaircissemens, que l'on voudroit avoir sur ce sujet, M. de Beughem a disposé cette Bibliographie d'une maniére, que pourvû qu'on sâche seulement le nom des Auteurs ou le Titre des Livres, on trouvera facilement quels Journalistes en ont parlé, & en quel temps.

Les principaux Ouvrages, d'où l'Auteur a tiré cette Bibliographie sont:

I. Le *Journal des Savans* depuis l'an 1665. jusqu'à l'an 1686 inclusivement, écrit en François.

II. Les *Actes Philosophiques de la So-*

Societé Royale d'Angleterre, depuis l'an 1665, qu'ils commencerent, jusqu'à l'an 1674, écrits en Anglois.

III. Les *Journaux des Savans*, en Italien, depuis l'an 1668, qu'ils commencerent, jusqu'à l'an 1680, inclusivement.

IV. Les *Conferences sur les Arts & sur les Sciences de J. B. Denys*, tenuës à Paris, les années 1672, 1673, & 1674. en François.

V. Les *Mémoires des Savans*, publiez en Anglois, à Londres en 1682.

VI. Les *Actes des Savans* de Leipsic depuis l'an 1682, jusqu'à 1686. inclusivement, en Latin.

VII. Les *Nouvelles de la Republique des Lettres*, depuis l'an 1684, jusqu'en 1686. inclusivement.

VIII. *L'Histoire de l'Academie des Curieux de la Nature*, *de l'Empire*, des années 1684, 1685. & 1686.

IX. La *Bibliotheque Universelle & Historique*, depuis l'an 1686.

M. de Beughem auroit bien souhaité continuer cet Ouvrage jusqu'à l'année courante, mais comme il n'avoit pas encore la continuation de ces Journaux, non plus que ceux de *Copenhague*, *de Dublin*, *de Parme*, *de Venise*, *de Hambourg*, que l'on a promis ou commencez, il promet de donner ensuite

ſuite la Continuation & le Suplément au public. On a déja vû du même *Auteur* la *Bibliographie Juridique & Politique*, qui comprend tous les Juriſconſultes & Politiques, qui ont écrit en toutes Langues, depuis l'an 1651, juſqu'à 1678. imprimée à Amſterdam, en 1678. in 12. Il promet encore au public *la Bibliotheque Belgique*, qui comprendra tous les Ecrivains qui ont jamais paru dans les Païs-bas. La *Bibliotheque Univerſelle des matiéres*; *la Bibliotheque Mathematique, Hiſtorique, & Chronologique*; *la Bibliotheque Chalcographique*, & pluſieurs autres Ouvrages.

On a pû voir dans la Table des Livres du X. Volume de cette Bibliotheque un Catalogue de tous les livres, qui ont été publiez depuis l'invention de l'Imprimerie juſqu'à l'an M D incluſivement. Il eſt intitulé *Incunabula Typographiæ*, & peut beaucoup ſervir à ceux qui donnent de nouveau au public quelques Anciens Auteurs; parce que les premiéres Editions, qui en ont été faites aiant été tirées immédiatement de Manuſcrits, peuvent ſuppléer au défaut de ces anciens originaux, & donner moien de reconnoître les changemens, ſouvent témeraires, que les Critiques ont faits dans les Editions plus recentes.

3. *Vi-*

3. *Virorum Clarissimorum & Doctorum ad Melchiorem Goldastum, Ictum & Polyhistorem Epistolæ, ex Bibliotheca H. Gunteri Thulemarii, J. C. cum Forstnerianarum Epistolarum Mantissa.* Francofurti & Spiræ, sumptibus Christophori Olffen Bibliopolæ, 1688. 4. pagg. 499.

Melchior *Guldinast*, que les François ont appellé *Goldast*, a tenu un rang considerable parmi les Savans du commencement de ce siecle, & principalement parmi les Jurisconsultes, & a eu commerce avec un grand nombre d'Illustres du même temps. C'est ce qui paroît par ce recueuil de 432. Lettres qui lui ont été écrites pendant les treize derniéres années de sa vie. Il y en a plusieurs qui le consultent sur des affaires importantes, sur quelques difficultez qu'on rencontre dans les anciens Auteurs, ou sur quelque fait d'histoire sainte, ou profane.

Ces Ouvrages ont cet avantage sur les autres, qu'on y peut apprendre, beaucoup plus surement que dans les Livres, l'état des Affaires. Les Lettres de Ciceron & de Pline sont un tableau au naturel de ce qui se passoit de leur temps de plus important; celles des Car-

Cardinaux *d'Ossat*, & *du Perron*, de *Grotius*, de *Bassompierre*, & de plusieurs autres nous ont découvert plusieurs intrigues qu'on recherche inutilement dans l'Histoire. Ceux qui font la vie, ou les éloges des grands hommes, découvrent souvent beaucoup de veritez; mais ils imitent presque toûjours les mauvais Peintres, qui flattent ceux qu'ils représentent; au lieu qu'on voit au naturel dans les Lettres l'état & la disposition du monde & de ceux qui écrivent. On découvre même souvent son cœur à des amis, dans cette occasion, sur des choses, qu'il n'est pas permis de faire connoître au public pendant sa vie. Ainsi on ne peut pas douter qu'on ne soit redevable à M. Thulemar d'avoir mis au jour celles-ci, qu'il avoit rassemblées dans sa Bibliotheque. Elles sont d'un stile châtié & coulant, & il n'y manque que les réponses de l'Auteur; qui est un defaut presque géneral dans les recueuils de Lettres qu'on publie, sans quoi il est cependant impossible, d'en bien comprendre plusieurs. Ce fut ce qui obligea Erasme à publier, avec les siennes, la plûpart de celles qu'il avoit reçuës sur le même sujet; & *Angelus Politien* à mettre à la tête de celles qu'il écrivit l'occasion qui les lui avoit fait

fait écrire. Mais il est quelquefois impossible de donner cette perfection à cette sorte d'Ouvrages, quand on les publie, parce que les réponses sont perduës, ou cachées dans quelque cabinet. M. Morhof * parle de plusieurs qui se trouvent dans les Cabinets de M. Gudius, & de quelques autres Savans, qu'ils ne réfuseroient pas de mettre au jour, si quelque Libraire en vouloit entreprendre l'Edition.

II.

Réponse de M. N. FATIO DE DUILLIER, *de la Societé Roiale de Londres, à l'écrit de M. de T. qui a été publié dans le Tome* X *de la Bibliotheque Universelle; touchant une maniére de déterminer les tangentes des lignes courbes, qui se peuvent décrire par des fils.*

LOrs que j'écrivis les Réflexions, qui ont paru dans le Tome. V. de la Bibliotheque Universelle, je crus me devoir principalement attacher à ne rien dire, dont on pût s'offenser, & à n'assurer rien, dont je ne pusse donner de bonnes preuves en un be-

* *Polyhist. L. I. C. 25.*

besoin. J'esperois même qu'il arriveroit de là que ce que j'écrivois n'auroit point d'autres suites, sinon que la verité seroit mise à couvert; & que je ne verrois pas ces commencemens dégénerer un jour en un different formé. La maniére si honête & si franche, dont M. de T. m'a répondu, me fait connoître que je ne me trompois pas entierement. Mais comme il me semble qu'il n'a pas toûjours bien entendu ce que j'ai voulu dire, & que même il s'est tenu offensé, comme si je lui avois attribué des sentimens, qu'il n'avoit pas; j'ai cru me devoir cette justice que de me défendre, pour une seule fois, & de lui montrer, par des preuves incontestables, que mes Reflexions n'ont point été écrites avec légereté, mais après un mur examen, & avec dessein formé de lui marquer tout le respect, qui est dû à son mérite.

I. Il prouve dans sa Réponse que les équations de toutes les lignes, qui se décrivent avec deux foiers seulement, selon la méthode que j'avois donnée en ma premiére figure, ne montent au plus qu'à quatre dimensions des inconnuës x ou y. D'où il conclut que cette méthode ne s'étend pas à une infinité de lignes courbes, & qu'el-

& qu'elle n'en comprend pas un plus grand nombre, qu'il n'en avoit compris dans son Traité. J'accorde tout cela sans peine : aussi n'y a t-il rien qui me soit contraire, ni que je ne sûsse bien dès le temps même que j'écrivis mes Réflexions. Et néanmoins il est vrai que pour décrire, selon la méthode de M. de T. quelques unes de ces lignes, dont l'équation est si peu composée, il faudroit se servir d'un fil qui fit une infinité de retours. Bien que je n'aie pas prétendu, comme on le suppose, que ma premiére figure donnât la description d'une infinité de lignes courbes; néanmoins, si je l'avois fait, on pourroit très-bien l'entendre en un fort bon sens. Mais sans perdre le temps à le justifier, ce qui n'est aussi nullement nécessaire, il vaut mieux dire en deux mots quel étoit mon dessein. Je voulois démontrer qu'une certaine méthode generale, de déterminer les tangentes, n'étoit pas exacte. Et j'ai cherché de propos déliberé un cas particulier, un exemple facile & de peu d'étenduë, pour lequel j'ai fait voir qu'elle étoit défectueuse.

II. On se plaint ensuite que j'ai fait tort à M. de T., en lui attribuant une Regle à laquelle il n'a jamais pensé,

Il

Il est vrai, comme je l'insinuois assez, que cette régle là n'est pas en termes exprès dans le Traité de la Medecine de l'Esprit & du Corps. Mais je laisse tout le monde juger, si elle ne s'en pouvoit pas déduire nécessairement & géometriquement, supposé qu'il fallût garder quelque uniformité dans l'usage de la régle qu'on y a proposée. Je sai bien néanmoins qu'il est libre à un Auteur de ne pas adopter les conséquences les plus nécessaires, qui suivent de sa doctrine. Aussi pour ne me pas opposer à cette liberté, je veux bien chercher ma justification dans les raisonnemens mêmes, que l'on emploie contre moi; d'autant plus qu'ils me fournissent les *moiens* de faire voir avec combien de respect mes Réflexions avoient été écrites. On m'objecte donc que l'Auteur de la Medecine de l'Esprit & du Corps avoit expressément dit que sa Regle ne demandoit que des bissections continuës d'arcs circulaires. Mais j'étois convaincu, par des Démonstrations évidentes, que ni des bissections de tels arcs, ni même des bissections de lignes droites, qu'on leur pourroit substituer, ne pouvoient servir à déterminer les tangentes d'un grand nombre des lignes de M. de T.

 D'ail-

D'ailleurs je voiois bien que sa regle ne pouvoit pas être entenduë d'une maniére qui approchât davantage de la verité, ni qui fût plus d'accord avec tout ce qu'il avance, que comme je l'ai fait. J'aimai donc mieux abandonner ce qu'il disoit des bissections d'arcs, qui ne pouvoit subsister d'aucune maniére, que de tâcher d'y réduire sa construction, qu'il avoit expliquée en termes trop clairs, pour laisser lieu à aucune équivoque: puis que bien loin d'avoir rien corrigé par cette réduction là, au contraire à sa méthode j'en aurois substitué une autre, qui auroit été bien plus mauvaise. Or pour faire voir que les bissections d'arcs ou de lignes droites ne suffisent point ici, il ne faut qu'en donner la Démonstration suivante. * Soit décrite dans la première figure la courbe que M. de T. donne en sa figure huitiéme. On trouve ainsi la perpendiculaire EN à quelque point E que ce soit de cette courbe. Aiant décrit du centre E un arc de cercle KLMQ, qui coupe les fils EC, EA, EB, ED aux points K, L, M, Q, soit marqué le centre de pesanteur des poids K, L, M, Q; qui sont entre eux comme les nombres des fils 2, 1, 2, 1. Pour céla soit divi-

* Fig. 1.

divisée la soûtendante KM par le milieu au point P. De même soit divisée la soûtendante LQ par le milieu au point O. Enfin soit tirée la ligne droite PO, laquelle doit être divisée en N de maniére que PN soit à NO comme 1 à 2; ce qui n'est plus une bissection, mais une trissection; & la ligne EN sera la perpendiculaire à la courbe au point E. Que si au lieu de faire ces operations sur les soûtendantes des arcs, on les fait, comme M. de T. sur les arcs mêmes, c'est à dire si l'on divise l'arc KM par le milieu en *p*, & l'arc LQ par le milieu en *o*, de sorte que EP *p*, EO *o*, soient des lignes droites; enfin par une trissection d'arc on prend *pn* égal au tiers de l'arc *po*, au lieu de PN égale au tiers de la ligne PO, EN*n* sera à fort peu prés une ligne droite, & la ligne menée du point E par le point *n* sera, peu s'en faut, perpendiculaire sur la courbe au point E. Comme je concevois que l'erreur, que M. de T. avoit faite, consistoit en ce que ses operations étoient ainsi sur les arcs mêmes, au lieu d'être sur leurs soûtendantes, & sur d'autres lignes droites comme PO décrites au dedans de ces arcs; on voit bien que je lui ai attribué le moins d'erreurs qu'il étoit possible

sible. Car enfin si dans sa méthode il ne se servoit pas d'une trissection de l'arc *p o*, comme je me sers d'une trissection de la ligne P O, la perpendiculaire en seroit déterminée d'une maniére bien plus mauvaise.

J'ai choisi ce seul exemple parmi un grand nombre, que j'eusse pû produire ; car à parler géneralement les bissections d'arcs ou de lignes droites ne suffisent, celles-là pour approcher de la verité, & celles-ci pour la trouver exactement, que lorsque le nombre de tous les fils ensemble est 2, ou 4, ou 8, ou 16, ou quelque autre puissance du nombre 2. Mais ni les bissections ni les trissections de lignes droites, ni même les autres divisions de ces lignes, qui se font comme de nombre à nombre, ne suffisent pas toûjours ; puis qu'il en faut quelquefois venir à des divisions, qui produisent des segmens incommensurables entre eux.

Que si M. de T. n'avoit pas remarqué que sa méthode l'engageoit souvent à diviser un arc donné en une raison donnée ; c'étoit à mon sens parce qu'il n'avoit pas eu le temps d'examiner assez sa doctrine, & d'en reconnoître toutes les consequences. Car je ne doute point que cela seul, s'il l'eût apperçu, n'eût été capable de lui faire com-

comprendre qu'il y avoit de l'erreur en ce qu'il avoit avancé. Aussi c'étoit dans cet esprit-là, que je lui avois objecté que, suivant sa méthode, on auroit pû diviser un arc donné en une raison donnée, sans emploier pour cela que la regle & le compas.

III. Si j'avois compris que M. de T. soupçonnoit qu'il avoit pû s'être trompé en quelque partie de son théoreme, bien qu'il crût n'avoir commis aucune erreur en ce qu'il en avoit publié, je n'aurois point fait imprimer mes Réflexions. Comme je n'ai eu aucune autre pensée que celle de défendre la verité, c'eût été assez pour moi qu'il eût songé à la mettre à couvert. Mais il me paroissoit qu'il avoit déja pris parti, & qu'il étoit persuadé d'avoir de bonnes preuves de ce qu'il avoit avancé. Il me pardonnera si j'ai craint que son nom ne fût assez considerable, pour faire recevoir entre les Mathematiciens une doctrine, que je savois n'être pas exacte.

Pour lui rendre justice, comme il semble l'attendre de moi, touchant la part qu'il a euë à l'invention du théoreme que j'ai publié, j'avouë qu'il a conçu une pensée fort belle & fort étenduë d'un théoreme qui ne lui étoit pas encore connu, & qui pouvoit ser-

vir à déterminer les tangentes de toutes les lignes, qui se décrivent à sa maniére. J'ajoûte de plus qu'il a été bien prés de le connoître ; & même lors que j'ai tâché & que je tâche encore d'excuser ce qu'il a dit je m'efforce de persuader qu'il en a été plus prés, qu'il ne semble le vouloir croire. Néanmoins ce que j'ai trouvé là-dessus n'a pas été tout à fait en consequence de ce qu'il avoit écrit ; bien que son ouvrage m'ait excité à pousser cette recherche beaucoup plus que je ne l'eusse fait autrement, & qu'il ait été l'occasion qui m'a fait porter ce théoreme à la perfection que je marquerai tantôt. L'Algebre ne m'a pas non plus été de grand secours pour le découvrir ; aussi je ne voi pas comment elle m'y auroit pû conduire, quoi qu'elle puisse servir à le verifier & à l'examiner aprés qu'il est une fois trouvé. On verra facilement par la suite que ce théoreme dépend d'une consideration si aisée & si simple, qu'on ne peut guere le trouver à demi. Si M. de T. étoit entré dans cette consideration-là, il l'eût bientôt découvert tout entier : & si je n'y fusse entré moi même je ne l'eusse jamais trouvé. Ce qu'on lui doit principalement est donc qu'il a découvert, d'une maniére fort ingenieuse, une source feconde

de

de descriptions de lignes courbes, qui doivent même comprendre, à ce qu'il prétend, toutes les lignes imaginables, soit géometriques, soit méchaniques : qu'il les décrit toutes par une même voie, c'est à dire, par le moien de quelques fils & de quelques foiers : & qu'il a le premier conçu qu'on pourroit trouver une méthode, qui leur fût commune à toutes, de déterminer leurs tangentes, par la situation des fils, qui les décrivent. Bien que pour dire la verité, si je n'avois rien eu davantage que ces connoissances là, l'exemple même où M. de T. avoit manqué, qui est celui de sa figure 19. où il y a trois foiers, m'eût pû faire craindre qu'un tel théoreme ne se pouvoit trouver, qui fût veritable pour les lignes un peu composées, aussi bien que pour les plus simples.

Quoi que j'aie su avant la publication de mes Réflexions que le théoreme, que j'y ai proposé, s'étendoit à toutes les courbes ausquelles M. de T. l'étend dans sa réponse, j'ai été si religieux à lui laisser ce qui lui appartenoit, que je n'ai pas crû devoir le remarquer. Car il est bien évident par son livre qu'il savoit que la même méthode, qui sert à déterminer la tangente par le moien des fils, lors que

les foiers ne sont que des points, sert encore à la déterminer lors qu'ils sont des lignes courbes, de quelque nature que ce soit. Une marque que je ne l'ignorois pas non plus est ce que j'ai dit à la page 6. de mes Réflexions. *Je substitue ce théoreme à celui que M. de T. donne touchant les tangentes de TOUTES les lignes qui sont décrites à sa maniére; & il est certain que la construction, que mon théoreme fournit pour déterminer CES tangentes, est plus simple & plus générale* &c. Je savois même dès lors que ce theoreme là se pouvoit énoncer d'une maniére bien plus génerale, sans comparaison, que M. de T. ne l'a encore conçu. Et quoi que s'il est vrai que par les méthodes de cet Auteur on puisse décrire toute sortes de lignes, soit géometriques, soit méchaniques, il ne s'étende pourtant qu'aux mêmes lignes; cependant s'il n'y a rien davantage, il fait au moins découvrir une infinité de proprietez de ces lignes, qui autrement seroient inconnuës. Mais je ne croiois pas être obligé à inserer dans mes Réflexions tout ce que je pouvois savoir là dessus; puis que même ce théoreme, que M. de T. semble si fort estimer, n'y est entré que parce qu'il y servoit de raison pour prouver ce que j'avois avancé

cé, & que d'ailleurs je ne croiois pas devoir simplement refuter sans rien établir. Çela me servira encore à me justifier envers une sorte de gens, qui pourroient croire que j'ai imprimé mes Réflexions à dessein de prévenir ceux qui eussent pû en quelque maniére découvrir le même théoreme. Bien que d'ailleurs il ne me seroit peut-être pas difficile de leur prouver, que j'ai été & que je suis encore, à quelques autres égards, fort éloigné d'un empressement si indigne. Je ne croirai jamais qu'il soit raisonnable d'envier à qui que ce soit la découverte ou la publication d'une verité de Mathematique, que l'on savoit le premier.

Dans le temps que j'avois déja démontré ce théoreme general, que j'ai publié dans mes Réflexions, & que j'en avois reconnu la verité, un illustre Mathematicien de Hollande étoit dans le chemin de le découvrir, & même il l'avoit prouvé pour les lignes décrites avec peu de foiers & il concevoit comment il pourroit le faire par degrez pour les lignes plus composées. Il se servoit du même principe que j'emploie pour ma démonstration, & que je lui avois communiqué. Comme il étoit occupé à faire la sienne il m'étoit arrivé, je ne sai comment, à cause

du desordre où étoient les papiers sur lesquels j'avois fait ma recherche, que je commençois à douter de ce théoreme. Mais lui m'aiant dit qu'il trouvoit qu'il étoit veritable, je le reconnus d'abord en jettant les yeux sur les figures que j'avois faites, & je compris ainsi que je n'avois point eu de sujet raisonnable d'en douter. S'il y avoit donc quelque gloire à en avoir fait la découverte, il seroit très-juste de la partager avec lui, ou même de la lui laisser toute entiere.

Comme M. de T. trouve que j'aurois dû publier une entiere Démonstration de ce théoreme géneral, je vai en donner ici la plus courte & la plus claire que je pourrai.

* Soient, dans la figure deuxiéme, les points *abcd* les foiers d'une ligne courbe, décrite par le point *m*, par le moien des fils *am*, *bm*, *cm*, *dm*, dont la quantité de doubles est exprimée par les nombres correspondans κ, λ, μ, ν, Soit *mt* la tangente de la courbe au point *m*, & soit *t* un point sur cette tangente infiniment voisin de *m*; de sorte que *t* puisse être consideré comme un point de la courbe même; ce qui se peut faire ici, sans aucun danger de la moindre erreur, comme je le dirai plus bas.

* *Fig.* 2.

Tan-

Tandis que la partie infiniment petite *mt* de la courbe ou de la tangente se décrit, quelques uns des fils, comme *dm*, *cm*, s'allongent, & les autres, comme *bm*, *am*, se raccourcissent. Or comme la somme de tous les fils ensemble demeure toûjours la même, d'autant précisément que les uns sont allongez, d'autant il faut que les autres soient raccourcis.

Cela étant, pour trouver par le moien de la tangente infiniment petite *mt*, les quantitez & la disposition des allongemens & des raccourcissemens des fils, soient menées du point *t* des perpendiculaires *ti*, *tk*, *tl*, *to* sur tous les fils *am*, *bm*, *cm*, *dm*, continuez s'il est nécessaire. Ces perpendiculaires, à cause de l'infinie petitesse de *mt*, ne different point des arcs de cercle *ti*, *tk*, *tl*, *to*, qui seroient décrits des foiers *a*, *b*, *c*, *d*, pour centres.

Il suit de là que *mi* & *mk* dans la figure sont les raccourcissemens des fils *am*, *bm*, lors que le stile est venu au point *t*; & qu'au même moment *ml* & *mo* sont les allongemens des fils *cm* & *dm*. Or selon le principe, qui a été posé ci-dessus, les allongemens sont tous ensemble précisement égaux d'un côté aux raccourcissemens de

l'autre. D'où il suit par exemple en cette figure, que le raccourcissement *ml* multiplié par le nombre correspondant des fils *κ*, plus le racourcissement *mk* multiplié par le nombre correspondant des fils *λ*, sont ensemble égaux à l'allongement *ml* multiplié par le nombre correspondant des fils *μ*, plus à l'allongement *mo* multiplié par le nombre correspondant des fils *ν*. C'est à dire, en termes analytiques, que $\kappa mi + \lambda mk = \mu ml + \nu mo$: où l'on voit que *mi*, & les autres quantitez semblables, ne sont pas des rectangles, comme à l'ordinaire, mais seulement des lignes droites nommées ainsi à cause des lettres, qui marquent leurs extremitez. A présent si l'on meine la perpendiculaire *mn* à la tangente *mt*, & que suivant l'idée de M. de T. on décrive du centre *m* un arc de cercle *efgh*, qui coupe les fils *am*, *bm*, *cm*, *dm* dans les points *efgh*; enfin si de chacun de ces points *efgh* on meine une perpendiculaire *ep*, *fq*, *gr*, *hs* à la ligne *mn*, il est évident que l'on formera les triangles rectangles *emp*, *fmq*, *gmr*, *hms*, tous semblables par ordre & proportionels aux triangles rectangles *mti*, *mtk*, *mtl*, *mto*. Si donc on change les quantitez *mi*, *mk*, *mk*, *mo* de l'équa-

quation $\varkappa mt + \lambda mk = \mu ml + \nu mo$ en leurs proportionnelles ep, fq, gr, hs; on aura l'équation $\varkappa ep + \lambda fq = \mu gr + \nu hs$. Et comme les lignes ep, fq, gr, hs sont toutes paralleles entre elles, puis qu'elles sont perpendiculaires sur la ligne mn, il est évident par cette équation, que si l'on met dans les points e, f, g, h les poids $\varkappa$, λ, μ, ν ou d'autres, qui leur soient proportionels, la ligne mn sera un axe de pesanteur de ces poids, & que par consequent cette ligne mn, qui est la perpendiculaire à la tangente mt, passera par leur centre de pesanteur n. On voit bien que cette Démonstration est génerale, quelque que soit le nombre des foiers.

Voilà la Démonstration du théoreme, que j'avois avancé, dans le même état que je la trouvai d'abord, & sans aucun déguisement. Je savois bien, par des raisons, qu'il n'est pas néceslaire de rapporter ici, que quoi que l'on pût me chicaner sur ce que je confons la partie infiniment petite mt de la tangente, avec une partie infiniment petite de la courbe, & les perpendiculaires infiniment petites ti, tk, tl, to avec des arcs du cercle infiniment petits, néanmoins la tangente étoit déterminée d'une maniére très-exacte

& très-Géometrique. Mais je ne m'étendrai pas davantage là dessus, parce que j'ai déja fait voir dans mes Réflexions comment cette Démonstration se peut réduire à la forme ordinaire, & que l'on verra bien que la réduction, dont je me suis servi pour un cas, se peut appliquer à tous les autres. Si l'on rejettoit cette maniére de raisonner, que je viens d'emploier, on se priveroit sans nécessité d'un secours très-commode & très-aisé dans des recherches, qui autrement seroient fort embarrassées.

Cet exemple pourra faire voir ce qu'il faut croire de quelques objections, qui ont été faites contre la méthode des indivisibles. Les mêmes objections pourroient avoir lieu contre la Démonstration que je donne ici ; & ceux qui les font m'arrêteroient dès le commencement de mes raisonnemens. Néanmoins ils m'ont conduit à une conclusion très-exacte, qui se pourroit prouver, comme je l'ai déja dit, par une Démonstration de la forme ordinaire.

J'ai dit que j'avois sû il y a longtemps que mon théoreme se pouvoit énoncer d'une maniére plus generale, que M. de T. ne l'a encore conçu. Voici quelque chose de ce que j'en trouve dans mes papiers. Théo-

Théoreme.

* Soient, dans la figure troisiéme, $a\ b\ c$ &c. des points qui servent de foiers à la courbe $d\ m\ e$. De quelque point m de la courbe soient menées aux foiers les lignes ma, mb, mc, &c. lesquelles soient appellées u, x, y, &c. Du centre m soit décrit l'arc de cercle $f\ g\ h$, qui coupe les lignes u, x, y &c. dans les points f, g, h &c. Enfin soient κ, λ, μ &c. des nombres ou des quantitez propres à chaque foier.

Si la somme des lignes κu, λx, μy &c. est toûjours la même pour tous les points de la courbe, la perpendiculaire mn à quelque point m que ce soit de la courbe passera par le centre de pesanteur n des poids f, g, h &c. qui sont entre eux comme les quantitez κ, λ, μ, &c.

Si la somme des quarrez κu^2, λx^2, μy^2 &c. est toûjours la même pour tous les points de la courbe, la perpendiculaire mn passera par le centre de pesanteur n des poids f, g, h &c. qui sont entre eux comme les quantitez κu, λx, μy &c.

Si la somme des cubes κu^3, λx^3, μy^3 &c. est toûjours la même, la perpendiculaire passera par le centre de pesan-

* Fig. 3.

pesanteur des poids *f*, *g*, *h* &c. qui sont entre eux comme les quantitez κu^2, λx^2, μy^2 &c.

Il en est de même dans le même ordre, si la quatriéme puissance, la cinquiéme, la sixiéme &c. ou les autres puissances des lignes *u*, *x*, *y* &c. font une somme connuë. Ainsi si les puissances proposées ont l'indice $\frac{3}{2}$ la perpendiculaire passera par le centre de pesanteur des poids *f*, *g*, *h* &c. qui sont entre eux comme les quantitez $\kappa u^{\frac{1}{2}}$, $\lambda x^{\frac{1}{2}}$, $\mu y^{\frac{1}{2}}$ &c. Et si leur indice étoit $\frac{2}{3}$ la perpendiculaire passeroit par le centre de pesanteur des poids *f*, *g*, *h* &c. qui seroient entre eux comme les quantitez $\kappa u^{-\frac{1}{3}}$, $\lambda x^{-\frac{1}{3}}$, $\mu y^{-\frac{1}{3}}$ &c. C'est à dire en general qu'il faut diminuer d'une unité toute entiére les indices *p* des puissances proposées κu^p, λx^p, μy^p &c. qui font une somme connuë, pour avoir la proportion des poids *f*, *g*, *h* &c. comme des quantitez, κu^{p-1}, λx^{p-1}, μy^{p-1} &c.

Si au lieu des points *f*, *g*, *h* on se sert des foiers mêmes *a*, *b*, *c* &c. le théoreme précedent se réduit à celui-ci.

Si la somme des lignes κu, λx, μy &c. est toûjours la même la perpendiculaire passera par le centre de pesanteur des foiers *a*, *b*, *c* &c. chargez les poids $\frac{\kappa}{u}$, $\frac{\lambda}{x}$, $\frac{\mu}{y}$ &c.

Si

Si la somme des quarrez κu^2, λx^2, μy^2, &c. est toûjours la même, la perpendiculaire passera par le centre de pesanteur des foiers a, b, c &c. chargez des poids κ, λ, μ &c. Or comme ce centre de pesanteur est toûjours en ce cas un point déterminé, il paroît que toutes les perpendiculaires à la courbe passeront par un même point, & qu'elle sera par consequent un cercle. Cette proposition a été démontrée dans *l'Horologium oscillatorium* de M. Huygens.

Si la somme des cubes κu^3, λx^3, μy^3, &c. est toûjours la même, la perpendiculaire passera par le centre de pesanteur des foiers a, b, c &c. chargez des poids κu, λx, μy &c.

Et il en est de même dans le même ordre, si la quatriéme puissance, la cinquiéme, la sixiéme &c. ou les autres puissances des lignes u, x, y &c. font une somme connuë. Par exemple si les puissances proposées ont l'indice $\frac{1}{2}$ la perpendiculaire passera par le centre de pesanteur des poids a, b, c &c. qui sont entre eux comme les quantitez $\kappa u^{-\frac{1}{2}}$, $\lambda x^{-\frac{1}{2}}$, $\mu y^{-\frac{1}{2}}$ &c. Et si elles ont l'indice $\frac{3}{7}$ la perpendiculaire passera par le centre de pesanteur des poids qui seront entre eux comme $\kappa u^{-\frac{8}{7}}$, $\lambda x^{-\frac{8}{7}}$, $\mu y^{-\frac{8}{7}}$ &c. C'est à dire en géne-

rai qu'il faudra diminuer du nombre 2 les indices p des puissances proposées κu^p, λx^p, μy^p &c. qui font une somme connuë, pour avoir la proportion des poids a, b, c &c. comme des quantitez κu^{p-2}, λx^{p-2}, μy^{p-2} &c.

La Démonstration de ce théoreme dépend de celle que j'ai faite ci-dessus, & on la peut aisément trouver avec un peu d'Algebre. Mais il ne faut pas croire qu'il fournisse pour toutes ces courbes la maniére la plus courte & la plus simple de trouver leurs tangentes.

De la maniére que je l'ai proposé il suppose que les foiers a, b, c &c. soient simplement des points : mais il est encore vrai, s'il est bien entendu, lorsque ces foiers sont des lignes courbes, selon que M. de T. l'a expliqué ; seulement il faut bien prendre garde à ne pas faire ici d'équivoque. * Par exemple si dans la figure quatriéme on se sert des foiers a & b, dont celui-là est une ligne courbe, un cercle si l'on veut, & celui-ci un point seulement ; & si du point m de la courbe on tire la tangente mn au foier a, & la ligne mb au foier b ; enfin si les lignes κmn & λmb font une somme donnée, il ne faut pas définir la courbe dme en disant

* Fig. 4.

ſant que ſi d'un autre de ſes points comme *d* on meine au foier *a* la tangente *da* & au foier *b* la ligne *db*, *x da* & *λ db* doivent faire enſemble la même ſomme. Au contraire ſuppoſant qu'au point *n* on commence une évolue *npq* de la courbe *a*, ce ſeront *x dp* ou la perpendiculaire menée de *d* ſur l'évolue & multipliée par *x*, plus *λ bd* qui égaleront la ſomme *x mn* + *λ mb*. C'étoit en partie pour éviter cette explication, que je n'ai pas étendu dans mes Réflexions mon théoreme auſſi loin que je l'euſſe pû faire. La méthode de décrire les lignes par des fils, telle que M. de T. la donne, faiſoit bien concevoir aiſément comment on devoit éviter l'équivoque pour ces lignes là. Mais il falloit apporter bien plus de peine & d'attention & un plus long diſcours pour montrer comment on devoit l'éviter lors qu'il ne s'agiſſoit pas de la longueur des fils ſeulement, mais de la ſomme de leurs quarrez, de leurs cubes &c. Néanmoins ce que je viens de dire ſuffira pour éclaircir cette matiére.

J'ajoûterai ſeulement quelques réflexions pour expliquer certaines figures de M. de T. qui ne ſont pas aſſez claires, ou que l'on pourroit mal entendre.

La

La premiére est que les évolues des lignes courbes ne sont pas une seule ligne courbe, comme on les représente ordinairement. mais que la même évolue est toûjours double, comme on peut voir dans cette figure, où je donne la partie *pq* de l'évolue du cercle *a*, qui est la plus voisine du cercle même.

La seconde est que le plus souvent la courbe de la figure 13. de M. de T. où les foiers sont deux lignes courbes, & toûjours celle de sa figure 18. où les foiers sont une ligne courbe & un point, sont, non pas des especes d'ovales, ou de lignes qui rentrent en elles mêmes, mais des lignes infiniment composées, & qui sont comme deux volutes entremêlées, qui font chacune une infinité de retours. Lors que les lignes courbes A & B de sa figure 13. ont leur circonference ou leur perimetre de même longueur, alors la courbe GCH rentre en elle même & fait une espece d'ovale: sinon, elle ne rentre pas en elle même, mais à chaque retour passe par un nouvel endroit. Au lieu de représenter le fil en CDEF, comme il l'est dans le Traité de la Medecine de l'Esprit & du Corps, il vaudroit mieux representer sa partie CD continuée & roulée autour de A en une infi-

infinité de retours, & la partie CF autour de B. Et il seroit encore plus à propos de regarder les lignes CD, CF comme des tangentes infinies & inflexibles des courbes A & B, lesquelles pendant le mouvement du stile, s'appliquent exactement aux perimetres de A & de B, tandis que le point C se meut d'ailleurs d'une maniére proportionnée, & gagne autant par son mouvement sur l'une des tangentes, qu'il abandonne de parties de l'autre.

Mais il ne seroit pas juste de s'étendre davantage sur ce sujet, quoi qu'il y reste encore beaucoup de difficultez, & qu'il pût fournir la matiére de plusieurs volumes. Nous devons penser que M. de T. l'éclaircira suffisamment dans les Traitez, qu'il nous fait esperer, & que nous attendons avec impatience.

Pour finir ce discours si serieux, par quelque chose d'un peu plus égaié, je remarquerai à l'occasion d'un endroit du Livre de M. de T. où il dit, si j'ai bonne memoire, qu'à peine y a-t-il aucun trait que l'on puisse faire de la main qui ne ressemble à quelque ligne Géometrique, qu'il n'y a effectivement aucun visage ni aucune chose dans la nature, qu'on puisse représenter sur le papier par des traits de plume, qui ne

pût

pût être aussi très-exactement représentée par une ligne Géometrique, dont l'équation peut être determinée: ce que je vai expliquer ici, quoi que je l'entende d'une maniére un peu differente que M. de T. ne le faisoit. On voit encore assez communément des desseins où les traits qui servent à représenter une tête, une ruine &c. sont marquez sur du velin par des lignes entremêlées que fait un discours suivi; & quelques uns de ces desseins sont fort ressemblans, quoi qu'on ne se soucie pas aujourd'hui de cette sorte de travail, qui étoit plus en usage du temps de nos peres. * Si au lieu des petites lettres, dont ces discours sont composez, on se servoit de très-petits cercles seulement, comme de petits *o* mis près à près, ou même qui fussent si serrez qu'ils se touchassent ou s'entrecoupassent les uns les autres, ainsi qu'on peut voir en la figure cinquiéme, on pourroit trouver une seule équation Géometrique, qui appartiendroit à tous ces petits cercles ensemble, qui ne seroient ainsi qu'un seul lieu Géometrique & complet. Mais cette équation seroit extrémement composée, quoi que la courbe fût fort simple pour le degré auquel elle appartiendroit. On pourroit de même employer

* *Fig. 5.*

ploier au lieu de cercles de petites ellipses, ou de telles autres lignes qui se peuvent renfermer toutes entiéres en un petit espace, & les entremêler comme on voudroit.

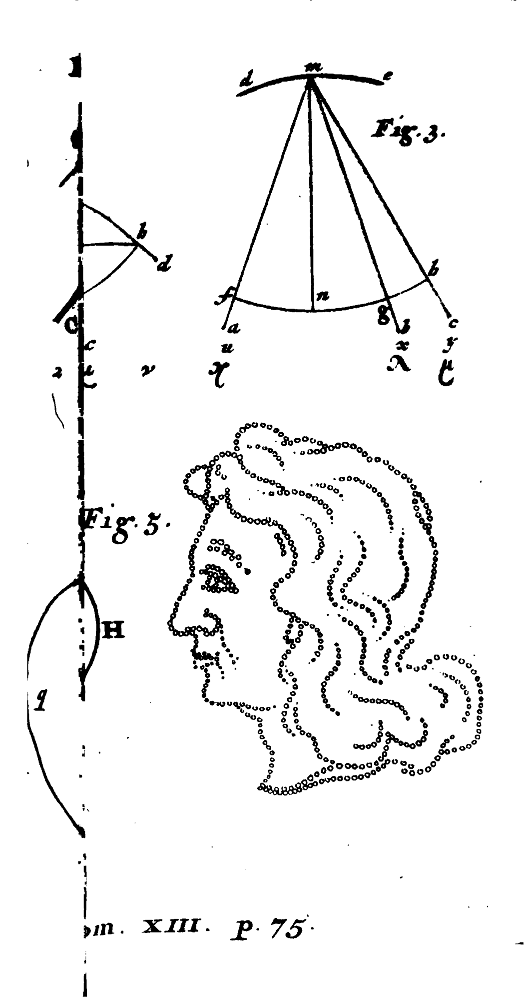
Tout cela est clair de soi même si on établit un certain point, quel qu'il soit, pour l'origine des x, & une ligne déterminée, quelle qu'elle soit, qui parte de ce point pour leur tige, laquelle soûtienne les y, comme des rameaux paralleles entre eux. Car chaque cercle en particulier a une équation accommodée à cette origine & à cette tige, c'est à dire, une équation composée des mêmes lettres inconnues x & y, entremêlées avec des quantitez connues, tous les cercles étant donnez de position. A present si toutes ces équations de tous les petits cercles sont faites égales à o, c'est à dire si tous les termes de chacune sont mis d'un côté, le produit de toutes les équations ensemble sera l'équation Géometrique propre à l'assemblage de tous les cercles ensemble. Cela est évident parce que l'équation particuliére de chaque cercle demeure inviolablement en l'équation générale. Si, par exemple, l'équation de l'un des cercles est $x^2 + y^2 - r^2 = 0$ & que je multiplie cette équation par quelque quantité que ce soit, le produit

duit sera une nouvelle équation, où ce qui étoit vrai de x & de y dans la premiére se trouvera encore veritable; parce que tous les termes aiant été multipliez par une même quantité, la même équation dans le fond est demeurée. Et cela est vrai encore si le multiplicateur, qui peut être, comme je l'ai dit, quelque quantité que ce soit; est une autre équation comme $x^2 + y^2 - 4ry + 3r^2 = 0$, laquelle par la même raison sera conservée toute entiére dans le produit. Ainsi à le bien prendre, la derniere équation, qui est le produit de toutes les autres, est la même chose que telle ou telle équation particuliére de tel ou tel cercle par exemple, laquelle pour avoir été multipliée par d'autres équations n'a pas changé de nature, & n'a pas laissé de demeurer en son entier. Il paroît bien par là que la derniére équation est commune, par exemple, à chaque cercle proposé, & qu'il n'y en a point qui n'y soit entiérement compris. Mais il est bien clair aussi que cette derniere équation ne comprend précisément que les cercles, dont les équations particuliéres ont été multipliées entre elles. Car il n'y peut avoir dans la derniére équation, que les mêmes racines de x & de y, qui se trouvent dans les équa-

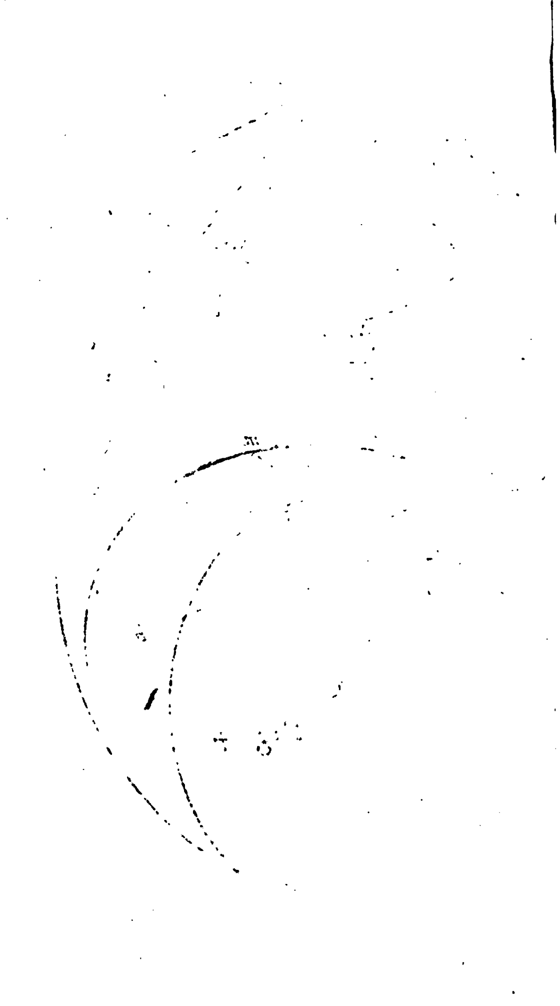
équations particuliéres qui la compofent. Et d'autres racines de x, & de y ne peuvent pas y être enveloppées, parce qu'on ne fuppofe pas qu'il y ait eu aucune autre multiplication faite pour les y introduire, que celles des équations particuliéres les unes par les autres. S'il y avoit dans le deffein propofé, par exemple, un million de petits cercles, l'équation monteroit à deux millions de dimenfions des inconnuës; fans conter qu'elle feroit envéloppée avec prefque autant de quantitez connuës differentes entre elles, & cela en cas que les raions des cercles foient égaux; s'ils étoient inégaux il y auroit environ la moitié davantage de quantitez connuës.

On voit bien que cette fpéculation n'eft pas de grand ufage, mais il y a néanmoins quelque plaifir de confiderer ces fortes de veritez fi étenduës, fi génerales, que l'on démontre fi facilement, & qui néanmoins ont quelque chofe qui paroît d'abord fi furprenant & fi étrange. Mais peut-on affez concevoir à combien de veritez & de furprenantes veritez les Mathematiques s'étendent? Peutêtre auffi ne fera-t-on pas fâché d'avoir rencontré en cet Ecrit l'idée d'une même ligne Géometri-

trique composée de plusieurs lig[nes] Géometriques plus simples. Je me s[uis] étendu sur ce sujet d'autant plus v[o]lontiers, que je n'ai pas encore vu q[ue] d'autres y eussent fait réflexion. C'[est] ainsi, par exemple, que si l'on rapport[e] à une même origine, de la maniére qu[e] je l'ai expliqué ci-dessus, les lieux [à] deux lignes droites, on produira u[n] lieu de deux dimensions, qui peut mê[-]me passer pour une section conique. Les lieux à trois lignes droites produiront un lieu de trois dimensions : ce que fe[-]ront encore les lieux à une section co[-]nique & à une ligne droite. Les lieux à deux sections coniques produiront un lieu de quatre dimensions, & ainsi du reste. Et c'est ce que je pourrois aisé[-]ment démontrer, s'il ne me paroissoit trop évident aprés ce que j'ai déja dit. Mais les lieux composez de cette ma[-]niére sont en quelque sorte plus simples, que les autres lieux du même degré. Or pour le dire en passant, il paroît as[-]sez admirable que les lieux composez de plusieurs lieux plus simples, par exemple, d'un million de petits cercles tous détachez, si l'on veut, & même fort éloignez les uns des autres, se puis[-]sent décrire par des fils attachez à di[-]vers points pour foiers & qui se reünis[-]sent



m. XIII. p. 75.



sent tous au même stile, selon la maniére de M. de T. quelque composition que l'on veuille concevoir ; ce qui semble pourtant être une suite nécessaire de quelques propositions qu'il a avancées. Il est même assez étrange qu'on puisse décrire à sa maniere par des fils ce lieu Géometrique, $x^4 + 2x^2y^2 - 4rx^2y + 2r^2x^2 + 4r^3y + 2r^2y^2 - 4ry^3 + y^4 - 3r^4 = 0$, qui est un lieu à deux cercles égaux, supposant que les inconnuës fassent ensemble un angle droit. Ces cercles se touchent l'un l'autre & leur demidiametre commun est égal à r : mais la difficulté seroit encore plus grande, s'ils étoient éloignez l'un de l'autre. Si l'on répondoit que chaque cercle se peut décrire à part, selon sa méthode, ce n'est plus la même chose, & ce n'est pas là le sens que l'on peut donner à ce qu'il a dit. Outre que la difficulté resteroit encore si au lieu d'un terme de l'équation, comme $-3r^4$ on en mettoit un autre qui fût presque de la même valeur, par exemple $-3\frac{1}{1000000000000}r^4$: car alors la courbe, bien qu'elle approchât extrémement de ces cercles, en seroit néanmoins differente. Mais ces difficultez s'évanouïssent, quand on les met auprès d'une Démonstration de ce qui

paroissoit d'abord étrange & presque incomprehensible.

III.

ORACULA SIBYLLINA *cum variorum Commentariis; operâ & studio* SERVATII GALLÆI. *Accedunt* ORACULA MAGICA *Zoroastris, Jovis, Apollinis*, &c. *Astrampsychi* ONIROCRITICUM, &c *Græcè & Latinè cum Notis variorum.* Amstelodami apud Henricum & viduam Theodori Boom, 1689. in 4. pagg. 918.

M. GAllé publia l'année passée un Volume de Dissertations sur les Sibylles & sur les Oracles, qu'on leur attribuë, dont on a parlé dans cette Bibliotheque T. IX. pag. 333. & *suiv.* On trouve dans cet Ouvrage tout ce qui concerne le nombre, la patrie, l'âge, & les Ecrits de ces prétenduës Prophetesses; & l'on y peut joindre le Livre de *M. Petit*, Docteur en Medecine, à Paris, touchant la Sibylle, dont on a donné l'Extrait dans le Tom. II. pag. 120. & *suiv.* Voici les Oracles mêmes

mêmes plus corrects que dans les Editions précedentes, revus non seulement sur les Manuscrits dont Opsopée s'étoit servi, mais encore sur un qui appartenoit à *M. Bernard*, qui l'avoit communiqué à M. Gallé. On y a joint les Oracles Magiques de Jupiter, d'Apollon, de Zoroastre &c. l'Interpretation des Songes d'Astrampsyque, & les Scolies de Plethon & de Pselle; en sorte que cette Edition est aussi complette que celle d'Opsopée, dont on a même mis la Préface dans celle-ci. Afin qu'il n'y manquât rien on a joint, immédiatement après cette Préface, un Ecrit Latin, que l'on a trouvé dans quelques MSS. & que quelques uns attribuent au *Venerable Bede*. L'Auteur de cet Ecrit, après avoir rapporté les noms des autres Sibylles, vient à celle de *Tivoli*, à qui il dit que les Senateurs Romains proposerent un songe, qu'ils avoient eu, & dont il rapporte l'explication que la Sibylle leur donna, qui contient ce qui devoit arriver depuis son temps jusqu'à la destruction de l'Antechrist & la fin du monde. Ceux qui trouvent tout dans *Nostradamus*, pourroient peutêtre découvrir ici de quoi appuier leurs interpretations; mais la plûpart du monde ne pechant gueres en ceci, par un

excès de credulité, on ne feroit plaisir qu'à peu de gens, si l'on s'y arrêtoit. Pour venir aux anciens vers Sibyllins, on trouvera dans les Commentaires, que l'on y a joints, non seulement les Notes d'Opsopée; & des remarques pour l'explication du Texte, mais encore de longs Extraits de divers Auteurs sur plusieurs sujets, à l'occasion de quelque mot des Sibylles.

1. Comme on ne peut pas faire un Extrait exact d'un recueil de cette nature, on se contentera d'en mettre ici quelques endroits. Dès le commencement l'Auteur rapporte divers sentimens, & particuliérement celui de M. Petit, sur l'origine du nom des Sibylles. Pour lui il * conjecture qu'on pourroit tirer ce mot de quelques racines, ou de quelques mots Arabes, comme de שבל *Sabala* qui signifie *consacrer à un usage religieux*, ou de שאבון *Sabon*, *vaisseau* & אלה *allah*, *Dieu*. Mais il n'insiste pas là dessus, parce que les étymologies sont douteuses.

2. Sur ce que Dieu est appellé ἀγέννητος, ou *non-engendré*, qui est le caractere de la personne du Pere dans les anciens Docteurs de l'Eglise dont M. Gallé rapporte divers passages, il remar-

* Pag. 3.

remarque, * après *Suicer*, que les Peres eurent raison de rejetter ce terme, parce qu'il favorisoit le sentiment des Ariens. S. *Athanase* a composé quelques Dialogues contre les Anoméens, qui soûtenoient que le Fils n'est pas semblable au Pere, où l'on trouve cette contestation entre l'Héretique & l'Orthodoxe. L'Anoméen: *Ne dites-vous pas que le Pere & le Fils existent ensemble?* L'Orthodoxe: *Oui.* L'Anoméen: *Vous dites donc qu'il y en a deux, qui ne sont point engendrez?* L'Orthodoxe: *Je reconnois le Pere & le Fils, mais l'Ecriture ne m'a point appris ce que c'est qui n'est point engendré.* L'Anoméen: *ne confessez vous donc pas que le Pere de Jesus Christ n'est point engendré?* L'Orthodoxe: *Je l'avouë.* L'Anoméen: *Celui qui n'est pas fait & qui est, est sans génération: il n'est donc pas engendré.* L'Orthodoxe. *Je sai qu'il n'a point été fait, mais les saintes Lettres ne m'apprennent pas à l'appeller non-engendré, mais à l'appeller le Pere.* C'est pourquoi ce Docteur ajoûte, dans le même Dialogue, que la pieté ne permet pas de l'appeller *non-engendré*, quoi que ce terme réponde aux idées que nous en avons. S. Basile employe à peu près les mêmes raisons, contre Eunomius.

* Pag. 13.

On demande pourquoi les Peres ont banni ce terme de leur Théologie, après s'en être servis eux mêmes assez heureusement? *M. Charles*, autrefois Professeur en Théologie à Montauban, trouvoit qu'ils en avoient eu deux raisons. La premiére, parce que les Païens s'étoient servis de ce mot pour désigner Dieu, comme on le peut voir dans la Sibylle, & dans un passage de *Parmenide*; & ne vouloient dire autre chose par ce terme, sinon que Dieu n'étoit point créé. Ainsi les Ariens qui appelloient le Pere *non-engendré*, & le Fils *engendré*, vouloient dire qu'il n'y avoit que le Pere qui fût increéé, & que le Fils avoit été créé. De plus ils disoient que les qualitez de *non-engendré* & *d'engendré*, désignoient l'essence du Pere & du Fils & ils en inferoient qu'autre étoit l'essence du Pere, & autre celle du Fils; quoique Justin & S. Basile ayent déclaré que ces termes ne désignent point l'essence, mais les personnes divines. Mais ni Suicer, ni M. Gallé ne peuvent goûter ces raisons, pour l'abolition de ce terme; parce que si elles avoient lieu, ces Docteurs affirmeroient tantôt que le Pere pourroit être appellé *non-engendré*, & tantôt que cela ne se pourroit. Ils trouvent un remede beaucoup plus facile,

cile, à la contradiction qui paroît entre-eux. Il ne faut qu'ôter une lettre du mot ἀγέννητος, comme l'ont remarqué *S. Athanase*, *S. Cyrille d'Alexandrie*, & *Jean Damascene*. Le premier de ces termes signifie *qui n'est point engendré*; le second signifie *qui n'est point créé*, ou *fait*. Les Ariens les confondoient ensemble, mais les Orthodoxes les rejettoient, ou les prenoient dans leur veritable sens. Il faut consulter *Suicer*, pour bien comprendre le fond de cette dispute de mots.

3. Quelques uns de ces Docteurs ont parlé de la Puissance de Dieu en quelques endroits, d'une maniére qui semble lui donner des limites trop étroites, comme lorsque *Theodoret*, Cyrille d'Alexandrie, & Damascene disent; *que Dieu ne peut que les choses qu'il veut, & qu'ainsi les choses qu'il ne veut pas, ne sont pas les objets de sa puissance.* Les autres ont été obligez de les contredire, ou ils se sont contredits eux mêmes. Le même Theodoret qui dit que la puissance de Dieu & sa volonté sont égales, dit en autant de termes ailleurs: *que les choses créées ne répondent pas à sa puissance, mais à sa volonté, parce qu'il auroit pû en créer un beaucoup plus grand nombre, & les créer plus grandes, mais qu'il a voulu les créer*

 dans

dans l'état où elles sont. Et le même Damascene qui a dit ; *que sa puissance ne se mesure que par sa volonté*, dit cependant ailleurs, *qu'il peut perdre le monde, mais qu'il ne le veut pas.* En effet Jesus-Christ ne disoit-il pas aux Juifs, Matth. III: 9. *que Dieu pouvoit susciter des enfans à Abraham des pierres mêmes*, quoi qu'il ne le voulût pas, & Matt. XXVI: 53. *Le Pere auroit pû envoyer des legions d'Anges au secours de son Fils*, mais il ne le voulut pas? Il faut donc que ces Anciens Docteurs ayent eu d'autres idées de la Puissance de Dieu & de sa volonté, que celles que nous avons; ou qu'ils ayent eu un langage particulier, qui les mettoit à couvert de la contradiction; ou qu'ils ayent crû, avec *S. Augustin*, que *vouloir* en Dieu fût la même chose que *faire*, & que quand ils ont dit que Dieu ne peut rien vouloir qu'il ne puisse faire, ils ayent voulu dire qu'il ne peut rien faire, qu'il ne puisse faire, ce qui ne souffre aucune difficulté. C'est encore une des Remarques de Suicer, alleguée par M. Gallé. *

4 Ces exemples font voir que les Commentaires de M. Gallé ne regardent pas seulement le texte des Sibylles, & qu'on y rencontre beaucoup d'au-

* *Pag. 19, 20.*

d'autres matiéres par occasion. La Sibylle ayant dit que Dieu créa l'homme à son image. * on ne manque pas de rapporter les sentimens des Théologiens, sur la difference qu'ils mettent entre *l'image* & la *ressemblance* de Dieu, &c. de faire voir que ces deux termes s'expliquent l'un l'autre, bien loin de signifier des choses differentes.

La même Sibylle ayant parlé du Paradis terrestre, † on rapporte les sentimens de quelques Peres, qui ont crû que ce Paradis avoit été fait pour loger les ames des gens de bien après leur mort, & qu'ayant été fermé depuis qu'Adam en fut chassé après son peché, il avoit été rouvert par Jesus-Christ.

5. La Sibylle avoit dit (*a*) que le Serpent ayant séduit Eve & Adam, leur avoit causé la mort. M. Gallé rapporte sur ce sujet une longue Dissertation d'Hottinger, où il tâche de prouver. 1. Que l'homme auroit été immortel sans le peché, & que sans la promesse du Rédempteur, il n'auroit pas vêcu un moment après sa faute. 2. Que Dieu n'accorda en suite une si longue vie à Adam, qu'afin qu'il approfondît la grace & la promesse qu'il lui avoit accordée dans le Paradis, pour en faire

* *Pag.* 39. † *Pag.* 41. (*a*) *P.* 46. *&c.*

part à ses descendans, & leur donner le moien de se tenir mieux sur leurs gardes contre les surprises du Demon; afin que ceux, qui ne voudroient pas profiter de ses leçons, fussent inexcusables. 3. Qu'à la verité Dieu usa de quelque séverité à cet égard, en révelant le mystere de la Rédemption d'abord plus obscurément, qu'il n'a fait dans la suite; mais qu'en conservant cependant si longtemps la vie aux premiers hommes, il leur donna des preuves assez certaines de sa bonté, puis qu'ils pouvoient tirer plusieurs consequences salutaires de cette premiére révelation. La voix d'Adam retentit, pendant six siecles entiers, aux oreilles de la famille de Seth, qui étoit devenuë un grand peuple; pour lui renouveller la mémoire de la création, du peché, de sa punition, & de l'esperance du salut. 4. Qu'encore que la longue vie des premiers hommes fût un moyen fort propre à conserver la mémoire de ces grands évenemens & à retenir les hommes dans le devoir, on ne put cependant la conserver pure, ni empêcher que le culte de Dieu ne fût souillé d'idolâtrie dans la famille d'Eber, ce qui fait voir combien la Tradition est incertaine. 5. Que la connoissance de Dieu s'étant cependant suffisamment répan-

répanduë, il n'étoit plus néceſſaire de faire vivre les hommes ſi longtemps, puis qu'une vie beaucoup plus courte ſuffiſoit pour comprendre les veritez ſalutaires; & que depuis que Dieu eût ordonné à Moïſe d'écrire ſon Hiſtoire & ſes Loix, il n'étoit plus néceſſaire d'avoir des témoins oculaires de ces faits. Encore que Moïſe ait vêcu ſix vints ans, il ſe plaint cependant que les hommes ne paſſoient pas ordinairement alors ſoixante & dix, ou quatre-vints ans. 6. Qu'encore que l'inſtruction par des Ecrits ſoit beaucoup plus aſſurée, que celle qu'on peut recevoir de vive voix & par tradition, & qu'ainſi on ſe pût conſoler de ce que le terme de la vie étoit racourci, les Patriarches ne laiſſerent pas d'en être affligez. Cela faiſoit dire à Jacob que les années de ſa vie, qui étoit de cent-trente ans, étoient courtes, & qu'il n'avoit point atteint l'âge de ſes Peres; parce qu'encore que la volonté de Dieu écrite ſoit un moyen facile de s'en inſtruire, une vie plus longue ne laiſſeroit pas d'être fort utile, pour faire de plus grands progrès dans cette connoiſſance. Outre cela on eſperoit toûjours de voir l'accompliſſement de la promeſſe qui avoit été faite, & depuis que Dieu eut promis à A-
 bra-

braham & à ses descendans de leur faire posseder le païs de Canaan, où il devoit continuer de se manifester à eux, il n'y avoit rien de plus juste, que de souhaiter d'y demeurer long-temps. On peut ajoûter à cela que Dieu promettoit aux Juifs de les faire vivre long-temps, comme une bénediction toute particuliére; au lieu qu'il menaçoit les méchans, de racourcir leurs jours. 7. Qu'enfin il n'auroit pas été besoin de miracle, pour faire vivre éternellement Adam, & tous les hommes, s'ils n'avoient point peché; la vie ne dépendant que de la bonne constitution du temperament, & d'un usage bien reglé des choses naturelles, que Dieu a créées pour leur entretien.

Ceux qui seront curieux de savoir ce qu'on croit du temps qu'Adam persevera dans son innocence, n'ont qu'à consulter ces Remarques, * quoi que ceux qui en parlent ne s'accordent pas. Les uns ne lui donnent que douze heures dans cet état heureux, les autres ne lui en accordent que six; les autres lui donnent huit jours, les autres quarante, & les autres jusqu'à vint ans. On y trouvera même ce que quelques Docteurs Arabes disent du jour & de l'heure, qu'il fut chassé du Paradis. Ils soûtiennent que

* Pag. 50.

que ce fut un Vendredi à neuf heures, ayant mangé du fruit défendu à six. Quoi qu'il en soit les Juifs accusent unanimement Adam d'avoir causé la mort à ses descendans; quoi qu'ils reconnoissent que sa repentance fut si agréable à Dieu, qu'il lui pardonna non seulement absolument sa faute, mais qu'il lui donna même un Ange appellé Raziel pour le consoler, de peur qu'il ne mourût de tristesse.

17. La Sibylle suppose que Dieu ne dit à Adam & à Eve: *croissez & multipliez*, qu'aprés les avoir fait sortir du Paradis d'Eden: * & cela donne occasion à M. Gallé de rapporter une Dispute *d'Hottinger* sur ces paroles, que les Juifs & les Chrétiens expliquent diversement. Les premiers les regardent comme un commandement indispensable fait à toutes les créatures raisonnables, qui sont capables d'y obeïr; & les derniers y reconnoissent bien quelque sorte de commandement, mais ne lui donnent pas la même necessité que font les Juifs. Il y en a, comme *Corneille à Lapide*, qui ne reconnoissent aucun Commandement dans ces paroles, non plus que lors que Dieu les dit aux poissons, qui ne sont pas capables de recevoir des Loix. *Terniel* n'y

recon-

* *Pag.* 53.

reconnoît pas non plus de Loy, à moins qu'on ne la limite par les paroles suivantes : *remplissez la terre*, en sorte que dès que la terre seroit remplie & peuplée, elle n'oblige plus. C'est la même considération qui fait dire aux Théologiens Catholiques, que si les habitans d'une Ville, ou d'un Etat venoient à diminuer par la peste, ou par la famine, ce seroit une Loy indispensable pour quelques uns, que de pourvoir à la conservation de l'espece, pendant la nécessité. En un mot tous ceux qui autorisent le célibat des Prêtres ne trouvent tout au plus dans ces paroles, qu'une permission de se marier. Mais il faut reconnoître 1. que ces paroles sont exprimées, en forme de commandement fait à Adam & à Eve dans leur état d'integrité ; quoi que quelques Anciens, comme *S. Chrysostome*, *S. Jerôme*, *S. Augustin* &c. en haine du mariage, ou par un trop grand amour pour la virginité, pretendent que cette Loy n'ait point eu de lieu dans le Paradis, & que le mariage n'y fût pas nécessaire pour avoir des enfans. Ce qui a été l'opinion presque universelle des Grecs, d'où vient que S. Basile explique ces termes, de l'accroissement du corps, comme si Dieu avoit dit à Adam & à Eve : nourrissez

vous

vous & devenez grands. 2. Qu'Adam devoit mieux savoir que personne ce que signifioient ces paroles, & que les ayant expliquées d'une maniére que Jesus-Christ a confirmée, en disant que Dieu avoit ordonné le mariage dès le commencement, son explication doit être préferée à toutes les autres. 3. Que les Juifs qui entendent mieux le stile de l'Ancien Testament que quelques Chrétiens, qui ne l'étudient pas, ne les ont jamais autrement expliquées 4. Que si les mêmes termes ont donné aux autres animaux le pouvoir de conserver leurs especes, il n'y a aucune raison d'en exclure l'homme. 5. Que la Loy n'ayant point fait de distinction entre l'état d'integrité, & celui que nous appelons de corruption, ce n'est pas à nous à y en mettre. 6. Que Dieu s'étant proposé de peupler le monde d'hommes, avant le peché même, il étoit naturel qu'il en établit les moyens. 7. Que Dieu réitera le même commandement à Noë, accompagné des promesses de sa bénediction. 8. Que les partisans même du Celibat, comme le *P. Mersenne*, demeurent d'accord que l'opinion qu'ils combatent est probable. 3. Que ceux cependant que Dieu a affranchis de cette Loy, en leur accordant le don de continence, n'y sont point obligez.

8. La

8. La Sybille représente en suite les hommes bâtissans des Villes, & vivans pendant plusieurs siecles. * Les Notes ne manquent pas non plus d'accompagner toutes ces circonstances. A l'égard des maisons, on remarque que les hommes s'étant ennuiez de demeurer dans des cavernes, bâtirent leurs premiéres maisons de terre, ayant remarqué la maniére dont les hirondelles & quelques autres oiseaux font leurs nids; mais que le Luxe ne fut pas long-temps sans inventer une autre espece d'architecture plus superbe. D'autres ne se contentérent pas de se mettre à couvert contre les injures du temps, mais bâtirent des maisons qui étoient aussi grandes que des Villes; dont on peut voir la description dans ces Remarques, avec ce que les Auteurs rapportent de l'Origine des Villes & de leur antiquité. Pour ce qui est de la longue vie, tous les Auteurs parlent de personnes, qui ont vêcu pendant plusieurs siecles; mais Pline a cru que le grand âge qu'on attribuë à plusieurs ne procede que de l'ignorance de la diverse maniére de conter les années de quelques peuples. Les uns ont fait une année de l'Eté, & une année de l'Hiver; les autres

* Pag. 58.

tres n'ont composé leurs années que de trois mois, comme les Arcadiens; & les autres que d'un mois, comme les Egyptiens, qui ont fait vivre selon ce calcul quelques uns de leurs Rois plus de mille ans. Mais sans avoir recours à cette réduction d'années, on dit, qu'il se trouve encore aujourd'hui des hommes dans le Bresil, & dans le Mexique, qui vivent des trois & quatre cens ans; & on peut voir dans ces Remarques, plusieurs histoires de personnes qui ont vécu plusieurs siecles; * pour ne pas parler de celles dont l'Ecriture Sainte rapporte le grand âge. S. Augustin † avoit de la douleur qu'on ne pût pas prouver aussi démonstrativement la longue vie des premiers hommes, que l'on prouvoit la grandeur des anciens Geans par leurs os, qui se trouvent encore de temps en temps dans la terre; mais il trouvoit qu'il y avoit de l'impudence à douter un seul moment des faits rapportez dans l'Ecriture Sainte, qui a donné tant de prédictions dont on a vû l'accomplissement, ce qui est une démonstration que tout ce qu'elle dit est veritable.

Cependant il y avoit deja de son temps des incredules, qui ne pouvant con-

* *Pag.* 60. 61. † *De Civit. Dei. L.* XV. *C.* 9. 12, 13.

contester l'autorité de Moïse, tâchoient d'interpreter ce qu'il dit de la longue vie des Patriarches, d'une maniére qu'il parût qu'il ne disoit rien d'extraordinaire; en supposant qu'une de nos années en contenoit dix des leurs, & qu'ainsi lors qu'on lisoit que quelqu'un d'eux avoit vêcu neuf cens ans, il n'en falloit entendre que quatre-vint-dix; & que par consequent, selon ce calcul, Adam n'avoit que vingt trois ans, lors qu'il engendra Seth; & Seth n'en avoit que vingt, & six mois quand il eût Enos, quoique l'Ecriture dise qu'il avoit deux cens cinq ans. *Abarbanel* accuse quelques Chrétiens d'avoir ainsi réduit les années des Patriarches. Tels étoient ceux dont parle S. Augustin, qui conjecturoit que c'étoit sur ce fondement que quelqu'un avoit corrompu le nombre des années dans la Version des Septante; de peur que les incredules y trouvant ce grand nombre d'années attribué à des hommes, & contraire à l'experience de ceux qui ont vêcu depuis, ne refusassent de le croire, aussi bien que les autres veritez que l'Ecriture enseigne. Cette conjecture n'étoit pas tout à fait sans fondement, & il en allegue une preuve assez vraisemblable, tirée de la sixiéme génera-

tion,

tion, sur les années de laquelle les Septante & l'Hebreu s'accordent parfaitement, donnant à Jared cent soixante & deux ans, lors qu'Enoch lui nâquit; quoi que les Septante eussent ajoûté cent ans à l'âge de tous les autres Patriarches, lors qu'ils ont eu leurs premiers enfans. On peut trouver deux autres exemples de cet accord des LXX. avec l'Hebreu, dans la huitiéme & la neuviéme génération de Lamech, puis qu'ils donnent unanimement cent-soixante & sept ans à Mathusela, lors qu'il eut Lamech; & cent quatre-vints-deux ans à Lamech, lors qu'il eut Noë; ce qu'il y a apparence que S. Augustin n'avoit pas remarqué, à moins que les Exemplaires des Septante, dont il se servoit, ne fussent differens des nôtres en cet endroit.

Quoi qu'il en soit, les Auteurs de la Version des LXX. ou leurs Copistes ont ajoûté cent ans aux générations précedentes, pour donner un âge propre à avoir des enfans à ceux dont ils parloient. Par exemple, si on donne avec le texte Hebreu quatre-vingt-dix ans à Enos, lors qu'il engendra Kenan, & qu'on réduise ces années à un terme dix fois plus court que les nôtres, il se trouvera qu'Enos eut un fils

à l'â-

à l'âge de neuf ans ; mais en y ajoûtant une centaine de ces années réduites, il en avoit dix neuf, qui est un âge plus competent. Mais comme dans la sixiéme, huitiéme & neuviéme géneration, les 162. années de la premiére reviennent à seize ans communs, les 167. de l'autre, à peu près au même âge, & les 182. de la derniére à dix huit ans, il n'a pas été besoin d'y rien ajoûter.

On ne conteste pas que les Egyptiens, les Arcadiens, & divers autres peuples n'ayent donné moins d'étenduë à leurs années, que nous ne faisons aux nôtres; mais il n'est ici question que de celle que les Hebreux leur donnoient, du temps de Moïse. Or il est facile de prouver que leur année étoit de douze Lunes, ou de douze mois, qui faisoient trois cens cinquante quatre jours; & qu'ils y ajoûtoient de trois en trois ans un mois, pour l'égaler à l'an Solaire. Il n'y a donc pas d'apparence que Moïse, en faisant l'Histoire de ce peuple, ait employé les années des autres Nations, qui n'étoient pas le sujet de son Ouvrage. Il est encore moins vrai-semblable qu'il eût tantôt parlé de ces années courtes, & tantôt des longues, sans en avertir; ce qui seroit un défaut d'ex-

d'exactitude, où les Ecrivains les plus médiocres ne tombent pas. Outre cela si les années des Patriarches avoient été Lunaires, ou de trente cinq jours, il auroit donné à quelques uns d'entre eux des enfans dès l'âge de six ou sept ans. Il est remarqué que Kenan eut Mahalaleel, à soixante & dix ans, & que Mahalaleel & Enoch, avoient chacun soixante & cinq ans, lors que le premier eut Jared, & le second Mathusela; & ainsi il auroit fallu qu'Enoch & Mahalaleel, eussent été capables d'avoir des enfans, dès l'âge de cinq ans, & Kenan à six. 2. De plus l'Histoire du Déluge prouve incontestablement, que Moïse parloit d'années Solaires semblables aux nôtres. Il remarque que les eaux inondérent la terre, *le dix-septiéme jour du second mois*, & il conte cent-cinquante jours depuis ce jour là jusqu'à ce qu'elles commencerent à décroître, ce qui arriva avant le dix-septiéme jour du septiéme mois. Par consequent, il parloit d'années plus longues que les mois. Quelque division qu'on eut faite d'un an de cette sorte, il auroit fallu qu'elle eût été fort inégale, pour donner dix-sept jours à l'un de ces mois; & pourquoi n'auroit-il pas conté les cent cinquante jours, dont il parle, qui s'écou-

coulerent depuis le dix-ſeptiéme du ſecond mois, juſqu'au dix-ſeptiéme du ſeptiéme mois, par des années? On peut voir, dans les Remarques de M. Gallé, * comment *Heidegger* preſſe cet argument tiré de *S. Auguſtin*.

On dira peutêtre que Moïſe a autrement conté les mois & les jours du Déluge; ſavoir, ſelon la coûtume des Hebreux, qu'ils avoient priſe des Egyptiens; que les ans des Patriarches qui précederent le Déluge. Mais il eſt facile de voir qu'il ne s'écoula qu'une année de la vie de Noë, depuis le ſecond mois que le Déluge commença, juſqu'au ſecond mois de l'année ſuivante, où la terre s'aſſecha; puis qu'il eſt dit Geneſ. VII: 4. que les pluies commencerent l'an ſix-cens de la vie de Noë au ſecond mois, & qu'il eſt remarqué Geneſ. VIII: 23. qu'elles diminuerent l'an ſix-cens-un, au premier mois, & que le mois ſuivant la terre étant ſeche Noë ſortit de l'arche. La Genéalogie des deſcendans de Sem, que Moïſe rapporte, Geneſ. XI: 9, 10. &c. prouve auſſi manifeſtement qu'il parle d'années de la même étenduë que les nôtres; car il dit que Sem vêcut ſix cens ans; Arphaxad 438; Sela 433; Heber 464; Phaleg 239; Reu 237; Sarug 230; Nachor

* *Pag.* 66.

Nachor 148 ; Tharé 205 ; & Abraham 175. Il faudroit que ceux qui suivirent Heber eussent fort peu vêcu, si on réduisoit leurs années à une mesure si courte, que Phaleg n'eût vêcu que 24 ans ; Reü & Sarug à peu près autant ; Nachor 15 ; Tharé 20 ; & Abraham 17. Cependant Moïse dit qu'Abraham *mourut dans une vieillesse avancée & rassasié de jours* ; outre que disant que Nachor eut Tharé à l'âge de 29 ans, il s'ensuivroit qu'il l'auroit eu avant que d'avoir trois ans. 4. Les Patriarches auroient beaucoup moins vêcu, que plusieurs personnes qui ont été depuis eux ; & cependant l'Ecriture représente leur vie beaucoup plus longue, que celle de leurs descendans.

Il reste cependant une difficulté assez considerable, sur le temps où Moïse fait commencer les Patriarches à avoir des enfans, car est-il croiable, supposé que leurs années ayent été aussi longues que les nôtres, qu'ils ayent commencé à avoir des enfans si tard, que Seth n'ait eu Enos qu'à l'âge de cent-cinq ans ; Enos Kenan à quatre-vint-dix ; & Methusela Lamech à cent-quatre-vint-sept ? S. *Augustin*, se fait cette difficulté, * & répond en supposant, ou que leur puberté étoit

* *Aug. de Civit, D. L.* 1. *C.* 15.

proportionnée à leur grand âge, ou que ce n'étoient pas leurs premiers enfans, mais ceux que l'ordre de la succession demandoit que Moïse rapportât, pour parvenir à Noë, & ensuite à Abraham. Mais la supposition, que leur puberté étoit proportionnée à leur grand âge, ne suffit pas, pour résoudre cette difficulté. Car 1. si la proportion entre la puberté & le temps de la vie étoit nécessaire, pour avoir des enfans, il faudroit que cette puberté fût à peu près dans le même temps à l'égard de ceux qui ont vêcu autant les uns que les autres, ce qui ne s'est pas rencontré; puisque Mahalaléel eut Jared à l'âge de 65. ans. & que Jared eût Enoch âgé de 162. n'y ayant que 67. ans de difference entre leur âge. 2. Depuis que la vie des hommes a été réduite à quatre-vints ans, la puberté commence à la quatriéme, ou cinquiéme partie de leur vie ; en sorte que s'il falloit que la même proportion eût eu lieu dans celle des Patriarches, ils auroient la plûpart eu des enfans avant l'âge de puberté, ce qui est absurde ; car, selon ce calcul, Adam, Seth, Enos, Kenan, Jared & Methusela auroient dû être en âge de puberté à cent-quatre-vints ans. Cependant Adam eut des enfans avant

l'â-

l'âge de 130 ans; Seth à 105; Enos à 90; Kenan à 70, &c. sans parler des premiers enfans de Sem, Arphaxad, Sela, & Heber, qui en eurent à 30. ans, quoi qu'ils ayent vêcu près de quatre siecles, ou même plus. 3. Il n'y a aucune raison qui oblige à reculer la puberté des Patriarches, à proportion de leur âge, ni de l'inferer de la proportion qui est entre nôtre vie & cet état; puisque ce n'est pas selon cette proportion que nous sommes en âge de puberté, mais plûtôt parce que nôtre corps ne se trouve pas assez formé auparavant; ce qui n'avoit pas de lieu à l'égard de ces anciens hommes, que l'Ecriture représente forts & vigoureux, au même temps que nous le sommes, quoi que nôtre vie soit beaucoup plus courte que la leur.

Il y a donc beaucoup plus d'apparence, que ce ne sont pas leurs premiers enfans, que ceux que Moïse leur attribuë, dans un âge si avancé. Comme il est constant que Seth n'étoit pas le fils aîné d'Adam, il se peut bien faire aussi qu'Enos ne fût pas celui de Seth, ni Cainan celui d'Enos, &c. Moïse ne se proposoit que de rapporter la Genéalogie de Noë & d'Abraham, parce que c'étoient les deux plus éminens Patriarches en pieté, & à qui

Dieu avoit accordé des faveurs toutes particuliéres ; l'un ayant sauvé les hommes de la destruction totale, & l'autre ayant rétabli le culte de Dieu. On en peut tirer une preuve d'Arphaxad fils de Sem, dont Moïse marque les descendans jusqu'à Abraham Genes. XI. quoi qu'Elam soit appellé son fils aîné. Genes. X : 22. Mais il y en a une Démonstration dans la Génealogie, que S. Matthieu donne de Jesus-Christ ; car commençant par Abraham, pour venir à David, il dit qu'Abraham eut Isaac ; pourquoi ne nomme-t-il point Ismaël, qu'il avoit eu auparavant ? Il ajoûte qu'Isaac eut Jacob ; pourquoi ne dit-il rien d'Esau, qui étoit son aîné ? C'est parce qu'ils ne l'auroient pas conduit à David, à qui il vouloit aller. Par consequent, puisque Moïse ne rapporte que la Genéalogie de Noë, il suffisoit pour son dessein qu'il marquât le temps de la naissance de ceux qui y entroient, sans que cela prouve qu'ils fussent les aînez de leurs familles.

On ne peut donc raisonnablement douter, que les Patriarches n'ayent vêcu fort longtemps, ni que tout ce que les Libertins peuvent objecter contre cette verité, ou ce que la foiblesse de quelques Interpretes a changé

gé dans leur âge, ne soit sans fondement. Mais on peut demander, si ce grand âge étoit commun à tous les hommes de leur temps, ou s'il leur étoit particulier ? Les Juifs se partagent sur cette question, * *Maimonide* & *Abarbanel* prétendent que c'étoit un privilege miraculeux de ceux dont Moïse parle, à peu près comme on voit aujourd'hui des hommes vivre beaucoup plus longtemps que les autres.. On peut voir dans ces Remarques leurs raisons, que *Paul de Burgos* a suivies. Mais quelques autres, comme *Moïse Nachmanide*, sont dans un autre sentiment; *car pourquoi*, dit ce Juif, *Dieu auroit-il fait ce miracle en faveur de personnes qui n'étoient ni Prophetes, ni gens de bien, pendant tant de siecles* ?

En effet il y a beaucoup d'apparence que la longue vie n'étoit pas un privilege des Patriarches, & qu'elle étoit commune à tous ceux de leur temps quoique Moïse ne conte que les années des descendans de Seth; puis qu'il n'y eut que sept génerations des descendans de Cain depuis la mort d'Abel, jusqu'au Déluge : au lieu qu'il y en eut dix de la posterité de Seth. Outre cela Moïse ne parle que par occasion de leur longue vie, & sans dessein de les distinguer des autres hommes

* *Pag.* 69.

mes à cet égard. De plus cette longue vie venant peu à peu à diminuer, & ayant été racourcie, montre manifestement que les causes de sa longueur doivent avoir été communes. Si ç'avoit été le privilege de ceux dont Noë & Abraham descendirent, on ne pourroit pas dire que leur sainteté l'eût mérité; puisque quelques uns des ancêtres d'Abraham avoient été idolâtres, & qu'il s'est trouvé dans la suite des personnes dont la sainteté ne leur cedoit point, comme Moïse, David, la S. Vierge, les Apôtres &c. qui n'ont pas approché de leur âge. On a accoûtumé de dire qu'il étoit nécessaire que les Patriarches vêcussent longtemps, pour peupler le monde, & pour cultiver les Sciences & les Arts, qui demandent de longues Experiences. Mais à l'égard du premier, la longue vie de six ou de sept Patriarches, qu'on suppose avoir vêcu seuls si longtemps, n'auroit pas été de grande consequence; & si cette raison a quelque force, elle ne conclud pas moins en faveur des uns que des autres; non plus que la nécessité de cultiver les Arts & les Sciences, qui ont presque toûjours été plus recherchées par les gens du monde, que par ceux qui ont eu de la pieté.

Il

Il y a des gens qui se donnent beaucoup de peine à rechercher les raisons de cette longue vie, les uns en faisant un miracle particulier de la Providence, & les autres n'y reconnoissant rien que de naturel. On doit éviter deux extremitez dans cette occasion : il n'est pas permis de douter que la Providence de Dieu n'en disposât ainsi, pour des raisons très-importantes; mais cette Providence étoit ordinaire, & on a déja fait voir qu'il n'est pas besoin de recourir au miracle, Dieu ayant donné assez de vertu aux créatures pour conserver longtemps la vie des hommes, pourvû qu'ils s'en servissent à propos, qu'ils n'en abusassent point, & n'obligeassent pas Dieu, par leur mauvaise conduite, à suspendre leurs vertus & leurs effets. Il faut donc reconnoître qu'outre la bonne disposition des hommes, au commencement du monde, & la vertu des alimens à leur conserver la vie, la Providence de Dieu y contribuoit particuliérement. C'est une illusion que de s'imaginer que le changement, qui est arrivé à cet égard, soit un effet de la vieillesse du monde, quoi que S. *Cyprien*, l'ait alleguée avec beaucoup d'apparat, pour fermer la bouche aux Païens, qui accusoient les Chrétiens qu'ils é-

toient la cause des malheurs publics, comme on le peut voir dans ces Remarques. * Cette erreur étoit pardonnable à S. Cyprien, & dans le fond les Païens avoient aussi cette imagination, comme on le voit dans *Homere* & dans d'autres Poëtes; & ils avoient tort de rejetter sur les Chrétiens les miseres, qui devoient naturellement accompagner, selon eux, l'âge décrepit du monde. Il ne faut guére connoître la nature, pour tomber dans cette pensée, car si la longueur de la vie procedoit de la premiére vigueur de la nature, & si le déchet qui y est arrivé est causé par sa vieillesse, comment a-t-elle passé tout d'un coup de neuf cens ans à quatre cens, & de quatre cens à deux cens & à cent, & de là à soixante & dix, ou quatre-vint? Comment, depuis le temps de Moïse jusqu'à présent, par l'espace de trente deux siecles, le même terme de la vie est-il demeuré fixe, si l'âge des hommes décroît avec la vieillesse du monde? Il faudroit dans cet âge décrepit du monde, que les hommes ne vêcussent à peine que quelques années, ou quelques mois. Ceux qui voudront s'instruire plus à fond des causes de la longue, ou de la courte vie, peuvent

* *Pag*. 71. *b*.

vent consulter cette Digression, qui est toute tirée *d'Heidegger*.

9. On a dit Tom. VI. pag. 112. de cette *Bibliotheque* que le mot *Hades*, vient de איד *Ed*, ou en ponctuant autrement *Aid*, qui signifie *mort* ou *ruine entiere*, comme le traduisent les Septante. Mais la Sibylle en donne une autre Etymologie, & prétend que le sépulcre étoit ainsi appellé par les Grecs & par les Hebreux, parce qu'Adam y étoit descendu le premier. Cela donne occasion à M. Gallé de rapporter sur ce sujet une remarque de *Parker*, * outre ce qu'il en avoit déja dit dans ses Dissertations, pag. 553. &c. pour prouver que ce terme ne signifie proprement que la terre dans les bons Auteurs, sacrez ou profanes, & qu'il ne se prend jamais dans l'Ecriture pour ce que nous appellons l'Enfer.

10. Les Savans se trouvent partagez sur ce qu'il faut entendre par les Géans, dont parle l'Ecriture. Les uns † traduisent le mot *Nephilim*, qui est dans l'Original, par celui de *Géans*, les autres par celui de *forts & robustes*, les autres par celui de *violens*, & les autres par celui de *tyrans*, selon qu'ils le rapportent à la grandeur de leur corps,

* Pag. 79. † Pag. 93.

ou à leurs qualitez. Le Livre qu'on attribuoit à Enoch les faisoit naître du mélange des Démons, ou des Anges avec des femmes; & *Paul de Burgos* a suivi cette opinion, faisant venir le mot *Nephilim* de נפל, qui signifie *tomber*, pour désigner les Anges qui sont tombez du ciel, selon ce qui est dit, Esa. XIV. 12. *Comment êtes-vous tombé du ciel, Lucifer*, & Luc. X: 18. *Je voiois Satan tombant du ciel, comme un éclair.* Mais cette opinion est aussi ridicule que sa preuve, car comment les Démons auroient-ils pu naître des descendans de Seth & de Cain, qu'il faut entendre par *les fils de Dieu*, & par *les fils des hommes*, dont Moïse rapporte l'alliance impure? Et quand on demeureroit d'accord qu'on doit entendre les Anges par les *fils de Dieu*, s'ensuivroit-il que les *Nephilim*, qui sortirent de leur mariage avec les filles des hommes, fussent des Demons; les *Nephilim* aiant déja fait du desordre avant ces mariages? Outre cela Dieu envoya expressément le Déluge, pour punir les violences de ces *Nephilim*; & comment auroit-il puni les hommes, pour la méchanceté des Démons? Il est vrai que les Démons sont tombez du ciel, & qu'à cet égard on pourroit très-bien les appeller *Nephilim*, mais il ne s'en-

suit

suit pas de là que tous ceux, à qui l'Ecriture reproche cette chûte, fussent des Démons. Esaie parle manifestement du Roy de Babylone ou d'Assyrie, de Nebucadnetsar, ou de Sennacherib, qui avoient été défaits par leurs ennemis; & Jesus-Christ parloit de la ruine du Malin Esprit & des méchans, dont la prédication de ses Disciples & leurs miracles désoloient l'empire & la puissance. C'est ce qui oblige plusieurs autres à entendre par ces *Nephilim* des hommes d'une taille extraordinaire, comme ceux que la Fable a appellé des Géans; & ç'a été l'opinion de plusieurs Peres, après *Baruc*, *Sirac*, & l'Auteur des *Maccabées*, que quelques Rabbins, comme *Jarchi*, & *Aben-Esra*, ont suivis. Mais plusieurs autres, depuis *Temporarius* & *Goropius Becan*, ont crû après *Philon Juif*, & *Joseph*, que ces *Nephilim* n'étoient point distinguez du reste des hommes par la grandeur du corps, & ont traité de fables tout ce qu'on dit des Géans qu'on suppose avoir vécu avant le Déluge. Ils ont cru que l'Ecriture appelle *fils des hommes*, *ou de la terre*, ceux qui s'abandonnent aux voluptez corporelles & terrestres, & *fils du ciel*, *ou de Dieu*, ceux qui étudient les mouvemens du ciel & des

aſtres, & ceux qui s'appliquent particuliérement à la connoiſſance & au ſervice de Dieu. Ils n'entendent autre choſe par ces *Nephilim*, que des hommes violens, qui troubloient la ſocieté par leurs deſordres, ce qui ſe rapporte aſſez bien à ce que l'Ecriture en dit. Cependant il s'eſt trouvé un bon Moine, appellé *Jaques Bolduc*, de l'ordre des Minimes, qui a cru * que les *Nephilim*, les *Rephaim*, les *Zuzim*, les *Gibborim*, les *Enakim*, les *Zamzummim*, les *Elim*, & quelques autres, que l'Ecriture repréſente comme des peſtes du genre humain, étoient les plus gens de bien de ce temps-là, & qu'ils n'ont porté ces noms, que parce qu'ils ſe diſtinguoient des autres hommes, par le vrai culte de Dieu, en ſe proſternant contre terre, *à peu près comme les Peres de l'Ordre de S. François d'Aſſiſe, lors qu'on les voit ſe proſterner devant le Sacrement de l'Autel, & baiſer la terre*; & que ce fut pour cette raiſon qu'on les appella *Nephilim*, qui ſignifie des *proſternans*, ou des *proſternez*. *Heidegger* ſemble ſuivre une opinion qui tient le milieu, † accordant une taille conſiderable aux *Nephilim*, qui peut les avoir fait appeller *Géans*, quoi qu'ils ne fuſſent pas d'une grandeur auſſi

* *Bolduc, de Eccleſ. ante legem.* † *Pag. 96.*

aussi prodigieuse que quelques uns les représentent ; mais il reconnoit au reste qu'ils étoient les persecuteurs des gens de bien. Les raisons *d'Hofman*, que l'Auteur rapporte en suite, ne paroîtront pas concluantes à tout le monde, pour la grandeur de ces Nephilim. Il reconnoît lui même que ce qui en est dit, Genes. VI. 4. ne conclut rien, & il se retranche à ce que les espions de la terre de Canaan rapporterent Nomb. XIII. 33, 34. que tout le peuple de ce païs-là étoient de grands hommes, qu'ils y avoient vû les *Nephilim* fils d'Anac, & que les Israëlites ne paroissoient que comme de *Sauterelles* devant eux. Mais comme ce rapport étoit hyperbolique & qu'il n'étoit que pour épouvanter les Israëlites ; tout ce qu'on en peut conclurre, c'est que les Israëlites croioient qu'il y avoit des peuples d'une grande taille, qu'ils appelloient *Nephilim*. Il ne faut pas s'imaginer qu'ils crussent que ce fussent des Colosses gigantesques, puis qu'Og Roi de Basan, qui étoit le seul qui restât de la race des *Nephilim* du temps de Moïse, ne pouvoit avoir tout au plus que cinq ou six coudées de hauteur, son lit n'en ayant que neuf de long. On ne doit pas même croire que ceux qui avoient quelque esprit

parmi les Grecs prissent pour des veritez ce que la Fable a dit des Géans. Quelques Philosophes soûtenoient que ce n'étoit autre chose que les vents, qui étant renfermez dans la terre & ne trouvant pas de sortie, s'en font quelquefois, en faisant éclater en pieces des montagnes, qu'ils lancent contre le ciel. Les autres ont cru qu'il ne falloit entendre par les Géans de la Fable, que les impies, ou les Athées, qui voudroient détrôner Dieu par leurs blasphêmes; ce qui faisoit dire à *Ciceron*, *que c'est combattre contre les Dieux comme les Géans, que de violer les Loix de la nature*.

11. Comme la Sibylle suit à peu près l'ordre de l'Histoire de Moïse, après avoir parlé des *Nephilim*, ou des méchans qui précederent le Déluge, elle ne manque pas de parler de la maniére dont Dieu les punit, & sauva Noë & sa famille dans un Vaisseau, que les Interpretes de Moïse ont appellé *Arche*, dont on trouvera la description, dans ces Remarques, depuis la page 99, jusqu'à la 100; & depuis la page 123, jusqu'à la 152; tirée de *Heidegger*.

12. La Sibylle introduit Dieu parlant à Noë, lors qu'il lui ordonna de faire un Vaisseau pour sauver quelques

ani-

animaux avec sa famille, en ces termes : *Je suis celui qui suis.* M. Gallé rapporte, * pour expliquer cette expression, une dissertation *d'Hottinger* sur le nom de Dieu, *Jehova*, que la plûpart des Juifs & beaucoup de Chrétiens ont cru qu'il n'étoit pas permis de prononcer, & que d'autres ont soûtenu ne pouvoir l'être par sa nature. On prouve 1. Que ce nom est particulier à Dieu, qu'il désigne son essence, & marque que c'est lui qui a donné l'existence à toutes les créatures. 2. Qu'il a été connu à l'Eglise, dès le commencement du monde, & que Dieu, qui ne prit que le nom de *puissant*, pendant qu'il étoit occupé à la création, prit celui de *Jehova*, dès que l'homme fut en état de connoître que Dieu lui avoit donné l'être, Genes. II: 4. & IV: 14, 22. & XV 2. 3. On répond à ceux qui inferent le contraire, de ce que Dieu dit à Moïse, Exod. VI: 3. *qu'il étoit apparu à Abraham, à Isaac & à Jacob, sous le nom de Fort & de tout-puissant, mais qu'il ne s'étoit point manifesté à eux par son nom Jehova*, que cette objection n'est fondée que sur une mauvaise traduction de ce texte, où il y a une transposition à faire en cette sorte : *Je suis apparu à Abraham, à Isaac & à Jacob*

* Pag. 14.

cob sous le nom de Fort & de tout-puissant, & sous mon nom Jehova, quoique je ne leur aie pas été connu, comme l'Interprete Arabe l'a traduit. Mais cette transposition est rude, & il seroit plus naturel d'y mettre une interrogation, qui ôteroit toute la difficulté; comme on le fera voir, dans l'Extrait des *Observations sacrées* de *M. Colomiez*. 4. On remarque que c'est un scrupule superstitieux que de s'imaginer que ce nom soit ineffable, puis qu'il est exprimé par des Voielles & par des consones, qqi ne sont destinées qu'à le faire bien prononcer: en cas que Dieu l'ait révelé avec les points qui y servent aujourd'hui de Voielles; & que s'il ne l'avoit pas fait, personne n'auroit osé y mettre ces Voielles. 5. Qu'il est constant que le peuple & les Sacrificateurs prononçoient ce nom, dans la bénediction solennelle, qui est rapportée Nomb. VI. 6. Qu'il n'y a point de nom qui exprime mieux la nature de Dieu, & que la paraphrase que S. Jean en fait Apoc. I:6. fait voir que le mot *Seigneur* ne l'exprime pas entiérement. 7. Qu'il se trouve des vestiges de la prononciation de ce nom dans les anciens Auteurs Païens & Chrétiens, dont les premiers ont appellé le Dieu suprême *Jaho*, &

Jo-

Jovis, &c. 8. Que les Juifs mêmes l'ont prononcé dans le Temple de Jerusalem, d'où vient qu'ils ont mis ce Canon dans le Talmud : *On le prononce, comme il est écrit, dans le Sanctuaire*, c'est à dire dans le Temple ; *mais on le prononce dans les Provinces*, c'est à dire hors du Temple, *par le surnom Adonai*. * *Maimonide* demeure d'accord que cet usage avoit duré jusqu'au temps de *Simeon le Juste*, où les Sacrificateurs discontinuërent à le prononcer, à cause de la méchanceté des hommes ; & que ses freres bénirent le peuple par le nom de douze lettres. Il ajoûte même que les Sages apprenoient de bouche une fois la semaine à leurs Disciples modestes, comme il le faut prononcer. Quoi qu'on le prononçât plus fréquemment dans le premier Temple, on ne laissa pas de le faire après qu'il fut ruïné, † & *Philon* dit qu'il n'y a que ceux qui ont les oreilles & la langue pures qui en puissent entendre la prononciation. Enfin il falloit bien que tout le monde en sût la prononciation, puisque les Rabbins avoient pour maxime de ne condamner personne, comme blasphemateur, à moins

* *Siphra ad Num. VI.* 23. *Maimon More Nevoc. p.* 1. *c.* 62. † *R. Azar. Mcor. En. p.* 150. *Philo L. III. de vitâ Mosis.*

moins qu'il n'eût abusé du nom de quatre lettres, qui est celui de יהוה, où du nom *Adonai*.

La Sibylle fait en suite dire à Dieu: * *J'ai neuf lettres, & je suis de quatre syllabes, comprenez moi, les trois premiéres syllabes sont de deux lettres chacune, & la dernierc de trois, dont il y en a cinq qui ne sont point Voielles. Le tout comprend deux fois huit centaines, & trois fois trois dixaines, & outre cela sept. Si vous me comprenez, vous posséderez la sagesse divine, que j'ai.* Cette énigme a fort exercé l'Esprit des Savans. Les Chimistes, qui trouvent presque par tout les principes de leur Art, l'expliquent de *l'Arsenic*, parce que le mot ἀρσενικὸν renferme autant de Syllabes & autant de Consones & de Voielles, que la Sibylle en exprime; & que la valeur numerale des lettres de ce mot, fait le nombre de CCC LXX. en retranchant un N, ce qui n'est pas de consequence pour se priver d'une si belle explication. *P. Morel* y cherchoit un mystere Théologique, & vouloit que cette énigme désignât le nom de *Jehova*, qui comprend selon lui le nombre de 1696, à un près: parce qu'il y est parlé d'abord de deux fois huit cents, & de trois fois trois

* *Pag. 115, 117.*

trois dixaines, qui valent 90. & de sept unitez, qui font justement 1697. *Jean d'Or* croioit que cette énigme désigne les mots θεὸς σωτὴρ, *Dieu sauveur*, dont les lettres numerales montent à 1792. *Brentius* prétend que toute la somme monte à 1711. & que les lettres du mot φωσφόρος font ce nombre. Quelques uns veulent que le nom de Dieu, qui est exprimé dans cet Oracle, désigne le nombre MDCXCVII. *Isaac Vossius* embrassoit le sentiment de ceux qui veulent que la Sibylle marque le mot *Jehova*, & que l'unité qui est surnuméraire, designe l'unité de Dieu, selon la coûtume des Pythagoriciens & des Platoniciens.

13. On trouve aussi dans ces Remarques * une Dissertation *d'Heidegger*, pour prouver que la Langue Hebraïque est la plus ancienne de toutes.

14. Ceux qui aiment les Allegories y en trouveront de merveilleuses sur l'or, la myrrhe & l'encens; que les Mages d'Orient présenterent à Jesus-Christ, † qui désignoient, selon S. *Augustin*, & *Salmeron*, le mystere de la S. Trinité; ou la foi, l'esperance & la charité; ou qu'il faut offrir à Dieu nos biens, nos ames & nos corps; ou qu'il faut soûmettre à Jesus-Christ la Logique,

* *Pag.* 167, *ad* 176. † *Pag.* 179.

que, la Physique, & la Morale; ou que l'Ecriture a trois sens, l'historique, l'allegorique, & le tropologique, &c. Il est vrai que *Frideric Spanheim*, dont on emprunte cette Remarque, ne fait pas grand cas de ces Allegories, & qu'il croit que les Mages ne cherchoient point d'autre mystere dans leurs présens, que d'offrir au Sauveur du monde, ce qu'on avoit accoûtumé de présenter aux Princes, pour leur marquer du respect; ce qu'il prouve par l'exemple des fils de Jaçob, lors qu'il les envoya en Egypte, & par celui de la Reine de Saba &c.

15. Comme la Sibylle n'a pas oublié à parler de l'étoile qui conduisit les Mages à Bethlehem, M. Gallé n'a pas manqué non plus d'inserer dans son Ouvrage les dissertations de *Spanheim* sur ce sujet, depuis la page 192. jusqu'à la 200. & *d'Hottinger* sur l'histoire des Mages, depuis la page 762. jusqu'à la 788.

16. Tout le Livre VIII. qui est le dernier des Oracles Sibyllins, * parle de Jesus-Christ, à peu près dans les mêmes termes que le N. T. & les Peres: ce qui est une preuve que celui qui en est l'Auteur, en a tiré ses prétenduës prédictions. Il y a beaucoup d'appa-

ren-

* *Pag.* 729.

rence que *Priscille* & *Maximille*, que *Montan* faisoit passer pour des femmes inspirées, ont fait divers de ces Oracles. M. Gallé rapporte ici dans son commentaire diverses Remarques de ceux qui ont écrit sur le N. T. On y trouvera, par exemple, (*a*) une Dissertation sur l'Eclipse qui arriva à la mort de Jesus-Christ.

17. Outre les Remarques qui regardent la Théologie, comme la confusion des langues qui arriva en bâtissant la Tour de Babel; (*b*) la Manne; (*c*) Moïse; (*d*) les Cherubins, (*e*) s'il est permis aux Chrétiens de manger du sang? (*f*) s'il est permis aux Chrétiens d'aller à la guerre? s'il faut baptiser par aspersion, ou par immersion, comme on l'a pratiqué jusqu'au XII. & XIII. siecle, à moins que quelque raison prise de la necessité ou de l'honnêteté ne l'empêchât (*g*)? Outre ces Remarques, dis-je, on en trouve qui regardent la Morale, à l'occasion des exhortations que les Sibylles font à la vertu. (*h*) On y voit l'explication de plusieurs Fables, comme de celle des Sirenes, qui étoient des monstres de débauche en Sicile, & la description de la plûpart des peuples

(*a*) *Pag.* 739. (*b*) *Pag.* 337. (*c*) *Pag.* 294. (*d*) *Pag.* 366. (*e*) *Pag.* 306. (*f*) *Pag.* 227. (*g*) *Pag.* 531. (*h*) *P.* 633. &c.

ples dont parlent les Sibylles, de leur païs & de leurs coûtumes. Comme l'Empire Romain a été une des plus considerables parties du monde, on représente son origine, son établissement, & son gouvernement, ou la maniére dont le Senat prononçoit ses Arrêts (*a*); l'ordre & le nombre de ses Legions, (*b*) la forme des armes dont les Romains se servoient, (*c*) de leurs tambours, de leurs trompettes, de leurs flûtes, & d'autres instrumens de leur Musique.

18. Enfin M. Gallé a ajoûté aux Prédictions des Sibylles, les anciens Oracles de Jupiter, d'Apollon, de Mercure, d'Horace, de Serapis, d'Esculape, & de plusieurs autres Devins, hommes & femmes, avec l'Interpretation des songes *d'Astrampsyque*, & les Oracles Magiques de *Zoroastre*, accompagnez des Notes de *Plethon*, & de *Psellus*, & de celles *d'Opsopée*, où l'on explique la Théologie des Caldéens. Mais comme on a exposé les mysteres de cette Théologie, au commencement du Tome VII. de cette *Bibliotheque*; il n'est pas nécessaire qu'on y insiste encore ici.

Dans ce qu'on vient de rapporter, il n'y

(*a*) *Pag.* 680. (*b*) *Pag.* 690. (*c*) *Pag.* 457, 696, 699, 704, 709, 707. *&c.*

il n'y a presque rien de M. Gallé, qui n'a fait que recueuillir de quelques Auteurs Modernes divers endroits, qui ne servent pas tant à éclaircir le texte des Sibylles, qu'à grossir le livre. Il se trouve des gens à qui cette méthode plaît, mais il s'en trouvera bien d'autres, qui n'auroient pas beaucoup regretté ces *rapsodies*, si l'Auteur qui est mort l'ouvrage étant sur sa fin, étoit mort avant que de les transcrire. Mais au moins on trouvera ici le Texte assez bien imprimé, & assez correct.

IV.

Livres de Droit, & de Politique.

1. P. *ab* EYNDHOVEN P. F. J. C. DE INANI ACTIONE PROPTER INOPIAM, *Dissertatio Theoretico-Practica, ad L. VI. Pandect. D. Dolo Malo*, Trajecti ad Rhenum ex Officinâ Francisci Halma, 1688. in 8. pagg. 427.

LA premiere intention de toutes les Loix ne doit être, que de rendre les peuples heureux. On ne peut pas douter que ce ne soit le but de toutes celles, qui ont été faites

tes contre la fraude, & contre les tromperies ; mais quoi que tout le monde en demeure d'accord, les difficultez qui se trouvent dans leur application & dans leur execution sont si grandes, que les contestations qui en naissent, sont un mal presque égal à celui qu'elles devroient guerir. Il y a des Jurisconsultes qui veulent qu'on s'attache rigoureusement à leurs termes, sans y faire intervenir aucune explication, ni aucune exception, & que la meilleure Loi soit celle qui laisse le moins à la discretion du Juge. Selon eux, le meilleur Juge est celui qui captive le plus son jugement, sous l'obeïssance de la Loi ; parce qu'on ne peut sauver autrement ces étranges maximes des Jurisconsultes : *que l'erreur commune donne droit ; & que le Préteur fait justice, lors même qu'il juge injustement.* L'opinion contraire ne manque cependant ni de sectateurs, ni de raisons fort vrai-semblables. L'équité naturelle étant l'ame de la Loi, on doit toûjours, selon ces derniers, y avoir recours ; puis que toutes les Loix qu'on peut donner aux hommes, ne doivent être que des interprétations de la naturelle, que l'experience & la raison seules nous découvrent ; & qu'il arrive souvent dans la Jurisprudence,

aussi

aussi bien que dans la Théologie, *que la lettre tuë, & qu'il n'y a que l'esprit*, c'est à dire, la droite intelligence des ordonnances & des préceptes *qui donne la vie*. D'ailleurs le but de la Loi étant le bien de la Société, il est juste que toutes les fois que son simple texte lui peut nuire, on ait recours à quelque interprétation, ou à quelque exception favorable; autrement *le souverain droit, devient souvent une souveraine injustice.*

Le Préteur *Caius Aquilius*, qui exerçoit sa Charge du temps de Ciceron, lorsque Rome étoit gouvernée par les Consuls, suivit ce temperament. Quoi que l'on appellât son Tribunal *l'écueuil des coupables & des accusés*, à cause de sa severité, il ajoûta une restriction à la Loi contre les fraudes, en faveur des pauvres, qui fait connoître son équité. Les Loix n'avoient pas d'abord reglé tout ce qui pouvoit réprimer la tromperie; celles des douze Tables n'avoient donné le droit de poursuivre en justice, que les fraudes qui regardoient les pupilles & les tutelles. On y ajoûta une Loi, qui ordonnoit qu'on puniroit ceux qui tromperoient des enfans; & enfin celles qui condamnoient toutes les fraudes, qu'on pourroit commettre dans

les occasions, où l'on étoit obligé d'agir de bonne foi ; ce qui composa enfin *l'Edit Prétorien*, qui condamnoit toute sorte de dol, quand même aucun particulier n'en auroit demandé justice. Cet Edit étoit fondé sur trois raisons, qui regardent le repos & la conservation de la Societé : 1. pour empêcher qu'on ne fit tort à personne ; 2. De peur que les méchans ne tirassent avantage de leur tromperie ; 3. De peur que la bonne foi, & la simplicité des gens de bien ne leur fussent préjudiciables. Mais de peur que les poursuites contre la fraude ne s'étendissent trop loin, on jugea à propos de leur prescrire des bornes. Il n'étoit pas permis, par le droit Romain, aux enfans, ni aux Affranchis, d'intenter procès sur ce sujet, contre leur pere & leur mere, ni contre leurs Patrons. Un homme de la lie du peuple n'avoit pas plus de droit de poursuivre une personne du premier ordre, ni un prodigue, ou débauché d'attaquer un homme de probité ; quoi qu'il fût permis de poursuivre leurs héritiers, à raison de ce qu'ils pouvoient avoir hérité de ce qui avoit été surpris par fraude. Il y avoit plusieurs autres exceptions, que l'on peut voir dans les Jurisconsultes. On avoit même fait des réglemens, pour déci-

der

der en quoi consiste proprement la fraude.

La Loi que M. de *Eyndhoven* explique dans ce Livre, n'étoit que l'interprétation de la Loi naturelle, qui met à couvert de toute restitution un homme qui tombe dans la pauvreté; mais il faut savoir que ce n'étoit pas tant une Loi générale, qu'un réglement particulier. *Ulpien*, qui rassembla sous Alexandre Sévere les plus importantes Loix de l'Empire Romain, après en avoir rapporté une qui déclare qu'un pupille ne peut poursuivre en justice *Titius*; c'est à dire, en général celui qui auroit commis quelque fraude à son préjudice, par la collusion de son Tuteur; parce qu'il peut agir contre le Tuteur, à moins qu'il ne soit tombé dans la pauvreté, auquel cas *Titius* est recherchable & responsable de la fraude, & des interêts: *Ulpien*, dis-je, rapporte la Loi de *Caius Aquilius*, qui porte que les poursuites contre une partie pauvre sont nulles.

Afin qu'il ne restât aucune difficulté sur la justice de cette Loi, M. de *Eyndhoven* explique ce qu'il faut entendre par cette qualité de *pauvre*; par quel moien on peut être assuré qu'une personne est véritablement dans la pauvreté que la Loi favorise, & que la poursuite est

 nulle:

nulle ; & jusqu'où il faut étendre ce que cette Loi & les autres établissent à l'égard des pauvres. C'est ce qu'il représente dans les quatre derniers Chapitres de ce Livre ; qu'on peut consulter. L'Auteur y promet plusieurs autres Ouvrages, de sa composition sur le droit.

CONFERENCE SUR L'EDIT DU CONTRÔLE ET LA DECLARATION DES INSINUATIONS ECCLESIASTIQUES, *avec plusieurs autres instructions sur les matiéres beneficiales. Par M. François Pinsson, Ancien Avocat en Parlement.* A Paris chez J. Guignard, & A. Dezallier 1688. in 4. pagg. 260.

M. Pinsson avertit, avant que d'entrer en matiére, que ce recueil a été fait, & arrêté dans des Conférences particuliéres tenuës en présence & de l'autorité du Premier Président de *Lamoignon*, où se rendoient *Bonaventure de Fourcroi, & Claude Nobles* anciens Avocats, & Messieurs de Lamoignon.

Ces remarques, sur les matiéres béneficiales & Ecclesiastiques, furent tirées par M. *de Massac*, Avocat, des anciennes Gloses Canoniques, de divers Docteurs Canonistes, François & Ultra-

Ultramontains ; & M. Pinsson y en a ajoûté quelques autres tirées de la *Pragmatique* & du *Concordat*.

2. Le but de ces Conférences est de réduire la Jurisprudence Canonique à des Maximes constantes & certaines, dans toutes les Cours & Jurisdictions de France ; tant en matiére Civile, que Canonique ; soit au Parlement, soit au Grand Conseil ; & pour empêcher les diversitez de sentimens, que l'Edit du Contrôle & la *Déclaration des Insinuations Ecclesiastiques* font naître entre ces deux Cours. Mais comme le Président de Lamoignon ne put accorder les sentimens du Grand Conseil & du Parlement, sur plusieurs matiéres Ecclesiastiques, parce que Messieurs du Grand Conseil ne voulurent point assister à ces Conférences, tout ce qu'il a pu faire a été de faire insérer, à la fin de ces Memoires, la difference de la Jurisprudence du Parlement de Paris, de celle du Grand Conseil.

Les vuës de M. de Lamoignon ne se bornoient pas aux seules matiéres Ecclesiastiques & Bénéficiales, elles s'étendoient à toutes les matiéres civiles où il y avoit de la diversité de sentimens dans le Parlement même. Il avoit aussi appellé à ces Conférences plusieurs

sieurs de Messieurs des Chambres, & les Principaux Avocats consultans, par l'avis desquels il a réglé ces differens, dont M. de Fourcroy a les mémoires qu'il publiera quand il lui plaira.

3. Il s'étoit établi dans le Parlement de Normandie une nouvelle Jurisprudence, que les interêts des particuliers y avoient introduite, qui vouloit que l'assignation du doüaire des femmes mariées, du consentement des peres de leurs maris, sur le tiers des biens du pere qui devoient écheoir au fils, sans pouvoir être alienez au préjudice du doüaire, n'eût lieu que du jour que la succession du pere étoit échuë au fils: au lieu qu'on avoit jugé auparavant qu'elle commençoit dés le jour du Contrat de mariage, où le pere avoit consenti, & qu'il avoit signé. La Question ayant été portée au Conseil, le Roi ordonna le 30. Août, 1687. que les femmes auroient le doüaire par usufruit, & les enfans en proprieté, sur le tiers des biens du pere, encore que le fils s'en fût porté héritier, sans que le tiers fût sujet au doüaire, & aux dettes du pere, ou du mari; le Roi voulant par là réduire son Royaume sous une même coûtume, comme Louïs XI. en avoit eu le dessein.

4. Avant que de représenter l'Edit du

du Contrôle des Bénéfices, donné à S. Germain, au mois de Novembre 1637. M. Pinsson rapporte diverses Instructions sur la nature des Bénéfices & le Droit de Collation de ceux de France, soit à l'égard du Roi, soit à l'égard des particuliers. Ensuite il produit * l'Edit même & l'ordre de le vérifier dans les Parlemens avec quelques modifications, sur les oppositions que le Clergé de France y avoit faites; confirmé par plusieurs autres Edits, & par la Déclaration pour l'Insinuation des Bénéfices, de l'an 1646. & autres intervenuës depuis, en execution & consequence.

5. Il est presque impossible de faire un rapport juste de cette sorte de pieces, parce qu'il faudroit en copier la plûpart des Actes; mais on peut dire en général, que ces Consultations & ces Arrêts des Tribunaux de France ne tendent qu'à diminuer les revenus de la Cour de Rome, & qu'à arrêter les abus que les Commis & les Officiers qui les recevoient, avoient accoûtumé de commettre. C'est pourquoi la Cour de France ne s'est pas contentée de faire des Réglemens, à l'égard des Bénéfices & du droit de les conferer; elle a même créé des Banquiers & des

* *Pag.* 68.

Officiers, pour faire les expeditions qui doivent aller à la Datterie, & a taxé leurs émolumens dont le Tarif est rapporté dans ce Livre * par les Arrêts du 24. Mars 1673. & du 19. Janvier 1675.

Ceux qui n'ont pas vû ce Tarif, ni la Taxe de la Chancellerie Apostolique, pour l'absolution des plus grands crimes, ne seront pas fâchez d'en trouver ici quelques Articles.

Toute signature de résignation, permutation, réservation, extinction de pension, ou cession de droits. ff 12

Si c'est avec dispense d'âge, pour des Bénéfices simples. 50

Si c'est avec dispense, pour deux incompatibles. 45

Signature de confirmation de concorde entre deux parties. 15

S'il y a plusieurs parties, pour le consentement de chacune outre les deux, on ajoûte. 3

Signature pour la prorogation d'un Decret Apostolique, pour six mois. 30

Pour une année, si on peut l'obtenir. 60

Signature d'Indult pour être promû *extra tempora*. 12

Absolution d'une promotion illégitime.

* *Pag. 235. & suiv. 254.*

time. 15

Signature d'Indult, pour l'usage des viandes prohibées. 15

Si on en veut l'expedition par Bref. 55

Signature d'Indult, pour porter la calote en célebrant. 15.

Si on en veut l'expedition par Bref. 60

Licence de faire célebrer en maison particuliére. 60

Licence de lire les Livres défendus. 15

Pouvoir d'absoudre des cas réservez. 15

Permission pour des personnes qualifiées, d'entrer dans un Monastere de filles. 60

Signature de dispense sur quelque legere irregularité, ou défaut corporel. 15

Si l'inhabilité est grande. 30

Signature d'absolution d'un meurtre casuel. 75

Pour celui qui y a été présent. 65

Signature d'absolution d'Apostasie, avec dispense pour les Ordres, & pour les bénéfices. 60

Signature d'absolution d'hérésie, ou d'être né d'hérétiques. 60

Signature de dispensation aux ordres, pour un bâtard. 15

Et pour la Bulle de dispense pour les Ordres, & pour l'obtention des Bénéfices. 3[illegible]

Pour Indult de ne pas faire mention du défaut de naissance: 1000
Concession de Bénéfice pour un Mendiant, pour cinq années. 100
Pour toute la vie. 200
Prorogation du temps, pour six mois après les cinq ans. 25
Pour une année. 30
Bref de commutation de Breviaire. 80
Bref pour juger en causes criminelles. 70
Bref pour exercer la Medecine. 70
Bref de dispense sur la bigamie, pour les Ordres & Bénéfices. 1000
Bref de dispense de treize, ou quatorze mois, pour être promû. 70
Bref de Pénitencerie avec absolution de Simonie, avec remise de fruits. 40
Bref d'absolution des vœux de chasteté & de Religion. 15
Bref d'Indulgences pour sept années. 12
Autel privilegié, Litanies, & semblables. 12
Bref d'Indulgences perpetuelles pour une Confrérie. 40
Patentes d'aggregation à quelque Archiconfrérie. 60
Patentes d'érection de Confrérie du Rosaire, & du Scapulaire. 40
Bref pour l'érection d'une Confrérie du

du S. Sacrement. 150

Permissions aux Religieuses de choisir des Confesseurs. 40

Permission à une mariée de demeurer dans un Monastere de Religieuses pendant trois années. 60

Pour cinq années & davantage. 80

Bulles pour une dignité majeure dans une Cathédrale, ou dans une Collegiale. 300

Si c'est avec réserve de pension, on augmente selon la qualité de la pension.

Si avec dispense d'âge, en retenant d'autres Bénéfices, on ajoûte selon la qualité des dispenses.

Bulles d'un Prieuré Conventuel, qui n'est pas électif, pour un Religieux Profés dans le même ordre. 300

Si avec dispense d'âge. 400

Il faut voir le Tarif des dispenses Matrimoniales dans le Livre, qu'on y a exprimé en Latin pour raison: mais on n'y a pas fait de scrupule de mettre en François les matiéres, qui s'expedient par Penitencerie.

Commutation du vœu de chasteté ou de Religion, pour se marier, ou continuer dans le mariage contracté. 15

Et si les Bulles de ladite commutation s'expedient, sans exprimer le mariage contracté, ou à contracter. 20

Ab-

Absolution des Duels cachez. 20

Absolution des Duels cachez, & port. d'armes cachez. 25

Absolution pour celui, qui s'est mêlé d'affaires criminelles, sans qu'on l'ait su. 15

Absolution de l'Apostasie cachée de la Religion, ou de la Foi. 25

Absolution de toutes les Irregularitez simples. 20

Si c'est avec nouvelle provision, & avec pardon des fruits. 25

Le Roi a *fait défense aux pourvûs ou Commis établis à la fonction desdits Offices de prendre plus grandes sommes, que celles contenuës au présent Tarif, sous quelque prétexte que ce puisse être à peine de Concussion*, par un arrêt du Conseil des Finances, tenu à S. Germain en Laye, le 25 Mai, 1675.

On laisse aux Lecteurs à faire les réflexions qu'ils jugeront à propos sur ce Tarif, qui est beaucoup plus court en France, que dans les autres Roiaumes qui reconnoissent l'autorité de la Cour de Rome.

M. Pinsson ajoûte dans ce Livre une Préface Historique, & la Déclaration des Insinuations Ecclesiastiques, qui peut servir d'instruction dans les matiéres des Bénéfices, & des Offices de l'Eglise Romaine, à tous ceux

qui sont obligez de plaider, ou de juger ces causes.

3. HENRICI COCCEII *Jurisconsulti* ORATIO *quâ expenditur Quæstio* UTRUM ARMIS MAGIS, AN MAGIS LEGIBUS, VEL RESPUBLICA IN GENERE DEFENDI POSSIT, VEL IN SPECIE ROMANA DEFENSA FUERIT, &c. Ultrajecti, apud Halma, 1689. in 4. pagg. 46.

M. COccejus a fait ce discours, au commencement du mois de Février dernier, en entrant dans la Charge de Professeur en Droit à Utrecht, qu'il avoit auparavant exercée pendant plusieurs années à Heidelberg. Il prit pour sujet la Question; *si un Etat en général est mieux soûtenu par les armes que par les Loix*; *&* *si les armes ont mieux défendu en particulier la Republique Romaine, que le gouvernement des Loix*? & aprés l'avoir examinée il conclut que les Romains devoient leur grand Empire à la pieté & à la justice, quoi qu'ils ne fussent inferieurs à aucune autre Nation dans les armes. Il entre en matiére, * par l'explication de la Fable de la dispute d'Ulysse & d'Aiax

* *Pag.* 8, 9.

d'Aiax sur les armes d'Achille, & de la préference que les Grecs donnérent au premier. Ulysse étoit un homme sage & prudent, & Aiax n'étoit considerable que par les forces du corps & par sa valeur; il ne savoit pas même ce que signifioit la gravûre du Bouclier d'Achille, dont on peut voir la description, au Livre XVIII. de l'Iliade d'Homere, comme Ulysse le lui reprocha. L'on voioit dans ce bouclier la représentation de deux grandes Villes, dont l'une joüissoit d'une profonde paix: & on voioit devant l'autre deux armées, dont l'une la vouloit détruire, & l'autre se contentoit d'en partager les richesses; outre plusieurs bas reliefs qui n'étoient pas moins curieux, pour représenter d'un côté un gouvernement tranquille, & de l'autre les desordres & les confusions de la guerre.

M. Coccejus approuve le jugement des Grecs en faveur d'Ulysse, fondé sur ce qu'un Etat ne peut longtemps subsister par la force des armes, ni être soûtenu par la violence qui en est inséparable, & qui se détruit elle même peu à peu, n'étant capable de conserver un peuple que pendant qu'elle est victorieuse; comme on le peut voir dans l'exemple d'Alexandre le Grand, dont les combats

bats furent si heureux, mais dont l'Empire fut détruit en moins de dix ans.

C'est ce que l'Auteur prouve au long, par divers exemples & particuliérement en examinant l'Histoire de la République Romaine. Les Romains, que l'art militaire rendit si redoutables, perdirent plus de victoires, qu'ils n'en remportérent. Les Sabins les penserent faire sortir de Rome; Romulus lui même plia & l'on crut que ce ne fut que par un effet particulier de la protection du ciel, que l'armée Romaine s'arrêta, ce qui obligea ce Prince à en laisser un monument perpétuel à la posterité, en bâtissant un temple à JUPITER STATOR. Le combat des Horaces & des Curiaces ne se termina en leur faveur, que par l'adresse du dernier Horace. L'Auteur fait voir que l'adresse ne leur servit pas moins dans toutes leurs guerres, où ils perdirent souvent de grands combats, quoi qu'enfin ils demeurassent victorieux.

Il ne faut pourtant pas s'imaginer que M. Coccejus prétende dépouiller les armes, ni les Romains de leur gloire; il reconnoît que la valeur des soldats endurcis par la fatigue & bien disciplinez, est un rempart contre les insultes des ennemis, mais il soûtient

que

que la gloire de la République Romaine est plûtôt duë à la prudence qu'à la violence. C'est ce qu'il montre en décrivant la discipline militaire des Romains. La puissance de l'Empire Romain ne consistoit pas seulement dans les armes, mais encore dans la vigueur des Loix, dans ses alliances, & sur tout dans la fidelité, dans les richesses, dans le courage de ses sujets. Toute la puissance d'Alexandre étoit dans ses armées, & s'il avoit perdu un seul combat, il étoit vaincu, selon *Tite Live*, sans s'en pouvoir relever, parce qu'il n'avoit point d'Etat fixe, qu'il traînoit avec lui un Senat vagabond, & ne possedoit qu'un Empire toûjours errant. C'est pourquoi il ne fut pas de longue durée; au lieu que l'Empire Romain s'est longtemps soûtenu nonobstant plusieurs défaites, étant appuié sur les Loix établies pour la conservation de ses sujets, & pour leur faire administrer la justice.

M. Coccejus s'applique en suite à montrer que Dieu favorise souvent la justice de la cause; mais il ne seroit pas aisé de persuader à ceux qui ont étudié l'Histoire Romaine, que c'est pour cela que les Romains ont subjugué autrefois une si grande partie du monde. Il est néanmoins certain que les

temps, disent-ils, ne peuvent également satisfaire tous les hommes, les voyageurs demandant toûjours le premier, & les laboureurs ayant souvent besoin du dernier; le gouvernement le plus équitable ne peut également plaire à tous; & par consequent s'il est permis à chacun de traiter d'injuste ce qui lui déplaît, il faudroit à tous momens changer l'ordre de la Societé, ce qui mettroit tout en confusion. Il est donc beaucoup plus utile, selon eux, d'ôter au peuple tout droit de résister au Gouvernement, & d'accorder aux Princes un Empire si absolu, qu'il faille estimer juste tout ce qu'ils ordonnent, & qu'ils puissent faire tout ce qui leur plaira, sans avoir à en rendre conte à personne qu'à Dieu.

IV. Cela n'empêche pas l'Auteur de ce Traité de prendre le parti de ceux qui croient que le pouvoir des Souverains est limité, & qu'il est permis de leur résister par des voies raisonnables; lors qu'ils en abusent. Pour donner plus de jour à ses raisons, il prouve d'abord que la Souveraineté tire son origine du consentement du peuple, & que c'est pour cette raison que S. Pierre l'appelle *un établissement humain*. Il n'est pas vrai, selon lui, * que le

* Pag 9, 10.

le peuple soit fait pour le Roi, comme si les hommes naissoient esclaves & non pas libres. Il croit au contraire qu'il est très-certain que les Princes sont faits pour le peuple; c'est à dire, qu'ils ne sont Princes, que parce que le peuple l'a bien voulu; & qu'ils ont le même rapport à la Societé, que la tête au corps & à ses membres. Il faut donc, dans cette supposition, toutes les fois qu'on dispute du droit des Souverains, examiner jusqu'où ce consentement du peuple à être gouverné par d'autres peut aller, & bien considérer les raisons qui ont pu obliger ceux qui composent une Societé à s'établir un Souverain; qui ne peuvent être tirées que de l'envie de vivre heureusement sous leurs Princes, ou leurs Magistrats. Par consequent leur consentement à être gouvernez ne peut pas s'étendre au delà du bien commun, puis qu'ils ne se sont depouillez de leur liberté naturelle, en se soûmettant à un Gouvernement que par les considerations de leur propre interêt.

Ainsi quand même les peuples accorderoient à un Prince un Empire tout à fait absolu, il faudroit encore, selon l'Auteur, expliquer cela par rapport à cette premiere Loi de la conservation de la Societé, puis qu'à moins

qu'il

tre que la sienne, disoit Ciceron. Il n'importe, selon l'Auteur, * de quelle qualité soit un aggresseur injuste, parce que quand ce seroit un Capitaine, ou un Prince dont on seroit le sujet, il ne peut pas plus exiger qu'on ne lui a promis, ni pû promettre, & que dès le moment qu'il est aggresseur, il sort des bornes de son Empire, & cesse d'être Prince *ipso facto*. Il n'est plus regardé que comme un particulier, à qui il est permis de résister; le droit de la nature ne subsistant pas moins depuis qu'on est membre d'une Societé qu'auparavant, puis qu'on n'y entre que pour le conserver & pour l'affermir. L'Auteur insiste sur cet Article, & il le retouche par deux fois; mais toutes ses raisons ne sont que des consequences de ce que lors qu'un Souverain reçoit l'autorité, il se fait un contrat respectif entre lui & entre le peuple, par lequel le Prince s'oblige de s'appliquer à le gouverner & à conserver ses droits, ne travaillant qu'à son bonheur; à condition qu'il lui obeïra & executera ses ordres, sans se reserver la liberté de lui résister; en sorte qu'ils sont également obligez à tenir leur parole de bonne foi, & que

* *Pag.* 20, 76.

que tant que le Souverain emploïe sa puissance pour le but, qui a été la cause que la Societé s'est formée, il peut exiger des Sujets une obeïssance entiére, & punir les contrevenans, comme des gens qui résistent non seulement à l'ordre de Dieu, & qui attirent sa colere contre eux; mais aussi comme des perturbateurs du repos public, & des criminels de leze-Majesté. Mais s'il se met à faire des violences sur son propre Etat, à le charger de tributs immenses, & à négliger le salut commun, en préferant ses interêts particuliers aux publics; & qu'il arrive que ses Sujets voyant qu'il viole sa parole, & les met hors d'état de se défendre eux mêmes, refusent de lui obeïr, & le dépouillent de l'autorité qu'ils lui avoient donnée; il ne doit s'en prendre qu'à lui même, puis que s'étant dépouillé des qualitez qui l'avoient fait choisir pour Gouverneur, il remet le peuple dans la nécessité de se conserver lui même, & de prévenir la ruine qui lui seroit inévitable, & où il n'y auroit plus de remede, s'il lui laissoit plus longtemps l'administration de ses affaires.

VI. Le second Argument, que l'Auteur emploïe *, pour prouver que le

* Pag. 30.

peuple ne se dépouille pas tellement de toute autorité, en conférant l'empire à quelqu'un, qu'il ne se réserve quelque liberté de lui résister, en cas qu'il abuse de son pouvoir, est fondé sur l'amour que tous les hommes se portent naturellement à eux mêmes, par lequel ils tâchent toûjours de se conserver dans leur état naturel, qui est un état de liberté; où Dieu les a mis en les créant, & en les rendant maîtres de leurs actions, qu'ils doivent conduire par la raison qu'il leur a donnée pour cet effet. C'est pourquoi l'Homme n'a point de passion plus violente que celle de conserver sa liberté, ou de la recouvrer lors qu'il l'a perduë; à moins qu'une raison plus forte, comme celle de sa conservation & de sa défense, ne l'oblige à s'en dépouiller en se soumettant à quelqu'autre plus puissant que lui, plûtôt que de demeurer perpetuellement exposé à une infinité de perils, & à l'invasion de ses ennemis. Mais quoique cette raison l'emporte sur l'amour que les hommes ont pour la liberté, ils n'y renoncent jamais qu'en partie & autant que la constitution de la Societé civile le demande. C'est ce qui donne occasion à l'Auteur de définir ce que c'est proprement

ment que la Societé, * en disant, „ que c'est une multitude d'hommes „ égaux entre eux par la nature, qui „ pour éviter plusieurs perils où l'on „ est exposé en vivant dans l'état natu- „ rel, se sont assujettis à de certaines „ Loix, & à un certain accord qu'ils „ ont fait, de choisir quelqu'un à qui „ ils se soûmettroient; afin que leurs „ forces étant reünies, ils pussent re- „ pousser les perils, dont ils n'auroient „ pû se garantir en demeurant chacun „ dans son état naturel.

L'Auteur explique assez au long cette définition, & il en conclut, qu'il n'y a aucun empire si absolu, qu'il n'ait ses limites, quoi qu'on n'en fasse aucune Loi, lors qu'on le confere; parce que l'intention du peuple paroît assez visiblement, & que dès que celui qui en est revêtu s'en éloigne, il est consideré comme un homme qui voudroit étendre sa jurisdiction hors de son ressort, & à qui on ne peut obeïr impunément selon les Loix. *L. ult. ff. de jurisdict.* puisque tous les Empires dépendent de la soûmission; & que lors qu'on n'est pas soûmis, personne n'a droit sur un autre; mais chacun demeure libre, & dans l'état naturel.

On ne doit donc pas se persuader que

* *Pag.* 34.

l'on ait donné plus d'empire à un Prince, que ce qu'il en faut pour la conservation de la Societé civile; & l'empire le plus absolu ne va pas plus loin. C'est pourquoi il a le pouvoir de faire des Loix, & de punir ceux qui les violent, & tous les droits, qui sont nécessaires pour s'aquiter de son emploi, & châque sujet est obligé de se conduire par les regles que le Souverain a prescrites pour le bien du public. La volonté du Prince tient alors lieu de Loi, à laquelle il faut obeïr pour être bon citoien.

VII Mais cette maxime n'est pas si génerale, qu'elle ne suppose toûjours qu'on s'est réservé sa liberté naturelle, à laquelle on soûtient qu'il est impossible de renoncer. Il faut donc la rétraindre, & la renfermer dans ce qui est honnête, conforme aux bonnes mœurs, & pour le bien public. C'est pourquoi toutes les volontez du Prince ne passent pas pour Loi, car s'il ordonnoit quelque chose contre l'équité naturelle, ou contre la droite raison, ou s'il s'éloignoit du droit divin; ses Sujets seroient dispensez d'obeïr, parce que ce commandement, seroit contraire à la fin & au but que les hommes se sont proposez en formant leurs Societez, & en renonçant à leur liber-

tè,

té, & qu'ils n'ont pas eu le pouvoir de disposer des droits de Dieu qui sont inaliénables. Lors que les Apôtres ont dit qu'il faut plûtôt obeïr à Dieu qu'aux hommes, ils nous ont appris qu'il y a des Loix, dont le Prince ne peut être que le protecteur, & non pas l'arbitre. Si les sujets obeissoient dans cette occasion ils pécheroient contre Dieu & contre leur propre conscience, n'y aiant que Dieu qu'il faille reconnoître pour Souverain à cet égard, à qui les Puissances ne sont pas moins soumises que les particuliers.

Il n'y a rien de plus absurde, que la doctrine de Hobbes, qui a enseigné que c'est une erreur opposée au bien de la Societé, que de croire *que ce qu'un Sujet fait contre sa conscience est un péché.* Il prétendoit que ce n'est pas aux Particuliers à juger du bien ni du mal; que cette connoissance doit être réservée aux seuls Princes, qui rendent les choses justes en les commandant, ou injustes en les défendant; & que les noms de Justice & d'Injustice étoient inconnus, avant que les Societez fussent formées. Ce qui détruit absolument la créance de la Divinité, que tous les peuples ont reconnuë pour la cause & l'arbitre du droit.

Car s'il y a un Dieu, qui aime la Ver-

tu, & qui haïsse le Vice, le Droit naturel, ou moral, qui consiste à commander, à défendre, à punir & à recompenser ce qui est bon, ou ce qui est mauvais devant Dieu, ne peut être arbitraire; & ce qui est bon oblige indispensablement à le faire, comme ce qui est mauvais oblige nécessairement à s'en éloigner. L'Homme aiant l'idée des Vertus & des Vices, & sachant les distinguer, il juge de la justice, & de l'injustice, sans attendre la décision d'un Souverain. Quand il n'y auroit jamais eu de Princes, quoi qu'en ait pû dire Hobbes, les hommes auroient été obligez à vivre honnêtement, & à rendre à chacun ce qui lui appartient, & les Loix de la nature n'auroient pas eu moins de force dans l'état naturel, que les Loix civiles dans l'Etat civil, où le Gouverneur punit les crimes, sans en exclurre la vengeance divine. Dans le premier, Dieu en auroit été le seul vengeur avec la conscience, qui nous reproche nôtre injustice toutes les fois que nous violons les Loix naturelles, quoi que nous n'ayions fait aucun Traité exprès avec ceux, que nous offensons.

VIII. Il est donc faux qu'un Sujet ne peche pas contre sa conscience, lors qu'il obeït à un Prince qui lui comman-

mande des choses contraires à la droite raison. Il est ridicule de s'imaginer que l'on perd la connoissance du bien & du mal, dès que l'on est engagé dans la Société, & que cette connoissance ne réside que dans les Souverains. Il s'ensuivroit de là qu'ils ne commanderoient jamais rien contre la Loi de la nature; & qu'en faisant les actions les plus étranges qu'ils pourroient prescrire, on ne feroit rien contre sa conscience; ce qui est le dernier excès de l'extravagance. C'est pourquoi les Loix les plus rigoureuses n'ont jamais soûmis les sentimens du cœur au tribunal des hommes, *arg. l. 18. ff. de pœnis, l. 225. ff. de verb. signif.* & quoi qu'elles les ayent quelquefois punis, lors qu'on les a fait connoître par quelque action exterieure, qui a fait remarquer qu'on ne croioit pas qu'il fallût obeïr aux commandemens d'un Prince qui étoient contraires à la Loi éternelle, l'Auteur soûtient avec raison que cela s'est fait contre la justice; 1. parce qu'en se faisant membre d'une Société, on n'a jamais renoncé, ni pû renoncer à la liberté de juger de ce qui est bon ou mauvais; ni s'engager à une obeïssance aveugle, à l'égard de tout ce qu'un Superieur pourroit commander; 2. parce que l'état de Sujet à l'é-

gard des hommes, ne peut jamais les soustraire à l'empire de Dieu, à qui ils sont redevables les uns & les autres de leur être & de leur conservation.

Il est vrai que toutes les Loix de Dieu ne sont pas de la même nature, & qu'il dispense de quelques unes, lors qu'il le juge à propos ; comme sont celles qu'il n'a données que par occasion, ou pour quelque temps. Mais celles, qui sont fondées sur sa nature, sont immuables & perpetuelles ; comme celle de faire le bien, & de fuir le mal. Elles s'étendent à toutes les parties de la vie, & quelque changement, qui arrive dans nôtre condition, nous ne saurions esperer la bénediction de Dieu sans les observer ; ce que nous ne pouvons faire, à moins que de juger nous mêmes ce qui est Vice ou Vertu, sans nous en rapporter à nos Superieurs.

IX. Cependant il faut bien remarquer qu'il y a une grande difference entre la liberté que nous avons de juger des choses morales, & entre celle que nous avons d'agir. Il est permis de connoître & de juger des choses morales & civiles ; mais on ne peut faire que celles où l'honnêteté engage, ni se dispenser que de celles qui sont honteuses. Les pensées ne sont pas soûmises aux

peines des Loix ; mais il faut conformer ses actions au jugement de celui qui gouverne, & par consequent on ne peut pas faire impunément ce qu'il défend, ni négliger ce qu'il commande ; parce que cette liberté ruineroit la Societé, & établiroit la confusion, & qu'on a renoncé à cette liberté en entrant dans la Societé. Il faut toûjours présumer à cet égard que le Prince ordonne ce qu'il juge utile à l'Etat, jusqu'à ce qu'il y ait des preuves évidentes du contraire. Comme nous pouvons facilement nous tromper, en jugeant de la conduite d'un autre, parce que tout le monde ne connoît pas les veritables interêts de l'Etat ; en ce cas c'est à lui à commander, & au peuple à obeïr pour conserver la paix & le bon ordre ; puisque si chacun se conduisoit, dans ce qui regarde le Gouvernement, selon ses lumiéres particuliéres, & refusoit d'obeïr à ce qu'on lui commande, à moins qu'il ne l'approuvât, ce ne seroit plus une Societé, mais une multitude confuse.

X. La liberté qui convient à l'homme, en qualité de membre de la Societé à l'égard des choses morales, lui a aussi été accordée à plus forte raison à l'égard de ce qui concerne le salut de l'ame ; car Dieu ayant voulu que

chacun s'appliquât à son salut, il a laissé en sa disposition de se servir des moiens qu'il juge les plus propres, sans que la Puissance Souveraine ait aucun droit de lui prescrire des regles sur ce sujet. On ne peut pas être plus étroitement assujetti au Prince à l'égard du salut; qu'à l'égard des Loix naturelles; & lors qu'il sort des bornes de son autorité, en prescrivant quelque chose qui est condamné par la conscience de ses Sujets; on ne lui doit plus d'obeïssance à cet égard; parce qu'il usurpe une autorité, qui ne lui a jamais été accordée, qu'on n'a pû lui accorder, & qu'il est injuste de s'attribuër un pouvoir, dont on n'a aucun titre; *L. 24. ff. de rei vind. L. 7. Col. de acquir. possess.* Il ne s'est jamais trouvé de peuple d'un esprit si servile, que d'accorder à son Souverain un plus grand pouvoir, que ce qu'il a crû qui étoit nécessaire pour sa conservation, qui est le principal but de la Societé; ainsi ni la raison, ni l'équité ne permettent pas de l'étendre au delà. Mais quand même on supposeroit que des peuples eussent voulu étendre plus loin l'empire, & qu'ils eussent même asservi leur conscience, la transaction seroit absolument nulle; parce qu'on ne peut acquerir ce pouvoir, ni par le

con-

consentement, ni par traité, ni par prescription, ni par aucune autre juste titre de possession; puis qu'on ne peut jamais engager une chose, dont on n'est pas le maître, *L. 182. ff. de R. J.* & qu'on ne peut donner à un autre plus de droit qu'on n'en a, *L. 54. ff. de R. J. & L. 175. ff. de R. J.*

XI. Il ne faut cependant pas inferer de là, que le Prince n'a aucun pouvoir sur ce qui regarde le service divin, & la Religion; puisque c'est une des parties les plus essentielles de la Societé civile, que le peuple apprenne à craindre Dieu, & à lui obeïr, & qu'il ne faut point résister à ceux qui gouvernent. Il est donc, selon l'Auteur, du devoir du Prince qui conduit la Societé, d'établir publiquement le culte de Dieu, non seulement afin qu'elle s'instruise des veritez qui regardent le repos public; mais aussi de celles qu'il croit qui peuvent procurer le bonheur éternel; en sorte néanmoins qu'il ne fasse jamais aucune violence pour les faire recevoir, se contenant toûjours d'emploier des raisons pour les persuader, parce que l'esprit est naturellement libre, & qu'il ne peut souffrir de contrainte; ce qui faisoit dire aux Empereurs Theodose & Valentinien, *L. 2. C. de summâ Trinit.* *qu'ils croioient qu'il*

 étoit

étoit honorable à leur Empire d'avertir leurs sujets de la Religion; & à Constantin, *qu'il auroit bien souhaité que tous ses sujets eussent été Chrétiens, mais qu'il n'y forçoit personne.*

XII. L'Auteur prend occasion de là, d'examiner la Question; s'il est permis de défendre, ou d'avancer la Religion Chrétienne par les armes, & par consequent de résister à un Prince, qui voudroit engager ses Sujets à embrasser une Religion, qui seroit contraire aux sentimens de leur conscience? L'Auteur distingue entre ce qu'il est permis de faire à l'égard de la propagation de la Religion, & à l'égard de sa défense. On ne la peut étendre, selon lui, qu'en persuadant & en enseignant; mais pour ce qui est de la défense, comme elle est du droit de la nature & qu'elle est toûjours juste, lorsque l'offense est injuste, il ne doute point que comme elle est légitime pour la conservation du corps: elle ne le soit aussi pour le salut de l'ame, quand il n'y a point d'autre moien pour le procurer. Il reconnoît cependant que Jesus-Christ & ses Disciples recommandent la patience & la tolerance comme des Vertus, qui distinguoient la Religion Chrétienne de tou-

tes

* Pag. 70.

tes les autres, & qu'il n'auroit pas été avantageux aux Apôtres, ni à leurs disciples d'irriter les Princes Païens par une défense violente. Il falloit choisir de deux maux le moindre, & il étoit plus à propos de souffrir, que d'aggraver les persecutions par une défense obstinée; outre que Jesus-Christ vouloit que le sang des Martyrs, fût la semence de son Eglise, & que les hommes fussent convaincus de la verité de sa Religion, par la patience & par la perseverance de ceux qui l'enseignoient. Il faut donc, selon l'Auteur, considerer les circonstances, les temps, & les lieux, & distinguer les doctrines particuliéres ou les conseils, des commandemens & des Loix.

C'est ce que l'Auteur croit qu'il faut observer, contre l'opinion de ceux qui disent qu'on peut en toute occasion défendre la Religion Chrétienne par les armes; non en qualité de Religion, mais comme une concession qu'on auroit faite au peuple, & qu'on auroit ratifiée par des Actes publics, & par des Loix; parce qu'à cet égard elle est de la même nature; que tous les autres droits de la Societé. Mais cette concession confirmée par les Loix, n'est autre chose, que la confirmation du droit que tous

les hommes, ont naturellement à l'égard de la Religion, & de sa profession; si ce n'est que le Prince s'engage tellement à cet établissement, qu'il ne lui est plus permis de rien innover à cet égard, ni à ses successeurs; à moins qu'on ne leur donne de nouveaux droits, en le faisant monter sur le trône, puis qu'en qualité de successeurs ils n'heritent que du droit que leur prédecesseur avoit lors qu'il est mort.

XIII. On distingue deux sortes d'Empire; le *plein* & *absolu* & le *limité*, & *moins absolu*; & les uns veulent qu'il ne soit jamais permis de résister au Prince; d'autres que cela se puisse faire en quelques occasions; lors, par exemple, qu'on lui a prescrit des Loix & des conditions qui limitent son autorité. Ceux qui prétendent qu'on ne lui peut jamais légitimement résister, croient qu'on ne peut limiter l'autorité souveraine par aucunes Loix; parceque qu'il y a de la contradiction à être Souverain, & être lié par des conditions, celui qui est lié étant obligé à celui qui le lie, & par consequent lui étant sujet, & engagé à lui obeïr, ou du moins à faire quelque chose, qui est une espece de sujettion. Il n'y a, selon eux, aucun Souverain, qui soit assujetti aux Loix par le peuple; outre

que

que le peuple s'étant démis entre ses mains de tout son pouvoir, & aiant soûmis sa volonté à la sienne, il semble que la personne du peuple soit éteinte dès qu'elle a conferé l'empire. Il est censé vouloir ce que veut le Souverain, qui ne compose plus qu'une personne avec le peuple; & ainsi le Souverain seroit le sujet de lui même, ce qui est contraire à la nature de l'obligation.

L'Auteur avouë qu'il y a quelque vrai-semblance dans ces raisonnemens; mais pour peu qu'on les examine, il ne s'y trouve rien de solide. Ceux qui les avancent demeurent d'accord que l'homme nait libre, & qu'ainsi l'état naturel est un état de liberté, qui n'a point d'autres bornes que celles que la droite raison lui prescrit. Il peut donc disposer de lui & de ce qui lui appartient, comme bon lui semble, pourvû qu'il ne fasse rien contre la pieté, contre l'honnêteté, ni contre les bonnes mœurs, car ce sont là les bornes de sa liberté, L. 15. *ff. de cond. instit.* Il peut donc encore, lors qu'il dispose de ce qui lui appartient en faveur de quelqu'un, mettre telles conditions qu'il juge à propos dans le traité qu'il fait avec lui; car celui qui aliene son droit, peut limiter le droit qu'il donne à un au-

autre, *Grot. de J. B. & P. L.* 1. *Cap.* 4. Par consequent, lors que les hommes ont formé des Societez, ils ont pû s'obliger réciproquement par les Loix & par les traitez, qu'ils ont jugé néceſſaires pour leur conſervation ; & lorſqu'ils ont voulu donner à quelqu'un d'entre eux le Gouvernement pour veiller aux interêts de la Societé, ils ont eu le droit d'y attacher les conditions, qu'ils ont crû utiles & conformes à la Societé, leſquelles ils ont appellées *Loix fondamentales*, parce qu'elles ſont le fondement de la forme du Gouvernement. Puis que le Prince eſt indiſpenſablement obligé à procurer le bien de l'Etat de tout ſon pouvoir, il eſt auſſi engagé, par le même droit, à obſerver ces conditions & ces Loix, *car les Loix fondamentales d'un Etat ne ſont autre choſe, que les conditions ſous leſquelles le peuple donne le Gouvernement de l'Etat au Prince, & que le Prince reçoit de lui, avec promeſſe confirmée par ſerment qu'il les gardera religieuſement.* Cela oblige réciproquement le Prince & le peuple à tenir leur parole, car comme le peuple s'engage à obeïr au Prince ſous ces conditions, le Prince promet de ſa part qu'il remplira les conditions, ſous leſquelles il a reçû l'Empire. Cet engagement reſ-

pe-

pectif, qui n'étoit que volontaire quand il a été fait, devient en suite indispensable & nécessaire; puisque l'empire seroit inutile, sans l'obeïssance des Sujets; & que ces conditions seroient nulles, si le Prince ne tenoit sa parole.

XIV. C'est une erreur de Hobbes, que l'Auteur traite de flateur de Cour; que de croire que cette limitation du pouvoir du Prince soit contraire à la nature de l'empire souverain, comme s'il étoit contradictoire d'être Souverain dans l'Etat, & d'être lié par des Loix, & en quelque maniére sujet au peuple. On soûtient que *Hobbes* se trompe, puis que l'on ne donne pas la qualité de *Souverain* à un empire, parce qu'il est *absolu*, ou *arbitraire*; mais parce qu'il est le plus haut pouvoir qui soit dans l'Etat, & qu'il a été conferé & accepté sous des Loix & sous des conditions qui mettent le Prince en droit de disposer de ses Sujets & de leur bien, comme il le croit nécessaire & utile pour leur bonheur. Autrement, il n'y auroit plus de difference entre la domination juste, & la Tyrannie, entre un Gouvernement légitime, & un empire usurpé. Comme l'empire doit sa naissance & son établissement à la volonté & au consentement du peuple, & que

l'égard de sa volonté qu'il a soûmise à celle du Prince ; pour des choses qui concernent l'empire qui lui a été transmis. Si le Prince représente la personne du peuple, il doit être dans la même condition, & il ne peut exercer un pouvoir plus grand, que celui qui résidoit auparavant dans le peuple. Pour être Monarque on n'a pas plus de pouvoir, que si plusieurs administroient le Gouvernement, n'y aiant aucune autre difference entre la Monarchie, & l'Aristocratie, ou la Democratie, sinon qu'un seul fait ce que plusieurs pourroient faire. Si on avoit jugé à propos que la Souveraine Puissance eût résidé dans le peuple, en sorte que chacun eût le droit de déliberer du salut & de la conservation de la Societé ; il n'y a pas de doute que tous les membres n'eussent pû faire un accord portant que l'empire seroit gouverné par de certaines Loix, ou conditions, & conventions, qui ne préjudicieroient en rien à l'empire, & qui ne regarderoient que la forme de son administration. Or ils ne transigent avec celui qu'ils destinent à gouverner, que comme ils auroient pû faire entre eux ; & ainsi dès qu'on viole ces conditions, on remet les Citoiens en droit de repousser la force par la force ; on rend les

Actes

Actes du Gouvernement nuls, puisque tout Acte contre les Loix est nul de droit. L'empire étant aboli, l'obeïssance est détruite, & chacun rentre dans la liberté de pourvoir à ses interêts & à sa propre conservation, comme il le juge à propos.

XV. On demande si un Prince, qui viole quelque Chef dans quelque Article de la Loi, ou quelqu'une des Loix fondamentales, les viole toutes par cette action, & si on le peut dépouiller de l'empire pour ce sujet? L'Auteur prend l'affirmative, parce que n'y aiant qu'une seule obligation à l'égard de tous les Chefs de la Loi, que le Prince ne promet d'observer que par un seul serment; on n'en peut violer un, sans violer tous les autres, & que le peuple ne lui aiant donné l'empire qu'à condition qu'il en observeroit toutes les conditions & toutes les Loix, & non pas quelques unes en particulier, il rend la collation de l'empire nulle, en violant un de ses Chefs. On suppose que toutes les Loix fondamentales prises ensemble sont si fort nécessaires, pour conserver la forme de l'empire qu'on donne, qu'on n'en peut renverser une seule, sans ébranler tous les fondemens de la Societé. Si on s'affranchissoit impunément de l'obliga-

tion

écouter, & par où l'on finira l'Extrait de son Livre : *Comme vous supportez la secheresse, ou les trop grandes pluies, & les autres incommoditez de la nature; vous devez aussi supporter le luxe & l'avarice de ceux qui gouvernent. Il y aura des défauts tant qu'il y aura des hommes; mais ces maux ne durent pas toûjours, & sont contre-balancez par le bien qui arrive de temps en temps,* „ Quomodo sterilitatem aut nimios „ imbres & cætera naturæ mala : ita „ luxum, vel avaritiam dominantium „ tolerate. Vitia erunt donec homines; „ sed neque hæc continua, & meliorum „ interventu pensantur.

V.

Defensio Antiquitatis Regalis Scotorum Prosapiæ; *quâ ostenditur à quo primum tempore Scotia à Regibus gubernata sit, Libris Episcopi Asaphensis, & Doctissimi Stillingfleeti S.S. Th. Doctoris opposita. Auctore Geo. Mackenzie, Regii in Scotia Advocati, ex Anglicâ in Latinam Linguam versa, à P. S.* Trajecti ad Rhenum, apud Franciscum Halma 1689. in 8. pagg. 226.

Les

LEs Ecossois avoient paisiblement joüi de l'opinion, que leur Nation subsistoit dès le temps d'Alexandre le Grand, gouvernée par ses Rois particuliers, & tirant son origine des Scythes, jusqu'à *Luddus*, qui crut découvrir en 1572, que cette grande antiquité étoit fabuleuse, & n'avoit pas plus de fondement que celle qui les fait remonter jusqu'à *Japhet* par une longue suite non interrompuë de Rois d'Ecosse, depuis Ferguse I, qui vivoit environ ccc. ans avant Jesus-Christ. *Buchanan*, jaloux de la gloire de sa Nation, ne manqua pas de réfuter Luddus dans son Histoire d'Ecosse, & ses raisons étoient demeurées sans repartie, jusqu'à *Camden* & *Usher* qui acheverent d'établir le sentiment de Luddus. Les Ecossois ne laissoient pas de croire que l'antiquité de leur Nation & de leur Monarchie ne pouvoit être ébranlée par les argumens de ces Auteurs, jusqu'à ce que *M. Lloyd* Evêque de S. Asaph y ait ajoûté de nouvelles preuves, que *M. Stillingfleet*, Docteur en Théologie a confirmées dans ses Origines Britanniques; pour faire voir que la Monarchie Ecossoise n'a commencé qu'avec son Christianisme, environ DCC.

ans après Jesus-Christ. *M. Mackenzie* a néanmoins entrepris de leur répondre dans ce Livre, qu'un de ses amis a traduit en Latin de l'Anglois.

1. Cet Auteur a fait diverses considerations sur son sujet, que *Scaliger* & Buchanan n'avoient pas touchées. Après avoir traité de l'Histoire en géneral, & avoir marqué les caracteres qui doivent donner créance à l'Ancienne & à la Moderne ; il montre qu'il n'en manque aucun à celle de l'ancienne Monarchie d'Ecosse, qui a pour elle la Tradition, des Regîtres fort anciens, & des Historiens dignes de foi qui s'accordent entre eux, & avec les Histoires Romaines, & des autres peuples, les plus authentiques. Il traite aussi en particulier du temps de la conversion des Ecossois, & enfin il répond à toutes les objections de Mrs. Lloyd, & Stillingfleet.

M. Mackenzie prouve 1. Que la tradition de l'Antiquité des Ecossois qu'il défend, & qu'il fait commencer du temps de Ferguse I. est bien fondée. 2. Qu'elle est soûtenuë par plusieurs anciens Historiens de réputation, qui ont compilé leurs Histoires sur les vieilles Annales de cette Nation. 3. Que les meilleurs Historiens Anglois reconnoissent unanimement son antiquité, & que

& que ceux qui la combatent ont si peu d'autorité, qu'on ne les doit pas écouter. 4. Que les plus exacts Historiens, Critiques & Antiquaires modernes, approuvent les Histoires d'Ecosse. 5. Que cette antiquité est appuiée sur la raison, sur de grandes probabilitez, & sur le témoignage d'Auteurs domestiques & étrangers, qui sont les seuls caracteres de la verité de l'Histoire.

II. Les premiers, qui eurent le soin, selon nôtre Auteur, de conserver l'origine des Ecossois, furent les Prêtres des anciens Bretons, qu'on appelloit *Druides*, ou *Caldéens*, & qui étoient si fameux pour leur érudition, que César dit qu'on croioit communément de son temps que la Science des Druides avoit commencé dans la grande Bretagne, & qu'elle avoit passé de là dans les Gaules. Quoi qu'ils crussent que ce fût un crime que d'écrire les cérémonies de leur Religion & leur Discipline, ils ne laissoient pas d'écrire en Grec les Actes des affaires publiques, ou particuliéres. Il y a beaucoup d'apparence que plusieurs noms Grecs de Villes & d'autres lieux d'Ecosse & d'Angleterre sont venus de là; & que ce furent quelques uns de ces Druides qui abandonnant la Religion Païenne, dont ils étoient les Ministres, furent les pré-

miers Moines de cette Ile : comme ce furent les *Therapeutes* Egyptiens, qui furent les premiers Anachoretes. Cela se peut confirmer par l'ancienne Version Irlandoise du Nouveau Testament, qui donne fort souvent la qualité de Druides, à ceux que nos Versions appellent Prêtres, ou Sages, comme lors qu'elle dit, que *les Druides vinrent de l'Orient pour adorer Jesus-Christ* &c. Il n'est pas moins vrai-semblable que les premiers Ecossois furent une Colonie d'Espagnols de Galice : comme tous les Historiens le veulent ; & que les Espagnols aiant, selon *Strabon*, l'usage des Lettres & de la Grammaire depuis longtemps, cette Colonie en apporta avec elle quelque connoissance. Ils avoient aussi des *Sanachés* & des *Bardes*, dont les premiers écrivoient leurs Ouvrages en vers, & les derniers en prose, & conservoient les Génealogies des Nobles & des Rois, & la mémoire de leurs principales actions ; ce qui continua vraisemblablement jusqu'au commencement du VI. Siecle, que les Monasteres se chargerent de cet emploi. M. Stillingfleet, a fait une difficulté, qui semble embarrasser la Chronologie qu'on attribuë à ces Prêtres Païens, qui est qu'ils ne connoissoient rien au mou-

mouvement des Astres, & qu'ainsi ils ne pouvoient conter les années. On y répond par l'autorité de Pline, qui dit en termes exprès : qu'ils contoient leurs années sur le mouvement de la Lune, ce qui fait encore voir qu'ils pouvoient tenir des Annales.

Quoique ces raisons ne soient que vrai-semblables, elles ne laissent pas d'établir une certitude à l'égard de l'Histoire, qu'on ne peut révoquer en doute; à moins qu'elle ne propose des choses évidemment fausses, ou incroiables & contradictoires. C'est pourquoi M. Mackenzie en apporte encore cinq autres, qu'il croit qui mettent à couvert de tout soupçon de fausseté l'Antiquité Ecossoise, qu'il défend.

Il est à présumer que cette nation, aussi bien que toutes celles qui ont aimé la guerre, a voulu conserver la mémoire de la réputation qu'elle s'est aquise au péril de la vie de ses sujets; & que les Rois mêmes, dont les droits & l'autorité étoient en grande vénération parmi le peuple, ne laissoient pas oublier leurs Reines, ni les marques de leur domination.

On ne remonte pas dans cette Histoire à des origines si anciennes, que l'on ait été obligé d'avoir recours

à la Fable pour les soûtenir, comme ceux qui veulent descendre des Troiens; on prétend seulement que les premiers Ecossois ont été une Colonie, qui étant allée de Grece en Espagne, passa en suite én Irlande. On met le temps de ce transport beaucoup au dessus de celui, où *Cambden* & *Usher* disent que les Ecossois se rendirent les Maitres de l'Irlande; quoique les premiers qui en ont parlé soient de beaucoup posterieurs à ces siecles, la mémoire ne s'en étant conservée que par la tradition, pendant prés de huit cens ans; à peu prés comme celle des Loix de Lycurgue, qu'il avoit expressément défendu d'écrire, ne laissa pas de se conserver pendant plus de six cens ans, sans qu'elles fussent écrites. N'y aiant aucune Histoire, qui mette cette Nation sous un autre Empire, que celui de ses propres Rois, on ne peut sous aucun prétexte, s'imaginer qu'elle en ait eu d'autres.

Quand on supposeroit que les Ecossois n'eussent pas eu l'usage des Lettres, le peu de choses que la tradition a conservé de ces Rois, pendant huit cens ans, pouvoit facilement se communiquer des peres aux enfans; & les hommes vivoient si longtemps, que dix ou douze pouvoient aisé-

ment

ment conserver à la posterité les noms de ces Rois & ce qu'ils avoient fait de plus mémorable. On avoit objecté à l'Auteur que ce défaut d'Ecrivains, qui fussent contemporains à ce qu'on lit aujourd'hui, le rendoit absolument douteux. Mais il répond que si on trouve injuste de ne pas croire que l'Eglise Anglicane a toûjours été gouvernée par la Discipline des Evêques, parce qu'on n'en a pas de preuves dans chaque siecle; on doit avoir la même équité, pour l'histoire des Rois Ecossois.

Les Ecossois ont pu beaucoup plus facilement conserver leurs traditions à cet égard, que les Anglois, parce qu'ils sont tous d'une même Origine, & qu'ils ont été gouvernez par des Princes de la même famille sans interruption; au lieu que les autres ont cru devoir supprimer les monumens & la tradition de la Nation, qu'ils ont vaincuë.

On ne doit soupçonner personne de tromperie, sans en avoir quelque sujet, & on n'en apporte ici aucune raison. Les Ecossois furent les premiers, qui arrêterent les Conquêtes de l'Empire Romain. Ils repousserent les Bretons, qui les surpassoient de beaucoup en nombre, & qui étoient secourus

par les Romains, & les forcérent de bâtir une muraille que l'Empereur Severe acheva, pour empêcher leurs courses & leurs descentes. Ils combatirent les Saxons & les Pictes, & se rendirent redoutables à tous leurs voisins.

C'est une coûtume de temps immemorial, dans le Couronnement des Rois d'Ecosse, que quelqu'un récite en public toute la Génealogie du Roi. Lors qu'Alexandre III. fut couronné, étant assis sur un siége de marbre, le Sceptre à la main, & tous les Seigneurs chacun en sa place, un Gentilhomme appellé *Montanus*, ou *de la Montagne*, vénérable par son âge & par ses emplois, entra dans l'assemblée, & aprés avoir salué le Roi à genoux, selon l'ancienne coûtume des Ecossois, lui dit: *Dieu vous benisse Roi Alexandre, fils d'Alexandre, qui étoit fils de Guillaume*, &c. continuant cette Génealogie jusqu'à Fergufe I. La même Cérémonie se fit au Couronnement de Charles I. On faisoit la même chose aux funérailles de ces Rois, comme on le peut voir dans nôtre Auteur;* & on ne peut pas soupçonner les Ecossois de l'avoir inventée depuis peu, puisque cela s'est pratiqué plus de quatre sie-

* *Pag.* 47. 193.

siecles, avant qu'on eût contesté leur Antiquité.

III. Mais après les conjectures, M. Mackenzie vient aux preuves de fait. Comme les Moines d'Ecosse ont succedé aux Druides, qui recueilloient les Actes de ce qui se passoit de considerable, il est à présumer qu'ils heritérent leurs Ecrits. Chacun des Monasteres avoit deux Livres; l'un qui s'aploit *Registrum*, ou *Chartularum*, qui contenoit leurs droits & leur Discipline; l'autre qui s'appelloit *Nigrum*, qui renfermoit ce qui arrivoit d'important châque année. C'est particuliérement de ces Livres, que les Historiens ont compilé la plûpart de leurs Ouvrages. *Verimond* Espagnol, Archidiacre de S. André qui vivoit en 1076. dit en termes formels dans la Préface de son Livre des Historiens d'Ecosse, dédié au Roi *Milcolomb Cannmore*, „qu'encore „qu'il rapporte dans ses Histoires plu„sieurs choses, que ses Lecteurs au„ront de la peine à croire, parce „qu'aucun Auteur étranger ne les „confirme; elles ne laisseront pas de „passer pour véritables, si on consi„dére que les Ecossois habitoient dans „la partie septentrionale d'Albion, „*c'est à dire*, de la grand' Bretagne, „& qu'ainsi ils avoient peu de com-

„ merce avec les étrangers, & ne leur
„ donnoient aucune occasion de parler
„ de leurs affaires. Mais ils avoient eu
„ le bonheur d'avoir des Druides, qui
„ faisoient des mémoires fideles de ce
„ qui se passoit, avant que l'Ecosse eût
„ reçu la foi, & ils ont toûjours eu des
„ Moines depuis dans les Iles de *Man*,
„ & de *Jone*, qui ont religieusement
„ conservé dans leurs Histoires les mo-
„ numens de l'Antiquité. M. Mackenzie cite plusieurs autres Historiens Manuscrits, qui sont sortis de ces Monasteres.

IV. M. Stillingfleet croit que ce Verimond, & quelques autres sont des Auteurs supposez, qu'on ne produit que sur la bonne foi de Boëce & de Buchanan; mais on fait voir que plusieurs Auteurs les ont citez avant eux, & qu'on ne peut soupçonner la bonne foi de Boëce à cet égard, sans lui faire tort.

Il est vrai qu'il paroît d'abord étonnant, qu'on ne trouve plus la plûpart des Manuscrits, ni des Auteurs, qui ont parlé de l'antiquité de l'Ecosse & de son Gouvernement; mais on doit considerer 1. qu'*Edoüard* fit enlever de ce Roiaume en Angleterre tous les Actes, ayant résolu de reünir la Nation Ecossoise à l'Angloise: 2. Que les Moines, qui en sortirent du temps de la Réfor-

ma-

mation, en emporterent aussi un très-grand nombre : 3. Qu'enfin *Cromwel*, ayant fait transporter en Angleterre ce qui en restoit en Ecosse, lors qu'on les y voulut rapporter, ils firent naufrage. Mais il en reste encore suffisamment, selon l'Auteur, pour faire connoître qu'il faut préférer leur autorité à celle de ceux qui, par jalousie, ou pour quelque raison d'Etat, combatent cette antiquité. C'est ce que M. Mackenzie prouve dans le Chapitre IV. de ce Livre.

L'Auteur Anonyme, qui a écrit la vie de S. Patrice, * prétend que le premier Roi d'Ecosse étoit fils de *Mured*, qu'*Usher* conjecture être le même que *Ruther* qui vivoit l'an 360. *Jocelin* fait *Aidan* le premier de ces Rois, qu'il fait descendre de Ferguse, en quoi il ne s'accorde pas avec ceux qui ont écrit la vie de S. Patrice, puisque Aidan n'a régné qu'en 570. L'Auteur des *Annales de Tigernac* fait régner le premier Roi en 503, & l'appelle Ferguse. Il est même impossible que Reuda, ou Ruther ait été fils de Mured puisque *Bede*, qui vivoit l'an 703. parle de l'arrivée des Ecossois en Ecosse, comme d'une chose extrêmement éloignée de son siecle, & qu'il n'est pas vrai-

* Pag. 72.

vrai-semblable que la Génealogie de leurs Rois lui eût été inconnuë, s'ils n'avoient commencé à regner que depuis deux cens ans. On trouvera dans l'Auteur plusieurs preuves tirées de Bede, & de Gildas, par lesquelles il tâche de faire voir que cette Monarchie est beaucoup plus ancienne, que ses Antagonistes ne le disent.

V. M. Mackenzie ne se contente pas des autoritez de ceux de sa Nation. Il rapporte dans le Chapitre suivant (c'est le VI: mais ce devroit être le V.) les témoignages de plusieurs Auteurs étrangers, qui confirment son opinion. *Eumenius* comparant la Victoire que Constance avoit remportée sur les Bretons, ou les Anglois, avec celle de Cesar sur la même Nation, dit que celle de Constance est d'autant plus illustre; que lorsque Cesar les vainquit, ils n'avoient eu pour ennemis que les Pictes, & les Hibernois, ou les Ecossois, qui alloient demi nuds & avec qui ils n'avoient pas pu apprendre à faire la guerre. Cambden ne trouvoit pas que cette autorité pût autrement être éludée, qu'en disant qu'Eumenius avoit parlé selon l'opinion de son temps, qui n'étoit pas exacte. Mais Usher, bien loin d'approuver cette défaite, avouë à Buchanan que cet-

te

te autorité est pressante, encore qu'on y apporte diverses explications qu'on pourra voir dans l'Auteur. Quoi qu'il en soit, & Eumenius & *Latinus Pacatius* dans leurs Panegyriques, reconnoissent que les Ecossois étoient redoutables dans le troisiéme siecle.

En effet *Valerius Flaccus*, dans les Vers où s'addressant à Domitien il loüe son pere Vespasien, 70. ans seulement aprés la naissance de Jesus-Christ, parle de la guerre que ce dernier Prince avoit eüe avec les *Calédoniens*, qui étoient constamment les Ecossois, comme l'Auteur le fait voir. *Martial*, qui lui étoit contemporain, fait aussi mention des Calédoniens, & *Tacite*, parle avec honneur de *Galgac* qui combatit contre les Romains au pied du mont Grampius, & qui ne pouvoit être selon *Juste Lipse*, qu'un Général, ou le Roi même des Ecossois, autrement appellé *Galde*, * comme M. Mackenzie le prouve. *Florus*, qui vivoit sous l'Empereur Adrien, parle aussi des Ecossois; *Claudien* dit que Théodose avoit remporté une victoire sur eux l'an 382; *Sidonius Appollinaris* en fait mention; *Hegesippe*, qui vivoit l'an 160, ne les oublie pas non plus; *Tertullien* les fait Chré-

 tiens

* *Pag.* 96.

tiens dès l'an 202, & il falloit qu'ils le fussent longtemps auparavant; *Ammien Marcellin*, qui vivoit l'an 360. parle de leurs expeditions militaires. *S. Jerôme* cite un passage de *Porphyre*, qui vivoit sous Diocletien à la fin du III. siecle, où il nomme les Ecossois; & S. Jerôme, lui même les représente comme des Barbares, à qui il avoit vû manger de la chair humaine dans les Gaules, pendant qu'il étoit jeune. Il fait descendre Pelage de cette Nation, ce qui fait voir qu'elle avoit déja embrassé le Christianisme; quoique cette conduite barbare y soit tout à fait opposée. M. Mackenzie dit * qu'il ne faut pas l'attribuer à toute la Nation, mais à quelques scelerats, qui avoient été obligez de quitter le païs, & qui se trouvant parmi les Gaulois, imitoient leur fureur. *S. Epiphane* en parle comme de peuples descendus de Japhet; & *Orose* qui vivoit l'an 417, remarque que Severe les avoit separez des Anglois, par cette muraille si célebre dans l'Histoire.

VI. Il semble qu'après tant de preuves de l'antiquité de cette Nation, elle ne pouvoit plus être révoquée en doute. Cependant l'Auteur y ajoûte le Chapitre VI. pour la confirmer par des

* *Pag.* 108.

dès raisonnemens. Usher confesse lui même que les Ecossois étoient maîtres de l'Irlande, avant le temps de Jules Cesar, & rapporte plusieurs autoritez qui le prouvent; d'où il est naturel de conclurre, qu'il y avoit déja quelques siécles qu'ils possedoient ce païs. Mais comme les mœurs des Ecossois ont été, depuis plusieurs siécles, entiérement éloignées de celles des Irlandois, il est présumable qu'ils n'y demeurerent que le moins qu'ils purent; & que comme il est constant que toutes les nations Septentrionales ont eu un grand penchant à étendre leur Domination, l'Ecosse étant la plus proche de l'Irlande, & d'ailleurs un bon païs, ils ne manquerent pas d'y pousser leurs conquêtes. En effet l'Histoire Romaine les représente joints aux Pictes, dans les diverses résistances qu'ils ont faites aux Romains; & il n'y a pas d'apparence que ce ne fussent que des troupes auxiliaires, qui se retirassent en Irlande après leurs expeditions, puisque la navigation étoit alors trop difficile pour ces peuples. Il n'est pas plus vrai-semblable que les Romains & les Bretons eussent été obligez de bâtir des murailles au Nord de l'Angleterre, du temps d'Adrien & de Severe, pour arrêter leur fureur, s'ils avoient habité l'Ir-

l'Irlande, ni que les Pictes les y eussent laissé retirer, aiant toûjours besoin de leur secours & de leurs forces pour résister à leurs ennemis. Outre cela si les Irlandois avoient envoyé ces secours aux Pictes, les Romains auroient tâché de s'en venger, & se seroient plaints des Rois d'Hibernie, au lieu qu'ils n'en veulent particuliérement qu'aux Ecossois, dans toute leur Histoire.

De plus il est constant qu'environ l'an 791. Charles-Magne fit cette Alliance célebre avec *Achaius* Roi d'Ecosse, que les François ont appellée *Inclytum fœdus*. Le Roi d'Ecosse envoia à Charles, par cette confédération, quatre mille hommes de secours. S'il étoit vrai que les Ecossois n'eussent été établis dans l'Ecosse, que depuis l'an 503. comment une poignée de voleurs & de miserables, tels que ceux qui ne les établissent dans ce païs qu'en ce temps les représentent, auroit-elle pu parvenir à une si grande puissance dans l'espace de deux cens quatre-vints ans, que leur Roi eût merité d'être recherché par l'Empereur de tout l'Occident; vu sur tout qu'ils n'avoient rien fait de grand, pendant les cent premieres années? Si le Roi & la Nation des Ecossois ne possedoient que *Dalre-*

de,

de, ou le Roiaume *d'Argathelie*, comme on le prétend, comment le Roi de cette Province, qui n'est aujourd'hui qu'un Comté, quoi qu'elle ait été fort cultivée & aggrandie depuis ce temps-là, méritoit-il la confédération de l'Empereur, & pouvoit-il lui envoier tant de troupes, pendant qu'il étoit environné d'ennemis domestiques, & qu'il devoit tout craindre des Pictes, qui possedoient, dit-on, tout le païs, & qui n'avoient laissé aux Ecossois que ce coin pour y habiter? Est-il présumable qu'ils eussent pu se rendre maîtres des Pictes, qui étoient des peuples belliqueux, en si peu de temps depuis leur arrivée? M. Mackenzie étend toutes ces raisons, & plusieurs autres.

VII. Le temps de la conversion des Ecossois au Christianisme est encore une preuve de leur Antiquité; car s'il est vrai qu'ils fussent déja Chrétiens dès l'an 202. où Tertullien écrivoit, il falloit qu'ils fissent un corps, & une Nation auparavant. A quoi l'on peut ajoûter que la conversion des peuples a presque toûjours précedé celle de leurs Rois & de leurs Magistrats, & qu'ainsi il y a beaucoup d'apparence que cette conversion avoit commencé longtemps avant que Tertullien en parlât. Il est même assez probable que les Romains,

qui

qui persecutoient plus cruellement les Chrétiens du Midi que les autres, les obligérent à se retirer parmi les peuples qui ne dépendoient pas de leur Empire; & que comme les Ecossois lui avoient toûjours vigoureusement résisté, ils chercherent cet asyle plûtôt qu'aucun autre. Quoi qu'il en soit, les Historiens leur donnent *Palladius* pour Evêque, l'an CCCCXXXI. quoi que leur Roi *Donald* qui vivoit l'an CCIII. eût été Chrétien.

Les Ecossois disent que leur premier Prêtre s'appelloit *Amphibalus*: mais Usher & M. l'Evêque de S. Asaph prétendent que c'est une erreur, qui n'est fondée que sur ce que Boëce, qui a suivi *Galfrid* Auteur fabuleux, rapporte que S. Alban, étant logé chez un Prêtre, qu'on cherchoit sous la persecution de Dioclétien pour lui faire souffrir le martyre, se couvrit de son manteau pour le sauver, & s'exposa au supplice en sa place, & que ce manteau étant appellé en Latin *Caracalla*, & en Grec *Amphibalum*, on a fait de ce *Caracalla*, ou *Amphibalum* un Prêtre, que Boëce prétend même avoir été Evêque de l'Ile de Man. M. Mackenzie * n'approuve pas cette conjecture, parceque rien ne pouvoit obliger Galfrid, qui étoit Anglois, à supposer cet-

* P. 127, 128.

cette fable en faveur des Ecossois, ni de l'Ile de Man, & qu'il n'est pas croiable que des gens de Lettres fussent tombez dans une erreur si grossiere. Galfrid, qui a écrit en Latin, auroit plûtôt emploié le mot de Caracalla, qui est Latin, que celui d'Amphibalus, qui est Grec, s'il avoit voulu parler d'un manteau. Outre cela Boëce n'est pas le premier, qui ait parlé du Prêtre Amphibalus; Usher en a cité plusieurs autres qui en ont parlé avant lui, & qui rapportent sa vie & son martyre.

VIII. Le dernier argument de M. Mackenzie, * pour l'antiquité des Ecossois, est fondé sur l'autorité des meilleurs Critiques, Historiens, & Antiquaires étrangers qui ont parlé de l'Ecosse, comme *Baronius*, *Scaliger*, *Saumaise*, *Lipse*, *Sigonius*, *Favin* &c. qui ont méprisé les objections des Luddus, ausquelles *Cambden*, *Usher*, & ceux qui ont pris ce parti n'ont presque ajoûté autre chose, que de le mettre en un plus grand jour.

IX. On a déja rapporté en passant quelques unes de ces objections, avec les réponses. Une des principales est que les Historiens Ecossois prétendent que leur Roi Donald embrassa le premier la Religion Chrétienne, & que cependant dans leur Apologie contre *E-douard.*

* P. 129.

doüard I. l'an 1300. ils dirent que le premier Roi Chrétien qu'ils avoient eu étoit *Hung*, qui aiant remporté la victoire sur les Saxons par le secours de S. André l'Apôtre, qui lui apparut en dormant, se convertit. On répond qu'il ne faut pas toûjours presser à la rigueur ce qu'on rapporte dans des défenses; où il suffit d'alléguer ce qu'on croit, qui peut servir à sa cause. Il faut donc savoir qu'Edoüard I. Roi d'Angleterre s'étant rendu l'arbitre du different qui étoit entre *Brusse* & *Bailliol* sur la succession de la Couronne d'Ecosse, dans le dessein de s'en emparer, obligea le Parlement d'Angleterre d'écrire au Pape sur ce sujet, & lui en écrivit en suite lui même. Il prétend dans cette Lettre que les Ecossois sont vassaux du Roiaume d'Angleterre, parce qu'ils sont originaires d'*Albanacte* cadet des enfans du Roi *Brutus*, & que plusieurs de leurs Rois avoient prêté serment de fidelité à ses Ancêtres. Les Ecossois répondirent à cela dans leur Apologie, sans parler des premiers habitans de l'Ile, & sans discuter si c'étoient des *Albanois*, ou des descendans d'Albanacte, que leurs Ancêtres étoient venus d'Espagne en Irlande, qu'ils avoient passé de là en Ecosse, d'où ils avoient chassé les anciens habitans; & qu'ainsi

quoi

quoi que la Nation vaincuë fut vassale, les Ecossois qui étoient les vainqueurs étoient libres, & avoient fait plusieurs guerres contre les Bretons, en qualité de peuple libre. Pour ce qui est du serment de fidelité, que quelques uns de leurs Rois avoient prêté à ceux d'Angleterre; on dit qu'il ne regardoit que les trois Provinces Septentrionales de *Cumbrie*, *d'Oueʃtmorie*, & de *Northumbrie*, dont la possession avoit été confirmée aux Ecossois par les Bretons, à cause des troupes qu'ils leur avoient fournies contre les Saxons; & par les Saxons, à cause de celles qu'ils leur avoient données contre les Danois; & qu'encore il n'y avoit eu qu'un ou deux Rois d'Ecosse, qui avoient été pris prisonniers, qui eussent prêté ce serment. Pour ces raisons, disoient-ils, les Papes ont toûjours reconnu les Ecossois comme une Nation libre; & elle ne laisse pas de l'être, quoi qu'Edoüard ait enlevé tous ses Titres. Mais afin de gagner la faveur du Pape, qu'ils reconnoissoient pour Juge dans cette affaire, ils ajoûtoient qu'encore qu'ils ne fussent pas tributaires du Siege de Rome comme les Anglois, il étoit cependant juste qu'il les protegeât dans une cause si équitable; parce qu'ils avoient été convertis par S. André, frere

de

de S. Pierre premier Evêque de Rome, & que leur Nation avoit rendu des services considerables au Siege Apostolique, dans la conversion des Saxons, par *Aidan Finnan* & *Colman* Ecossois. Ils disent aussi, dans la même Apologie, qu'ils avoient abandonné le Paganisme quatre cens ans avant les Saxons.

Une autre objection considerable, contre l'antiquité des Ecossois, est que *l'Hibernie*, ou l'Irlande a été premiérement habitée par les Ecossois, & qu'il n'y a point eu d'autre Roiaume qui portât le nom *d'Ecosse* avant l'an DIII. ni d'Ecossois, dans la grande Bretagne avant l'an CCC. qu'ils n'y entrérent dans le IV. & V. siecles, que pour la piller; qu'ils n'y établirent, qu'environ l'an D. le regne *d'Argathelie*, & ne se rendirent entiérement maîtres de l'Ecosse, proprement ainsi appellée, que sur la fin du IX. siecle, où elle commença à s'appeller *Ecosse*. On ne peut pas nier que les premiers noms de l'Irlande, n'aient été *Jerna* parmi les Grecs, & *Hibernie* parmi les Latins; & qu'il n'est parlé de l'Ecosse, ni des Ecossois dans les Ecrivains étrangers, que depuis la fin du III. siecle, si on excepte ce qu'en ont dit *Seneque*, *Florus*, *Hegesippe*, & *Porphyre*. Mais on n'en peut pas inferer, que ceux qui ont depuis porté ce nom, ne

ne fussent pas des Ecossois, non plus que de ce que les Irlandois ne leur donnent encore aujourd'hui jamais ce nom, lorsqu'ils parlent leur ancienne langue, mais celui *d'Albanach*. Outre cela les Ecossois s'appelloient *Dalreudins* & *Calédoniens*, avant qu'ils portassent leur nom moderne. L'Auteur montre au long, qu'on ne peut rien conclurre de ce que divers Auteurs ont donné le même nom à l'Ecosse & à l'Irlande.

X. Il releve en suite * quelques fautes de Stanihurst, d'Usher, & de ceux qui ont pris le parti de Luddus contre cette antiquité; ensuite il montre † par quel droit ce Roiaume est dévolu aux Rois d'Angleterre; & enfin (*a*) il justifie la Génealogie des Rois d'Ecosse qu'il défend, contre celle des Irlandois. Il fournit en passant un argument convainquant contre l'autorité Universelle du Pape sur les Chrétiens, tiré du Traité des Bibliotheques de *Lomier*. Ce dernier reconnoissant que les Anglois & les Ecossois ont été savans, & que *Dornadille* Roi d'Ecosse fils de *Mainus* avoit écrit des Loix de la Vénerie 270. ans avant la naissance de Jesus-Christ, remarque qu'ils ne furent pas non plus des derniers à embras-

* *Pag.* 164. † *Pag.* 173. *Cap. XI.* (*a*) *Pag.* 176. *Cap. XII. & XIII.*

brasser le Christianisme, & que l'Evangile s'assujettit des peuples que les armes des Romains n'avoient pu dompter. Comment donc, ajoûte-t-il, les flateurs du Pape pourroient ils étendre sa Monarchie jusques-là ? Comment y auroit-il un Evêque Universel, puis qu'il n'y a jamais eu de Prince qui ait subjugué tout l'Univers ?

Quarante Rois sont redevables de la conservation de leur Couronne à M. Mackenzie, si ses raisons sont meilleures que celles de ses Adversaires, qui en retranchent autant de la Génealogie des Rois d'Ecosse, qu'ils ne font commencer qu'au Roi *Coran* avec le V. siecle.



BI-



BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E 1689.

MAI.

VI.

Livres de Physique & de Medecine.

I. EMANUELIS CONIG, *Philos. & Medic. Doct. Basil. S. R. I. Acad. Nat. Curios.* AVICENNÆ, REGNUM VEGETABILE, *Physicè, Medicè, Anatomicè, Chymicè, Theoreticè, Practicè enucleatum; Vegetabilium nimirum naturam, ortum, propagandi modum, differentias, partes varias, collectionis, & præparationis modum, saporem, odorem, colorem,*

figuram, signaturam, usus multiplices, aliaque curiosa proponens; accessit SELECTUS REMEDIORUM è TRIPLICI REGNO, *juxta normam, & ductum Pharmaciæ Ludovicianæ cum* APPENDICE COMPOSITIONIS ARTIFICIOSÆ EORUMDEM, *secundum Celeberr. D. Georg. Wolgang. Vedelium.* Basileæ Rauracorum, apud Emanuel. & J. Georg. Konig. 1688. in 4. pagg. 352.

LE titre de ce Livre fait assez connoître qu'on n'y trouve pas tant un Catalogue des plus considerables Plantes, qu'une Histoire de leurs proprietez; avec un recueil des remedes qu'on en peut tirer, aussi bien que des Metaux & des Mineraux, & leur composition. Après avoir représenté la misere de l'homme, qui a fait dire à Hippocrate, que tout l'homme n'est que maladie dès sa naissance, l'Auteur fait voir que Dieu par une prévoiance misericordieuse de ses infirmitez, a mis dès le commencement dans la nature, tout ce qu'on peut souhaiter pour les soulager. Le feu, qui semble destiné à détruire toutes choses, est un des plus grands secours de la vie; & les Egyp-

tiens s'en servoient autrefois, pour guerir plusieurs maladies, aussi efficacément que s'ils y avoient appliqué les meilleurs remedes. L'air, outre le rafraichissement qu'il donne à nos poumons, renferme des qualitez aussi nourrissantes que les alimens. On tire de la pluie, de la neige, & des vers une infinité d'usages; & la terre fournit les Animaux, les Metaux & les Plantes pour la nourriture, & pour l'usage de l'homme.

Il semble que Dieu ait voulu rassembler particuliérement dans les Plantes, toutes les merveilles de la nature; y aiant répandu de quoi satisfaire tous nos sens, par leur beauté, leur odeur, leurs fruits, & leurs autres proprietez.

Ce sont toutes ces considerations qui ont particuliérement engagé M. Konig a en donner au public cette description. Il donne le titre de *Roiaume des Plantes* à son Ouvrage, parce que comme dans un Etat bien gouverné, il y a divers degrez de dignité, d'honneur, & de puissance: on voit aussi des Plantes s'élever vers le ciel, pendant que les autres s'abbaissent & rampent contre la terre. Les unes ont beaucoup plus de vertu que les autres, sans qu'aucune cependant soit inutile.

I. L'Auteur suppose* que les Plantes ont une ame *vegetative*, qui les entretient & qui les fait croître, & qu'elles naissent toutes d'un œuf, que l'on appelle communément leur graine. C'est pourquoi il conte les plantes entre les Animaux de la derniére Classe, comme il l'avoit déja fait dans son *Roiaume des Animaux*, après *M. Ent.* Il fait voir comment elles s'engendrent, lorsque dans le Printemps l'air n'étant plus ni trop leger, ni trop pesant, le soleil par sa chaleur, & la terre par son humidité & par ses vapeurs échauffent & fomentent ces œufs. C'est ce qui les fait germer & pousser leur racine & leur tige,& qui les dégage de ce qu'il y a de superflu; jusqu'à ce que les Plantes tirent elles mêmes leur nourriture de tous les Elemens, de la maniére que M. Conig l'explique, † après M. Malpighi dans son Anatomie des Plantes, dont on a donné l'extrait dans le Tome IV. de cette Bibliotheque.

La principale nourriture des Plantes est le nitre mêlé, avec l'eau, comme on le voit par une infinité d'experiences que nôtre Auteur rapporte. De là vient que celles qui abondent en sel, durent le plus longtemps, sont les plus grandes,

* Pag. 5. 9. † Pag. 6. 7. 8. 12.

des, & conservent leur verdure pendant l'hiver ; ou que si leurs fueilles tombent, elles ont un suc nourrissant dans leur écorce : au lieu que les Plantes froides & qui meurent tous les ans en ont fort peu, & ne sont presque composées que de terre & d'eau.

II. On a dit en passant Tome I. pag. 474. de cette Bibliotheque, dans l'extrait d'une Lettre de M. Leeuwenhoek, à la *Societé Roiale de Londres*, que les cercles qui se trouvent dans les arbres, marquent leurs années, comme on le voit clairement dans le bois de Prunier, de Pin, &c. qui reçoit tous les ans une nouvelle circonference des fibres de l'écorce. On peut non seulement juger de l'année des arbres par ces cercles, mais aussi de la diversité de leur nature ; car, par exemple, l'accroissement de trois ans d'un Chêne, égale celui de cinq ans d'un Orme : On peut aussi facilement connoître dans quelle situation l'arbre a crû a l'égard du Septentrion, ou du Midi. La partie qui regarde le Septentrion en croissant, a les cercles plus serrez, & la mouëlle de l'arbre est plus proche de l'écorce, que du côté du Midi ; parce qu'étant plus exposée au vent froid, & moins échauffée du soleil, elle se serre & se condense plus fortement : au

lieu que celle qui regarde le Midi, étant continuellement regardée & échauffée du soleil, l'humeur & l'air qui la nourrissent y entrent en plus grande quantité, & dilatent plus cette partie des cercles. C'est pourquoi ceux qui prennent garde en transplantant les arbres, à les remettre dans la premiére situation où ils étoient auparavant, reüssissent beaucoup mieux que ceux qui ne le font pas. Il arrive souvent qu'en replantant un arbre dans la situation opposée à celle, où il a crû, le côté meridional se trouvant exposé aux vens & au froid du Septentrion, & étant trop pressé, & trop frappé, le suc qui le nourrissoit s'arrête, & l'arbre seche & meurt; quoique cela n'arrive pas sous l'Equateur, ni sous la Zone Torride. Le soleil y frappant également la terre, les parties des arbres ne sont d'aucun côté plus relâchées par la chaleur, ni condensées par le froid. Ainsi l'on peut, par l'observation de ces cercles, connoître la difference des climats, des terroirs, de la situation, de l'âge, & des années fertiles, ou steriles, comme on le voit dans les Actes de la *Societé Roiale de Londres de* 1670. p. 42. & 572.

III. Les Plantes ont leurs maladies, aussi bien que les animaux; la chaleur trop

trop forte du soleil consume non seulement leur humeur interieure, mais intercepte même celle qu'elles pourroient tirer de l'air & de la terre. Le trop d'humidité les suffoque, & remplissant trop leurs pores, y cause des obstructions. La rosée qui s'échauffe trop promptement sur leurs feuilles, ou sur leur écorce, leur donne des chancres, que les anciens Païens croioient guerir par leurs *Robigalia*, & par leurs *Floralia*, qui étoient les Céremonies religieuses du Printemps. Le froid empêche que la Seve ne circule, ou la glace même quelquefois, & fend les arbres les plus durs. La mauvaise conformation de quelques unes de leurs parties, y peut faire naître des tumeurs & des excrescences, qui attirent tout le suc, & qui affoiblissent le reste du corps, &c. Ceux qui voudront apprendre les remedes contre ces maladies, n'ont qu'à consulter, * l'Auteur qui leur apprendra diverses choses curieuses pour la culture des Plantes, dans les Chapp. IX, X, XI, XII. & XIII.

IV. Il faudroit rapporter ici ce que l'Auteur dit de la nature des graines & de leurs parties, si on n'en avoit pas parlé assez au long dans les Ex-

 traits

* *Pag.* 25.

traits, de l'Hiſtoire des Plantes de M. Rai, Biblioth. Tom. III. & IX. & dans celui de l'Anatomie des Plantes de M. Malpighi, T. IV. On remarquera ſeulement que les plus petites ſemences ſont toûjours les plus fertiles. Une ſeule graine de Tabac en produit tous les trois ans 1296000000000000 autres, ſans être particuliérement cultivée, ce qui la feroit encore beaucoup plus multiplier.

V. M. Konig, après avoir examiné les diverſes parties dont les Plantes ſont compoſées, & leurs differentes eſpeces, propoſe * l'ordre qu'il faut garder dans la culture des médicinales, † & le moien d'avoir toûjours un jardin rempli de verdure & de fleurs, en marquant les Plantes qui ſont particuliérement vertes, dans chaque ſaiſon & dans chaque mois.

VI. Mais comme toutes les connoiſſances ſont preſque inutiles, ſi on ne les réduit à la pratique ; il faut particuliérement ſavoir en quel temps on doit cueuillir les Plantes, afin qu'elles aient plus de vertu. Les Botaniſtes ont accoûtumé de les cueuillir, lors qu'elles ſont en leur vigueur, & avant que leurs fleurs ſoient tombées. C'eſt pour la même raiſon qu'il faut arra-

* *Pag.* 75. † *Pag.* 80. 81.

arracher les racines dans le Printemps, avant que le suc, qu'elles ont rassemblé pendant l'Hiver, se soit répandu dans la Plante ; & qu'il faut recueillir dans l'Automne les fruits & les graines, dans leur maturité. * Il y a plusieurs Medecins, qui croient que cela ne suffit pas, & qu'il faut consulter les Astres, dont ils font dépendre toute la vertu des Plantes, qu'ils distinguent en Solaires, en Lunaires, en Joviales, en Saturniennes, en Martiales, en Veneriennes, & en Mercuriales ; & qui ont, disent-ils, une Sympathie particuliére avec les parties du corps humain, qu'il a plû aux Astrologues d'assujettir à ces Planetes. Il ne faut pas, selon eux, tant avoir égard au temps, ni à l'état des Plantes, quand on les veut cueuillir, qu'au moment de l'exaltation de la Planete, & du signe du Zodiaque, ou de la constellation qui les domine ; autrement elles auroient souvent une vertu toute opposée aux effets qu'on en attend. Les autres qui se moquent de ces scrupules fondez sur l'Astrologie, comme Helmont, &c. veulent qu'on prenne exactement garde à la maniére de les cueuillir, parce qu'elle change leur vertu. Ils disent, par exemple, que si on

* *Pag.* 83.

tire les fueilles *d'Asarum* en haut en les cueuillant, elles ne purgent que par le vomissement; & qu'au contraire si on les arrache en les tirant en bas vers la terre, elles ne purgent que par bas. Mais le principal est de ne les mêler pas avec d'autres en les cueuillant, & de les garder à part.

Le second usage des Plantes, se tire des eaux distilées, des Esprits, des Teintures, des Sirops, des Extraits, des Elixirs, des Huiles, des Sels, & des Poudres, que l'on en fait; sur quoi il y a plusieurs précautions à garder, que l'Auteur enseigne. (*a*) Mais parce que le goût, l'odeur, la figure, la couleur, & les autres qualitez sensibles servent beaucoup à découvrir les vertus des Plantes, il en traite aussi (*b*) assez au long.

VII. Comme les Plantes fournissent des alimens, ou des médicamens, ou des poisons, ou ne servent qu'à l'ornement de la nature, M. Konig parle (*c*) en particulier de toutes ces proprietez. Il n'oublie pas même celles qu'on dit ordinairement qui agissent par des qualitez occultes, dont il tâche (*d*) de découvrir les raisons. Ceux qui seront curieux d'apprendre le Magne-

(*a*) *Pag.* 90. (*b*) *Pag.* 103. (*c*) *Pag.* 138. (*d*) *Pag.* 156.

Magnetisme des Plantes, & * la maniére de se décharger sur elles de plusieurs maladies, n'ont qu'à le consulter. Cet Ouvrage étant également destiné à soulager les malades, & à découvrir les vertus des Plantes, on y voit que celles qui passent pour des poisons sont d'excellens rémedes, pourvû qu'on s'en serve à propos, Dieu ne les aiant créées que pour le bien des hommes. † C'est ainsi que *l'Asarum* crud, qui cause de cruels vomissemens; étant un peu bouilli, devient un remede desopilant & diuretique, qui chasse les fiévres lentes; que *l'Aron* bouilli dans du vinaigre remedie à de fâcheux symptomes; & que le *Napel* préparé est un specifique contre l'Apoplexie.

VIII. On a accoûtumé d'attribuer aux enchantemens beaucoup de maladies, qui ne procedent effectivement que du trouble de l'imagnation blessée par les mouvemens de la tristesse, de la colere, de la crainte, de la haine, ou de l'amour; comme on le peut voir dans le *Plaidoier sur les Magiciens & sur les Sorciers tenu en la Cour de Liege, où l'on montre clairement qu'il ne peut y avoir de cette sorte de gens*, par les Sieurs de *Hautefeuille* & *Santeur*

* Pag. 169. † Pag. 178.

tenr Avocats. Quoi qu'il en soit, on peut arrêter ce trouble par l'usage & par l'application de plusieurs simples, si on en croit nôtre Auteur, * qui finit son Histoire des Plantes par un conseil d'user indifferemment de toutes sortes de nourriture, & de ne s'attacher à aucuns alimens particuliers, si on veut goûter une santé ferme.

On a ajoûté au Livre de M. Conig, les Remedes de *Ludovicus*, tirez des Animaux, des Plantes, des Metaux & des Mineraux : & comme cette Pharmacie étoit embarrassée de beaucoup de parentheses, & d'un stile obscur, on l'a réduite en Sections & en Articles, où l'on peut trouver plus facilement la composition de tous ces Médicamens.

2. JACOBI TOLLII SAPIENTIA INSANIENS, *sive* PROMISSA CHIMICA, *ad perillustres & amplissimos Consules Inclytæ Civitatis Amstelodamensis.* Amstelædami, apud Janssonio-Waesbergios, 1689. in 8. pagg. 64.

IL y a quelques années que M. J. J. *Becher* Medecin à Spire, publia en Allemand un petit Livre, sous le titre de

* *Pag.* 180.

de *Sagesse extravagante*, *& de Folie sage*. Cet Ouvrage est composé de deux parties, dont la premiére, savoir, la *Sagesse extravagante*, rapporte les Inventions de nôtre temps, que tout le monde a regardées d'abord comme de folies, & qui ont cependant heureusement réüssi. La seconde, ou la *Folie Sage*, traite des Inventions, que l'on a découvertes avec beaucoup de peine & de travail, & qui ne servent à rien. *M. Tollius* a aussi donné à son Livre le titre de *Sagesse extravagante*, à peu prês pour la même raison. Il y a environ deux ans qu'il donna au public un autre Ouvrage, sous le titre de *Fortuita Critica*, où il fit voir, aussi bien que dans celui-ci, qu'il est entre les *Adeptes* des mysteres de la Chimie. Il dit dans la Préface, que le *Char triomphal de l'Antimoine de Basile Valentin*, n'étoit entendu de personne, qui fût venu à sa connoissance, & promit d'en donner aussi l'explication, quand il en auroit le loisir. C'est ce qu'il assure encore dans sa *Sagesse extravagante*, où il soûtient, qu'excepté les Adeptes, il n'y a jamais eu & il n'y a encore personne qui ait entendu seulement une Periode des Ouvrages de cet Auteur; sans le secours de ses *Fortuita* & de sa *Manuduction*;

& c'est pour s'aquiter de sa promesse qu'il entreprend ici d'en expliquer quelques autres endroits ; mais à condition que ceux qui seront convaincus de la verité des explications qu'il donne, l'en croiront aussi sur les choses qu'il passe sous silence, & seront persuadez que la *Pierre Philosophale* n'est pas une chimere, étant presque impossible qu'on eût écrit d'une chose qui ne seroit pas, en des termes si obscurs.

I. La plûpart de ceux qui ont lù les Livres de *Basile Valentin*, ont crû que c'étoit un Moine de l'ordre des Benedictins, qui condamne l'ignorance des ennemis des Chimistes. Mais M. Tollius fait voir * qu'il étoit inutile à l'Empereur Maximilien de faire chercher ce prétendu Moine, & son Couvent, dans ses Etats. Cet Auteur introduit souvent le Mercure Philosophique, que les Philosophes appellent *Basilius*, ou *regalis*, fils de *regulc*, parlant sous ce nom. Il ne s'appelle pas *Valentin* de la Ville de *Valence*, comme on se l'est imaginé, mais du verbe Latin *valere*, qui signifie être puissant; parce que ce Mercure pénetre, engendre, nourrit, augmente, change, & renouvelle toutes choses.

Il

* *Pag.* 8.

Il eſt de *l'ordre des Benedictins*, parce qu'il communique à ſes pauvres *freres*, les metaux impurs, la *Benediction* celeſte; c'eſt à dire, ſon eſſence éthe-rée. Ce ſont-là les *Benedictins* & la *Benediction* myſtiques de cet Auteur, & c'eſt ainſi que dès le commencement de ſon Introduction à la grande pierre, p. 8. il avoit dit aux Metaux, en parlant à eux toûjours ſymboliquement, comme à des hommes: *Priez donc Dieu nôtre Createur avant toutes choſes, qu'il vous donne ſa Benediction pour ce ſujet*, & L. 11. C. ult. part. 11. pag. 226. *Priez Dieu avec un cœur pur & attentif, afin que vous obteniez de lui la miſericorde, la ſageſſe & la benediction* Cette bénediction eſt un don de l'eſprit céleſte ſulphureux, qui donne la vie & la nourriture aux choſes. M. Tollius rapporte encore un paſſage tiré de la page 235, pour prouver que c'eſt la veritable explication de cette bénediction: *Cet eſprit du Mercure, qui réſout les metaux ſans corroſif, eſt la principale clef de ma ſeconde clef, dont j'ai parlé au commencement. C'eſt pourquoi il faut que je m'écrie: venez ici vous les Benits du Seigneur, ſouffrez que l'on vous oigne d'huile, & que l'on vous rafraîchiſſe d'eau, & embaumez vos corps de baume, de peur qu'ils ne ſe pourriſ-ſent,*

sent, & qu'ils ne sentent mauvais. M. Tollius demande ici, s'il n'est pas visible que ces *Benits du Seigneur* sont les metaux Philosophiques, qui participent du Mercure Philosophique?

II. Après avoir expliqué ces noms, M. Tollius prouve que l'Auteur emploie une Prosopopée, & qu'il ne faut, pour en être convaincu, que lire les pages 282, & 283. du même Livre, où il s'excuse d'avoir tant découvert de secrets, & où il introduit en suite Jupiter parlant ainsi : *J'ai dans mon horoscope le Sagittaire & les Poissons entre les douze signes celestes* &c. On ne peut rapporter cela à un Moine, mais il convient parfaitement au Mercure, qui est transformé en Jupiter par Saturne, & qui demeurant Mercure devient Jupiter, étant exalté à un plus haut degré, qui est une gradation Philosophique, dont l'Auteur parlera plus amplement dans la suite, & dont il a déja dit quelque-chose dans sa Manuduction. De même ce qui est dit page 269 : *Je suis un homme spirituel, sujet à l'état spirituel, & attaché par un serment spirituel à l'ordre des Benedictins* &c. regarde le Mercure Philosophique. Mais on voit dans la II. Partie de ses Oeuvres, Chap. 13. L. 11. une Prosopopée manifeste du Mercu-

re,

re, élevé à la grandeur du Soleil, ou de l'Or Philosophique, & il est impossible d'en douter, si on l'examine attentivement. Basile parle encore souvent ailleurs symboliquement, mais en sorte qu'il mêle toûjours quelques paroles claires, qui font tout aussitôt connoître ce qu'il veut dire, pourvû qu'on en soit averti.

Voici comme il s'exprime, dans le Livre *des choses naturelles & surnaturelles*, Chap. 3. * où il parle du Mercure, pag. 238. *Il y a plusieurs personnes dans le monde, qui ne croient pas cela, qui l'estiment impossible*, (il avoit parlé du Mercure Philosophique, joint à Venus, & à Mars Philosophiques, & propre à la transmutation, & à l'augmentation du microcosme, par le moien du corps, ou plûtôt du feu vaporeux) *& qui s'en moquent, calomniant ces mysteres où ils ne comprennent rien. Mais je leur permets d'être des ânes, des ridicules, & des fous, jusqu'à ce que l'illumination suive, qui ne se fait point sans la volonté de Dieu, mais qui arrive dès qu'il l'ordonne. Les personnes intelligentes & savantes dans l'Ecriture, qui ont fidelement répandu la sueur de leur visage, me rendront volontiers témoignage*, &c.

Tous

* *Ed. Hamburg.* 1677.

Tous ceux, qui avoient lû jusqu'à présent ces paroles, croioient avant M. Tollius, qu'il falloit les prendre à la lettre, & que c'étoit un bon Moine Benedictin, qui reprochoit aux ennemis des Chimistes leur incredulité. Il avouë lui même qu'il les a luës vint ou trente fois, avant que de les entendre, jusqu'à ce qu'aiant repris tout le Livre pour découvrir tous les mysteres du Ciel chimique, il a remarqué que cet Auteur reconnoît trois mondes, le *Macrocosme* ou grand monde, le *Mesocosme* ou monde du milieu, & le *Microcosme* ou le petit monde, c'est à dire le monde *Surceleste*, le *Celeste*, & l'*Elementaire*. Le Macrocosme dont il parle est la *terre* qui se fait du Mercure joint avec le souphre & le sel Philosophique, qui devient alors la médecine parfaite de tous les metaux, non seulement pour les engendrer au commencement dans la terre, comme dans le Macrocosme; mais aussi pour les changer par le moien du corps vaporeux dans le Microcosme, qui est l'homme Chimique engendré de la conjonction du souphre & du sel. Le Mesocosme est l'eau céleste, ou le Mercure Philosophique joignant le corps & l'Esprit par l'ame, ou joignant le souphre & le sel. Le Mercure

cure est aussi le monde *surceleste*, le premier mobile, la source & la racine de la vie. Le monde céleste est l'esprit ou le souphre; & le monde élementaire est le sel. Ainsi *les hommes ou les habitans du monde* sont les metaux, qui ne sont pas encore repurgez par le Mercure; *qui ne croient pas* ces choses. *Croire* & *la foi* signifient tout autre chose chez les Chimistes, que chez les Théologiens, ou dans le commerce ordinaire. La foi n'est autre chose en Chimie, que le Magnetisme, ou l'attraction de la terre invisible, ou de l'esprit terrestre, par laquelle il se joint l'esprit celeste du Mercure; & lorsque l'Auteur dit *que les choses surnaturelles*, c'est à dire, les spirituelles, invisibles & incomprehensibles, *se doivent comprendre & juger par la foi*, cela veut dire que le Mercure souhaite & embrasse le Mercure. C'est pourquoi l'Astronomie est le Porte enseigne de l'onziéme clef de Saturne, portant devant lui un drapeau noir, où la foi est représentée vétuë de jaune & de rouge, parce que les couleurs jaune & rouge, qui sont cachées sous la noirceur de Saturne, dont parle *Geber* L. 1. C. 5. ne s'apperçoivent que par la foi. Saturne est le premier des metaux, qui embrasse & qui fixe Mercure par la foi, com-

comme M. Tollius l'a montré dans sa *Manuduction*. Basile veut que cette foi manque dans les metaux imparfaits, *jusqu'à ce que l'illumination suive*.

Ce sont ces derniéres paroles qui ont servi de clef à M. Tollius, pour découvrir le vrai sens de ce passage. *L'illumination* est un terme Chimique, dont Basile se sert fort souvent en décrivant le grand Art. Comme les Chimistes entendent par le *cœur* le centre de la terre salée, & par *l'esprit* l'esprit de souphre, par la *lumiére* ou par le *bien* le souphre pur, & par les *ténebres*, ou par le *mal*, le souphre impur; ils entendent aussi par *l'illumination*, la circonfusion du souphre pur, ou céleste.

Basile ajoûte que cette illumination ne se fait point *sans la volonté de Dieu; mais qu'elle attend qu'il ordonne*. M. Tollius n'a pas encore jugé à propos de nous apprendre ce que signifient les mots *Dieu*, *sa volonté*, & *son ordre*, parmi les Adeptes, mais il promet de l'expliquer dans le Ciel Chimique ouvert, & dans la Théologie Chimique qu'il donnera au public.

Mais, continue *Basile*, *les personnes intelligentes & savantes dans l'Ecriture, qui ont fidelement répandu la sueur de leur visage, me rendront volontiers témoignage, en soûtenant la verité, & confit-*

firmeront qu'elles croient certainement que tout ce que je dis est vrai &c. C'est à dire, selon M. Tollius, que les metaux engendrez de la conjonction du souphre & du sel, ou de l'esprit salé de la terre, qui ont reçu le souphre pur & l'esprit du Mercure attiré par la terre, & qui ont joint de bonne foi leur esprit salin au Mercure se joindront l'esprit céleste du Mercure.

Basile ajoûte, *que plusieurs Savans imaginaires se moquent de ce mystere, & le diffament, le persecutant jusqu'au centre, mais qu'il est assuré qu'un temps viendra, lorsque ses moüelles seront dissipées, & que ses os seront secs, que les hommes prendront soin de lui dans son sépulcre, & que Dieu permettra qu'ils le résusciteront*, &c. Ces Savans imaginaires sont les mineraux & les metaux, & sur tout Venus, dont quelques uns s'imaginent qu'ils tireront la teinture; mais ce ne sont que des Savans imaginaires, parce que leur souphre n'est pas fixe, mais peut être enflammé & s'envoler dans le feu. Ils persecutent le mystere de la pierre Philosophale ou l'homme Philosophique, parce qu'ils lui sont nuisibles, sur tout les mineraux, qui le rongent par leur souphre corrosif, & le consument. Mais *un temps viendra* &c. c'est à dire que lors

lors que le Mercure sera cuit & meuri par le feu Philosophique, & que son humidité sera dessechée, la Lune & Venus le ressusciteront; car il faut le faire mourir, afin qu'il ressuscite plus glorieux.

Il faudroit traduire le Livre de M. Tollius tout entier, pour faire savoir l'obligation que les Curieux de ces sortes de choses lui ont, mais le dessein de cette Bibliotheque ne le permet pas. On avertira seulement qu'il soûtient * que la plûpart de l'Or potable, dont plusieurs Princes usent, n'est pas le veritable Or potable des Philosophes, dont il enseigne la composition; & qu'enfin il explique les Planetes, ou les six clefs de Basile Valentin, pour entrer dans le grand Art; & promet de communiquer encore plusieurs autres secrets au Public.

* *Pag. 22. &c.*

3. MIS-

3. MISCELLANEA CURIOSA, *sive Ephemeridum Medico-Physicarum Germanicarum Academiæ Imperialis Leopoldinæ Naturæ curiosorum Decuriæ* II. *annus sextus anni* 1687. *Continens Celeberrimorum Virorum, tum Medicorum, tum aliorum Eruditorum in Germaniâ, & extra eam* OBSERVATIONES MEDICO-PHYSICO-CHYMICO-MATHEMATICAS, *cum Indicibus, & Appendice, cui annexa est D. Gothofr. Samuelis Polisii* MYRRHOLOGIA, Norimbergæ, sumptibus Wolfgangi Mauritii Endteri, in 4. 1688. pagg. 1054.

On trouve dans ce Volume plus de trois cens diverses Observations sur la forme, & la construction du corps de l'homme & de quantité d'Animaux, de Plantes rares, de Pierres, & de Mineraux, & plusieurs Remedes faciles à préparer, contre la plûpart des maladies les plus affligeantes, & les plus incurables. On y peut lire diverses experiences de Physique, & le moien de faire plusieurs Operations Chimiques d'une maniére plus courte & plus avantageuse, que celle que les Maîtres de l'art pratiquent ordinai-

dinairement. On y voit aussi une description historique de l'origine & de l'usage du Fard, & un Traitté de la nature & des proprietez de la Myrrhe. Il seroit à souhaiter, que ceux qui travaillent à recueillir ces Observations, les plaçassent chacune dans leur ordre particulier, pour la commodité des Lecteurs.

1. Il seroit difficile de faire de justes Extraits de tant de matiéres, qui sont proposées dans l'Original d'une maniére assez serrée; mais pour en donner une idée génerale, on en rapportera quelque chose. On ne s'arrêtera pas à ce qui peut regarder la construction du corps humain, ou les diverses incommoditez où il est sujet ni à en décrire les remedes. Il suffit d'avertir qu'il s'y en trouve même contre les insultes du Démon, & que quelques prises d'Antimoine Diaphorétique, ou quelques gouttes d'esprit de Corne de Cerf rectifié, ou de vin Emetique operent beaucoup plus efficacément sur les possedez & sur les Démoniaques, qu'aucun Exorcisme, comme on en peut voir les experiences rapportées dans ce * Livre. Le seul Traitté de la Myrrhe, qui est à la fin, enseigne des remedes, où ce parfum

* *Pag.* 46, 75, 184.

sum entre, presque contre toutes les maladies. Il est vrai que les effets de quelques-uns de ces remedes paroissent incroiables. Par exemple, *M. Gruger*, qui est *l'Argus II.* de la Societé des Savans d'Allemagne, dit, * que du Suc *d'Anserine*, autrement *Argentine* ou *bec d'oye*, & de Seigle vert mêlé avec du vin rouge en égale quantité, & pris tous les ans, de grand matin le second & le troisiéme jour de Mai, aprés s'être purgé, guerit entiérement ceux qui sont malades de la pierre. Cela paroît tout à fait surprenant. Il ne faut point d'autre préparation à ce remede, que de cueillir le premier jour de Mai, avant que le soleil soit levé, huit poignées d'Argentine verte, & quatre poignées de Seigle, dont on exprime le suc, & à quoi l'on ajoûte la même quantité de vin rouge, que l'on passe en suite dans un gros linge aprés les avoir mêlez ensemble. La dose est de sept onces. Ce que M. Conig, qui est *l'Avicenne* de la Societé, propose paroît encore plus étrange : † qu'un morceau de Crane d'homme mort violemment, pendu au col, & porté sur le cœur, guerit l'atrophie des Paralytiques, & qu'on peut faire de la même matiére un remede specifique

* *Pag.* 113. † *Pag.* 97, 98, 99, 304.

contre le Mal Caduc. Le même ordonne contre la fievre quarte de manger une pomme cuite sous les cendres, aprês l'avoir lardée de quelques morceaux de racine d'Hellebore noir, & de quelques clouds de Girofle, qu'on ôte aprés qu'elle est cuite. *M. Hagendorn*, II. *Pegase* de la Societé, assure qu'en se lavant les pieds, le soir dans les jours d'intervale, dans une lessive faite avec de l'Alun, & du sel, on sera aussi gueri. *L'Helvarius* de la Societé *M. Hanerwolff* * préfere la crotte de Brebis fraiche en forme de Cataplâme sur le ventre, à tous les autres remedes, pour en résoudre les tumeurs & les douleurs; & il prescrit d'appliquer la poudre de ces excremens sur les ulceres incurables. *M. Ledelius Thesée* II. de la même Compagnie, dit † que si on coupe vers le milieu du mois de Juillet du bois de Frêne; & qu'on en tire de l'eau distilée, cette eau est un remede assuré contre la Dysenterie, & contre les Coliques, & guerit toutes sortes de playes en l'appliquant exterieurement. *M. Hannemann*, *Nestor* II. de la Societé, dit qu'on peut guerir la surdité, en appliquant une pie, ou une canule à l'oreille du malade, & en faisant sucer par quelqu'un

* *Pag.* 79. † *Pag.* 274.

qu'un l'autre extremité, le plus fort qu'il peut. Ces Medecins ne prennent pas seulement la peine de procurer du soulagement aux hommes, *M. Grassius*; * dit que si on ordonne à manger aux Chevaux malades, dans leur nourriture pendant douze ou quinze jours, depuis demie once jusqu'à deux de *Crocus metallorum* pulverisé, c'est un remede presque universel à toutes leurs maladies. On ne trouve pas des remedes moins surprenans, dans le supplément de ce Volume, † contre les vapeurs, ou suffocations, contre la Phthisie, contre la fiévre quarte, les contorsions de bouche & du visage &c.

II. Mais si les Medecins & les Malades rencontrent des remedes dans ce Livre, ceux qui cherchent à s'enrichir par les fourneaux de la Chimie, n'y apprendront pas avec moins de plaisir le moien de tirer une plus grande quantité de Cinabre de l'Antimoine, qu'on n'a fait jusqu'à present, dont ils seront redevables à *M. Sommer*, *Machaon* II. de la Societé, & comment on peut faire, en moins d'un demi quart d'heure, la Teinture *Nephritico-hypocondriaque*, & la Teinture de souffre de Vitriol, specifique pour les maux de

 tête,

* *Pag.* 292. † *Appendix. Pag.* 5, 6. *Pag.* 30, 362, 372.

tête, & pour toutes les Hemorragies internes.

III. On avoit parlé dans le Volume précedent d'un Apoticaire qui possede une liqueur, qui a la vertu de faire produire au bled beaucoup plus d'épis, & de grains, qu'il n'en produit ordinairement. *M. Clauder*, le *Thesée* I. de la Societé, découvre un secret pareil dans celui-ci. * Il dit qu'il ne faut que faire tremper le bled, avant que de le semer, dans de l'eau de pluie, ou dans de la rosée du mois de Mai, où l'on ait fait infuser du fumier de pigeon & de brebis, avec une bonne quantité de salpêtre, ou même dans de l'eau d'un vieux fumier. Il propose aussi une autre sorte de lessive; qui n'est pas de beaucoup plus de dépense, qui fera porter à un seul grain de bled, 20, 30, & 40. épis fort remplis, dont il a fait l'experience; mais ceux qui s'en voudront servir doivent prendre garde à ne semer pas leurs grains trop près à près.

IV. Ceux qui aiment l'Histoire naturelle pourront lire, dans cet Ouvrage, la description de plusieurs animaux, pierres, & plantes curieuses & utiles. On y fait voir que Dieu a mis dans chaque païs ce qui peut remédier aux ma-

* Pag. 346, 347.

maladies de ſes habitans. On trouve dans tous les païs, où l'on eſt ſujet aux Ecroüelles & aux humeurs froides ; beaucoup de petite Scrofulaire, dont la décoction priſe par la bouche, & le marc appliqué en cataplâme ſur les parties affligées ; ſont un remede ſouverain. Ceux qui habitent proche des marêts ſont ordinairement plus ſujets aux maux de Rate, que les autres ; mais Dieu a pourvû la plûpart de ces lieux de *Bruiére*, dont la décoction guerit cette infirmité. Les Danois & les Hollandois, qui ſont ſujets au Scorbut, ne manquent ni de Navets, ni de Creſſon, ni de Cocleaire, ni de Berle, ni de Poivrée. Les lieux, où l'on eſt ſujet aux obſtructions cauſées par la ſuffuſion de bile, abondent en Abſinte. L'Arabie, dont le Climat eſt expoſé à pluſieurs maladies aiguës, poſſede la Myrrhe, qui contribuë beaucoup à les ſoulager. *M. Pot*, Medecin à Francfort, qui a publié une Botanique, a joint à la fin de ce Volume un ample Traitté de la Myrrhe, en forme d'Hiſtoire de cette Plante, où il fait voir qu'elle entre dans la compoſition d'une infinité de remedes. Ce Traitté eſt précedé de celui du *Seneque* de cette Societé, *M. Grandius*, touchant l'Antimoine, & le fard que les Anciens en

faiſoient, où après avoir parlé par occaſion de la bonté & de la vertu de l'eau du Nil, & de quelques textes de l'Ancien Teſtament qui parlent du fard de Jezabel, & des femmes d'Iſraël, il explique le paſſage célebre du Ch. LIV: 11. d'Iſaïe, qui a tant embarraſſé les Interpretes, en montrant que le terme qu'ils ont traduit, *par ordre*, ſignifie proprement une eſcarboucle. Il fait voir auſſi que la matiére du fard des Hebreux étoit l'Antimoine, & non pas le Vermillon. Ce Traitté eſt ſuivi d'un autre de *M. Henri*, II. *Arion* de cette Societé, en forme de Lettre à M. Boyle, touchant pluſieurs maniéres nouvelles de meſurer l'air rarefié dans ſa Machine du vuide.

4. JOANNIS MICHAELIS *Medici Celeberrimi Illuſtriſſimi Principis Saxoniæ Altemburgici, aliorumque Imperii Statuum Archiatri feliciſſimi* &c. OPERA MEDICA CHIRURGICA, &c. Norimbergæ, ſumptibus Joannis Hofmanni, in 4. 1688. pagg. 746.

LE prix extraordinaire qu'on donnoit des Copies des Manuſcrits de M. Michel, que les plus grands Praticiens recherchoient avec beaucoup de

ſoin

soin & de dépense, peut faire croire que ceux qui les ont enfin donnez au Public, lui ont rendu un service considerable. Il est vrai qu'il seroit à souhaiter qu'il eût aussi laissé à la posterité une Théorie de la Medecine ; mais les Ouvrages d'*Ettmuller*, qui avoit été son disciple, & qui a suivi sa methode avec beaucoup de succès dans la Pratique, peuvent suppléer à ce défaut. Si l'on en croit celui à qui on est redévable de cette Edition, ceux qui joindront ces deux Auteurs ensemble auront un Corps complet de la Medecine Théoretique & Pratique.

Cet Ouvrage est composé de cinq Parties, dont la premiére comprend la Pratique génerale des Medecins, dans la cure des maladies Universelles, Particulieres, & Chirurgiques, selon la methode de *Jonston*. La seconde traite de la Pratique particuliére, dans la cure de 26. maladies differentes, & qui sont les plus ordinaires. La troisiéme comprend des remarques sur les ordonnances de Medecine de *Muzel*. La quatriéme régle l'ordre que les Medecins Publics doivent garder dans la visite des boutiques des Apoticaires, de peur qu'ils ne dispensent mal les remedes qu'on leur ordonne de composer. Enfin la derniere découvre plusieurs

Remedes, qui avoient été tenus jusqu'à présent les plus sécrets.

Le dessein de cette Bibliotheque ne permet pas d'examiner cette sorte d'Ouvrages en particulier, c'est pourquoi on se contentera de ces remarques.

I. La premiére Partie de celui-ci, contient sept Livres, dont le premier traitte de toutes les especes de fiévres, & de leur cure; le II. de toutes les maladies de la tête, & de leurs remedes; le III. de toutes les affections de la Poitrine; le IV. de toutes les maladies du bas ventre, & de la maniére de les traiter; le V. des maladies des femmes, avec leurs remedes; le VI. des maladies des enfans; le VII. des tumeurs, & du moien de les guerir. On y trouvera encore à la fin un traitté des Poisons tirez de quelques mineraux, de quelques Plantes, & de quelques animaux, & comment on doit y remedier quand on en a pris.

II. La seconde Partie pourroit sembler moins nécessaire aux François, aux Italiens, aux Anglois, & aux Hollandois, qui ont des Hôpitaux, où les jeunes Medecins peuvent se former sur les cures qu'ils y peuvent voir. Elle est plus utile aux Allemans, chez qui ces maisons publiques de malades sont plus rares, & dont les jeunes Me-

 de-

decins sont obligez de commencer à pratiquer, sans autre guide que leurs Livres. Ils y trouveront 26. Consultations de M. Michel, sur les maladies les plus dangereuses, & les plus difficiles à traitter.

III. La troisiéme est un recueil fort ample d'ordonnances, pour composer toutes sortes de médicamens.

IV. La quatriéme Partie est une Instruction pour visiter les boutiques & les drogues des Apoticaires, de peur qu'il ne s'y commette des abus, dans la composition des remedes. L'Auteur y paroît un peu chagrin contre ceux qui exercent cet Art; & qui font quelquefois les Medecins. Il faut que cette visite se fasse par des Medecins Jurez avec quelques Apotiquaires experts, accompagnez d'un Magistrat; dans l'Automne, où les herbes & tout ce qui est nécessaire pour la Pharmacie est recueilli. Les Apoticaires trouveront dans ce traitté cent préceptes de leur Art, pour bien composer les remedes.

V. La derniere Partie est un recueil des principaux Polychrestes, & de leurs usages dans la plûpart des maladies.

5. Henrici Maii D. *Celsissimi Cattorum Principis Archiatri; & olim in Marpurg. Medicinæ & Physices ordinarii, nunc in Rinthelensi Academia Medicinæ Primarii Professoris* Physicæ Veteris Novæ, adornatæ ad Democriti Principia, a Gassendo, Verulamio, Boylæo, De-Rodone, Digbæo, aliisque redintegrata, Synopsis. Francofurti ex Officina Gobliniana, in 8. 1689. pagg. 183.

La Philosophie de Descartes aiant été bannie de diverses Academies, & persecutées dans les autres; & le Peripatetisme étant rempli d'un grand nombre d'erreurs, particuliérement dans la Physique; plusieurs Philosophes ont crû que celle de Democrite pourroit suppléer au défaut de l'une & de l'autre. C'est le parti que prend *M. Maius* Medecin du Prince de Cassel, qui a autrefois professé la Physique dans l'Academie de Marbourg, & qui l'enseigne à present dans celle de Rinthlen. Voiant qu'il n'est pas de la prudence de suivre Aristote en toutes choses, ni de le rejetter en tout, & que d'ailleurs Descartes pose des Principes qui ne

ne sont pas toûjours certains, il adopte ceux des Anciens qu'il croit conformes à la Nature, & aux experiences modernes, en établissant pour Principes de la connoissance, *les Sens*, *la Raison*, *& l'Ecriture Sainte*. M. Maius se fonde sur ce qu'encore que la Parole de Dieu se propose particuliérement de nous instruire de sa volonté & de nôtre devoir; Dieu qui nous l'a donnée, étant l'Auteur de la Nature, parle sans doute de son ouvrage plus certainement & plus infailliblement que nous ne saurions faire. Ainsi un Philosophe doit affirmer ce qu'elle affirme, & nier ce qu'elle nie; mais il peut raisonner librement des choses, qu'elle ne décide point.

Plusieurs Savans avoient suivi cette méthode avant M. Maius, au moins en partie, comme le Chancelier *Bacon*, *Gassendi*, *Derodon*, *Digby*, *M. Bernier*, *& M. Boyle*. Mais comme leurs Ouvrages sont fort étendus, on a crû qu'il étoit nécessaire de faire un Systeme court, pour l'usage des jeunes gens. Cet Abregé est divisé en quatre parties principales, dont la premiére traitte du Corps naturel en géneral, de ses Principes, & de ses proprietez: la II. parle du monde & des Corps simples en particulier: la III. traitte des

Corps mixtes parfaits, ou imparfaits, en géneral & en particulier, de leurs Principes, & de leurs alterations; la IV. enfin des Corps parfaitement mixtes en géneral & en particulier, & de l'ame de l'homme.

Nôtre Auteur établit quatre Principes du Corps naturel, la Matiére & la Forme, qui étant jointes ensemble ne font qu'un seul Principe, qu'on appelle la nature; la Cause efficiente & la Cause finale. Il bannit la Privation du nombre des Principes des Corps, & il remarque que ce qui a trompé Aristote & ses Sectateurs, est qu'ils se sont servis de termes abstraits; puisque la privation n'est effectivement que la Matiére destituée de quelque Forme. Il fait voir en peu de mots, que la *matiere subtile*, dont les Cartesiens se font tant d'honneur, a été reconnuë par Platon & par Aristote, sous le nom d'air ou de feu. Mais il ne peut comprendre que cette matiére subtile de Descartes soit dans un si grand mouvement, ni qu'elle le communique aux autres corps, s'il n'y a quelque vuide dans le monde. Il entreprend aussi de prouver, contre les Cartesiens, qu'il y a des Formes substantielles, réellement distinctes de la matiére; parce qu'il y a dans toutes les choses naturelles de certaines opera-

perations particuliéres, qu'on ne peut attribuer à la matiére; & qu'autrement il n'y auroit aucune difference entre tous les corps composez. C'est ce qu'il prouve par la comparaison de diverses figures qui seroient composées d'une même masse de cire, qui ne differeroient, selon lui, que par la forme exterieure qu'elles auroient. Il appuie cette opinion de quelques autres raisons, sur quoi on le peut consulter. *

A l'égard de la Cause efficiente, M. Maius † n'est pas du sentiment de ceux qui ont adopté l'opinion des Arabes, qui ne reconnoissoient aucune autre cause efficiente que la Premiére. Il soutient au contraire que les Causes Secondes agissent veritablement; non seulement parce que l'Ecriture S. leur attribue des actions; mais aussi parce qu'à moins que de renoncer à l'experience & au témoignage des sens, on ne peut pas nier, selon lui, que ce ne soit le soleil qui éclaire, & le feu qui échauffe, que les arbres ne produisent leurs fruits, que les animaux n'engendrent leurs semblables, & que nous ne donnions du mouvement aux corps que nous remuons. A quoi bon d'ailleurs tout ce grand appareil d'organes, dont nous sommes composez, & cette a-

K 7 me

* Pag. 4. † Pag. 19, 20.

me si admirable, si nous ne faisons rien de nous mêmes? Il n'y auroit plus aucune difference entre les choses animées & les inanimées.

Mais outre ces Principes des corps naturels, M. Maius reconnoît aussi les Principes des Chimistes dans les corps composez; savoir, le sel, le souffre, & le Mercure, parce qu'il n'y a point de corps qui ne se puisse résoudre en ces trois matiéres.

Aprés avoir examiné les corps parfaitement composez, il parle des mixtes imparfaits; & à l'occasion des Vents, il rejette l'opinion d'Aristote, qui vouloit que ce ne fussent que des exhalaisons de la Terre. Celle de Descartes qui soûtient, que ce ne sont que des vapeurs dilatées ne lui paroît pas non plus solide, parce que l'experience fait voir que ce sont quelquefois des exhalaisons mêlées de vapeurs, & quelquefois un écoulement d'air, dont le soleil est la principale cause, en attirant par sa chaleur plusieurs vapeurs de la terre & de l'eau, qui poussent l'air qu'elles rencontrent. Il apporte, pour le prouver, l'experience du *Chancelier Bacon*, qui aiant fait une petite tour fermée de tous côtez, & aiant pendu au milieu une plume, au dessus de quelques charbons

allu-

allumez, dès que la chaleur se répandit dans la tour, la plume s'agita de tous côtez. Mais aiant mis de l'eau sur ce feu, dès qu'elle commença à jetter quelques vapeurs, la plume se remua, comme dans un tourbillon.

V II.

1. VOIAGE DE DALMATIE, DE GRECE, ET DU LEVANT, *par* GEORGE WHELER. *Enrichi de Medailles & de Figures des principales Antiquitez qui se trouvent dans ces Lieux, avec la description des Coûtumes, des Villes, des Rivieres, Ports de Mer, & ce qui s'y trouve de plus remarquable, Traduit de l'Anglois*, A Amsterdam, chez Jean Wolters, in 8. 1689. pagg. 607.

M. W*Heler* entreprit ce Voiage à Venise, au commencement de Juin 1675. avec *M. Spon*, Docteur en Medecine, à Lyon, & l'acheva sur la fin de Novembre en 1676. M. Spon en publia quelques années après une Relation, qui fut si bien reçuë du public, que M. Wheler se crût obligé de mettre aussi au jour ce qu'il avoit remarqué de plus singulier dans ce Voiage; parce qu'encore que le premier en eût don-

donné une description assez exacte, il avoit omis plusieurs choses, qui ne paroissoient pas moins remarquables, que celles qu'il rapporte. En effet on trouve dans celui-ci diverses observations, où l'autre ne s'est pas arrêté. Il a même été obligé de le contredire en diverses occasions, où sa memoire & ses Journaux ne l'avoient pas assez fidellement servi; comme on le peut voir, pages 24, 51, 82, 86, 89, 97, 333, 355, 373, 375, 470. M. Spon avouë lui-même, * que sa principale passion l'attachoit à la recherche des Monumens antiques; outre qu'aïant quitté la Grece avant M. Wheler, pour se retirer en France, le dernier a encore visité plusieurs Lieux, où ils n'étoient pas allez de compagnie.

I. Ce Voiage commence par la description de l'Etat de Venise, dont il décrit l'antiquité, le Gouvernement & l'étenduë. Le même jour que ces Voiageurs firent voile, ils arrivérent à l'Ile S. André, sur les Côtes de l'Istrie, qui est assez fertile, comme on le peut voir par la description des Plantes qu'elle porte, que M. Wheler donne, aussi bien que toutes celles qu'il a trouvées ailleurs; ce qui manque dans la Rélation de M. Spon.

On trouve ensuite † une descrip-

* *Pref.* † *Pag.* 12.

tion

tion des principales Places qui sont sur les Côtes de la Dalmatie, & dans l'Archipel ; des Antiquitez qui s'y rencontrent, avec les coûtumes, & la Religion des habitans Chrétiens & Turcs. C'est la matiére du premier Livre.

Le second renferme une description de Constantinople, & des places voisines, dont l'Auteur décrit les Antiquitez, le Gouvernement, les Coûtumes, les Mosquées, les Temples & les principaux Monumens. On a crû assez long-temps que les Turcs étoient si barbares, qu'ils haïssoient toutes les Sciences, & qu'ils n'étudioient que leur Alcoran ; mais Mr Spon & Mr Wheler, après quelques autres Voiageurs, ont détrompé le Public. Il est vrai qu'ils n'ont pas de Livres imprimez, & qu'ils ont défendu jusqu'ici d'imprimer, dans les terres de leur obeïssance ; mais ils ont un très-grand nombre de Manuscrits, en toutes sortes de Sciences. Il se trouve à Constantinople & au grand Caire des Bibliothéques nombreuses, sans parler de celles que les Moines Grecs, & plusieurs particuliers peuvent avoir. Il y a même à Constantinople un *Bazar* ou Marché, où l'on vend toutes sortes de Livres écrits à la main ; mais il est dangereux aux Chrétiens de s'y trou-

ver, & M. Spon s'étant arrêté à en considerer quelques uns en Arabe, à Prosa, fut repoussé fort rudement & traité de *Giour*, c'est à dire d'infidelle. Il faut se servir de quelque Juif, ou de quelque Turc suborné, quand on en veut acheter. On peut même tirer du Serrail divers Ouvrages, en les paiant un peu cher à celui qui a la garde des Livres du Grand Seigneur. *M. Watson* qui demeuroit à Constantinople depuis quelques années, lorsque M. Wheler y alla, l'assura que le Grand Seigneur a des Historiens dans le Serrail, qui sont chargez d'écrire tout ce qui se passe dans l'étendue de son Empire, & toutes les Guerres & les demêlez qu'il a avec ses voisins; & qu'on pourroit avoir une Copie de ces Annales, en cinq ou six gros Volumes, pour deux cens écus; aussi bien qu'un autre Livre excellent touchant le Gouvernement de l'Empire Ottoman. M. Watson avoit acheté du Bibliothecaire du Grand Seigneur, un coffre plein de Livres Turcs & Arabes fort curieux dont voici le Catalogue: 1 *Chek-Bonni Egyptien* touchant *la vertu divine & la parole humaine*, rempli de Figures & de lignes; 2. Un Livre *de la Cabale*; 3. Un Dictionnaire *Turc & Arabe*; 4. Un Livre de Chansons

sons anciennes *d'Avicenne & d'Abbukerke* : 5. Des Grammaires *Turques & Persannes*, avec des Alphabets de toutes les Langues; 6. Un Livre *des révolutions du Roiaume d'Egypte*, écrit par un *Chek* ou Docteur du Grand Caire, grand Astrologue, & dont les Prédictions ont été dans un si grand credit, que lorsque *Selim* fit la guerre contre le Sultan d'Egypte, tous les Conseillers du Sultan lui dirent que c'étoit perdre le temps que de lui résister, quoi qu'il eût une puissante armée de Mores, d'Arabes, & de Mammelus; parce que, selon ce Livre, Selim se rendroit Maître de l'Egypte, ce qui ne manqua pas d'arriver; 7. *Un calcul des divers degrez du débordement du Nil*, réglé sur le mouvement des Planetes, & sur tout de la Lune, composé par un Docteur Arabe; 8. Un Livre *de Chiromance*, plus curieux que celui de J. B. Porta, dans lequel l'Auteur prétend que les lignes des mains sont des lettres, dont il donne l'Alphabet; 9. Un Livre de *Bauraan*, ancien Auteur, contenant quantité d'experiences de Chimie, commenté par un *Chek* du grand Caire; 10. l'Histoire de Tamerlan en Arabe, plus ample que celle qui a été traduite sur l'Arabe d'Alkasen; 11. Deux Livres de *Talismans*, enseignant les

les Principes & la Pratique, d'où Caffarel avoit tiré une partie de ce qu'il en a dit dans ses *Curiositez inouïes*; 12. Un Auteur Arabe *de la Verité de la Religion Chrêtienne*; 13. Un ancien Livre *d'Astronomie*, qui suppose l'usage de l'aiguille aimantée, quoi qu'on ne s'en servit pas dans la Navigation, mais dans l'Astronomie; 14. Une *Histoire generale du Grand Caire*, & une *Description de toutes les Eglises de Constantinople*, du temps qu'elle fut prise par les Turcs. On trouve à Constantinople, & au Grand Caire des Professeurs publics qui enseignent l'Astronomie, l'Astrologie, la Geometrie, l'Arithmetique, la Poësie, & les Langues Arabe & Persane.

Le troisiéme Livre contient une Rélation des plus considerables places de la Natolie, & de ce qui s'y trouve de plus curieux; principalement dans les Villes des sept Eglises, dont il est parlé au commencement de l'Apocalypse.

* On a parlé des yeux du Cameléon dans le Tom. IX. de cette Bibliotheque, pag. 73. mais M. Wheler donne une description entiére de cet animal si surprenant, qu'on ne sera peut-être pas fâché de trouver ici. Il dit qu'il est ordinairement vert, tirant sur [illegible] le

* *Pag.* 239, 240, 241.

le brun autour des épaules, & d'un vert jaune sous le ventre, avec des taches quelquefois rouges & quelquefois blanches ; & que sa couleur verte se change souvent en brun enfoncé, sans qu'il reste rien de la premiére couleur ; les tâches blanches disparoissant aussi quelquefois, ou changeant seulement, en une couleur plus obscure, tirant sur le violet, ce qui arrive ordinairement quand il est épouvanté. Lors qu'il dort sous une couverture blanche ou rouge, il devient blanc; mais jamais ni rouge, ni bleu ; il devient aussi vert, ou brun, ou noir, si on le couvre de ces couleurs. Lors qu'il se voit en danger d'être pris, il ouvre la gueule & sifle comme une Couleuvre. Il a la tête presque immobile & il ne la peut tourner qu'avec tout le corps ; mais la nature l'a dédommagé de cette incommodité en donnant à ses yeux toutes sortes de mouvemens. Il peut non seulement regarder de l'un devant lui, & de l'autre derriere, de l'un en haut & de l'autre en bas ; mais il les remuë indépendamment l'un de l'autre, avec tous les changemens imaginables. Il se nourrit de mouches, & il lui en faut très-peu pour le repaître, quoi qu'il rende quantité d'excremens; & l'on dit qu'il vit longtemps

sans

ſans aucune autre nourriture que l'air, dont il ſe remplit au ſoleil, juſqu'à ce qu'il en ſoit enflé. La queuë lui ſert beaucoup à grimper, & lors qu'il ne peut atteindre de ſes pieds quelque lieu où il veut aller, pourvu qu'il y puiſſe ſeulement toucher de l'extremité de ſa queuë, il y monte facilement.

M. Wheler n'oublie pas de décrire les animaux & les oiſeaux rares qu'il a vûs; mais on ne s'y arrêtera pas, non plus qu'à la deſcription des ruïnes des anciens bâtimens de l'Aſie. On la pourra voir dans l'Auteur, où l'on trouvera auſſi à la fin du Livre III. l'explication d'une grande partie des Medailles que l'Auteur donne au public.

VI. Le IV. *Livre*, qui eſt le premier de la ſeconde Partie de cet Ouvrage, comprend les Voiages de M. Wheler de Zante à Athenes, avec la deſcription de pluſieurs lieux de la Grece. Le V. contient celle d'Athenes & des lieux voiſins. Quoi que tout l'Ouvrage ſoit rempli d'Antiquitez & d'Inſcriptions, celui-ci en renferme le plus grand nombre. On y décrit auſſi l'Ancienne & la Nouvelle Athenes, les mœurs de ſes habitans, le commerce qui s'y fait, & qui y pourroit être beaucoup plus grand, n'y aiant aucun

lieu

lieu dans tout le Levant, où l'on trouve de meilleures Marchandises, ni à meilleur marché; & où l'on vende mieux celles qu'on y porte. M. Wheler en donne une liste * avec les prix de vente & d'achat, pour exciter les Marchands à y trafiquer. Ce fut là qu'il apprit la veritable prononciation du Grec ancien & moderne, dont il donne les Regles †.

Le VI. Livre contient divers Voiages d'Athenes dans les Places voisines de l'Attique, de Corinthe, de Béotie, &c. On y trouve beaucoup d'Antiquitez touchant les mysteres d'Eleusis, & les jeux publics de la Grece, mais l'Auteur y remarque particuliérement deux choses, qui meritent d'être rapportées dans cette Bibliotheque, quoi qu'on en ait déja parlé Tom. VIII. p. 375. & dont la premiére regarde le flux & le reflux de l'Euripe. Tout le monde sait que c'est un Détroit de la Mer Mediterranée, entre *l'Achaïe* & *l'Eubée*, qui se rétrecit tellement à *Chalcis* ou *Negrepont*, que ces deux Provinces s'y communiquent par un Pont de bois. Quoi que la Mediterranée n'ait pas de Marée, l'Euripe a son flux & reflux, mais fort irréguliérement, selon les jours de la Lune. On remarque son

* *Pag.* 408. † *Pag.* 410.

son flux & reflux en dix ou douze lieues de païs, de chaque côté du Détroit, & en diverses petites Bayes le long de la Côte, par le moyen desquelles il s'y rend. Il est régulier dix-huit ou dix-neuf jours chaque mois, & onze jours irrégulier, ou *dépouillé*, selon le terme dont on se sert à Negrepont. Il est régulier depuis les trois derniers jours de la Vieille Lune, jusqu'au huitiéme de la Nouvelle. Le neuviéme il est Irrégulier, & continue ainsi jusqu'au treiziéme inclusivement. Le quatorziéme il redouble jusqu'au vint & uniéme exclusivement; où il recommence à être irrégulier jusqu'au vint-septiéme; ce qui sera plus aisé à entendre par cette Table du *P. Babin* Jesuite, qui en a fait une Relation exacte, dans une Lettre à l'Abbé *Pecoil* Chanoine de S. Just de Lion, dont Mr. Spon a inseré la Copie dans son Voiage de Grece.

Table

Table du Flux, & reflux de l'Euripe, selon les jours de la Lune.

Nouvelle Lune	1	
	2	Regulier comme
	3	l'Ocean,
	4	
	5	
	6	
	7	
Second Quartier	8	
	9	Irregulier, le 12,
	10	13, & 14. aiant
	11	son flux & reflux
	12	en 24. ou 25. heu-
	13	res.
Pleine Lune	14	
	15	Regulier comme
	16	l'Ocean, aiant
	17	deux flux & re-
	18	flux en 24. heu-
	19	res.
	20	
	21	Irregulier
Dernier Quartier	22	
	23	
	24	
	25	
	26	
	27	
	28	Regulier comme
	29	l'Ocean.

Pendant les jours qu'il est irrégulier, il a en 24, ou 25. heures, onze, douze, treize & même quatorze fois son flux & reflux. Le flux monte alors pendant une demi-heure, & descend pendant trois quarts d'heure; mais lors qu'il est regulier, il ne monte & descend que deux fois en 24 heures, en retardant une heure chaque jour, comme celui de l'Ocean; avec cette difference que l'Euripe ne monte ordinairement que d'un pied, & rarement jusqu'à deux; au lieu que l'Ocean s'éleve quelquefois jusqu'à la hauteur de quatre-vint coudées contre quelques Côtes de l'Europe, quoi qu'il ne monte pas plus haut que l'Euripe aux Iles de l'Amerique. Une autre difference, c'est que dans l'Ocean lorsque l'eau s'écoule & s'abaisse, elle se retire en haute mer: au lieu que le montant de l'Euripe arrive pendant que son eau s'écoule vers les Iles de l'Archipel, où la mer est plus haute; & son descendant se fait, lors qu'elle court vers la Thessalie. On peut voir les conjectures que l'on a faites sur les raisons de ces mouvemens si differens, dans la Lettre du P. Babin.

La seconde chose remarquable, que M. Wheler * rapporte dans ce dernier

Li-

* Pag. 577.

Livre, dont les Anciens ont peu parlé & dont les Modernes ne disent rien, regarde les *Catabothra*, ou chûtes du Lac de *Livadia*, autrefois appellé *Copaïs* & *Cephisus*. Ce sont des passages soûterrains, que la nature & l'art ont faits avec tant d'industrie, qu'il est malaisé de dire auquel des deux on doit la gloire de cet ouvrage. L'art y semble surpasser la nature, & la grandeur de l'ouvrage paroît au dessus de l'adresse & du pouvoir des hommes. Tout le païs, qui s'étend entre la plaine de Thebes & la Ville de Livadia, est environné de hautes montagnes, qui se joignent sans laisser d'espace suffisant, pour donner passage aux eaux des riviéres & des torrens qui sortent de ces montagnes & vont se jetter dans la mer; en sorte que si la sagesse de Dieu n'avoit pourvû de sorties en divers lieux, par des passages soûterrains, toute la Béotie seroit inondée en très-peu de temps, & ne seroit plus qu'un grand marais; au lieu qu'une partie s'écoulant, il n'en reste que pour former le Lac de Livadia qui a près de vint-quatre lieuës de tour, & qui bien loin d'incommoder le païs, fournit d'excellent poisson. Le plus court de ces passages est au dessous du mont *Thalanda*, & a du moins deux

 lieuës.

lieuës. Il y en a plusieurs au dessous du mont *Ptoos*, qui ont sept ou huit lieuës d'étenduë, & l'on compte plus de cinquante de ces canaux soûterrains. On trouve, en passant ces montagnes pour aller à la mer, plusieurs puits quarrez taillez dans le rocher, environ à cent-vint-cinq pas l'un de l'autre, approfondis à proportion de la montagne; dont il y en a de plus de cinquante brasses de profondeur, larges de quatre pieds en quarré à l'embouchure; pour nettoier les cinquante canaux, s'il arrivoit qu'ils se bouchassent, ou se remplissent. Il n'y a rien dans les plus grands ouvrages des Romains, qui approche de celui-là, & il seroit à souhaiter que M. Wheler s'y fût arrêté plus long-temps, pour nous en donner une description plus exacte.

On ne s'est pas arrêté, dans cet extrait, à rapporter ce qui regarde la Religion des Grecs, ni leur sentiment sur l'Eucharistie, quoique l'Auteur y insiste souvent; parce que quand ils auroient aujourd'hui des opinions favorables à l'un des partis de l'Eglise d'Occident, il faudroit toûjours, avant qu'on en peut tirer aucune consequence légitime, voir s'ils n'ont point abandonné les sentimens de leurs Peres.

Il ne reste plus qu'à avertir que M. Wheler a corrigé beaucoup d'erreurs qui se trouvent dans les Cartes de Géographie, & qu'il propose dans la Préface, un moien de les corriger sans le secours des Longitudes, que l'on a cruës jusqu'ici absolument nécessaires pour cet effet. Son Livre au reste est rempli de Figures, de plusieurs Antiquitez remarquables, & de diverses Medailles rares.

2. VOIAGES *de M.* de THEVENOT, *en* ASIE *& en* AFRIQUE, *divisez en trois Parties; dont la premiére comprend le* VOIAGE DE LEVANT; *où l'on traitte des Etats du Grand Seigneur, des Mœurs, Religions, Forces, Gouvernement, Politique, Langues, & coûtumes de ce grand Empire; La seconde, la suite du Voiage au Levant, où après plusieurs Remarques singulieres des particularitez de l'Egypte, de la Syrie, de la Mesopotamie, de l'Euphrate & du Tigre, il est traitté de la Perse, des Religions, Gouvernement, Mœurs, Force, Langues, Science, Arts & Coûtumes de ce grand Empire, & des antiquitez de Tschehelminar, de Nakshi, Rustan, & autres lieux vers l'ancienne* PERSEPO-

LIS, *& de la route exacte de ce Voiage, par Mer & par Terre*, *La* troisiéme, LES VOIAGES *de M. de* THEVENOT, *aux* INDES ORIENTALES, *contenant la Description de* L'INDOLSTAN, *des nouveaux Mogols, & autres Peuples de ce pais, avec leurs Mœurs, Maximes, Religion, Fêtes, Temples, Pagodes, Cimetiéres, Commerce* &c. à Paris 1689. 1. P. pagg. 939. 2. P. pagg. 709. 3. P. pagg. 344. in 12.

ON avoit déja vû la premiére partie de ces Voiages de M. de *Thevenot*, imprimée à Roüen, en 1665. Mais cette seconde Edition est beaucoup plus correcte que la précedente, & l'on y a mis un ample Indice des matiéres, sans parler de plusieurs Figures en taille douce, qui peuvent donner quelque éclaircissemens à ces Rélations; avec des Notes marginales, pour représenter distinctement ce qui est contenu dans châque page.

I. M. de Thevenot avoit été quelque temps, aprés son retour du premier Voiage dans le Levant, dans la résolution de n'en donner aucune Rélation au Public, aprés celle de *Mrs. de Brevet, des Hayes, du Loir, & d'Opdam:* mais

mais s'étant apperçu qu'il avoit remarqué dans ses mémoires beaucoup de choses dont on n'avoit point encore, ou du moins très-peu écrit, il crut les devoir publier.

En effet il y a peu de Rélations de Voiages plus exactes, ni plus curieuses que celles-ci. Comme cet Auteur voiagoit dans une veuë plus noble, que ceux qui font leur capital du négoce, ou que ceux qui aspirent à quelques emplois, & qu'il étoit d'ailleurs savant, & possédoit, outre les Langues qui sont connuës dans l'Europe, le Turc, l'Arabe, & le Persan; il pouvoit s'entretenir avec ces Peuples, & les connoître à fond. On peut juger de son application & de la grandeur de son travail, par la lecture de ses Voiages, où l'on trouve toutes les routes marquées jusqu'aux gites, pour se conduire dans les chemins, avec des conseils de ce qu'il faut faire ou éviter, pour sa sureté parmi les barbares; & des instructions sur tout ce qu'il y a à voir, pour satisfaire sa curiosité.

1. M. de Thevenot commença à voiager par l'Angleterre, & continua par la Hollande, & l'Allemagne, d'où il passa en Italie, dont il ne parle point dans ses Rélations, quoi

 qu'il

qu'il en ait fait une, que son héritier a entre ses mains, qu'il mettra peutêtre au jour. Celle-ci commence par la description de ce qu'il a vû de plus remarquable, depuis Civita-Véchia jusqu'à Constantinople, en passant par la Sicile, Malthe, Cerigo, Zia, les Dardanelles, & Gallipoli, dont il donne les descriptions. Il rapporte ensuite les principales beautez de Constantinople, après quoi il parle de la taille, & de la force des Turcs, de leurs habits, de leur maniére de saluër, de leurs mœurs, de leurs coûtumes, de leurs divertissemens, de leurs études, de leurs devinemens, de leurs maladies & de leurs remédes. On se contente d'indiquer ces choses, qui sont en partie assez connuës. On n'insiste pas non plus sur ce que nôtre Voiageur dit de l'Alcoran & de la Religion des Turcs, parce qu'on en a déja parlé, Bibliotheque, T. VII. pag. 255. &c. & T. X. pag. 91. &c. mais on ne peut passer sous silence une céremonie superstitieuse, que les Grecs pratiquent à Constantinople, le jour de la Transfiguration. * Ils conduisent leurs malades au pied d'un Pavillon situé au bord de la mer, vers les Sept Tours, leur font boire de l'eau d'une fontaine

qui

* *Pag.* 71.

qui est en ce lieu, où ils disent qu'il y avoit autrefois une Eglise, après les avoir enterrez dans du sable jusqu'au cou, & les déterrent aussitôt après qu'ils ont bû. Le Grand Seigneur est ordinairement ce jour-là à ses fenêtres, & se divertit à les regarder, sans être vû.

2. Ils n'admettent point de Purgatoire, mais un * troisiéme lieu, où ils veulent que soient les bien-heureux en attendant le Jugement, & ne laissent pas de les prier qu'ils intercedent pour eux auprés de Dieu. Ils consacrent l'Eucharistie avec du pain levé, & communient sous les deux especes, enfans & adultes. Ils ont quatre Carêmes, dont le premier commence six semaines avant Pâques; le second quinze jours avant la Fête de S. Pierre, & de S. Paul; le troisiéme le premier d'Août & dure jusqu'à l'assomption: & le dernier depuis le premier dimanche de l'Avent jusqu'à Noël, selon l'Ancien Calendrier qu'ils rétiennent. Durant les trois derniers, ils peuvent manger du poisson & de l'huile; mais ils ne peuvent manger pendant le premier, que des herbes, des coquillages, &c. Le Carême des Armeniens est encore plus rude, car ils ne mangent que du

* *Ch. IV.*

pain, des herbes & des racines, & ne boivent que de l'eau. Les Grecs n'ont d'images qu'en plate peinture, & ne se mettent point à genoux dans les Eglises, mais ils s'appuient sur un bâton, dont il y a toûjours bonne provision dans leurs Temples. On ne peut être Prêtre parmi eux, qu'on n'ait trente ans accomplis; & un Prêtre ne peut avoir été marié qu'une fois en sa vie à une fille, qu'il garde pendant sa Prêtrise; mais si elle meurt, il ne peut se remarier. Leurs Calogers ou Moines ne mangent jamais de viande. M. de Thevenot ne s'arrête pas à décrire leur maniére de célebrer l'Eucharistie, qu'il prétend qui est la même chose en substance que la Messe, ni leurs habits Sacerdotaux qui ont tous leurs mysteres aussi bien que le Chandélier des trois chandéles, qui signifie la S. Trinité, & celui des deux, qui signifie les deux natures de Jesus-Christ. Ils ont aussi le signe de la Croix, mais ils font la bénédiction de la droite à la gauche, au lieu que les Catholiques la font de la gauche à la droite; mais il ne faut pas s'étonner de cette diversité, *puis qu'ils sont*, dit l'Auteur, *plus grands ennemis des Catholiques Romains que les Turcs mêmes*. *

3. Dans

* *Pag.* 262.

3. Dans toute l'étenduë de l'Empire Turc tous les mâles Chrétiens & Juifs sujets, paient tous les ans un tribut qu'ils appellent *Karatsch*, qui est de quatre piastres & demie par tête qu'ils commencent à paier dès l'âge de neuf ans; excepté les Prêtres, les Religieux Chrétiens, & les Rabbins des Juifs.

4. L'Audience d'un Ambassadeur du Mogol à la Porte, & la sortie du Grand Seigneur en pompe, méritent d'être luës dans l'Auteur, * aussi bien que ce qu'il rapporte du Gouvernement de l'Empire Turc, depuis le Chapitre XLV, jusqu'au LVIII.

5. Les Turcs aiment tant l'ordre en toutes choses, qu'ils ne négligent rien pour le faire garder. Ils exercent une rigueur extrême sur ceux qui possédent les premiéres dignitez, lors qu'ils les soupçonnent d'avoir manqué à leur devoir. Mais leur Police surpasse la conduite qu'ils gardent dans les armes; ils ont un soin particulier que toutes les choses nécessaires à la vie & à la santé se trouvent dans leurs Villes, en abondance & à bon marché; & s'il se trouvoit quelqu'un, qui voulût vendre sa marchandise trop cher à un Turc, il seroit accusé en justice, au-

* *Pag.* 264.

roit des coups de bâton, & paieroit encore l'amende. Il y a des Officiers, qui ont le soin d'examiner les mesures & les poids des Marchands & qui font tous les jours leur tour. S'ils trouvent quelqu'un qui ait de faux poids, ou de fausses mesures; ils lui font donner sur le champ des coups de bâton sous la plante des pieds, & paier l'amende. C'est ce qui fait qu'on peut envoier un enfant au marché, pourvû qu'il sache demander ce qu'il veut avoir, sans craindre qu'on le trompe. Ils ont une autre punition pour ceux qui font de faux poids, qui semble moins rude, mais qui est beaucoup plus honteuse, parce qu'elle est publique. Ils leur mettent au cou deux planches très-pesantes, pleines de sonnetes, & échancrées par le milieu, en sorte qu'elles ont un trou rond, par où est passé le cou de ces criminels que l'on fait promener ainsi par la ville.

6. Pour ce qui est des desordres qui peuvent arriver dans les ruës, chacun est obligé de les empêcher, & pour y interesser le public, il y a une Loi, que l'on observe exactement; c'est que si on trouve dans la ruë quelque mort, Turc, Chrétien, ou Juif, & qu'on ne sâche qui l'a tué, on fait paier le sang

à ceux

à ceux devant la porte de qui on trouve le mort, qui monte à 500. piastres ou 45000. aspres. Ainsi chacun a interêt d'empêcher qu'il n'arrive du bruit devant sa maison, ou au moins de remarquer ceux qui le font. Il est aussi défendu d'aller par les ruës, si tôt que le jour est fini, excepté durant le *Ramadan*, ou Carême des Turcs.

7. Les Turcs sont inexorables dans leurs châtimens; outre les bastonnades qu'ils font *manger*, comme ils parlent, quelquefois jusqu'à six cens sous la plante des pieds, ou sur le derriére, ils pendent, décollent, empalent, & jettent au *Ganche* ceux qui ont merité la mort. Le *Ganche* est une estrapade fort haute, garnie en plusieurs endroits de crochets de fer pointus, comme ceux des bouchers. Lors qu'on a guindé en haut le criminel, on le laisse tomber; & comme il ne manque jamais d'être acroché en tombant, si c'est par le milieu du corps, il n'est pas des plus malheureux, car il meurt tout d'un coup; mais si le crochet l'attrape par quelqu'autre endroit, il languit quelquefois trois jours, & enfin meurt enragé de douleur, de faim & de soif. Ce tourment leur paroit si cruël, qu'ils l'exercent rarement. Ils brûlent vifs

* Pag. 223.

les Renégats, qui se refont Chrétiens, leur mettant un sac plein de poudre au cou, & une calote poissée sur la tête; mais les Chrétiens, qui disent quelque chose contre la Loi de Mahomet, sont empalez, s'ils ne se font Turcs. On peut voir dans l'Auteur * la maniére cruëlle, dont ils font endurer les autres supplices.

8. Le Grand Seigneur étoit rédoutable par terre, du temps de M. de Thevenot, à cause du grand nombre de soldats, qu'il pouvoit armer en peu de temps; mais le combat naval devant les Dardanelles, où les Venitiens remporterent tant d'avantage, l'an 1656. fit bien voir sa foiblesse par mer outre plusieurs autres raisons qu'on en trouve dans ce Voiage, † & dans cette *Bibliotheque* Tom. II. p. 12. &c. comme le peu d'Officiers de Marine, & les seditions fréquentes qui arrivent dans cet Etat, où le Grand Seigneur lui même est souvent en peril.

Le reste du I. Livre de ce Voiage est emploié depuis le Chapitre VIII. jusqu'à la fin à décrire les Villes de *Bourse*, & de *Smyrne*, & les Iles de *Chio*, de *Patino*, autrefois *Pathmos*, de *Paro*, *Delos*, *Mycone*, *Tine*, *Nio*, *Santorini*, *Policandre*, *Milo*, *Sifanto*, *Ther-*

* Pag. 328, 397. † Pag. 229. 241.

Thermia, *Ajora*, *Sira*, *Samos*, *Nicaria*, *Stanchio*, *Bodrou*. & *Rhodes*, d'où M. de Thevenot passa à Alexandrie, où il arriva au commencement de l'an 1657.

II. 1. Le second Livre de la I. Partie de ce Voiage, où l'on trouve une rélation de l'Egypte, commence par la description d'Alexandrie, & de ce qu'il y a d'antique. * M. de Thevenot en partit pour *Rossette*, autrefois nommée *Canopus*, qui est située sur le bord d'une branche du Nil, qui se décharge dans la Mer deux lieuës au dessous de la Ville. Elle passe pour la plus belle d'Egypte après le Caire, mais elle a cette incommodité que dans les mois de Juillet & d'Août, on n'y boit point d'autre eau, que celle qu'on a conservée dans des citernes, parce qu'en ce temps-là la Mer monte si haut qu'elle se mêle avec l'eau du Nil, qui est devant Rossette, & la rend toute salée. On y est aussi exposé au pillage des Arabes qui viennent des deserts, & qui y entrent de nuit, malgré la garde que le Sou-Bachi fait faire exactement. Ces voleurs se dépouillent tous nuds, se frottent d'huile afin qu'on n'ait pas de prise sur eux, & viennent en cet état dans la Ville. Lors qu'ils sont pour-

* Pag. 381.

poursuivis, ils se jettent à la nage dans le fleuve & passent de l'autre côté. De là M. de Thevenot alla au Caire.

2. Il y a tant de choses à y voir, qu'on en pourroit faire un assez gros Livre; & comme nôtre Voiageur y a fait un séjour considerable, il parle amplement de ce qu'il y a remarqué. Quoi que cette Ville, qui étoit la Capitale de l'Egypte, avant qu'elle fût soûmise au Turc, ne soit pas si grande que Paris; il y a cependant beaucoup plus de peuple, les maisons y étant fort serrées. On y conte jusqu'à vint-trois mille quartiers & autant de Mosquées, ce qui paroît incroiable, à moins qu'on ne soit averti, que la plûpart ne sont que de petites Chapelles, & n'ont pas dix pas en quarré. Ce n'est pas qu'il n'y en ait aussi plusieurs fort grandes, bâties superbement, & ornées de belles façades, de portes, & de Minarets fort hauts. Les maisons n'y paroissent rien par dehors, mais on ne voit qu'or & azur au dedans. La plûpart des salles sont ouvertes au dessus du planché, en rond, & au dessus de cette ouverture, il y a ordinairement un petit dome, ou coupe, où il y a plusieurs fenêtres à l'entour, pour laisser passer le vent.

3. Tou-

3. Toutes les serrures des plus beaux Palais, & même des portes de la Ville, sont de bois; & il est fort aisé d'ouvrir sans clef, en mettant un peu de pâte molle au bout de son doit. Les clefs ne sont qu'un morceau de bois, où il y a un bout de fil d'archal, qui en chasse d'autres qui sont dans la serrure, & qui ouvre ainsi la porte.

4. C'est au Caire que se font ces beaux tapis, qu'on appelle *tapis de Turquie*, d'où on les envoie à Constantinople & en Europe. Il y a entre ceux qui y travaillent, plusieurs petits garçons, mais qui font tous leur ouvrage avec une adresse & une vitesse singuliére. Ils ont devant eux leur métier, & tiennent de la main gauche plusieurs bouts de pelotons de laine de diverses couleurs, qu'ils appliquent chacun en son lieu. Ils ont un coûteau à la droite, avec quoi ils coupent la laine. Le maître vient à eux de temps en temps avec un patron, sur lequel il regarde & leur dicte comme s'il lisoit dans un livre, en disant, qu'il faut tant de points de telle couleur & tant d'une autre, ce qui s'execute au même instant.

5. Depuis la mi-Fevrier jusqu'à la mi-Juin, on y fait éclorre des Oeufs

dans

dans des fours que l'on échauffe d'une chaleur temperée avec des cendres chaudes de fiente de bœufs, chameaux, &c. que l'on change chaque jour, en y en mettant de nouvelle. Cela se fait pendant dix jours, avant que d'y mettre les œufs, d'où sortent les poulets éclos douze jours, après. On en met jusqu'à huit mille dans châque four, & il en éclôt pendant ces quatre mois plus de trois cent mille, qu'on vent par boiffeaux.

6. * On trouvera au long, dans M. de Thevenot, le soin que l'on prend d'observer l'accroissement du Nil, & les céremonies avec lesquelles on ouvre la digue au travers de laquelle on le reçoit dans les terres.

7. Il y a deux choses très-remarquables proche du Caire; savoir, les Pyramides d'Egypte si fameuses, & le village des Momies appellé *Sakara*. On les va voir en descendant en des puits profonds de deux à trois piques, & qui servent d'entrée à de petites chambres, qui contiennent des bieres remplies des corps morts conservez depuis plusieurs siécles, par le moien d'un baume dont on ne sait pas la composition. On trouve souvent dans l'estomach de ces corps, des idoles

* Ch. XXII.

les de pierre, de cuivre, ou de terre verte; mais il faut consulter l'Auteur même, sur ces curiositez. *

8. La déposition du Bacha du Caire mérite aussi d'être luë dans ce Voiage, avec la descente de la Veste de Mahomet, & la sortie de l'Emir pour s'acheminer vers la Meque. † On appelle *Veste de Mahomet*, tous les présens que le Grand Seigneur envoie tous les ans à la Meque, & qui se travaillent dans le Château du Caire; car le Caire envoie des ornemens pour la Meque, & de l'argent pour la Medine; & Damas des ornemens pour la derniére. Il va tous les ans cinq Caravanes à la Meque; savoir, 1. Celle du Caire composée des Egyptiens, & de tous ceux qui viennent de Constantinople & d'alentour; 2. Celle de Damas, qui meine tous ceux de Syrie: 3. Celle des Magrebins, ou Ponentaux, qui comprend tous ceux de Barbarie, Fez & Maroc, qui s'assemblent au Caire; 4. Celle de Perse; 5. Celle des Indes ou du Mogol. La Caravane du Caire est quelquefois grosse de 100000. personnes, & de 15000. Chameaux, sans conter les chevaux, les mulets, & les ânes. M. de Thevenot décrit la marche des Caravanes depuis le Caire, (a) aussi bien que

* *Pag.* 409. † *Pag.* 465. (a) *Pag.* 475.

la Meque, la Medine, & les céremonies que les Pélerins pratiquent durant leur Voiage. L'Emir gagne beaucoup à ce Voiage, les biens de tous ceux qui y meurent étant pour lui; outre beaucoup d'autres profits, qu'il fait dans la vente des denrées. On tient qu'il gagne ordinairement plus de 100000. piastres, & il y a des années où la mortalité lui en fait gagner trois fois autant.

9. M. de Thevenot ne s'est pas contenté de remarquer, dans ses Voiages, ce qu'il y a de curieux dans les superstitions des Turcs. Comme il eut la curiosité étant au Caire, de voir la Mer Rouge, l'Arabie, & la Terre Sainte; il n'a aussi presque rien oublié de ce qu'il y a de remarquable en ces lieux. Après avoir parlé du service des Latins, où il assista dans l'Eglise du S. Sépulcre, il rapporte * le divertissement qu'il eut à voir la cérémonie du *feu Saint* des Grecs dans le même lieu; c'est la matiére du Chap. XLIII. Les Prêtres font accroire aux Grecs, aux Armeniens & aux Coftes que le feu descend du ciel dans le S. Sépulcre la veille de Pâques, & font paier pour cela quelque argent à leurs pélerins, qui sont toûjours en grand nom-

* *Pag.* 621.

nombre. M. de Thevenot traite cette solemnité de farce plus propre pour une place publique, que pour un lieu Saint, comme celui où elle se passe. Après, dit-il, que les Latins eurent fini leur service, environ sur les huit heures du matin, les Grecs éteignirent toutes leurs lampes & celles du S. Sépulcre, puis ils commencerent à courir à l'entour de ce lieu, comme des insensez, criant, hurlant, & faisant, dit l'Auteur, *un bruit de Diables*, sans avoir aucun respect pour le lieu où ils étoient. Toutes les fois qu'ils passoient devant le S. Sepulcre, ils crioient *Eleyson*, courant les uns après les autres, en se donnant des coups de pied au derriére, & des coups de corde sur les épaules. Ils se mettoient plusieurs ensemble & portoient des hommes sur leurs bras; qu'ils laissoient tomber par terre, en allant autour du S. Sépulcre. En suite de cela ils faisoient des huées horribles; & ceux qui étoient tombez couroient après les autres, pour s'en venger. De temps en temps ils levoient les yeux au Ciel, & tendoient leurs mains pleines de bougies en haut, criant tous ensemble *Eleyson*, pour obtenir de Dieu par force le feu saint, qu'ils étoient ennuiez d'attendre. Cela continua jusques sur les trois heures du soir,

où

où deux Archevêques & deux Evêques Grecs s'étant vêtus & coiffez patriarchalement, sortirent de leur Chœur avec tout leur Clergé, & commencerent la procession autour du Sépulcre. Les Armeniens s'y rendirent aussi, avec quatre Prêtres de leur communion mitrez à la Franque, & tout leur Clergé; puis un Evêque Cofte, avec son Clergé & son peuple. Après trois tours de procession, un Prêtre Grec sortit de la Chapelle de l'Ange, & avertit celui qui tenoit la place du Patriarche, que le feu saint étoit descendu du Ciel. Alors il entra dans le S. Sépulcre, tenant en chacune de ses mains un gros paquet de bougies, & fut suivi par celui qui représentoit le Patriarche Armenien, & par l'Evêque Cofte, la porte de la Chapelle de l'Ange étant cependant gardée par plusieurs Janissaires. Après qu'ils y eurent été un peu de temps, l'Archevêque sortit la tête baissée, avec ses deux paquets de bougies toutes allumées. A peine parut-il, que tout le monde se jettoit l'un sur l'autre, pour allumer ses bougies aux siennes, parce que le feu qui est allumé le premier est le meilleur. Cependant, les Janissaires faisoient voler les bonnets des Grecs d'un bout de l'Eglise à l'autre, & frappoient de tous côtez avec leurs bâtons,

pour

pour faire place à l'Archevêque, qui tâchoit de se sauver, & qui s'étant enfin débarassé, monta vîtement sur un Autel de pierre qui est devant la porte du Choeur, où il fut bientôt entouré de peuple. Après que l'Archevêque Grec fut sorti, l'Armenien sortit aussi, & se sauva vers l'Eglise des Armeniens, & celui des Coftes vers celle des Coftes. Cependant les Turcs gardoient la porte du S. Sépulcre, & n'y laissoient entrer que ceux qui leur donnoient quelques maidins, pour y allumer leurs bougies aux lampes, où le feu saint étoit descendu. En peu de temps toutes leurs chandéles furent allumées, & on en vit en un moment plus de 2000. paquets flamans dans l'Eglise. Ce fut alors que tous ces dévots recommencerent à crier comme des possedez, & qu'un homme aiant un tambour sur son dos, se mit à courir de toute sa force à l'entour du S. Sepulcre. Un autre le suivoit frappant dessus avec deux bâtons; & lors qu'ils étoient las, d'autres prenoient la place. Cependant il y avoit des hommes & des femmes en haut & en bas avec des piéces de toile qu'ils déplioient, pour y faire des Croix avec des paquets de bougies allumées. Cette toile sert pour les ensevelir, & ils la gardent pour cet effet, comme une Relique.

La

La II. Partie de ces Voiages, comprise dans le III. & IV. Tome, renferme la description de la *Perse*, du Roiaume de *Bassora*, & de la route de Bassora aux Indes. M. de Thevenot, s'embarqua pour ce Voiage à Marseille sur la fin de l'an 1663. & arriva à Alexandrie à la mi-Fevrier de l'année suivante.

1. Comme il a rapporté, dans la premiére Partie de ces Voiges, la plûpart des choses remarquables d'Alexandrie, il n'y insiste pas beaucoup dans celle-ci. Il remarque seulement que lors qu'on approche de la terre d'Egypte, & qu'aiant jetté la sonde, on ne trouve que 40. brasses de fond, c'est une chose assurée que l'on est justement à quarante milles de la terre, le nombre des brasses de fond, depuis 40. en descendant jusqu'à un, marquant au juste le nombre des milles, qu'il y a depuis le lieu, où l'on sonde, jusqu'à la terre. Mais sous le nom de terre d'Egypte, on doit entendre seulement la côte qui est depuis Damiette jusqu'à Rossette, entre les deux derniers bras du Nil.

2. Il remarque encore une chose, à quoi il n'avoit pas fait assez de reflexion dans le premier Voiage. Etant sorti par la porte *du Pepe*, ou *Sitre*,

à mille pas de là, allant entre le midi & le couchant, droit vers le lac *Maréotis*, laissant à main gauche la Colomne de Pompée, on trouve des grottes creusées dans le roc, où l'on entre tout courbé; quoi que quand on est entré, le planché soit de plus de dix pieds de haut, & taillé fort uni. On y voit de tous côtez des sépulcres, creusez dans le roc, dont il y a quatre étages l'un sur l'autre, à demi-pied de distance d'un rang à l'autre, & d'étage à étage; en sorte que les entre-deux paroissent autant de piliers, ou de murailles pour les séparer. Il y a encore plusieurs os de morts, qui sont aussi durs & aussi frais, que si les morts n'y étoient que d'un jour. Il y a une voute qui a plus de deux lieuës de longueur, & les Turcs disent que c'étoient les cimetiéres des anciens habitans d'Alexandrie.

3. Nôtre Voiageur dit en suite ce qui se passa dans la route d'Alexandrie à *Saide*; & de Saïde à *Damas*, dont il donne la description. Il est défendu à Damas d'aller à cheval les deux jambes d'un côté, parce que les Turcs croient que Gog & Magog alloient à cheval de cette maniére. Ils y laissent sur leurs tombeaux un trou de trois doits de Diametre, où il y a un canal de terre qui répond sur le corps mort

& qui sert, selon eux, à le rafraîchir; car les femmes y allant sans manquer prier le Jeudi, lui versent de l'eau par ce trou, pour le desalterer, & plantent au bout du tombeau une grosse branche de buis, qu'elles portent exprès, pour donner de la fraîcheur au mort. Lors qu'une femme a perdu son mari, elle ne laisse pas de lui demander conseil dans ses affaires, en allant sur sa tombe; après quoi elle se retire au logis, pour attendre la réponse, que le mari ne manque pas de donner la nuit suivante; & qui est toujours conforme à ce que la veuve desire.

4. Les Chapitres VI, VII. & VIII. contiennent la description de la route de Damas à *Alep*, & de ce qui s'y rencontre de remarquable. Comme Alep est une des plus considerables Villes de Turquie, nôtre Voiageur en décrit particulierement les beautez & les coûtumes.

5. Les Chapp. IX, X, XI, XII comprennent la route d'Alep à *Mosul*, par *Bir*, *Orfa*, & *Kodgiasar*, & de Mosul à Bagdat. Le chemin le plus court de Mosul à *Bagdat*, est par la Mesopotamie; mais on n'y trouve aucun Villagi, & le *Samiel* y regne tout l'Eté depuis Mosul jusqu'à Sourat; ce qui oblige à prendre l'eau, sur le Tigre,

où ce vent ne souffle point. Le nom de ce vent est composé des mots, *Sam*, & *Iel*, c'est à dire *poison*, & *vent*, comme qui diroit *vent de poison*. Ce pourroit être le *ventus urens*, dont parle Job, XXVII. 21. Lorsque quelqu'un a respiré ce vent, il tombe mort subitement, quoi qu'il y en ait quelques uns qui ont le temps de dire qu'ils brûlent au dedans. D'abord qu'on est mort, on devient tout noir, & si on tire le mort par le bras ou par la jambe, ou par un autre endroit, la chair quitte les os, & reste entre les mains de ceux qui la touchent. Plusieurs se mettent sur le Tigre, pour éviter ce danger, dans des *Kelecs*, qui sont une sorte de bateau qui n'a ni chevilles ni clouds, ni même aucun morceau de fer; quoi qu'il soit composé d'autant de piéces pour le moins que nos bateaux, excepté qu'il n'a ni arbre ni voiles. Pour faire ces bateaux, on attache plusieurs outres ensemble avec des cordes, en figure un peu plus longue que large, & on met sur ces outres un lit de perches liées ensemble, sur lequel on met quatre bancs, qui ne sont que des lisses de perches épaisses de demi pied, que l'on place environ deux pieds loin l'une de l'autre, en sorte qu'il demeure tout à l'entour du chemin de

deux ou trois pieds de large. Après cela on met encore sur ces bancs des perches, dont les bouts portent chacun sur un des bancs, & on charge là dessus la marchandise & les hommes, comme on peut. Il faut arroser ces outres par dessus tous les demi-quarts d'heure, de peur qu'ils ne se désenflent. Il n'y a point de gouvernail, & tout l'équipage consiste en trois mariniers, dont deux font aller le bâtiment avec deux rames; & le troisiéme arrose les outres avec un sac de cuir attaché au bout d'une perche. Il faut tous les soirs ressoufler ces outres, qui ne laissent pas de porter quinze ou vint quintaux de marchandise, & autant d'hommes. On est obligé de se servir de ces bateaux sur ce fleuve, à cause de la quantité des bancs, qui ne donneroient pas passage à d'autres bâtimens.

Quoi que cette route soit plus sure à cet égard que d'aller par terre, elle ne laisse pas d'être sujette à de grands perils de la part des Arabes, qui viennent, entre deux eaux, enlever pendant la nuit tout ce qu'ils peuvent prendre dans les Kelecs; & qui se couvrent la tête en nageant de quelque branche d'arbre, afin qu'on ne croie pas que ce sont des hommes. Les Lions, qui sont aussi fort communs en ce païs, se

se jettent quelquefois dans ces bateaux, & y font du carnage. Il y en a une espece qu'on appelle *Kizil-Han*, qui sont gros comme un âne & d'une force extraordinaire, pouvant charger sur leur dos un chameau ou un buffle, & marcher librement avec cette charge Les Arabes n'en ont cependant point de peur, & les attaquent hardiment, pourvû qu'ils aient un bâton à la main.

6. Nonobstant tous ces dangers, M. de Thevenot étant arrivé à Bagdad, prit le chemin de *Mendeli*, qui est la derniére place des Turcs de ce côté-là, & frontiére de Perse. C'est un bourg, avec un Château & quelques tours, qui est bâti entre des palmiers. Le terroir des païs qui sont sur les frontiéres de la Perse, géneralement parlant, est fort mauvais; tant pour la quantité des montagnes, que pour la disette d'eau, dont on manque en beaucoup d'endroits, aussi bien que d'arbres; n'y en aiant point d'autres que des fruitiers, qui sont renfermez dans des jardins.

II. L'entrée de ce païs n'est permise qu'à ceux qui vont en Caravane, y aiant des *Radbars*, c'est à dire, gardes-chemins sur les frontiéres de chaque Province, pour empêcher que quelqu'un ne s'y sauve, après avoir

fait quelque méchant coup.

1. La première Ville considerable qu'on rencontre en Perse, après quatorze ou quinze jours de marche depuis Mendeli, s'appelle *Hamadan*. Il s'y fait un fort grand trafic, & elle est gouvernée par un *Chan*. On fait encore dix journées de chemin d'Hamadan, à *Ispahan*, qui est la Capitale de la Province d'*Irac*, & de tout le grand Roiaume de Perse. Le peu d'argent qu'il y a dans ce païs ; ne peut suffire à mettre de grandes armées sur pied, ni encore moins à les entretenir ; ce qui vient du peu de trafic que font les Persans, n'aiant chez eux que fort peu de marchandises propres pour envoier dehors, comme quelque soie, que l'on recueille dans le *Gheilan*, & le *Mazenderan*, des Tapis ; & des Brocarts. Cela n'empêche pas qu'Ispahan, dont on peut voir la description dans ce Voiage, ne soit une des belles Villes du monde.*

2. On ne parle que Turc à la Cour de Perse, mais il est si different de celui de Constantinople, qu'on pourroit dire que c'est une autre Langue. Le pouvoir du Roi de Perse, est si absolu sur ses sujets, qu'il n'a aucunes bornes. Il juge de leurs biens, de leur vie & de leur

* Pag. 266.

leur mort, comme il lui plaît, sans consulter personne, ni les Loix même, ni la coûtume, & sans que les premiers de la Cour en soient exempts.* Ses plus proches sont les premiers, qui ressentent les effets de ce pouvoir Tyrannique; car les Rois de Perse craignent si fort d'être chassez du trône, qu'ils font tuër les enfans de leurs parentes, lors qu'elles accouchent d'un garçon, les faisant mettre dans une terrine, où on les laisse expirer manque de têter. Lors qu'ils entrent en possession de la Couronne, leur premier soin, est de faire arracher les yeux à tous leurs Freres, Oncles, Cousins, Neveux & autres Princes de leur sang, ce qui se fait avec la pointe d'un *Cangiar*, dont on leur arrache les yeux tous entiers, qu'on porte ensuite dans un bassin au Roi.

3. Quoi que les Persans soient de la Religion Mahometane, ils ne font pas scrupule de boire du vin. Le Roi ne fait autre chose dans l'Audience, qu'il donne aux Ambassadeurs Chrétiens, ou autres, que de les faire beaucoup boire, & les affaires se traitent avec les Ministres. Les Persans ne haïssent pas moins les Turcs que les Chrétiens, à qui ils ne permettent pas l'en-

* *Pag.* 131.

trée de leurs Cafez, ni de leurs bains, & à qui quelques *Moulas* ne veulent pas seulement enseigner le Persan.

4. On ne s'arrêtera pas à rapporter leurs superstitions, dont on a parlé *Biblioth.* Tom. VII. p. 267. *& suiv.* Une des plus sottes, c'est que si le feu prend à leurs maisons, ils ne l'éteignent point; mais se contentent d'en ôter ce qu'ils peuvent sauver, & lui laissent consumer autant de *maisons* qu'il en peut embraser, jusqu'à ce que ceux qui ne sont pas de leur Religion l'éteignent. Il y a même encore dans la Perse, & particuliérement dans le *Kerman*, des *Guebres* qui adorent le feu, comme les anciens Perses. On les reconnoît à une couleur jaune obscure, que les hommes affectent d'avoir en leurs habits, & les femmes à leur voile, n'y aiant qu'eux qui portent cette couleur. De plus les femmes Guebres ont le visage tout découvert, au lieu que les Persanes l'ont toûjours couvert lors qu'elles sortent. Ces Guebres ont un langage & des caracteres, qui ne sont connus que d'eux seuls, & du reste ils sont fort ignorans. Lorsque quelqu'un des leurs est mort, ils le mettent tout droit dans un lieu fermé de murailles fait exprès pour cela; & de peur qu'il ne tombe, ils l'appuient d'une four-

che

che sous le menton pour le soûtenir, le laissant dans cet état jusqu'à ce que les Corneilles lui aient mangé les yeux. Si elles ont commencé par l'œuil droit, ils le croient bienheureux, & le mettent tout droit dans un lieu muré qu'ils appellent *fosse blanche*. Si elles ont commencé par le gauche, ils le croient malheureux, & le mettent dans la *fosse noire.* Ces fosses sont des puits élevez de quelques toises de terre, où ils mettent les corps tous nuds, couvrant seulement d'un morceau de linge, ce qui se doit cacher. Chacun de ces puits est plus que demi-rempli des os & de la poussiere des corps, qui y ont été mis. Le plus grand bien que les Guebres croient faire à un mort, est de tuër en sa consideration quantité de grenouilles, serpens & autres insectes. Au reste ils sont haïs des Chrétiens & des Mahometans, & comme ils sont robustes, ils sont la plûpart Massons.

5. Il y a encore dans Ispahan plus de quinze mille *Banjans*, qui ne font aucun métier; & dont tout le négoce est de prêter de l'argent à usure, comme font les Juifs en Turquie, & ailleurs. Il y a aussi beaucoup d'Armeniens, qui ont un Armenien pour les gouverner, qu'ils appellent *Kelonter*, c'est à dire, *le plus grand*, & que le Roi fait & dé-

fait, quand il lui plait. Pour ce qui est de leur Religion, on pourroit dire que ce sont les Jeûnes qui en sont le capital. Lors qu'ils se confessent d'avoir tué, violé, ou commis quelque crime, le Confesseur leur dit que Dieu est misericordieux; mais s'ils s'accusent d'avoir mangé du beurre le Mécredi, ou Vendredi, ou un autre jour de jeûne, c'est un crime execrable, & le Confesseur ordonne de grandes pénitences, comme de jeûner plusieurs mois, de s'abstenir de sa femme durant six mois, &c. Ils ne mangent ni viande, ni poisson, ni œufs, ni laitage, ni beurre, ni huile, le Mécredi & le Vendredi; & ils mangent de la chair le Samedi, comme tous les Chrétiens Orientaux. Ils ont le baptême de la Croix, en memoire de celui de Jesus-Christ, qu'ils célebrent le jour des Rois, selon l'ancien Calendrier, en plongeant après plusieurs priéres une Croix dans l'eau; dont chacun prend ensuite sa part dans des pots, avec beaucoup d'empressement. Ils ne donnent l'extrême-onction qu'après la mort, & ne l'accordent même souvent qu'aux Prêtres. Il y en a qui tiennent les chiens pour impurs, aussi bien que les Mahometans, & qui ne les touchent pas volontiers. Ils ont cent Fables ridicules,

tou-

touchant l'enfance de nôtre Seigneur & la mort de Judas, qu'on peut voir dans nôtre Voiageur. * Ils ne croient qu'une nature en J. C. comme les Eutychéens, & veulent que J. C. ne mangeât ni ne bût; au reste persuadez qu'il vaudroit mieux se faire Turc, que Catholique Romain.

III. M. de Thevenot étant parti d'Ispahan, arriva douze jours après à *Schiras*, qui est proprement la Métropolitaine de la Province de Perse, située dans une plaine agréable & fertile.

1. Cette Ville est fournie de toutes sortes de marchandises des Indes & de Turquie, & il y a un beau College avec des Professeurs gagez pour enseigner la Théologie, la Philosophie, & la Medecine, où plus de 500. écoliers vont apprendre ces Sciences. Mais ce qu'il y a de plus beau sont les jardins, & principalement ceux du Roi, qui sont fort spacieux, & ombragez des plus beaux Cyprès du monde; y aiant des allées, où le soleil ne donne pas demi-quart d'heure par jour.

2. On trouve proche de Schiras des Antiquitez, qui égalent en beauté celles des Pyramides d'Egypte. Ces lieux s'appellent *Tschehelminar*, &

M 6 *Nak-*

* Pag. 393.

Nakschi Rustan: mais il est presque impossible d'en faire une description bien juste, comme M. de Thevenot le reconnoît, après en avoir rapporté la plûpart des particularitez, qu'il faut chercher dans les Chapitres VI. & VII. du III. Livre de la 2. Partie, de ces Voiages. On peut dire en général, que ces Antiquitez consistent principalement en trois rangées de bâtimens, l'une derriere l'autre, du Couchant au Levant, s'étendant chacune en long du Nord au Midi; & que les deux premieres contiennent chacune quatre bâtimens & deux places. La derniére est de cinq bâtimens, dont le troisiéme est plus grand qu'aucun de tous les autres. Tout cela n'est pas sur des lignes droites & d'égale hauteur, y aiant des terrasses plus hautes les unes que les autres. On voit plusieurs canaux sous terre parmi tous ces bâtimens, & le tout est renfermé dans un grand espace en demi-cercle, qu'une montagne, où sont deux sepulcres, forme. Cet endroit est terrassé en plusieurs lieux du côté de la campagne qui est au Couchant, & enrichi d'un très-grand nombre de colomnes, de statuës, & de murailles embellies de plusieurs figures à demi-relief d'un ouvrage achevé. M de Thevenot croit que Tschehelminar est

eſt une partie de l'ancienne Perſepolis, quoique pluſieurs veulent que ç'ait été le Palais des Rois de Perſe. Les Antiquitez de Nakſchi Ruſtan qui n'en ſont pas éloignées, ne ſont pas moins admirables, comme on le peut voir par la deſcription.

3. Nôtre Voiageur avoit deſſein de continuër ſa route de Schiras au *Bender Abaſſi*, pour s'y embarquer pour les Indes; mais aiant trouvé quelque obſtacle au Bender, il revint ſur ſes pas. Il eut le temps de viſiter toutes ces curioſitez, & de là il s'achemina en ſuite pour *Bênder-Rik*, où il arriva neuf jours après, & s'embarqua pour Baſſora dans une barque à l'uſage de ce païs, où il n'y a aucune piéce de fer; les ancres même n'étant ordinairement que de bois, & les planches n'étant jointes enſemble qu'avec de petites cordes, faites de palmier, dont il y a des ceintures en dedans & en dehors à toutes les jointures, qu'on couvre de poix. Ces barques ne laiſſent pas de porter près de trois mille peſant, & d'arriver à la voile en un jour à Baſſora, quand le vent eſt bon, quoique cette navigation ne ſe faſſe quelquefois qu'en vint jours.

4. Baſſora eſt la capitale du Roiau-

me du même nom, à l'extremité de l'Arabie deserte, proche de l'Arabie heureuse, sous la domination du Grand Seigneur. Les marchandises de Perse y peuvent venir par les ports de *Comoron*, & de *Congo*; celles des Indes, & de la mer rouge, & celles de l'Arabie heureuse par le Golfe Persique, ce qui pourroit apporter des richesses infinies dans cette Ville, & la rendre l'une des plus considerables du monde; toutes les marchandises d'*Europe* y pouvant aussi aller d'Egypte. Quoi que cela ne soit pas, il ne laisse pas d'y aborder beaucoup de Vaisseaux pour ces mers, dans le mois de Juillet. Ils y demeurent jusqu'à la fin d'Octobre, qui est le *Monson*, ou saison pour passer aux Indes jusqu'au mois de Mai. Le vent *Samiel* regne souvent à Bassora les mois de Juillet, Août, & Septembre, & y fait mourir beaucoup de monde, aussi bien que le *Badisamour* en Perse.

5. Le Bacha de Bassora ne change pas tous les trois ans, comme les autres de Turquie; il est comme hereditaire, la survivance en pouvant facilement être obtenuë, par le moien de quelques présens. Son revenu est considerable, & peut monter jusqu'à huit cent mille piastres, quoi qu'il n'en paie tous les ans qu'environ mille de

tribut

tribut à la Porte. La pêche des perles qui se fait à *Bahrem*, n'est pas fort éloignée de Bassora; elle se fait vers la fin de Juin, & dure jusqu'à la fin de Septembre, où il se trouve plus de deux ou trois mille barques de pêcheurs, tous Arabes, qui paient chacun un droit au Prince, dont ils sont sujets, pour avoir la permission de faire cette pêche. De plus chaque barque paie au Gouverneur de Barhem quinze *Abassis* par an. Le Roi de Perse ne touche rien de ce revenu, qui appartient à des Mosquées, excepté les perles qui pesent demi-*medical*, ou plus qui sont à lui, ce qui n'empêche pas qu'il ne fasse un present honnête aux pêcheurs qui les apportent. Chacune de ces barques a des hommes, pour aller au fond de la mer recueuillir les coquilles ou nacres, & les autres les tirent. On vá à quinze, vint & trente lieuës de Barhem le long de la côte, & lors qu'on est à l'endroit de la pêche, on jette l'ancre à cinq brasses d'eau. Deux pêcheurs se deshabillent, & prenent un morceau de corne fendu, qu'ils portent attaché à leur cou avec une ficelle, & qu'ils mettent sur leur nez comme des lunettes, en se jettant dans la mer. Cela empêche, en le serrant, qu'il n'y entre point d'eau. Ils sont

font encore provision d'une grosse pierre attachée à une longue corde, & d'un panier attaché à une autre, dont ils laissent les deux bouts dans la barque. Dès qu'ils sont au fond, ils lâchent cette pierre, qui les avoit fait enfoncer, & qu'on retire pendant qu'ils cueuillent les nacres dans le panier. Quand il est plein, ils reviennent en haut pour reprendre haleine pendant quelque temps, & fument un peu de tabac; après quoi ils retournent comme auparavant, depuis huit heures du matin jusqu'à onze heures, & depuis midi jusqu'à trois heures. Quand ils ont une bonne quantité de Nacres, ils vont décharger la barque sur quelque banc de sable; où ils les ouvrent pour avoir les perles, en présence du Maître de la pêche, de peur qu'ils n'en détournent.

6. On a parlé des Sabéens, *Biblioth.* T. VII. pag. 39. *& suiv.* Mais comme M. de Thevenot en a pratiqué quelques uns à Bassora * qui l'ont plus particuliérement instruit des opinions de ceux d'aujourd'hui, on sera peut-être bien aise de les trouver ici. Ils sont plus Païens que Chrétiens, quoiqu'on les appelle *Chrétiens de S Jean*, à cause du baptême qu'ils célebrent en-

me-

* *Pag.* 384.

memoire de ce que S. Jean baptiza Jesus-Christ. Mais ils ne baptizent point au nom de la S. Trinité, & ne le font que le Dimanche, quand même l'enfant seroit moribond. Un homme porte l'enfant à la riviére, croiant qu'on ne peut baptizer que dans de l'eau courante, d'où vient qu'ils logent toûjours près des riviéres. Il y a un de leurs Ministres qui accompagne celui qui porte l'enfant, qui prononce ces paroles sur le bord de l'eau : *au nom du Seigneur Dieu ancien, puissant, qui sait tout ce que nous faisons, avant qu'il y eût de lumiere au monde*. En suite il jette un peu d'eau sur la tête de l'enfant, & fait trois fois la même chose. Cela étant fait, celui qui tient l'enfant le baigne encore trois fois dans la riviére. Ils réiterent souvent cette céremonie pendant leur vie, & tous les ans pendant cinq jours chaque personne, grande, ou petite, est baptizée & rebaptizée ; & lorsque quelqu'un se marie, le Ministre baptize encore l'époux & l'épouse. Ils ont une espece d'Eucharistie, dont le pain est fait de farine détrempée avec du vin & de l'huile. Les enfans succedent à leurs peres dans le Ministere ; & au défaut d'enfans, les plus proches parens. Ils peuvent tous avoir deux femmes.

mes. Ils ont trois fêtes l'année, la premiére au commencement de l'an, qui dure trois jours; la seconde au commencement du quatriéme mois, qui est la fête de S Jean, qui dure aussi trois jours; & la derniére au commencement du septiéme mois en mémoire du Baptême de Jesus-Christ, qui en dure cinq. Ils ne connoissent point d'autres Saints, que *S. Jean Baptiste*, *Zacharie* son pere, & *Elizabeth* sa mere. Ils ne savent ce que c'est que l'Evangile. Ils ne reconnoissent que le Paradis & l'Enfer, & disent que les méchans passent après leur mort par un chemin étroit gardé par des lions, des serpens &c. qui les dévorent, & que les bons passent aussi par ce chemin, mais sans être endommagez, & arrivent au Paradis, qu'ils décrivent comme les Turcs. Ils ne mangent d'aucun animal, qui n'ait été tué par un Sabéen, & croient la viande impure, si quelqu'un qui n'est pas de leur Religion la touche. Ce sont leurs Ministres, qui tuent leurs poules, leurs moutons, & leur poisson. Pour faire cette fonction, ils quittent tous leurs habits, & prennent un caleçon blanc avec une ceinture de corde par dessus, un turban blanc, dont le bout pend sur l'épaule gauche, une serviette blanche sur leur cou, en

façon

façon d'étole, & une bandelette de toile. Après cela ils lavent les pieds & le bec de la poule qu'ils veulent tuer, parce qu'elle mange des saletez, & qu'elle marche dessus. Ensuite ils la tuent en disant en leur langue : *au nom de Dieu misericordieux, que cela profite à ceux qui le mangeront.* Ils font la même chose, à l'égard des moutons & des poissons, excepté qu'ils ne les lavent point, parce qu'ils ne mangent point d'ordures. Ils ne boivent pas dans un vaisseau, où un autre qu'un Sabéen auroit bû. Ils ont une grande aversion pour le bleu ; parce que les Juifs, disent-ils, sachant par leurs Livres, que le baptême devoit ruiner leur Loi, eurent la malice, lorsque S. Jean voulut baptiser nôtre Seigneur, de jetter dans le Jourdain quantité d'Indigo, pour gâter l'eau ; mais Dieu envoia un Ange, qui apporta un vase d'eau claire, dont S. Jean baptiza J. C. & dès lors Dieu maudit le bleu. La plûpart des Sabéens sont orfévres, mais pauvres. Il y en a plusieurs à Bassora le long du canal, & dans les villages de *Dgesire* ; mais la plus grande partie demeure à *Harvise* & à *Souster*, dans le Khusitan sous la domination du Roi de Perse. L'ignorance des Sabéens est extrême, ils n'ont que deux Livres com-

composez depuis peu, quoi qu'ils s'imaginent qu'ils sont du temps d'Adam. Leurs anciens Livres ont été brûlez avec leurs Eglises par Mahomet & par ses successeurs, quoi qu'il y en ait encore quelques uns dans l'Europe.

IV. Le dernier Livre de cette Partie décrit la navigation de l'Auteur, depuis *Bassora* jusqu'à la barre de *Sourat*, qui dura près de deux mois.

1. Outre les autres particularitez que M. de Thevenot rapporte, il fait une description fort exacte des *Trombes*, * qui s'élevent de temps en temps sur ces Mers, aussi bien que dans la Mediterranée, où on les appelle des *Echillons*. On apperçoit d'abord l'eau qui bouillonne, & qui s'éleve sur la surface de la Mer; au dessus de quoi paroît une fumée noire, comme celle d'un tas de paille, où l'on auroit mis le feu. Cela fait un bruit sourd à peu près comme celui d'un torrent, accompagné d'un siflement violent. Peu après on voit comme un canal obscur, qui ressemble à une fumée qui monte aux nuës, en tournant avec beaucoup de vîtesse, & le même bruit continuë toûjours, jusqu'à ce qu'elle s'attache à quelque nuë, qui attire

* Pag. 649.

attire l'eau en grande abondance. Ces Trombes sont fort dangereuses, car si elles viennent sur un Vaisseau, elles se mêlent dans les voiles, en sorte qu'elles l'enlevent quelquefois, & le laissant ensuite retomber, le coulent à fond; ou elles rompent toutes les voiles; ou enfin y laissent tomber toute l'eau qu'elles contiennent, ce qui le fait perir. Les remedes dont les mariniers usent pour s'en garentir, sont d'embarrasser toutes les voiles, & de tirer quelques coups de canon chargez de barres de fer pour couper les Trombes, ce qui fait répandre l'eau qui les compose. Si cela ne reüssit pas, ils ont recours à cette superstition; l'un d'eux se met à genoux au pied du grand mast, & tenant d'une main un coûteau à manche noir, sans lequel ils ne s'embarquent presque jamais, il lit le commencement de l'Evangile de S. Jean, & dans le temps qu'il prononce ces paroles; *Et Verbum caro factum est, & habitavit in nobis*, il se tourne du côté de la Trombe, & donne un coup de couteau en l'air, comme s'il la vouloit couper. Ils disent qu'elle demeure effectivement coupée, & qu'elle laisse tomber toute l'eau qu'elle renfermoit, avec grand bruit. M. de Thevenot qui n'étoit pas si superstitieux, ni si credule,

dule, se contenta de reciter le commencement de l'Evangile de S. Jean, sans jouër du couteau, pendant cette allarme.

2. On a remarqué dans la II. Partie de ces Voiages, qu'on ne trouve que quarante brasses de fond, lors qu'on est à quarante milles de la terre d'Egypte, en approchant de Rossette & de Damiette. Lors qu'on approche la terre des Indes de quarante lieuës, on ne manque jamais à voir des couleuvres sur l'eau, & en jettant la sonde, on trouve cinquante trois brasses de fond, qui diminuent peu à peu jusqu'à ce qu'on arrive à la barre de Sourat. On trouve aussi le long de la côte de *Diu*, certains excremens de mer, que les Provençaux appellent *Carnasse*, & qui sont comme une chair baveuse que les poissons mangent; mais quand ils touchent la peau de quelqu'un, cela cause de grandes cuissons. Ils s'assemblent quelquefois en si grande quantité, que la mer en paroît toute blanche.

La troisiéme Partie de ces Voiages, qui est composée de deux Livres, contient une description de l'Indostan, des nouveaux Mogols, d'autres peuples voisins des Indes, & de leurs coûtumes. On peut dire que cette Relation des Indes surpasse la plûpart de cel-

celles qu'on a vuës . jusqu'à présent, M. de Thevenot y aiant rapporté beaucoup de choses, dont les Voiageurs n'avoient point parlé avant lui.

I. 1. Il marque la juste étenduë des païs du Grand Mogol, & les divisions des Provinces, dont ce grand Empire est composé. Il nous apprend la Génealogie des Princes Mogols, & le païs d'où ils sont originairement venus. On dit que leurs revenus vont jusqu'à trois-cens-trente millions. Le *Canon Námé*, qui est un Regître, qui contient l'état de leurs troupes, marque qu'ils entretiennent jusqu'à trois cens mille chevaux, dont trente à trente cinq mille, avec dix mille hommes d'infanterie, sont destinez, soit en paix, soit en guerre, à la garde du Roi, & logent ordinairement où il tient sa Cour. Cet Empire a plus de quatre cens lieuës de l'Orient à l'Occident, & plus de 500. du Nord au Midi, & a un assez grand nombre d'habitans qui en cultivent les terres, ou qui s'emploient aux Manufactures & au commerce.

2. On conte jusqu'à 84. *Castes* * ou Tribus des Indiens, dont les cérémonies sont si differentes, quoi qu'ils professent tous la même Religion, qu'el-

* Pag. 187.

qu'elles forment une infinité de Sectes. Les membres de ces Tribus exercent chacun un même mêtier, & aucun de leurs descendans ne l'abandonne, à moins que de passer pour infame dans la Tribu. Par exemple les *Bramins*, qui composent la premiére, font profession des Sciences connuës en ce païs-là. La seconde Tribu, qui est celle des *Çatry* ou *Raspoutes* fait profession des armes; & s'il s'y trouve des Marchands, ils passent pour lâches & sans honneur. La troisiéme Tribu qui est des *Souds*, ou *Courmy*, est presque toute de laboureurs, & c'est la plus grande de toutes. La quatriéme qui est celle des *Ovens*, ou *Bayians*, est toute de marchands, ou courtiers les plus adroits du monde. Il n'y avoit autrefois que ces quatre Tribus, mais par succession de temps, tous ceux qui se sont attachez à une même profession, ont composé leur Caste à part. Les filles même de mauvaise vie, les Danseurs de Corde, & les Baladins en font une. Toutes ces Castes vont prier en même temps, mais elles adorent l'Idole qu'elles veulent, sans être obligées de s'attacher à celle à qui le Temple est dédié; c'est pourquoi les Indiens portent ordinairement leur Idole avec eux. Ils ne s'allient jamais

hors

hors de leur Caste, & ces Castes sont subordinées les unes aux autres. Les Bramens sont la premiére, & se croiroient souillez, s'ils mangeoient avec ceux d'une autre Tribu, quoi que les autres puissent manger chez eux.

3. Il y a plusieurs de ces Bramens, qui sont les anciens Brachmanes, ou Gymnosophistes des Indiens, qui s'attachent à la Philosophie, & qui tâchent de ne paroitre pas si extravagans que les autres, dans leur croiance. * Quand un Chrétien leur parle de leur Dieu *Ram*, qu'ils adorent, ils ne disent pas qu'il soit Dieu, mais que ç'a été un grand Roi, & que sa Sainteté & le secours qu'il a donné aux hommes lui ont aquis une communication plus particuliére avec Dieu, qu'aux autres Saints; & qu'ainsi ils lui portent plus de respect. Si on leur parle de l'adoration des Idoles, ils répondent qu'ils ne les adorent point, & que leur intention est toûjours dirigée à Dieu, qu'ils ne les honorent, que parce qu'elles font souvenir du Saint qu'elles représentent; qu'il ne faut pas s'arrêter à l'ignorance du menu peuple, qui a toûjours l'imagination remplie de superstition; qu'il faut consulter les Savans d'une Religion, quand on s'en veut instrui-

* *Ib*. 193.

re ; qu'il est vrai que les Ignorans croient que plusieurs grands hommes, sous la figure desquels Dieu s'est fait connoître, sont des Dieux ; mais que pour eux ils n'en croient qu'un, & que si Dieu en a ainsi usé, ce n'a été que pour faciliter le salut des hommes, & pour s'accommoder à la capacité & à l'humeur de chaque Nation. Sur ce principe ils croient que chacun se peut sauver dans sa Religion, & dans sa Secte ; pourvû qu'il suive exactement la voie que Dieu lui a montrée, & qu'il sera damné s'il en suit une autre.

4. Les Bramens & plusieurs des autres Castes croient la métempsychose, ou transmigration des ames d'un corps en un autre, après la mort du premier. C'est pourquoi il y en a qui ne tuënt aucune bête, & qui n'allument jamais de feu, ni de chandelle, de peur que quelque papillon ne s'y brûle ; se pouvant faire que l'ame d'un papillon, ait habité dans le corps d'un homme. Ils sollicitent souvent les Gouverneurs Mogols de défendre la pêche du poisson, pour lui sauver la vie ; & voudroient bien aussi empêcher qu'on ne tuât des vaches, qui nourrissent tant de gens de leur lait.

5. Comme il y a beaucoup d'Indiens

diens qui s'appliquent à la Marine, ils offrent souvent des sacrifices à la Mer. Une femme porte alors en ses mains un panier fait de paille, long d'environ deux pieds, & couvert d'un voile. Trois hommes l'accompagnent, jouant de la flute & du tambour, & deux autres avec chacun un panier plein de fruits & de viandes sur leur tête. Après quelques priéres ils jettent le panier de paille dans la mer, & laissent les viandes qu'ils ont portées sur le rivage, afin que les pauvres les mangent. Il faut consulter l'Auteur sur plusieurs autres cérémonies, & sur les divers ordres de Moines des Indiens, & sur tout les *Vartias*, qui ne cedent pas en austeritez aux plus séveres de l'Europe.

6. Quoi que les Indes soient extrémement tyrannisées, & que la police n'y soit pas bien reglée; il y a tant de richesses que l'on ne laisse pas d'y voir de superbes Palais, & des Temples très-somptueux. * Il n'y a rien de plus surprenant que les vastes Pagodes *d'Elora* taillez dans le Roc, avec une infinité de figures taillées de même. Cela parut à M. de Thevenot être presque au dessus des forces humaines, & les voisins, de qui il s'in-

* *Pag.* 222. & *seqq.*

forma le mieux qu'il pût, lui dirent que l'on atribuoit ces Ouvrages à des Géans, dont on y voit diverses figures, & que l'on ne savoit pas quand ils avoient vécu.

II. Le second livre de cette Partie contient les remarques de l'Auteur, touchant le *Decan*, le *Malabar*, le Roiaume de *Golconde*, le *Coromandel*, & quelques autres lieux des Indes du voisinage.

1. M. de Thevenot y donne plusieurs avis utiles à ceux qui entreprennent de negotier en ces païs-là, sans en oublier l'Histoire; dont il s'est informé, autant que le séjour qu'il y a fait le lui a pu permettre. Cet extrait est déja trop long, pour s'y arrêter, & de-plus on peut trouver dans les Voiages de feu *M. Bernier*, une bonne partie de ce qu'il rapporte.

2. On mettra seulement ici ce qu'il dit touchant la maniére dont les Malabars écrivent, & de leurs Livres. *
„ Ils écrivent, dit-il, comme nous de
„ gauche à droit sur les feuilles des
„ *Palmeras Bravas*, & se servent d'un
„ stylet qui est long au moins d'un
„ pied. Ils plient en rond leurs Let-
„ tres écrites sur ces feuilles, comme
„ un rouleau de Ruban: & leurs Li-
„ vres

* Pag. 168.

„ vres sont faits de plusieurs de ces
„ feuilles, qu'ils tiennent enfilées d'un
„ cordon, & enfermées entre deux pe-
„ tites planches de bois de même lar-
„ geur. Ils en ont bon nombre d'assez anciens, écrits en Vers, qu'ils aiment passionnément. On peut voir dans l'Auteur leur Alphabet, qui contient sept Voieles, dont cinq sont doubles, & different de figures, selon qu'elles sont longues ou breves. Il y a dix-huit Consonnes. Quelques unes ne different pas plus du Caractere Assyrien de la Bible, que nôtre petite Lettre d'aujourd'hui des Lettres capitales des Romains, à qui nôtre caractere doit son origine; & il n'est pas hors de vrai-semblance que ces peuples soient sortis des anciens Assyriens, & en aient eu les caracteres, ausquels ils ont ajoûté des Voielles.

3. M. Thevenot étant retourné des Indes en Perse, y mourut sur la fin de * Novembre en 1667. dans une petite ville nommée *Miana*. C'est une grande perte pour les Curieux, qu'il ne soit pas venu lui même en Europe, pour y publier ses voiages, qu'il auroit pu retoucher en plusieurs endroits, le style en étant fort négligé, & obscur en diverses occasions.

* Pag. 343.

4. Ses héritiers ont encore entre les mains un Ouvrage considerable, qu'il avoit composé dans les Indes. C'est un recueuil de toutes les plantes de ce païs-là, ou un *herbier à sec.* Il y en a cinq Volumes, où l'on voit en nature les feuilles des plantes, & les rameaux des arbres de ce païs-là, dont les feuilles n'ont pas encore perdu leur couleur, non plus que les fleurs, qui sont à quelques uns, aussi bien que les siliques. Tout cela est colé proprement sur du papier, & l'on voit sur la page opposée, le nom de la plante en Portugais, Persan, Indien, Malabar & Banian. On y trouve ensuite la description de la plante, sans que le moindre filament soit oublié, les lieux où elle croît, ses vertus, & le temps où elle porte des fleurs & des fruits. Cet Ouvrage mériteroit un sort plus heureux, que celui d'être dans le fond d'un coffre.

3. ATLAS MINOR *novissimas & maximè necessarias Orbis Terrarum Tabulas Geographicas complectens.* Amstelodami ex Officina H. Schelte. 1689. in Fol.

ON met ici ce recueuil de Cartes, parce que sans cela on ne sauroit bien

bien entendre les Voiages. Il seroit même à souhaiter que les Voiageurs sussent en faire; au moins grossiérement. Cela ne serviroit pas peu à corriger & à enrichir celles que nous avons, qui sont toutes extrémement fautives & défectueuses. Le Libraire en a ramassé cent & six, qu'il a fait revoir & corriger avec soin; & où l'on trouve les principaux Roiaumes de l'Univers; & des Cartes particuliéres des Provinces les plus célébres. C'est de quoi on a cru devoir avertir le Public.

VIII.

ANTI-BAILLET ou *Critique du Livre de* M. BAILLET, *intitulé* Jugement des Savans; *par* M. MENAGE. in 12. *en deux Volumes*. Tom. Tom. I. pagg. 398. T. II. p. 418. A la Haye 1688. chez Foulque & Van Dole.

CEux qui ont lu ce que *M. Baillet* a dit de *M. Menage*, dans son Jugement des Savans, ne seront pas surpris de voir que ce dernier se défend dans ce Livre avec quelque chaleur. Ce qu'il y a d'étonnant

c'eſt qu'après avoir permis à ſon Cenſeur de publier à Paris tout ce qu'il a voulu, contre la perſonne auſſi bien que contre les Ecrits de M. Menage, il n'ait pas été permis d'y répondre par un Livre imprimé. Si les *Duels* des Auteurs étoient défendus comme ceux des gens d'épée, on auroit du, comme il ſemble, retenir l'Aggreſſeur; & s'ils ſont permis, il étoit juſte d'accorder à celui qui a été attaqué la liberté de ſe défendre avec armes égales. La conduite que l'on a tenuë ne fera pas d'honneur à M. Baillet, dans les païs étrangers, où l'on croira peut-être qu'il s'eſt opposé à la publication du livre de ſon Adverſaire, pour des raiſons que l'on tournera auſſi malignement que l'on voudra. On peut en effet dire, ſans choquer, ni loüer l'un ni l'autre, que M. Baillet auroit pu tirer bien des lumiéres de M. Menage dont le Livre eſt non ſeulement une Défenſe de l'Auteur, & une Critique de ſon Antagoniſte; mais encore un ſupplément de pluſieurs omiſſions. On y verra diverſes remarques utiles & curieuſes, ſur la perſonne de pluſieurs Auteurs anciens & modernes, & ſur les differentes éditions de leurs ouvrages; outre quelques digreſſions ſur les ſujets qu'ils ont traitez. Pour en don-

ner quelque idée, on fera ici l'extrait d'un endroit de chaque Volume.

I. M. Baillet aiant dit que le *Tasse* étoit le premier, qui avoit introduit des Bergers sur le Théatre, M. Menage fait voir qu'il s'est trompé, & produit là dessus une Observation Italienne, qu'il avoit inserée dans ses Remarques sur l'Amynte du Tasse, & qu'il a augmentée & corrigée. En voici l'abregé.

La Piece Pastorale, * ou, pour parler avec le Tasse, *la favola Boscareccia*, la Piece Bocagere où l'on introduit des Satyres & des Nymphes, des Bergers & des Bergeres, est une chose qui étoit inconnuë aux Anciens. *Jean Baptiste Manso* Marquis *di Villa*, en attribuë l'invention au Tasse, dans la vie de ce Poëte. Il remarque que les Anciens avoient bien fait des Poësies Bucoliques, où ils ont introduit les mêmes personnages parlant les uns avec les autres, mais qu'ils ne s'étoient pas assujettis aux regles du Théatre: au lieu que le Tasse s'y est soumis, & a fait le premier un heureux mélange de l'Eglogue & du Poëme Dramatique. Cela lui reüssit si bien, qu'il a eu depuis un très-grand nombre d'imitateurs. Le *Zuccolo*, selon le rapport

* *Pag* 156. *T. I.*

de M. Menage, assure dans son Dialogue *dell' eminenza della Pastorale* que *Bartol d'Urbin*, curieux de ramasser tout ce qu'il trouvoit de Poëtes Italiens, avoit dans son Cabinet jusqu'à quatre-vint Pastorales.

L'Auteur des deux *Verati* remarque qu'encore que la Pastorale doive son origine aux Eglogues & aux Satires des Anciens, la disposition ne laisse pas d'en être toute nouvelle. Il dit que le premier, qui se hazarda à en composer une, fut un Bourgeois de Ferrare, nommé *Augustin de' Beccari*. Il l'intitula *le Pompe d'Adone*, la Fête d'Adonis. Le Tasse ne fit qu'ajoûter un Chœur à cette sorte de Poëme, que son Auteur avoit nommé *Favola Pastorale*. Il ne voulut pas lui donner le nom de *Comedie*, parce qu'il croioit que les pieces, que l'on appelloit ainsi, devoient réprésenter seulement les mœurs des habitans des villes.

Ces deux *Verati* sont deux discours composez par le *Guarini*, pour défendre son *Pastor Fido*; & le même assure encore, dans les remarques qu'il a faites sur cette Pastorale, que le Tasse n'étoit que l'imitateur du Beccari. La premiére piéce de ce dernier fut imprimée en 1553. & rimprimée en 1587

à Fer-

à Ferrare, au lieu que l'Amynte du Tasse n'est que de 1573.

M. Menage après ces citations, remarque que Donat dit que les Eglogues de Virgile furent récitées sur le Théatre : *Bucolica triennio, Asinii Pollionis suasu perfecit; eoque successu edidit, ut in Scena quoque recitarentur.* Quelques Italiens ont aussi fait de nouvelles especes d'Eglogues, plus longues que celles des Anciens, & qui pouvoient aussi être représentées.

Comme les Pastorales ont été faites à l'imitation des Eglogues; ainsi à l'imitation des *Eglogues de Pêcheurs*, on a fait des Poëmes Dramatiques, où l'on a introduit des Pêcheurs. *Grotius* s'est vanté dans son *Idylle Nautique*, d'avoir été le premier qui avoit composé un ouvrage de cette nature : mais il s'est trompé, puisque *Sannazar* en avoit fait de semblables avant lui, & que plusieurs Auteurs lui en avoient donné la gloire. Il est vrai que Théocrite a fait une Idylle, qu'il a intitulée le Pêcheur; mais étant extrémement courte, & seule de son espece, on a donné l'honneur de l'invention à *Sannazar*, qui en a fait plusieurs & qui sont même assez longues. Néanmoins M. Menage ajoûte que quelques Anciens, dont les ouvrages se sont perdus, a-

voient fait des *Poëmes nautiques*, puisque *Julius Pollux*, en parlant des differentes especes du Poëme, en fait mention. L. IV. 7. 2.

Bernardin Rota, dont les Poësies ont été imprimées à Naples en 1572. fut le premier qui fit des Eglogues Italiennes de cette espece. *Antoine Ongaro* est celui qui a aussi osé le premier introduire des Pêcheurs, dans un Poëme Dramatique. Il a si bien imité le Tasse dans son *Alcée*, que quelques personnes l'ont appellé *Aminto Bagnato*.

II. M. Baillet avoit fait, après plusieurs autres, *Jean de la Case*, Archevêque de Benevent, l'Auteur d'un livre intitulé *de Laudibus Sodomiæ, seu Pæderastiæ*, où on l'accuse d'avoir loüé ouvertement & grossiérement un crime digne du feu. * M. Menage soûtient que tout cela est faux. 1. parce que ceux qui se piquoient d'élegance en ce temps-là, entre lesquels étoit le Casa, ne mettoient pas à leurs livres des titres barbares, comme celui que l'on vient de rapporter. *Longolius*, par exemple, n'osoit pas même dire *fides Christiana*, ni se servir des mots *Apostolus*, & *Episcopus*, parce qu'on ne les trouvoit pas dans les bons Auteurs Latins. 2. Plusieurs Ecrivains célebres ont

* *T. VI. p. 88 & suiv.*

ont parlé de l'Archevêque de Bénévent, comme de l'un des plus honnêtes hommes de son temps; & il n'y a pas d'apparence qu'il eût voulu écrire d'une maniére si deshonnête, & sous un titre si infame, lui qui a tant recommandé l'honêteté des paroles dans son *Galatée*. 3. Quelle apparence encore qu'un premier Camerier d'honneur du Pape, un Secretaire des Brefs, un Archevêque, un Legat *à Latere*, eût eu assez d'imprudence pour tomber dans une faute qui l'auroit tout à fait ruiné, sans qu'il en pût esperer aucun avantage? 4. Ce livre, que l'on dit avoir été imprimé deux fois à Venise, en 1548. & en 1550. se trouveroit en quelque part; au lieu que personne ne peut se vanter de l'avoir vu.

On a confondu, selon M. Menage, ce prétendu livre avec le *Capitolo del Forno* du Casa. Ses *Capitoli* ont été imprimez en 1538. à Venise, dans son absence. Celui qui est intitulé *del Forno* est sur l'amour que les hommes ont pour les femmes & n'a que 166 vers. Il y a de l'apparence que cette Edition n'étoit pas la premiére, parce que huit ans aprés le Casa fut Nonce à Venise, & qu'il étoit sans doute Prêtre en 1538.

Il paroît que ce n'étoit que le *Capitolo del Forno*, que l'on blâmoit en Allemagne ; & l'Auteur soûtient dans des Iambes qu'il a adressez aux Allemands, que dans ces vers il n'a emploié aucun terme deshonête, & qu'il n'y a loüé que l'amour des femmes, *quod fecere alii item boni.* Enfin il prétend que ce n'est qu'une galanterie de Jeunesse, qui a été assez réparée, par la conduite qu'il a gardée depuis ; & que l'on ne devoit pas s'en fier à un transfuge, qui avoit tâché de le diffamer en Allemagne. Ce transfuge est *Pierre Paul Verger Evêque de Capo d'Istria*, qui embrassa la doctrine de Luther, sous Paul III. & à qui l'Archevêque de Bénevent Nonce à Venise en 1546. fit le procès.

Il faut pourtant avouër qu'il y a un endroit dans *le Capitolo del Forno*, où il parle en passant du crime, dont on l'accusoit, avec quelque sorte de loüange, comme M. Menage le reconnoît, en rapportant cet endroit. Cela passe la galanterie, & un homme qui appelle la débauche des femmes, selon l'interpretation de M. Menage, ou quelque chose de pire, selon les autres, *mestier divino*, & *arte santa*, à moins qu'il n'ait reçu une grande mesure de Grace en recevant les Ordres, est

est aisément soupçonné d'avoir rompu plus d'une fois son vœu.

M. Menage excuse le Casa, en montrant qu'il avoit fait ces vers étant encore jeune, & qu'encore qu'ils ne fussent pas honnêtes, on doit attribuer cette licence à la corruption de son siecle plûtôt qu'à un déreglement de mœurs, qui fût particulier au Casa. C'est ce qui paroît par les vers de *Pontanus*, de *Politien*, de *Sannazar*, & du Cardinal *Bembo*. Il ne manque pas aussi de parler des Poësies de Beze, qui ne sont guére plus honêtes que le *Capitolo del Forno*.

Ensuite * il examine au long les témoignages, dont on se sert pour prouver que le Casa a fait le livre qu'on lui attribuë ; & fait voir que la plûpart en ont parlé par passion, ou par oui-dire, & que tout ce qu'on a dit n'est fondé que sur ce Capitolo. Il montre même que ce n'est pas cette piéce qui l'empêcha de devenir Cardinal, mais seulement *perche in vano s'affaticano gli uomini a conseguir gli honori, se non vi sono aiutati dalla fortuna, ministra di Dio, quanto egli*. Ce sont les termes que *l'Ammirato* emploie, en parlant du Casa.

Ceux qui feront surpris pourquoi on a tant

* *Artic*. CXX. *p*. 113.

a tant crié contre le Capitolo du Casa, pendant qu'on n'a rien dit de tant de vers licentieux de ce temps-là, le pourront apprendre des extraits de deux Lettres que M. Menage rapporte à la fin de cet Article. La premiére est de *M. de la Monnoie*, à M. l'Abbé *Nicaise* & la seconde de *M. Magliabechi* à *M. Bigot*. L'un & l'autre cite divers écrits infames & impies, dont on n'a point parlé, parce que leurs Auteurs n'ont eu à faire à aucun Adversaire Illustre, qui ait pris à tâche de les diffamer, comme Pierre Paul Verger l'a fait à l'égard du Casa. *Ne' soli Sonetti*, dit M. Magliabechi, *del nostro* Luigi Pulci, *& del nostro* Matteo Franco *sono, oltre all' oscenità, cose tanto esseciandamente empie che un ateo affatto non potrebbe scrivere piu sceleratamente di quel che si facciano essi. Niuno ad ogni modo di essi parla: & contro'l Casa stride tutto il mondo, perche ebbe per nemico Pietro Paolo Vergerio.* On a pardonné, ou au moins on a passé sous silence les fautes de mille Auteurs, quoi que plus atroces & commises dans un âge plus avancé, parce qu'ils n'ont eu aucuns emplois considerables; mais un Archevêque & un Legat n'a pu éviter la censure la plus severe d'une infinité d'Ecrivains, qui n'ont point eu d'é-

gard à cette agréable réflexion du Cardinal *Bembo*, dans la Préface de ses Lettres amoureuses : *Le scritture non divengono canute, con i loro Autori & Compositori; ma si rimangono nella loro età, & nella loro giovinezza sempre, & noi ci mutiamo. Chi può a buona equità maravigliarsi, che i campi i quali producono di state utili frutti, abbiano vane fiori di prima vera generato?*

Pour achever de justifier le Casa, M. Menage a mis à la fin de son second Volume, un Discours Latin de cet Archevêque adressé à Verger, où il le traite de fou, d'affamé, d'impudent, de menteur, de trompeur, de larron, de débauché, de parjure, d'empoisonneur, d'athée &c. Le Casa n'y parle pas sous son nom, il feint que c'est un Italien ami de Verger, qui étoit en Allemagne, & qui avoit embrassé le parti de la Réformation, qu'il appelle *nôstra causa*, qui lui parle. Quoi que le style en soit assez Latin, cet Italien ami de Verger fait assez mal son personnage; puis qu'il parle tantôt en Catholique, & tantôt en Protestant, & qu'aprés avoir dit à son ami mille injures atroces, il se range lui même, par une humilité ridicule, dans le même rang. Comme il a tiré plusieurs des injures qu'il emploie des dis-

cours

tour ce qu'il y a d'injurieux contre M. Menage, dans le Jugement des Savans.

IX.

GUERRES DES TURCS avec la POLOGNE, la MOSCOVIE, & la HONGRIE, *par le* SIEUR DE LA CROIX, *ci devant Secretaire de l'Ambassade de France, à la Porte.* A la Haye 1689. in 8. pagg. 197.

CETTE Rélation est d'autant plus certaine, que son Auteur a été témoin de la plus grande partie de ce qu'il rapporte. Il a eu part pendant plusieurs années aux secrets de l'Ambassade de France à la Porte, où il a fréquenté les Principaux des Turcs, de qui il a appris beaucoup de particularitez qu'il rapporte dans cette Histoire; outre ce qu'il a tiré de *Hussein Effendi*, le meilleur de leurs Historiens. Les avantures de *George Kemielniski* dernier Prince des Cosaques, qui fut tiré des Sept Tours, pour faire tète aux Moscovites avoient été inconnues, jusqu'à present. L'Histoire de la derniére guerre de Hongrie, & des motifs qui ont engagé le Grand

Sei-

Seigneur à rompre la Tréve avec l'Empereur, pour tâcher de se rendre Maître de Vienne, mérite aussi d'être conservée à la posterité.

I. La premiére Guerre, dont l'Auteur fait l'histoire, est celle des Turcs contre la Pologne, qui commença l'an 1669. Les Cosaques de l'Ukraine étoient extrémement dégoûtez de la domination d'Uladislas Roi de Pologne; qui avoit fait brûler leurs barques de Cours, afin que les Turcs, envers lesquels il étoit garant de tous les actes d'hostilité, que les Cosaques ses sujets pourroient faire contre eux, n'eussent aucun prétexte de violer le Traité de Paix conclu à Cochim, entre Sultan Osman, & Sigismond III. le 9. Août 1621.

Les Cosaques se voiant mis par les Polonois hors d'état de paier les Droits Roiaux, parce que ne pouvant plus descendre du Boristhene dans la Mer Noire, par où ils venoient jusqu'au Canal de Constantinople, ils étoient privez du profit de leur piraterie; accepterent facilement le parti de la revolte, que leur Géneral *Bogdan Kemielniski*, leur proposa. La conjoncture des guerres de Pologne avec la Suede, la Transylvanie & la Moscovie, étoit favorable; outre que le Grand

Duc

Duc de Moſcovie leur accordoit ſa protection.

Mais cette entrepriſe ne reüſſit pas; aprés quelques petits combats, les Polonois aiant pris le Géneral, le firent mourir, mirent ſon armée en déroute, & firent priſonniers tous les Moſcovites & Coſaques, dont elle étoit compoſée. Les derniers furent contraints de rentrer ſous l'obeïſſance, juſques ſous le Regne du Roi Michel, que *Doroſensko* leur Géneral, pouſſé de la même ambition que ſon prédeceſſeur, & protegé des Tartares, traita ſecretement avec la Porte, par l'entremiſe de *Sultan Calga*, Lieutenant du Kam ſon Protetecteur; pendant qu'il cherchoit un prétexte de rebellion en demandant au Roi de Pologne, que la Province d'Ukraine fût faite membre du Roiaume. Cela irrita ſi fort ce Prince, qui étoit Seigneur héreditaire de la plus grande partie de cette Province, qui le menaça de lui en ôter le Gouvernement; ce qui l'obligea de lever le maſque, & d'envoier ſes Députez à la Porte demander publiquement la protection, qu'on lui avoit déja accordée en ſecret.

Les Députez de Doroſensko furent parfaitement bien reçus, ſa ſoûmiſſion aſſûrant le repos des peuples voiſins de

de la Mer Noire, & accroissant le Domaine de l'Empire Ottoman d'une grande Province. On accorda à leur Chef un Etendart à queüe, pour marque de son autorité, & un Brevet de Géneral, signé du Grand Seigneur.

Le Roi Michel parvenu depuis peu la Couronne, prévoiant que la reellion des Cosaques lui causeroit la erte de sa Souveraineté sur l'Ukraine, de ses biens patrimoniaux situez ans cette Province & dans les voisis, trouva à propos d'envoier à la orte, pour donner avis de son éleion, & de son Couronnement au rand Seigneur, & lui demander en ême temps qu'il renouvellât le Trai- de Cochim, & en consequence qu'il andonnât les Cosaques. *François simir Wisoski*, choisi pour cet emploi, iva en Turquie au commencement l'an 1670. N'aiant pas trouvé sa utesse à Andrinople, il voulut l'aller rcher à *Larisse*; mais il la rencon- à deux journées au deça de Thesnique, où il eut audience le 4. Mai, du Kaimakan; qui le traita mépris, & lui ordonna pour e réponse de retourner à Andrile & d'y attendre l'arrivée de la r. Il y eut deux Audiences, la pre- e le 2. de Juin & la troisiéme le 26.

de

de Juillet, où il n'obtint rien si ce n'est qu'on lui dit qu'on ne pouvoit abandonner les Cosaques, qu'il falloit examiner les Articles du traité de Cochim, & qu'il pourroit en écrire en Pologne.

Il s'écoula quelque temps pendant lequel l'Internonce, ne jugeant pas à propos d'envoier exprès en Pologne, pressa la Conférence proposée sur l'examen du dernier Traité, que l'on remettoit d'une semaine à l'autre, jusqu'à ce qu'il demandât son congé, que le Grand Visir lui fit promettre. On exerça néanmoins beaucoup sa patience, en le faisant attendre plusieurs mois, pour l'obliger d'écrire en Pologne, ce qu'il fut enfin contraint de faire. La Porte dépêcha de sa part un Aga, pour demander une déclaration positive au Roi de Pologne, sur l'affaire des Cosaques.

Malgré tous les mauvais traitemens que Wisoski essuioit, il continua ses importunitez avec tant d'instance, qu'on lui promit pour l'amuser, une audience le 7. Mars 1671. que *Panajotti* premier Interprete de la Porte, qui étoit son ennemi, fit differer. Le Polonois lassé de tant de remises se transporta au Palais du Grand Visir, qui n'y étoit pas pour lui. Il y rencontra le *Reis-*

Reis-Effendi & cet Officier Turc, Portugais renié, lui proposa un temperament, qui étoit que le Grand Seigneur feroit répondre au Roi de Pologne, pour lui marquer seulement sa bonne disposition à confirmer l'ancienne amitié, sans parler des Cosaques, comme sa Majesté Polonoise l'avoit observé dans sa Lettre. Il ajoûtoit que ce détour n'étant que pour mettre à couvert l'honneur du Sultan, les Polonois pourroient faire leurs efforts pour soûmettre les Cosaques, qui ne seroient point secourus ouvertement de la Porte. Mais l'entêtement de Wisoski le portoit à vouloir obliger le Grand Seigneur à abandonner par écrit la protection des Cosaques, & à retirer son Etendart; prétention dangereuse dans un temps, où la Porte enflée de ses conquêtes, & fiére de sa puissance, étoit plûtôt en état de donner la Loi à ses voisins, que de la recevoir d'un peuple désuni.

Cependant, pour se délivrer des importunitez de Wisoski, on lui permit d'aller se promener à Constantinople, où on lui marqua un logement dans le quartier des Grecs, près de la porte d'Andrinople. Ce logement lui paroissant incommode, parce qu'il vouloit avoir commerce avec les Ambassadeurs

des Princes Chrétiens, on lui accorda de loger à *Pera*, où il demeura jusqu'à la fin d'Août. Il parloit si fierement de la puissance de son Maître, qu'il disoit que les Turcs n'oseroient paroître devant les Polonois; & que le Kaimakan en aiant donné avis à la Porte, on le renvoia à Constantinople, où il fut gardé à vuë.

Les Lettres qui vinrent de Pologne ne le mirent pas en liberté, n'en étant venu que deux du Grand Chancelier au Visir & au Reis-Effendi; par lesquelles il les prioit de renvoier l'Internonce, parce qu'on ne pouvoit dépêcher un autre Ministre, avant qu'il fût de retour. La Porte voiant que tous les biais qu'elle avoit pris, pour sauver l'honneur de sa Hautesse, étoient inutiles, se résolut en même temps d'emploier les menaces. Le Grand Seigneur écrivit au Roi de Pologne, qu'il marcheroit contre lui au Printemps prochain, avec une armée formidable, s'il ne laissoit les Cosaques en repos. L'Aga porteur de cette Lettre fut arrêté à Varsovie, & l'on dépêcha un Courrier au Grand Visir, avec une Lettre du Vice-Chancelier, qui marquoit l'étonnement du Roi & de la Republique, touchant la protection que sa Hautesse donnoit à des Rebelles, au pré-

préjudice d'un Traité de Paix solemnel; la résolution où l'on étoit de se défendre, & l'ordre que le Roi avoit donné de retenir l'Envoié de la Porte, jusqu'à ce que le Sultan eût congedié son Internonce, avec protestation de traiter cet Envoié, comme l'on traiteroit le Ministre Polonois.

Cette détention de l'Envoié Turc fit oublier au Grand Seigneur toutes les considerations, qui l'avoient obligé à ménager les Polonois, pour leur déclarer la guerre. On envoia en diligence le 29. de Fevrier un Chiaoux à Constantinople, avec ordre de faire venir précipitamment l'Internonce Polonois à Andrinople; d'où il fut congedié brusquement sans Audience, ni Lettre, en lui disant seulement de bouche qu'il avertît les Polonois qu'on les iroit bientôt visiter. On le fit conduire aux confins, par le même Chiaoux qui l'avoit gardé à vuë, où il attendit l'arrivée de celui qui étoit retenu en Pologne.

Dès ce moment on arbora les Etendarts à queuë à la porte du Serrail, & le 20. d'Avril on fit dresser les Tentes du Grand Seigneur, dans une plaine à deux lieuës de la Ville. Le 27. il sortit en pompe pour aller au Camp, où l'on séjourna jusqu'au 25. de Mai. De là il se

O 2 ren-

rendit en 20 jours au bord du Danube, où l'on fit un pont de batteaux de douze cens pas de long sur vint-quatre de large, que sa Hautesse passa le 27. de Juin, pour aller camper à deux lieuës de là. On fit alte à quatre journées du Niester où l'on demeura sept jours, pour attendre que toute l'armée fut jointe, & elle ne marcha plus qu'en bataille. jusqu'au bord de ce fleuve, où l'on croioit trouver une grande résistance. On construisit un pont vis à vis de *Chuotin*, qui fut fait en huit jours, & le Grand Seigneur passa le Niester le 4. d'Août. Il campa deux jours sur ses bords, pour attendre les Tartares & recevoir les hommages de Dorosensko. Il régala le Kam, & ce Chef des Cosaques de Vestes de Zibelines, de Sabres garnis de pierreries, & de chevaux richement enharnachez. On fit la reveuë génerale de l'armée qui ne montoit qu'à 150000. combatans, quoique composée de dix Visirs, & de trente Bachas avec leurs maisons, & leurs Troupes, & que l'on eût ramassé toutes les milices de l'Asie, & de l'Europe, les Tartares, les Cosaques, & les troupes des Beigs de Walachie, & de Moldavie. L'Artillerie consistoit en 126. pieces de Canon, dont il y en avoit 4. de cent Livres de boulet, 17. de

de cinquante, 5. de vingt-quatre, & 100. piéces de Campagne, avec 12. mortiers de cent cinquante livres. Les Coſaques avoient en leur particulier 14. petites piéces de Canon.

Tout ce grand attirail arriva enfin le 7. d'Août à la veuë de Caminiek, que ſa Hauteſſe fit ſommer de ſe rendre, ayant que de la battre. M. de la Croix rapporte un extrait de la Lettre écrite au Gouverneur, * qui fut inutile. Les Aſſiegez répondirent qu'il falloit autre choſe que des paroles, pour emporter une Place forte d'elle même, & défenduë par une bonne Garniſon. Cependant le Grand Seigneur fit attaquer la Place avec tant de vigueur, qu'elle fut obligée de ſe rendre dix jours aprés, quoique la Garniſon Allemande eût fait beaucoup de réſiſtence.

La conquête de cette Place acheva de mettre le deſordre dans la Pologne, & porta la terreur juſqu'à Varſovie. Caplan Bacha eſcorta les bleſſez, le Ba-ſurent ſe retirer, avec & ceux qui vou-pagnies de Janiſſaires du côté de *Leopold*, pour reconnoître en même temps le païs; le Grand Seigneur étant reſolu d'aller en perſonne juſqu'à cette Ville, s'il n'en eût été diſſuadé par

* *Pag.* 29.

son Conseil, qui trouva à propos de charger Caplan Bacha de cette expedition. Il obligea les habitans à promettre un Tribut annuel de quatre-vint mille écus; & aprés que ce Traité fut signé, le Grand Seigneur s'en retourna, laissant à Dorosensko le Gouvernement de la Podolie, & de l'Ukraine, & à Hussem-Bacha celui de Caminiek.

Il arriva le 8. de Decembre 1672. à Andrinople, aprés quarante-cinq jours de marche, où il mourut quantité d'hommes & d'animaux, par la rigueur de la saison, la disette des vivres, & les mauvais chemins, d'où il étoit presqu'impossible de tirer le Canon. Si les Polonois accoûtumez au froid l'eussent suivi, il leur auroit été facile d'avoir leur revanche; mais ils avoient une si grande impatience de voir sortir le Sultan de leur païs, qu'ils n'épargnerent pas les présens à ceux qu'ils crurent capables de hâter [illegible]

Sa H[illegible] fut pas plûtôt de re-[illegible] Andrinople, qu'elle fit part à toutes les Provinces de la nouvelle de l'aggrandissement de l'Empire, par une Lettre Circulaire qui commandoit à tous les Gouverneurs d'ordonner une Fête publique de trois jours & trois nuits, pour témoigner une réjouissance universelle.

Cet-

Cette fête n'auroit pas été tout à fait déraisonnable, si la Paix, dont on croioit jouïr ensuite, avoit été de plus longue durée. La Porte paroissoit disposée à l'entretenir aiant licentié ses Troupes, & n'attendant que la venuë d'un Ambassadeur de Pologne pour la conclurre. Mais l'Empereur & son Conseil, à qui elle ne plaisoit pas, firent si bien voir aux Polonois la honte dont un Traité si desavantageux les couvroit, qu'ils n'eurent pas de peine à les porter à la rupture, & à les engager dans une seconde guerre. On peut voir dans l'Auteur * les autres raisons, qui empêcherent les Polonois de se tenir au Traité de *Leopold*. Le Grand Marechal *Sobieski*, étant ensuite allé à la rencontre du Grand Seigneur, & aiant passé le Niester pour le devancer, défit si bien les Turcs à *Chokzim*, que le Sultan ne pouvant rallier ses Troupes, fut contraint de se retirer, pour ne tomber pas entre les mains du Vainqueur.

Cette Victoire auroit même apparemment été suivie de la prise de Caminiek, les Turcs auroient abandonné la Podolie, & les Cosaques seroient retournez sous l'obeïssance de la Pologne, si la mort du Roi Michel, ar-

* Pag. 40.

rivée le 12. de Novembre, 1673. n'eût rejetté les Polonois dans leur premiére confusion, sur l'élection d'un nouveau Roi. Elle tomba sur le Grand Maréchal Sobieski, à qui il sembloit que cette Couronne étoit duë, après l'action qu'il venoit de faire, quoi qu'il y eût bien des jaloux. * On peut voir dans l'Auteur la maniére, dont on le proclama Roi.

Les Turcs le voiant monté sur le trône, crûrent qu'un Prince, qui les avoit si maltraitez à Chuotin, ne les laisseroit pas longtemps maîtres de Caminiek. C'est pourquoi dès que le temps de la Campagne fut venu, à la fin de Mai, le Grand Seigneur & le Grand Visir, qui avoient hiverné en Valachie, passerent le Danube avec une puissante armée, reprirent Chuotin, & obligerent les Polonois de quit-[illegible] Comme ils doutoient de la fidelité des Cosaques, ils transporterent tous ceux des deux sexes, qui étoient en état de servir, firent venir quantité de familles de Tartarie dans leur païs, & assignerent aux autres des terres le long de la côte de la Mer Noire. Les Armeniens furent envoiez à Philippopoli, & les Juifs dispersez à Andrinople & à Constantinople.

* Pag. 45, 46.

Après

Après cette expedition, le Grand Seigneur se retira au mois de Novembre, laissant à *Ibrahim Bacha de Caminiek*, le commandement des Troupes, qui demeuroient pour garder les Frontiéres. On les augmenta la Campagne suivante de 2000. Janissaires, qui se joignirent aux Tartares, pour empêcher que les Polonois, qui s'étoient jettez dans l'Ukraine, ne fissent quelque entreprise; pendant que le Sultan, qui avoit destiné cette année 1675. au repos & au plaisir, feroit circoncire ses Princes, ses fils, & célebreroit les nôces de la Princesse sa fille.

En 1676. le Roi de Pologne s'étant mis de bonne heure en campagne, le Grand Seigneur se contenta d'envoier contre lui, en la place d'Ibrahim Bacha qui étoit mort, un autre *Ibrahim* surnommé *Chaetan*, c'est à dire, *Diable*. Il observa si bien les démarches du Roi de Pologne, que les aiant renduës inutiles, il eut le bonheur de le surprendre, & de l'enfermer dans son Camp, en sorte qu'il ne pouvoit donner avis en Pologne de l'état où il étoit, ni en recevoir aucun Courrier. Cependant le Kam des Tartares souhaitant voir la fin de cette guerre, qui lui étoit prejudiciable, disposa Ibrahim Bacha par la crainte de l'Hiver,

& par d'autres motifs à écouter des propositions de paix ; & on donna de part & d'autre des ôtages, pendant qu'on la traiteroit. On ne laissoit pas de faire tous les jours des sorties, & un feu continuel des deux côtez ; les Turcs étant avancez à la portée du mousquet du Champ des Polonois ; ce qui dura jusqu'au 15. d'Octobre, sans avoir égard aux Conférences, qui se faisoient au bruit du Canon. Le Traité fut enfin conclu & signé sous *Zuranno* le 16. Octobre 1676.

Les Partisans de la Cour de Vienne firent encore une fois leurs efforts, pour troubler cette Paix, mais inutilement. La Diette convoquée à Varsovie le 14. de Janvier 1677, la ratifia. Les Céremonies de la Diette génerale de Pologne, qui ne s'assemble d'ordinaire que tous les deux ans dans l'hiver, mériteroient d'être rapportées ici ; mais comme tout le monde peut facilement avoir le Livre de M. de la Croix, on y renvoie les Curieux. *

Le Palatin de *Culm*, aiant été choisi pour l'Ambassade de la Porte, partit de Varsovie le 13. de Mai, & se rendit, à petites journées, à Constantinople, où il fit son entrée dans un équipage assez leste, que nôtre Auteur décrit : † mais

* Pag. 54. † Pag. 72.

mais après ses Audiences de cérémonie, il essuia toutes les chicaneries imaginables; non seulement sur les nouveaux Articles que la Pologne vouloit faire insérer dans les Traitez, mais même sur ceux qui avoient été arrêtez à Cochim. Enfin il fallut se résoudre à accepter un Traité honteux, où le Grand Seigneur déclare expressément, *qu'il veut que les Polonois jouissent sous sa protection d'une paix profonde; qu'il veut, qu'il ordonne & commande l'exécution exacte & ponctuelle de tous les Chefs* &c. Ceux qui seront curieux de voir les Articles de ce Traité, les trouveront dans * l'Original.

II. QUOIQUE † ce Traité fût injurieux à la Pologne, la Porte n'y auroit pas même consenti, si elle n'avoit craint que les Polonois ne se liguassent avec les Moscovites contre elle, & ne la traversassent dans le dessein qu'elle avoit de faire la guerre au Czar, pour revendiquer les Cosaques, & porter ensuite ses armes en Pologne.

Dorosensko, Géneral des Cosaques, voiant que la domination des Turcs n'assuroit pas le repos de ces peuples contre les courses des Polonois, nonobstant le Traité de Paix avec la Porte, où ils étoient reconnus ses sujets; & que

* *Pag.* 86 † *Pag.* 96.

que la trahison qu'il avoit faite à son Prince légitime, dont il avoit secoüé le joug, loin de contribuer à le rendre indépendant, l'avoit fait esclave des Turcs, se résolut de demander la protection du Grand Duc de Moscovie.

En effet la domination Moscovite convenoit mieux à ce peuple qu'aucune autre, à cause de la ressemblance de leur Religion & de leurs mœurs, & du voisinage. Outre cela Kemielniski, qui avoit droit à la Principauté, s'étoit déja soumis une autrefois au Grand Duc; & on ne faisoit qu'une action de justice de retourner sous l'obeïssance d'un Prince, auquel les Cosaques s'étoient donnez, avant que de s'assujettir aux Turcs.

Les Chefs des Cosaques n'eurent pas de peine à consentir à ce changement & Doreßensko dépêcha secretement une de ses Créatures au Czar avec une Lettre de créance écrite & signée de sa main, & de quelques uns des Principaux. Ils y expliquoient les motifs qui les avoient engagez à dissimuler avec les Polonois, & à se soumettre ensuite au Turc, sans faire réflexion sur les intérêts de leur Religion & de leur liberté, & prioient le Czar de les recevoir dans ses Etats.

Il leur répondit favorablement, comme on le peut voir par la Lettre qu'il leur écrivit, qui est rapportée par nôtre Historien, * & datée de Moskou le 15. de Janvier 1677, ce qui fit résoudre ces peuples à la fuite; qui étoit facile, leurs plus grandes richesses ne consistant qu'en bestiaux, en grains, & en quelques meubles, qu'ils chargerent sur leurs chariots, & changerent ainsi d'habitation.

La nouvelle n'en vint qu'assez tard aux Turcs, à cause de l'éloignement & de la rigueur de la saison; & ils ne l'auroient pas si tôt apprise si un Prêtre Grec, qui vint d'Ukraine pour solliciter quelque Bénefice, n'eût informé le Patriarche de ce qui s'étoit fait dans cette désertion. Le Patriarche, nommé *Parthenius*, ne manqua pas de le communiquer au Grand Visir, & lui dit en même temps qu'il y avoit dans les Sept Tours un Caloger, fils du Prince Kemielniski, Chef des Cosaques, prisonnier depuis plusieurs années; qui aiant déja commandé ces peuples, après la mort de son pere, seroit très-propre à les ramener dans le devoir.

Le Visir résolut de le délivrer & de le rétablir dans sa Principauté, & Parthe-

* Pag. 99.

thenius lui leva les scrupules, qu'il pouvoit avoir de rompre ses voeux, pour rentrer dans le monde. Les avantures de ce Caloger sont si extraordinaires, qu'elles méritent d'être rapportées. * „ *Bogdan Kemielniski* aiant „ été tué dans une grande victoi-„ re, que les Polonois remporte-„ rent sur les armées confédérées des „ Moscovites, & des Cosaques, ceux-„ ci éleverent en sa place *George* son „ fils, qui les gouverna durant trois „ ans, dans des troubles continuels „ contre les Polonois. Mais crai-„ gnant d'en être enfin la victime, „ comme son Pere, il résolut d'a-„ bandonner sa Dignité, pour cher-„ cher sous l'habit d'un Caloger quel-„ que repos, mais il y trouva d'autres „ chagrins plus fâcheux.

„ Il changea de nom, prit celui de „ *Ghildesi*, en se revêtant d'une lon-„ gue robe noire, avec un gros bon-„ net de laine brune; & se mit en „ chemin par les deserts, pour se ren-„ dre dans un Monastere dedié à la „ *Mere de Dieu*. Mais il tomba dans un „ parti de Polonois qui le dépouilla, „ & qui l'auroit emmené, s'il n'en eût „ été empêché par un autre de Tar-„ tares qui les mirent en fuite. Ces der-niers

* *Pag*. 103.

„ niers se saisirent de lui, & aprés l'avoir fort maltraité, le conduisirent „ à Crim, pour en faire présent au „ Kam, qui fit tous ses efforts pour le „ faire Mahometan. Ghildesi résista, „ & fut reconnu par un esclave du „ Kam, Cosaque renié, appellé *Nicolo* ou *Hali*, qui découvrit à son „ Prince sa qualité & sa naissance.

„ Le Kam le fit appeller, & lui dit, „ qu'il étoit un espion sous l'habit de „ Caloger, & que s'il ne confessoit la „ verité, on l'y forceroit par le bâton. „ La crainte lui fit avoüer sa qualité, & „ le sujet de son déguisement, qui firent croire au Kam, qu'il avoit perdu l'esprit de préferer le bâton d'un „ Hermite à celui d'un Géneral. Il auroit même bien voulu le renvoier, „ mais craignant qu'on n'apprît sa prise à la Porte, il l'envoia à Constantinople.

„ Ghildesi, ou George Kemielniski „ devenu prisonnier d'Etat à son arrivée à Constantinople, fut mis aux „ Sept Tours; où aiant passé quelques „ années dans une austerité rigoureuse „ & s'y ennuiant, il tâcha de profiter „ des Vaisseaux de guerre du Roi de „ France, qui avoient apporté *le S. de Nointel* Ambassadeur, & qui en „ attendant l'embarquement de son

„ Pré-

„ Prédecesseur, favorisoient la retrai-
„ te de quantité d'esclaves, qui y abor-
„ doient continuellement.

„ Le temps qu'il y avoit qu'on le te-
„ noit prisonnier, faisoit qu'il avoit la
„ liberté de se promener le jour dans
„ une petite Cour au pied de la Tour,
„ où il se retiroit la nuit, & qui n'é-
„ toit separée de la Mer que par une
„ muraille bâtie sur les rochers, qui
„ environnent cette Forteresse. Il rê-
„ voit aux moiens de venir à bout de
„ son dessein, lorsque le hazard lui fit
„ découvrir derriére une piece de bois,
„ un morceau de fer que des Massons
„ y avoient oublié. Il fit semblant de
„ s'y endormir, pour se saisir de ce
„ ferrement, qu'il cacha dans sa pail-
„ lasse; & s'en servit pour lever deux
„ barreaux de fer, qui grilloient son ca-
„ chot. Aprés avoir fait ce passage
„ n'aiant point de corde pour se cou-
„ ler en bas, il coupa sa paillasse par
„ bandes, la natta avec de la paille, &
„ s'en servit comme d'une corde pour
„ se laisser glisser. La corde étant trop
„ courte, il tomba si rudement, que
„ le bruit réveilla un Bostangi, qui dé-
„ couvrit sa fuite, mais qui ne put
„ faire assez de diligence que le Pri-
„ sonnier n'eût le temps d'escalader la
„ muraille, du haut de laquelle il se

„ pré-

„ précipita sur les rochers, où il se
„ blessa à la tête. N'aiant pas la for-
„ ce de chercher le chemin, il se ca-
„ cha entre deux rochers, pendant
„ qu'on avertit le Geolier de sa fuite.
„ Celui-ci aiant fait ouvrir une petite
„ porte de communication sur la Mer,
„ le fit chercher toute la nuit par des
„ Gardes, qui le trouverent à la poin-
„ te du jour, demi-mort de sa blessure,
„ les mains déchirées, battu des flots,
„ & glacé de froid.

„ On le reporta dans cet état au
„ Château, où le Gouverneur lui fit
„ donner plusieurs coups de bâton;
„ après quoi il fut resserré dans un au-
„ tre cachot, & chargé de chaines au
„ cou & aux pieds. Il y demeura de-
„ puis la fin de l'an 1670. jusqu'en
„ 1677. qu'il en fut tiré par l'ordre de
„ Cara-Mustapha Bacha, Grand Vi-
„ sir, pour remplir la place de Doro-
„ sensko.

„ ... biens, & quitté ses honneurs, ses
„ vie privée & tranquile, qu'il croioit
„ goûter sous l'habit de Caloger; & il
„ n'y trouva que l'esclavage, & la
„ prison qu'il supporta, dix années,
„ jusqu'à ce que la Providence l'éleva
„ tout d'un coup du fumier à la pour-
„ pre, & le remit sans qu'il y pensât

„ dans

„ dans les mêmes emplois qu'il avoit
„ abandonnez volontairement. Il eut
„ de la peine à se résoudre à quitter
„ le bonnet de Caloger, pour repren-
„ dre celui de Prince, où il envisa-
„ geoit de nouvelles peines ; mais il
„ fallut ceder aux persuasions du Pa-
„ triarche, & aller loger dans un Pa-
„ lais, pour être honoré, régalé, &
„ visité des Turcs, & des principaux
„ Grecs, qui avoient méprisé ses plain-
„ tes pendant sa disgrace.

Après avoir été déclaré Hasman des Cosaques par le Grand Visir, il leur écrivit pour les exorter, en qualité de leur Chef, à rentrer sous l'obeïssance du Grand Seigneur, qui s'engageoit à leur pardonner, & à leur accorder de nouvelles faveurs. Le voiage de celui qui avoit été chargé de cette Lettre fut assez court, parce qu'il ne trouva pas de disposition dans les Cosaques à suivre ce conseil. Ils disoient que cette Lettre étoit [illegible] Général [illegible] Kemielniski aiant pris l'habit de Caloger, étoit mort esclave en Tartarie. Plusieurs promirent néanmoins de retourner à l'obeïssance, à la vuë de ce Général. Le même Messager rapporta que les Moscovites avoient assemblé une grosse armée au bord du

fleuve *Preuter*, & qu'elle devoit s'avancer à *Czegrim*, pour conserver cette place contre les Othomans, On fit partir incessamment Kemielniski, avec un équipage proportionné à sa qualité, & de l'argent pour sa subsistance. Le commandement de l'armée fut donné à *Ibrahim* Bacha de *Silistrie*; & on ordonna aux Beigs de Valachie & de Moldavie de se tenir prêts pour le suivre. Le Kam s'excusa d'aller à la guerre sur sa maladie, causée par une melancolie extraordinaire; mais le Visir lui aiant envoié un Medecin qui le guerit, lui fit changer de résolution. Ibrahim Bacha passa le Danube le 6. de Juin 1677. avec quarante mille hommes, & marcha à grandes journées pour surprendre Czegrim, qu'il trouva soûtenuë de plus de 60000. Moscovites & Cosaques retranchez en dehors, qu'il falloit chasser, avant que de rien entreprendre contre la ville. La jonction des Turcs & des Tartares qui étoient éloignez de deux journées, fut empêchée par les Moscovites, qui les chargérent si brusquement, que les Turcs prirent la fuite & abandonnerent Armes & Bagage, courant jour & nuit jusqu'à la riviére de *Boucka*. En cette occasion les Chrétiens tuérent plus de dix mille de ces Infidelles,

les, & firent un grand nombre d'escla-yes.

Les Chefs des Turcs, qui auroient préféré la paix à la guerre dans des païs qu'ils ne connoissoient point, tâcherent de faire persuader au Grand Duc, de se déporter de la défense de Czegrim, & de la protection de Dorosensko; & dirent que le Grand Seigneur étoit résolu de faire plûtôt la guerre vingt ans, que de ne reprendre pas cette Place, qui n'appartenoit point au Czar. Cependant le Grand Duc envoia un Courrier à Constantinople, avec des Lettres pour sa Hautesse & pour son premier Ministre, conçuës en des termes assez fiers, & que l'Historien rapporte. * On tint Conseil secret sur ces Lettres, & l'Envoié de Moscovie fut expedié avec des réponses, qui déclaroient au Grand Duc, dans un stile Oriental, *que le Sultan partoit pour lui aller faire la guerre avec une armée aussi nombreuse que les étoiles, qu'il l'exhortoit de venir au devant de lui, avec une autre capable de couvrir la surface de la terre*, pour décider leurs prétentions sur l'Ukraine, Czegrim, & Azec, qui lui appartenoient par toute sorte de droit.

En effet le Grand Seigneur se mit en cam-

* Pag. 121.

campagne au commencement de Mai avec le Visir, qui partit le 30. de Mai de *Padzardgic* avec l'armée, & arriva le 14. de Juin à *Ysacoha*, où il se reposa deux jours, pendant qu'on achevoit le pont de bateaux sur le Danube, qu'il passa le 16. Il s'avança à grandes journées vers le Niester, où il arriva le 4. de Juillet. La construction d'un pont qu'on y fit fut si promte, que les Janissaires & quelques Troupes des Bachas le passerent le lendemain pour en garder la tête, en attendant que l'Artillerie & le Bagage fussent arrivez. Le 7. toute l'armée étant venuë, elle se trouva de quatre-vint-mille combattans, sans compter trente mille Tartares.

Etant arrivée le 19 de Juillet sous Czegrim elle étonna si fort les ennemis, qui n'avoient point été avertis de sa marche, qu'ils abandonnerent un retranchement palissadé & éloigné de la Ville, sans le brûler. Les Turcs s'en emparerent, & il servit de logement au Grand Visir. Dès la nuit du 19. au 20. on dressa deux Batteries de 18. gros Canons, d'où on commença à battre la Ville. Les assiegez répondirent assez vigoureusement, continuant deux fois par jour leurs sorties pendant tout ce siege, & nettoiant souvent la Tranchée; jusqu'à ce que malgré toute leur résistance, la

Place

& leur retraite en desordre, qui a fait étrangler *Cara Mustapha* Bacha Grand Visir. On pourra lire dans * l'Auteur la maniére dont on fit cette execution à Belgrade. *Cara Ibrahim Pacha*, qui avoit été Kaimakan, pendant que Mustapha étoit premier Ministre, fut élevé en sa place. Mais aiant caché au Grand Seigneur le mauvais état de ses affaires en Hongrie, & tâchant d'éviter de se mettre à la tête de l'armée, il a été envoié en exil à Rhodes. On avoit fait Visir *Soliman Pacha*, qui a été assassiné par le peuple à Constantinople, après la perte de la bataille de *Siclos*.

* *Pag.* 186. & *suivantes.*

BI-



BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE 1689.

JUIN.

X.

Livres de Critique sur l'Ecriture Sainte.

1. PAULI COLOMESII OBSERVATIONES SACRÆ, *Editio secunda auctior & emendatior. Accedunt ejusdem* PARALIPOMENA *de Scriptoribus Ecclesiasticis*, & PASSIO *S. Victoris Massiliensis ab eodem emendata, Editio* IV. *& ultima prioribus longè au-*

ctier & emendatior. Londini 1689. *in* 12. pagg. 234.

M. COlomiez, à present Prêtre de l'Eglise Anglicane, donna une premiére Edition de ses Observations Sacrées sur divers Textes de l'Ecriture, dès l'année 1679. On en vit peu de temps aprés une seconde, à la Rochelle; quoi que celle-ci, qui est plus ample que les précedentes, porte le même titre. L'Auteur s'attache particuliérement à faire voir que, pour corriger les Versions modernes de la Bible, l'on peut tirer de grands secours de celle des LXX. qu'il prétend avoir été faite sur des Exemplaires Hebreux plus entiers, que ne sont ceux que nous avons aujourd'hui. Ce n'est pas dans ce seul Livre, qu'il a fait paroître l'estime particuliére qu'il a pour les Septante: on le peut voir dans une Lettre, qu'il écrivoit à M. Justel en 1685, & qui a été imprimée à la fin de l'Appendice des Observations *d'Isaac Vossius*, sur „ *Pomponius Mela*, où il promet de „ donner une nouvelle Edition des „ Septante de *Rome*, avec le Nouveau „ Testament, corrigée en plusieurs „ endroits, & enrichie d'un grand „nom-

„ nombre de paſſages paralleles, qui
„ tiendront lieu de Commentaires, &
„ qui juſtifieront clairement que la plû-
„ part des mots ſpécieux & des phra-
„ ſes particuliéres, que les Apôtres &
„ les Evangeliſtes emploient, ſont or-
„ dinairement tirées des Septante.

Mais ce n'eſt pas ſeulement de cette Verſion, que l'Auteur ſe ſert pour appuier ſes remarques; il a recueuilli de pluſieurs autres Auteurs de quoi éclaircir divers Textes du V. & du N. Teſtament. Il compare auſſi ſouvent les ſentimens de divers Auteurs.

1. Dès la premiére de ces Obſervations qui eſt ſur Heb. XI: 37. où les Editions Greques d'aujourd'hui liſent le mot ἐπειράσθησαν, c'eſt à dire, *ont été tentez*; il remarque, que *Clement Alexandrin*, *Origene*, & *Euſebe* ne le rapportent point en citant ce paſſage: que *Beze* a cru que les Copiſtes l'ont mis en la place de ἐπυρώθησαν, qui ſignifie, *ont été brûlez*; *Tanegui le Févre*, au lieu de ἐπηρώθησαν, c'eſt à dire *ont eu la tête tranchée*; *Knatchbul*, au lieu de ἐπείρθησαν, c'eſt à dire, *ont été transpercez, ou empalez.* M. Colomiez ſuit l'opinion de Gataker; * qui prétendoit qu'il falloit lire ἐπρήσθησαν, c'eſt à dire, *ont été brûlez.*

* *Pag.* 1.

2. Il paroît * par *Nonnus*, le Manuscrit de Cambrige, celui de *Camerarius*, & *Pierre d'Alexandrie*, qu'au lieu de ce qui est dans nos Exemplaires d'aujourd'hui, Jean. XIX: 14. que *ce fut sur les six heures*, que Pilate dit aux Juifs, *voila vôtre Roi*, on lisoit *sur les trois heures*; pour éviter la contradiction, qui seroit autrement entre S. Jean, & S. Marc. M. Colomiez suit aussi cette maniére de lire.

3. Il fait une correction † sur l'ancien Manuscrit de Clermont, & sur celui de l'Abbaïe de S. Germain des Prez, dans nos Exemplaires qui portent Rom. VII: 25. *Je rends graces à Dieu* &c. & croit qu'il faut lire: *C'est la grace de Dieu, par Nôtre Seigneur Jesus-Christ*; ce qui s'accorde parfaitement bien avec l'exclamation, que l'Apôtre venoit de faire, en forme d'interrogation.

4. Il corrige (*a*) sur l'ancien Manuscrit Alexandrin, le mot *Christ*, par celui de *Dieu* 1 Cor. X: 9. ou par celui de *Seigneur*, qui se trouvoit dans l'Original du temps de *S. Epiphane*, qui accuse Marcion d'y avoir fourré celui de *Christ*, comme il avoit mis celui de *Seigneur*, & le mot *nous porterons* 1 Cor. XV: 47, 49. selon *Tertullien*.

5. Nos

* Pag. 77. † Pag. 95. (*a*) Pag. 26

5. Nos Exemplaires disent tous Hebr. II: 9. que Jesus a été fait inferieur aux Anges, pour un peu de temps, afin qu'il goûtât la mort pour tous, *par la grace de Dieu*. Mais *Origene*, *S. Ambroise*, *Theodoret*, *Fulgence*, *Vigile* lisoient, au lieu de ces derniéres paroles, celles-ci: *la Divinité mise à part*, comme on le voit dans ces Observations. *

6. Nos Exemplaires font dire à S. Pierre, 1 Pierr. II: 23. que J. Christ remit sa cause à celui *qui juge justement*, mais S. Cyprien & l'Auteur de la Vulgate lisoient † dans ceux de leur temps, *à celui qui juge injustement*, ce qui s'accorde mieux à la suite du discours de cet Apôtre.

7. Les Interpretes ont crû jusqu'ici que S. Jude vers. 7. reproche aux Villes de Sodome, de Gomorrhe, & aux voisines, de s'être abandonnées à abuser d'une chair *étrangere*. Mais M. Colomiez prétend (*a*) que le mot Grec, qu'on traduit étrangere, est corrompu, & qu'il y avoit autrefois dans l'Original *τίφρας*, qui signifie *des cendres*, & non *ἑτέρας*. Il se fonde sur ce que Lucifer Evêque de Cagliari, qui se servoit de la Version Italique, au milieu du III. siecle, rapportant ce pas-

* *Pag.* 20. † *Pag.* 119. (*a*) *Pag.* 138.

sage dit, que ces Villes furent proposées pour un exemple *de cendres*, en souffrant la peine du feu éternel; outre que S. Pierre remarque qu'elles furent réduites en cendre, en traitant à peu près le même sujet. 2. Pierr. II: 6.

On peut dire que la plûpart des autres remarques de M. Colomiez sont fondées sur ces cinq choses: 1. Que l'Hebreu & le Grec, de l'Ancien & du Nouveau Testament, ont reçû quelques alterations; 2. Que par consequent on est quelquefois obligé d'en retrancher quelques choses, ou d'y en ajoûter d'autres, qui se trouvent dans les Septante, ou dans les anciens Auteurs qui les ont citez; 3. Que comme les accens & la ponctuation sont modernes, il faut aussi quelquefois les changer; 4. Qu'il faut avoir recours aux LXX, ou à des Livres Apocryphes, pour justifier quelques citations qui se trouvent dans le N. Testament; 5. Que l'on a mal traduit plusieurs passages de la Bible.

I. M. Colomiez ne suppose rien, en disant que le Texte de l'Ecriture a été alteré en quelques endroits, dont presque tous les Critiques ne conviennent avec lui, quoi que quelques Théologiens n'en demeurent pas d'accord. *Justin Martyr* reprochoit à Tryphon, que

que sa Nation avoit corrompu l'Ecriture Sainte, & on trouve dans le Dialogue qu'il eut avec ce Juif à Ephese, plusieurs passages, qui ne se trouvent plus dans l'Hebreu. Il dit par exemple, aussi bien que Lactance Liv. IV. C. 18. qu'Esdras dit au peuple, en parlant de l'Agneau Pascal: *Cette Pâque est nôtre Sauveur & nôtre réfuge*, à quoi M. Colomiez croit * qu'il semble que l'Apôtre fasse allusion 1 Cor. V: 7. & c'est ce qu'il seroit inutile de chercher dans l'Hebreu des Juifs. Le même Justin & *Philon* avant lui, rapportent que Dieu vouloit que les enfans mâles, qui ne seroient point circoncis *le huitiéme jour*, fussent retranchez du milieu de leur peuple. On chercheroit encore en vain dans l'Hebreu cette circonstance du temps, que ces Auteurs & le Pentateuque Samaritain † nous ont conservée. L'Apôtre S. Pierre dit une chose de J. C. 1 Pierr. III: 19. qui peut être éclaircie par ce que le même Justin accuse les Juifs d'avoir retranché du Prophete Jeremie, & qui est aussi rapportée par S. Irenée, L. V. C. 26. comme on le peut voir dans nôtre Auteur. (*a*)

On croit ordinairement que ce qui est

* *Pag.* 16. † *Genes. XVII:* 14, (*a*) *Pag.* 63, 103.

eſt cité Hebr. I: 6. *Que tous les Anges de Dieu l'adorent*, eſt tiré du Pſ. XCVII: 7. au lieu que c'eſt de la Verſion des LXX. Deut. XXXII: 43. quoi qu'il ne ſe trouve point dans l'Hebreu. *S. Epiphane*, *Euſebe*, *le Moine Jobius*, & *S. Hilaire*, ont remarqué qu'il eſt pris de ce paſſage du Deuteronome.

Pour ce qui eſt du Nouveau Teſtament, on ne peut pas non plus diſconvenir, qu'il n'y ſoit arrivé des changemens, par la faute des Copiſtes, ou par la malice de ceux qui ont voulu y fourrer de quoi appuier leurs opinions. Il y a une ſi grande diverſité de Leçons dans les Manuſcrits, qu'il eſt abſolument impoſſible, qu'elles ſoient toutes veritables.

II. L'Auteur ne craint pas de recevoir pour Canonique ce qui ſe trouve dans les Septante, quoi qu'il ne ſoit pas dans l'Hebreu, comme on l'a *déja* pû remarquer; & ce fut pour perſuader la même choſe à feu M. Claude, qu'il lui écrivit la Lettre Françoiſe, qu'il a inſerée dans ce Livre, * où après avoir fait voir combien ſont ridicules les raiſons de ceux qui prétendent nous apprendre pourquoi on ne trouve point dans l'Hebreu, Geneſ. I: 8. que Dieu ait donné ſon approbation à ce qu'il

* *Pag.* 175.

qu'il créa le second jour, comme il l'avoit donnée à ce qu'il avoit fait le premier, & comme il la donna encore à ce qu'il fit ensuite; il dit qu'il faut imputer ce défaut au peu d'exactitude de ceux qui ont fait des copies de la Bible, depuis les Septante; qui n'avoient pas moins lû dans les Exemplaires dont ils se servirent, l'approbation du second jour que celle des autres. Il n'est pas surprenant, qu'il se soit conservé diverses choses dans une Traduction, qui se sont éclipsées d'un Original; puis que tous les Théologiens demeurent d'accord que la traduction Latine du Livre de la Sapience de Sirac, est beaucoup plus complete, que ce qui nous en reste en Grec.

Les Septante ajoûtent aussi à ce qui est dans l'Hebreu Genes. I: 9. qu'après que Dieu eut commandé aux eaux de dessous le ciel de se rassembler, & au sec de paroître, ce qui arriva: *les eaux qui étoient sous les Cieux s'assemblerent en un lieu, & que le sec parut*, à quoi *S. Clement* fait allusion dans son Epître aux Corinthiens; ce qui persuade l'Auteur que l'Hebreu est encore ici défectueux.

Il conclut la même chose de ce qui est dans l'Hebreu Genes. II: 2. soit

qu'on le traduise; *Dieu acheva*, ou avec d'autres, *& Dieu eut achevé au septiéme jour son ouvrage.* Cela feroit contredire Moïse, qui déclare Exod. XX. que Dieu *fit en six jours* le Ciel, la terre, la mer, & toutes les choses qui y sont; au lieu que les Septante levent toutes ces difficultez, en tournant: *& Dieu acheva ses ouvrages le sixiéme jour, & se reposa le septiéme*, ce qui est conforme au Pentateuque Samaritain.

L'Hebreu porte Genes. XVII: 15. *Pour ce qui est de Saraï vôtre femme, vous n'appellerez plus son nom Saraï, mais son nom sera Sara.* D'où il s'ensuit que Dieu fit tout le contraire à l'égard du nom de Sara, de ce qu'il avoit fait à l'égard de celui d'Abraham. Mais les Septante ont traduit: *Pour Sara vôtre femme, vous ne la nommerez plus Sara, mais Sarra*, ce que les Ecrivains du N. Testament ont suivi, & toute l'ancienne Eglise, à la reserve de S. Jerôme. Tryphon, Juif célebre, autorisoit même cette Traduction; car voici comme lui parloit Justin Martyr, dans l'entretien qu'il eut avec lui: *Pourquoi dites-vous en Théologien qu'un A fut ajoûté au premier nom d'Abraham, & qu'une R fut ajoûtée au nom de Sara?* Mais Justin, & M. Colomiez n'au-

n'auroient pas mal fait de nous apprendre comment les Hebreux auroient fait pour doubler leur Resch, puis que tous les Grammairiens reconnoissent qu'ils n'en ont point de simple.

On trouve après le Verset 13. du Ps. CXLV, qui commence par la lettre *Mem*, celui qui commence par la lettre *Samech*, au lieu de la lettre *Nun*, qui devoit préceder, comme tous ceux qui savent seulement l'Alphabet Hebreu le conçoivent. Il est donc clair que le texte Hebreu est ici défectueux d'un Verset, comme le Rabin *Kimchi* lui même en demeure d'accord. On a l'obligation aux Septante, qui se sont servis d'exemplaires plus complets que les nôtres, de nous avoir conservé ce Verset, qu'ils ont ainsi traduit : *Le Seigneur est fidele dans toutes ses paroles, & saint dans toutes ses actions.*

Le Nouveau Testament, quoique moins alteré, ne laisse pas d'avoir besoin de quelques supplémens, selon M. Colomiez, qui en donne trois exemples. * Le premier est tiré de l'ancien Manuscrit de Cambrige, où l'on trouve ces paroles après le Verset 28. du Chap. XX. de S. Matthieu ; *Cherchez donc à devenir grands de petits, & à devenir petits de grands, & lors que vous*

* *Pag.* 80, 81.

serez conviez à un festin, ne prenez pas place dans le lieu le plus éminent; de peur que quelqu'un plus consideré que vous n'y vienne, & que celui qui vous a conviez ne vous dise: descendez plus bas, & ne vous couvre de confusion. Mais si vous prenez place dans un lieu plus bas, & qu'il vienne quelqu'un qui vous soit inferieur, celui qui a convié vous dira: montez plus haut, & cela vous sera honorable. La Version *Anglo-Saxonne*, qui est fort ancienne a aussi ces paroles, & *Juvencus* qui vivoit dans le IV. siecle les rapporte dans son Histoire Evangelique, L. III.

* Le second exemple est fondé sur un des Manuscrits de *Robert Etienne* & sur celui de Cambrige, où l'on trouve après le vers. 5. du Chap. VI. de S. Luc ces paroles: *Le même jour considerant quelqu'un qui travailloit un jour de Sabbat, il lui dit: vous êtes heureux, ô homme, si vous savez ce que vous faites; mais si vous ne le savez pas, vous êtes transgresseur de la Loi & maudit.*

Le troisiéme texte, se trouve Rom. I: 32. Voici comme M. Colomiez le supplée sur le Manuscrit de Clermont, sur la Vulgate, l'Epître de S. Clement, & *Isidore* de *Damiette*: *Ceux qui connoissent le droit de Dieu, n'ont pas pensé que*

* *Pag.* 143.

que ceux qui sont ces choses méritent la mort, & non seulement ceux qui les font, mais ceux qui approuvent leur conduite.

Mais s'il croit qu'il faut ajoûter diverses choses aux Editions de la Bible, sur les anciens Manuscrits; il n'est pas moins persuadé, qu'il en faudroit aussi retrancher d'autres. Il remarque * après plusieurs Interpretes, que les Versets 7. & 8. du Chap. V. de la premiére de S. Jean, ne se trouvent point dans quantité d'anciens Manuscrits, Grecs & Latins, ni dans plusieurs Versions, & que divers Peres n'en ont point parlé; ce qu'ils n'auroient pas manqué de faire dans leurs disputes avec les Ariens, s'ils avoient été dans leurs Exemplaires, sur quoi on peut voir cette *Bibliotheque* Tom. XII. p. 450. & suiv.

Ce qui est dit des choses étouffées Act. XV. 20. ne se trouvoit pas non plus dans les Exemplaires dont se servoient *S. Irenée*, *Tertullien*, *S. Cyprien*, *Pacien*, & *S. Ambroise*, ou *Hilaire Diacre*, qui accuse les Grecs d'avoir corrompu ce texte; quoique la défense d'user de ces viandes soit fort ancienne, puisque *Minutius Felix*, *Eusebe*, &c. en parlent expressément. †

III. Comme la ponctuation & les

* Pag. 14. † Pag. 56.

accens sont modernes, on peut sans aucun scrupule les changer, lors qu'on en a de bonnes raisons. Par exemple, il n'y a personne qui lise que Jesus-Christ maudit le figuier, où il ne trouva point de fruit, parce que ce n'étoit pas la saison des figues, Marc. XI: 13. sans concevoir quelque chose d'étrange dans cette conduite. Mais en mettant un accent, avec Heinsius, sur la negative, le sens est clair & naturel; & il faut traduire, avec l'ancienne Version Anglo-Saxonne, *car c'étoit le temps des figues dans le lieu où il étoit*, comme on le peut voir dans l'Auteur. *

On a fait un grand mystere de ce que nos Traductions font dire à Dieu en parlant à Moïse Exod. VI: 3. *Et je ne leur ai pas déclaré mon nom*, quoi que Dieu lui dit tout le contraire; pourvû qu'on change la négative en une interrogation, ce qui est fort commun dans toutes les Langues, & sur tout dans l'Hebreu. La Paraphrase, que *Dorscheus* a fait de ce texte, est très-naturelle † „ J'ai allegué aux Patriar-
„ ches, pour les convaincre de ma fide-
„ lité inviolable, mes noms, ou mes
„ qualitez de Dieu fort & tout-puis-
„ sant; lors que je leur ai parlé de
„ l'he-

* *Pag.* 15. † *Pag.* 23. *Dorsch. dissert. de Nom. Jehova. sect.* 7.

„ l'héritage du païs de Canaan, & de
„ tous les autres biens que je leur ai
„ promis. Ne leur ai-je pas même fait
„ connoître mon nom propre & incom-
„ municable, afin qu'ils n'en doutaſ-
„ ſent point (Geneſ. XV: 7. &
„ XXVIII: 13.) & qu'ils compriſſent
„ que je ne pouvois pas plus les trom-
„ per dans mes promeſſes, que je ne puis
„ changer mon nom incommunicable.
La Verſion Arabe ne l'a pas traduit autrement, & Abraham connoiſſoit ce nom, puis qu'il s'en ſert en parlant à Dieu, Geneſ. XV: 2.

Cette remarque eſt importante, pour ôter diverſes contradictions apparentes, qui ſe trouvent dans l'Ecriture, comme Matt. II: 6. où il ſemble que l'Evangeliſte diſe le contraire du Prophete Michée, en exprimant ſon diſcours par une négative; au lieu qu'ils ſont parfaitement d'accord, en y mettant une interrogation, avec nôtre Auteur. * *Henri Etienne* croioit qu'il faut exprimer par une interrogation, ce que nos Verſions font dire à Jeſus-Chriſt Matt. XXVI: 45. & Marc XIV: 41. en parlant à ſes Diſciples: *Dormez à preſent & vous repoſez*; au lieu que la circonſtance du temps, & la ſuite du diſcours ſemblent faire voir qu'il leur diſoit,

* *Pag.* 28, 44.

disoit, *dormez-vous à present, & vous reposez-vous encore*? leur reprochant leur sécurité & leur foiblesse.

Le défaut qui se trouve dans les accens fait aussi quelquefois confondre des mots, qui doivent être separez; c'est ainsi qu'il faut séparer l'article ὁ du pronom τί Jean VIII: 24. comme on le peut voir dans l'Auteur, * qui le prouve par la paraphrase de *Nonnus*, & par la suite du discours.

Les Copistes n'ont pas seulement manqué dans la ponctuation, ou dans les Accens, ils ont quelquefois mis une lettre pour une autre; à cause de leur ressemblance, ou parce qu'ils ne connoissoient pas l'ancienne maniére d'écrire des Grecs. Par exemple ne sâchant pas que dans le caractere quarré, qui est celui des plus anciens Manuscrits, l'Ou Diphthongue & l'Omega sont souvent représentez par un grand Omicron, ils l'ont changé en Omega, comme 1 Pier. III: 21. sur quoi on peut consulter l'Auteur, † & ce qu'on a dit sur ce sujet dans cette *Bibliotheque*, Tom. IX. pag. 207. D'autrefois confondant l'Omicron, avec l'Omega; ils ont mis l'ün pour l'autre. Ce dernier défaut a fait croire à plusieurs que

S. Paul

* *Pag.* 123. † *Pag.* 46, 47.

S. Paul avoit combatu contre les bêtes dans l'Amphitheatre, parce qu'il dit 1 Cor. XV : 32. *qu'il a combatu contre des bêtes, en combatant contre des hommes*, * pour avoir changé le dernier Ο du terme qui signifie les hommes en Grec, & en avoir mis un bref au lieu d'un long.

IV. M. Colomiez montre qu'il faut avoir recours aux LXX, ou à quelques Livres Apocryphes, si l'on veut justifier plusieurs des citations de l'Ancien Testament, qui sont alleguées dans le Nouveau, sur quoi on le peut consulter, Pag. 16, 22, 32, 52, 53, 69, 73, 103. Les Interpretes se trouvent fort embarrassez à justifier ce que *S. Matthieu* cite de Jeremie. Matt. XXVII: 9. Origene n'y trouvoit pas d'autre remede que de dire, que le texte étoit corrompu en ce lieu, les Copistes aiant mis le nom de *Jeremie*, pour quelque autre ; ou qu'il y avoit quelque Livre de Jeremie, qui lui étoit inconnu. S. Jerôme dit qu'un Nazarien lui avoit fait voir un livre Apocryphe de Jeremie, où l'on voioit les Paroles que l'Evangeliste rapporte. Mais il ne s'ensuit pas de là, comme le remarque Origene, sur le „ Cantique des Cantiques, qu'il faille „ recevoir les Apocryphes pour des Li- „ vres

* *Pag* 67.

„ vres divins. Les Apôtres & les Evan-
„ geliſtes, qui étoient remplis du S. Eſ-
„ prit, ſavoient ce qu'il en falloit
„ prendre; & ce qu'il en falloit laiſſer;
„ mais comme nous n'avons pas une ſi
„ grande abondance de l'Eſprit, nous
„ ne pouvons rien préſumer de pareil,
„ ſans danger de nous tromper.

Au reſte il ne faut pas s'imaginer que M. Colomiez croie qu'il ne ſe ſoit gliſſé aucunes fautes dans les Septante; en attendant l'Edition plus correcte, qu'il en promet, on peut déja voir beaucoup de corrections, qu'il y fait dans ces Obſervations, p. 13, 14, 18, 25.

V. Toutes les Remarques Françoiſe, depuis la page 147, juſqu'à la 172. ſont des corrections des Interpretes Modernes de l'Ecriture. On en rapportera quelques unes ici, pour en donner quelque idée. 1. La plûpart des Verſions repréſentent S. Pierre ſe retirant de la Cour du Souverain Sacrificateur pour pleurer, Marc XIV; 72. Mais Saumaiſe a fait voir, que le verbe qu'on traduit *ſe retirer*, ſignifie proprement *ſe couvrir*, & on préfere ici cette traduction à toutes les autres. 2. Les mêmes Verſions font deſcendre Jeſus-Chriſt aux parties *les plus baſſes de la terre*, Eph. IV: 9. en prenant les termes de l'Original à la Lettre, qui ſont

ſont métaphoriques ; & ſur cela on recherche ſi ce lieu ne déſigne point les Limbes, ou l'Enfer &c. au lieu que cette façon de parler ne ſignifie, dans le ſtile de la Paraphraſe Caldaïque, que *le ventre de la mere*, comme on le peut voir Pſ. CXXXIX: 15. 3. Les Ariens croioient avoir une preuve incontestable de leur opinion, que le Meſſie n'étoit que la premiére de toutes les créatures, dans ce que dit S. Paul Coloſſ. I: 15. qu'il eſt *le premier-né de toute créature*. Cette Controverſe auroit bientôt été decidée, s'ils avoient voulu conſiderer que les LXX. emploient ſouvent ce terme, qu'on traduit *premier-né*, pour ſignifier *un Chef* ou *un Prince*. Le *premier-né des creatures*, & *le premier-né des morts* ſignifient proprement le Prince des créatures & des morts.

On fait dire à Jeſus-Chriſt, dans les Verſions vulgaires Jean XV: 20 que ſi les hommes ont gardé ſa parole, ils garderont auſſi celle de ſes Diſciples : quoi que les termes de l'Original ſe doivent traduire, *s'ils ont épié mes paroles, ils épieront auſſi les vôtres*.

Au reſte l'Auteur ne s'attache pas toûjours à expliquer l'Ecriture, conformément aux opinions les plus reçuës. Il dit * qu'on peut avec raiſon con-

* *Pag.* 130.

conclurre de ces paroles, Marc XVI: 16. *quiconque croira & sera baptizé sera sauvé*, qu'il n'y a que les personnes adultes capables d'être batizées; ce qui a été le sentiment de plusieurs Auteurs anciens & modernes, qu'il cite.

Il ne reste plus qu'à avertir que ce qu'il y a de plus dans cette Edition, que dans les précedentes, se trouve à la page 137, & suivantes; & que les Paralipomenes qui y sont joints à la fin, sont la quatriéme Edition qui s'en est faite, avec quelques additions. On en a déja fait l'extrait dans le Tom. I. de cette Bibliotheque, pag. 440. & suiv.

M. Colomiez a déja donné au public plusieurs autres Livres, dont on ne sera peutêtre pas fâché de voir le Catalogue. *Gallia Orientalis*. 1665. *Opuscula* 1668. *Epigrammes & Madrigaux*, 1669. *Remarques sur les seconds Scaligerana*, 1669. *La vie du P. Jaques Sirmond*, 1671. *Rome Protestante*, 1675. *Mélanges Historiques*, 1675. *Bibliotheque choisie*, 1682. *Lettre sur la Critique du P. Simon*, 1686. *S. Clementis Epistolæ* II. *ad Corinthios*, 1687. *Lettres de la Reine de Suede*, &c. 1687. Il a encore plusieurs autres Ouvrages prêts à voir le jour.

2. PETRI KEUCHENII *Annotatorum* IN NOVUM TESTAMENTUM *Pars prior, quæ est in* EVANGELIA ET ACTA APOSTOLORUM. Amstelodami apud Borstium 1689. in 4. pagg. 205.

VOici un Ouvrage à peu près de la même nature, que le précedent. Le principal but de *M. Keuchenius*, dans ces Notes sur les Evangiles, & sur les Actes des Apôtres, est de découvrir le sens litteral de plusieurs façons de parler qui s'y rencontrent, & qui sont empruntées de la Version des Septante, & des expressions Hebraïques de l'Ancien Testament, ou des Paraphrases Caldaïques. Ce n'est pas qu'il croie, avec les Anciens & quelques Modernes, que les LXX. aient été inspirez lors qu'ils ont travaillé à leur Version. Mais comme ces Interpretes ont vêcu dans un temps où l'on pouvoit beaucoup mieux savoir qu'à présent la signification naturelle des termes & des façons de parler Hebraïques, il est présumable qu'ils les ont traduites dans leur veritable sens. On peut même croire que la Providence de Dieu, qui se disposoit à appeller les Païens à l'E-

van-

cord que le terme Hebreu qui signifie *fils*, signifie aussi *ce qui est pur*, ou *celui qui est pur*, ce qui peut aussi bien regarder la doctrine du Roi, dont il est parlé en ce lieu, que sa personne. Mais de quelque maniére qu'on prenne cette Version, il y a de l'injustice à soupçonner ses Auteurs d'avoir voulu effacer le nom de *Fils* du texte, puis qu'ils l'ont emploié au vers. 7. & que la qualité de *Seigneur*, qu'ils ont ajoutée, en faisant dire à David : *embrassez la discipline, de peur que le Seigneur ne se mette en colere*, exprime parfaitement le sens. Car il faut remarquer que, dans le stile de l'Ecriture, *embrasser quelqu'un*, & *se soumettre à sa conduite & à sa discipline*, signifient la même chose. La Paraphrase Caldaïque n'a pas crû pouvoir mieux expliquer ces paroles de Jacob addressées à ses enfans au lit de la mort : *écoutez Israël vôtre pere*, Genes. XLIX: 2. qu'en les rendant par celles-ci : *embrassez la discipline de vôtre pere Israël.* Il a aussi expliqué ces mots de Jeremie aux Israëlites, Jerem. XXXV: 13. *Ne recevrez-vous point la discipline pour écouter mes paroles*, ou *mes commandemens* ? par celles-ci : *n'embrasserez vous point la discipline* &c ? Ce qui est fondé sur ce que le baiser, & l'embrasse-

brassement étoient, chez les Orientaux, la marque d'une soumission entiére : & que chez les Caldéens, dont les façons de parler étoient familiéres aux Septante, la soumission à la discipline & à la direction de quelqu'un désignoit la même chose.

Les Ariens ont aussi autrefois abusé de l'expression des LXX. Prov. VIII : 22. où ils font dire à la Sagesse : *le Seigneur m'a créée au commencement*, & d'où les Ariens inferoient que cette Sagesse n'étoit pas éternelle ; au lieu qu'il y a dans l'Hebreu : *le Seigneur m'a possedée dès le* commencement. Mais cette consequerce n'étoit fondée que sur ce qu'ils ignoroient que ces Interpretes emploient le verbe κτίζειν, pour signifier *posseder*, quoi qu'on ne le trouve peut-être pas dans les Auteurs Grecs en ce sens. C'est ainsi qu'ils traduisent là où Dieu est appellé, *le possesseur du Ciel & de la terre : celui qui a créé le Ciel & la terre*, Gen. XIV : 19. à quoi on peut ajoûter que dans le Dictionnaire d'Hesychius, κτήτορες & κτίσαι, signifient la même chose. Si les Peres, qui ont eu affaire aux Ariens, avoient consideré l'usage de cette expression, ils n'auroient pas été si embarrassez de cette objection, qu'ils l'étoient ; & si ceux qui les ont sui-

vis avoient été un peu plus habiles dans la Critique, ils n'auroient pas accusé les Septante d'avoir corrompu l'Ecriture.

On trouve, dans la Préface du Livre de M. Keuchenius, quelques autres Remarques, pour justifier ces Interpretes du soupçon qu'ils n'ont pas bien traduit le Texte Hebreu; mais comme il n'entreprend leur défense, que par rapport au stile du Nouveau Testament, qui s'est servi de leurs façons de parler; il en donne quantité d'exemples dans le corps de ses Observations, qui ne sont que la I. Partie.

1. La plûpart des Interpretes expliquent ce que Jean Baptiste disoit que Jesus *baptizeroit du S. Esprit, & du feu*, Matt. III: 11. de l'effusion du S. Esprit qui fût accompagnée de flammes en forme de langues, qui s'arrêterent sur les Apôtres, le jour de Pentecôte. Mais nôtre Auteur croit (a) que le S. Esprit & le feu dont il parloit, désignent des choses très-differentes, & qu'il faut entendre par ce *feu* la derniére désolation de l'Etat des Juifs, dont la Ville Capitale fut embrasée: & que c'étoit dans cette vuë que l'Apôtre aux Hebreux, disoit que *la fin de ce païs sterile en pieté tendoit à être brulée*, Hebr.

(a) Pag. 178.

Hebr. VI: 8 comme Moïse l'avoit prédit Deut. XXXII: 22. Cette explication est fondée, sur ce que les plus grandes afflictions sont souvent appellées un *Baptême* dans les LXX. & sur ce que le Précurseur de J. C. venoit de dire, *que la coignée étoit déja appliquée au pied de l'arbre; & que tout arbre qui ne produisoit pas de bon fruit, alloit être coupé, & jetté dans le feu*; ajoûtant, après avoir parlé de ces deux differens baptêmes, que ceux qui pourroient passer pour bon grain, seroient recueillis, & conservez; mais que la paille seroit brûlée dans un feu qui ne s'éteindroit jamais. Cette explication ne peut pas être suspecte pour sa nouveauté, puis qu'on la trouve dans (*a*) Cyrille d'Alexandrie.

II. On prend ordinairement les mots de *Galilée des Gentils*, que l'on trouve Matt. IV: 15. pour le nom propre d'un païs. Mais M. Keuchenius entreprend de (*b*) faire voir que ce qui a donné lieu à cette opinion ne vient que de ce que les LXX. ont conservé le nom substantif גליל, *galil*, qui est dans l'Hebreu; & qui signifie proprement *frontiére*, comme l'explique très-bien le Rabbin *Salomon Ben Melech*, sur

 Esa.

(*a*) *Homil. in Jerem. pag.* 29. (*b*) *Pag.* 24, 25.

Esa. VIII: 23. Car quoique les Thalmudistes & Joseph partagent la Galilée en superieure & inferieure, ils ne parlent cependant jamais d'une Galilée des Gentils; & quoi qu'il y eût quelques Gentils mêlez dans la Galilée, il n'y a aucune preuve que le païs portât leur nom. Mais comme il étoit sur la frontiére des peuples étrangers, on pouvoit fort bien l'appeller *la frontiére des Gentils*.

Les Septante ont souvent fait entrer dans leur Grec des noms purement Hebreux, que leurs Interpretes ont pris pour des noms propres, dont on trouvera des exemples dans ces Remarques: * comme lors qu'ils ont fait le mot γειώραι, de גר *ger*, qui signifie un étranger, Exod. XII: 19. & qu'ils ont retenu les mots γὶ, ou γαῖ, & κάδης. Deut. XXXIV: 6. Ezech. XXXIX: 14, 15. & XXXIII: 2. Comme *les* Juifs & les premiers Chrétiens étoient accoûtumez à ce stile, quoique barbare; les Auteurs du Nouveau Testament n'ont pas fait difficulté de s'en servir dans l'occasion, & c'est à leurs interpretes à le réduire à son veritable sens.

III. Il est parlé de *Simon Cananite*, Matt. X: 4. Quelques Commentateurs

* *pag.* 25. 26, 32, 33, 54.

teurs ont crû, que ce surnom de *Cananite*, marquoit sa patrie, & la plûpart des Versions Françoises, ont mis le nom de *Cananéen*, au lieu de celui de Cananite. Mais M. Keuchenius croit * qu'il faut traduire *le Zelote*, ou *le Zelé*, parce que c'est ce que signifie ce terme en Caldéen, & que c'est la qualité que S. Luc donne à cet Apôtre, Luc VI : 15. Les Interpretes ont souvent traduit des noms appellatifs, comme s'ils étoient propres ; & l'Auteur croit aussi qu'au lieu du mot *Belial*, que l'Apôtre emploie comme si c'étoit un nom propre 2 Cor. VI : 15. il falloit traduire *celui qui est sans joug*, ou *sans regle*. On pourroit aussi lors qu'il est parlé de la Gêne, traduire *la vallée de Hinnon* mais comme ce mot a passé de l'Hebreu dans les autres Langues, on le peut retenir. Il croit aussi qu'il faut traduire le nom de *Cananéenne*, Matt. XV : 22. par celui de marchande & que les Septante ont emploié le mot de *Cananéen* en ce sens. †

IV. On rapporte ordinairement ce que J. C. disoit à ses disciples, Matt. V : 11. qu'ils seroient heureux lorsque les hommes les persecuteroient, en disant faussement contre eux toutes sor-

 tes

* Pag. 53. † Pag. 71.

tes de *méchantes paroles*, &c. aux calomnies & aux crimes, que les Païens leur imputeroient. Mais nôtre Auteur prétend * que ces méchantes paroles signifient quelque chose de plus, & qu'elles comprennent non seulement les fausses accusations, qu'on feroit devant les Tribunaux, contre les Chrétiens; mais aussi les arrêts de mort, qu'on prononceroit contre eux. C'est ce qu'il prouve par plusieurs passages des Septante, qui ont emploié les mêmes termes en ce sens, qui répond parfaitement au but de Jesus-Christ en ce lieu.

V. Il est parlé Matt. XII: 36. de *paroles inutiles*, dont il faudra rendre compte au dernier jour. Les Savans disputent sur ce qu'il faut entendre par ces paroles inutiles, & les plus rigides soûtiennent que les discours vains & legers sont autant de crimes; mais nôtre Auteur a recours aux Septante, qui entendent par ces termes des faussetez & des mensonges, comme on le peut voir dans plusieurs passages qu'il rapporte de leur Version. † Il faut donc traduire: *mais je vous dis que les hommes rendront compte au jour du jugement de toute parole fausse, qu'ils auront prononcée*. Ce qui répond fort bien à la

suite

* *Pag.* 30, 31. † *Pag.* 40, 61.

ſuite & au but du diſcours de Jeſus-Christ, qui avoit auparavant parlé du blaſphême contre le Fils & contre le S. Eſprit, & qui avoit enſuite reproché aux Juifs qu'ils ne proferoient que de méchantes paroles, & n'en pouvoient proferer d'autres; en diſant mille fauſſetez du Meſſie, de ſon regne, & de ſes miracles, dont ils rendroient compte au dernier jour.

VI. On a remarqué Biblioth. T. X. page 49. que *le pardon des pechez* ſignifie ſouvent dans l'Evangile la délivrance des maladies, & T. XII. p. 550. que les Pythagoriciens ſe ſervoient du mot *ſauver*, pour délivrer du vice. M. Keuchenius prouve par les LXX (*a*) que ce dernier terme ſignifie auſſi très-ſouvent avoir compaſſion de quelqu'un, & le délivrer d'un grand peril: comme lorſque les Diſciples effrayez de la tempête diſoient à J. C. *ſauvez nous*, Matt. VIII: 25. &c.

VII. Jeſus Chriſt diſoit à ſes Diſciples, pour les obliger à ſe confier en la Providence de Dieu, que Salomon avec toute *ſa gloire* n'étoit pas ſi bien paré que les fleurs des champs, Matt. VI: 28. Nôtre Auteur prouve par les Septante, (*b*) que cette gloire ne déſigne que les habits pretieux, que ce Prince portoit. Q 4 VIII.

(*a*) *Pag.* 47. (*b*) *Pag.* 41. 42.

VIII. Le même Sauveur demandoit aux Juifs, à l'occasion de Jean Baptiste, s'ils étoient allé voir *un roseau agité du vent dans le desert*? Matt. XI : 7. Les uns entendent par ce roseau, un homme méprisable ; mais nôtre Auteur croit, * avec beaucoup d'autres, qu'il faut entendre une personne élevée en dignité, parce que Jesus-Christ leur demande dans la suite s'ils sont allez en ce lieu, pour y voir un homme superbement vêtu, ou un Prophete ? ce qui désigne des personnes distinguées. L'Auteur des Maccabées † s'étoit servi de la même comparaison, pour représenter le miserable état où Dieu avoit réduit Ptolomée Roi d'Egypte. Jesus-Christ demandoit aux Juifs s'ils étoient allez dans le desert, pour rencontrer en la personne de Jean Baptiste quelque Prince, quoi qu'agité de diverses disgraces ?

IX. *Casaubon*, *Saumaise*, *Vorstius*, & quelques autres avoient déja remarqué ; qu'il faut traduire les termes de S. Marc XIV : 72. que l'on rend ordinairement par ces mots : *il se mit à pleurer*, par ceux-ci : *il se couvrit le visage*, ou *la tête*, *& pleura*. M. Keuchenius justifie cette nouvelle traduction, par plusieurs textes des Septante, où

le

* Pag. 58. † 2 Maccab. II : 26.

le même terme se rencontre, * dans cette signification.

X. Il y a une contradiction apparente entre S. Matthieu & S. Luc, Matt. VIII: 5, 6. Luc. VII: 3. le dernier rapportant aux Senateurs des Juifs ce que le premier attribuë à un Capitaine de cent hommes. Plusieurs ont cru lever cette difficulté, en disant que ce sont deux histoires differentes; mais nôtre Auteur trouve un moien plus naturel de la résoudre. C'est † qu'il n'y a rien de plus commun, dans le stile des Hebreux, que de rapporter à quelqu'un ce qui se fait par son commandement ou par son ordre; comme lors qu'il est dit, Exod. XVIII: 5, 6. que *Jethro* vint à la montagne de Dieu, & qu'il dit &c. quoi qu'il soit constant que ce ne fût pas Jethro, mais quelqu'un de sa part, qui parla alors à Moïse, puis qu'il est dit dans le verset suivant, que Moïse n'alla au devant de lui & ne lui parla qu'aprés cela, comme le remarquent Aben Esra, & Jarchi. C'est ce que les Septante ont aussi observé, dans leur Version, en traduisant *qu'on rapporta à Moïse que son beaupere venoit.* Ainsi Esaïe reproche à Sennacherib les blasphêmes, que ses Envoiez avoient prononcez,

* Pag. 109. † Pag. 46.

Esa. XXXVII: 21, 22, 23, 24. quoi que ces Envoiez n'eussent pas même prononcé ces blasphêmes. Ils n'avoient fait qu'écrire les Lettres par le commandement de leur Roi, & les avoient apportées à Ezechias; car il est remarqué au vers. 5. qu'Ezechias reçut ces Lettres des mains des Envoiez ; & il n'y a pas d'apparence que ce Roi pieux eût souffert qu'ils eussent parlé d'une maniére si injurieuse à Dieu en sa présence, quoi qu'ils soient aussi accusez d'avoir blasphêmé au vers. 24. Cela fait voir que celui qui fait faire une chose en étant censé l'auteur, S. Matthieu a bien pu attribuër au Centenier ce qu'il fit faire aux Senateurs du Peuple.

XI. On ne s'arrêtera pas à rapporter les preuves de l'Auteur, pour montrer la différence que les Septante & les Auteurs du Nouveau Testament mettent entre les *pecheurs*, & ceux qui commettent quelque faute; * ne qualifiant presque jamais les hommes de ce nom, ni leurs déreglemens de celui de *peché*, que lors que le crime est énorme, & que ce sont des impies ; au lieu qu'ils traitent d'infirmitez les fautes, où les hommes tombent par surprise.

XII.

* Pag. 18. 49.

XII. Mais si la Remarque précedente fait voir la moderation des Auteurs Sacrez, parlans des actions injustes; ils n'en gardent pas moins, selon M. Keuchenius, * en parlant de la punition que Dieu en fait. Plusieurs Interpretes ont cru que lors que les Apôtres ont dit que Judas étoit allé en son lieu, après être déchû de son Apostolat; ils vouloient dire en termes doux qu'il étoit descendu en Enfer. Les autres considerant que l'Ecriture parle fort sobrement de l'état des personnes particuliéres après la mort, & sur tout de leur damnation, ont dit que cette façon de parler désignoit seulement le sépulcre, comme lors qu'il est dit, Eccles. III: 20. *que les hommes & les bêtes s'en vont tous dans un même lieu*, & dans l'Ecclesiastique XLVI: 14. *que les os des Juges reverdiront de leur lieu.* Mais M. Keuchenius est encore dans un sentiment plus moderé, & fait voir † par plusieurs textes de l'Ecriture que les Septante, ni la Version Syriaque du Nouveau Testament n'entendent presque jamais par *le lieu de quelqu'un*, que sa maison, & qu'ainsi les Apôtres ont seulement voulu dire dans cette priére, où il n'y a pas d'apparence qu'ils s'arrêtassent à décider de la de-

* *Pag.* 167. † *Pag.* 165, 167.

ſtinée de Judas, qu'il avoit abandonné ſon emploi pour ſe retirer chez lui en ſon particulier : s'ennuiant vraiſemblablement de ne gagner rien dans cette charge, qui étoit onereuſe à une ame mercenaire, comme lui.

XIII. La deſcription de toute la terre faite par un Arrêt de l'Empereur Auguſte, dont il eſt parlé Luc II : 1. a donné beaucoup de peine à tous les Interpretes; pour n'avoir pas conſideré que les termes de l'Original, qu'on traduit *toute la terre habitable*, ou *habitée*, ne ſignifient dans le ſtile de l'Ecriture que le païs dont il eſt queſtion. C'eſt pourquoi nôtre Auteur, aprés en avoir rapporté pluſieurs exemples, croit * que cette deſcription ne regardoit que la terre d'Iſraël, parce que S. Luc parle d'abord aprés du Gouvernement de la Syrie, qui touchoit la Judée, & auquel elle étoit déja *ſoumiſe* ou le devoit être bientôt; outre qu'il n'y a pas d'apparence qu'Auguſte eût entrepris de faire faire la deſcription de tout l'Empire Romain en un même temps, ce qui n'auroit pas même compris toute la terre.

XIV. Il eſt remarqué Jean V: 27. que Dieu a donné le pouvoir de juger à Jeſus-Chriſt, *quoi qu'il* fût fils de l'homme

* Pag. 116.

me. La plûpart des Versions traduisent, la particule ὅτι, qui est dans le Grec *parce que* ; mais cet Auteur montre * qu'elle ne peut avoir ce sens en ce lieu, puis que ce pouvoir n'a pas été donné à Jesus-Christ, en consideration de ce qu'il étoit fils de l'homme, mais plûtôt parce qu'il étoit fils de Dieu ; & puis que l'Evangile parle de ce pouvoir, comme d'une autorité extraordinaire. Il est dit Act. II: 36. que Dieu *le fit Seigneur & Christ*, après qu'il fut monté au Ciel. Cependant il est constant qu'il avoit reçu l'onction des dons du S. Esprit, & qu'il avoit été revêtu de son Office avant son Ascension. C'est ce qui fait remarquer à nôtre Auteur, que cette qualité de *Christ* est équivoque, qu'elle désigne quelquefois la personne du Messie revêtuë du pouvoir de sauver les hommes, & quelquefois l'élevation à la souveraine Dignité, ce qu'il justifie par plusieurs textes des Septante ; & qu'ainsi pour suivre le veritable sens de S. Luc, il faut traduire : *que Dieu l'établit Seigneur & Souverain.*

XV. Les Interpretes se sont donné beaucoup de peine à rechercher le vrai sens du reproche que S. Pierre fit à Ananias, Act. V: 4. *d'avoir non seulement menti*

* Pag. 156.

menti aux hommes, mais aussi à Dieu. En effet le mot *mentir* n'exprime pas assez en nôtre Langue la nature de ce crime, & le terme de l'Original comprend souvent, dans les Septante, outre la fausseté & la tromperie qui se trouvent dans le mensonge, le dessein, ou même l'action de s'emparer du bien d'autrui, & ce que nous appellons dérober. C'est ce qui fait croire à l'Auteur, (a) qu'il faut traduire ce texte: *Vous avez non seulement volé aux hommes, mais vous avez volé à Dieu même*, sur quoi on le peut consulter.

On peut voir par là ce que l'on doit attendre de la seconde partie des Observations, que M. Keuchenius promet de donner au Public, à quoi ceux qui aiment la Critique ne manqueront pas de l'exorter.

(a) *Pag.* 176 &c.

XI.

XI.

Livres concernant l'usage de la Raison dans la Religion.

I. HENRICI HULSII *Theol. Brandenburgici in Academia Electorali Duisburgensi*, DE PRINCIPIO CREDENDI *Libri duo.* Lugduni Batavorum. 1688. *in* 12. pagg. 244.

SI l'on n'avoit pas donné le détail des Disputes de *Mrs. Huber*, & *Regius* d'un côté ; & de *Mrs. van der Waayen*, *Roël*, & *Duker*, de l'autre, sur la Raison que ces derniers établissent pour Principe de la connoissance de la Divinité de l'Ecriture, Biblioth. T. VI. pag. 422. &c. on seroit obligé de faire un Extrait plus ample de ce Livre.

1. *M. Hulsius*, Professeur en Théologie à Duisbourg, s'y propose particuliérement d'arrêter les progrès de l'Atheisme ; à qui la foiblesse des argumens, dont quelques uns se servent pour défendre la Religion Chrétienne, donne occasion de l'attaquer.

2. Après avoir expliqué l'ambiguité qui se trouve dans le mot *croire*, qui se prend quelquefois pour être per-

sua-

ſuadé de la verité d'une choſe, quand on en a compris les preuves par les lumiéres de la Raiſon; ſans qu'il reſte aucun ſcrupule, ni aucun doute; & quelquefois pour le conſentement que l'on donne à une choſe, ſur le rapport de quelqu'un, qui merite d'en être crû; M. Hulſius remarque que le terme de *Raiſon* eſt auſſi fort équivoque, & qu'il ſe prend quelquefois pour la liaiſon qui eſt entre les myſteres de la Religion; quelquefois pour l'étenduë de la lumiére naturelle de l'eſprit; quelquefois pour l'ame; & quelquefois pour ſes facultez.

Il montre qu'il y a trois principes de nôtre creance; 1. l'on croit ce que la Raiſon perſuade, & on ne peut lui réfuſer ſon conſentement; 2. l'on eſt obligé d'acquieſcer au témoignage de l'Ecriture, à cauſe de la fidelité de ſon Auteur; 3. enfin la nature d'une choſe naturelle, ou révelée, étant bien connuë, ne peut être révoquée en doute.

3. Il n'y a pas de difficulté, ſur les deux derniers de ces Principes; mais les Théologiens ne s'accordent pas ſur le premier, qui eſt la Raiſon. Pluſieurs la croient tellement corrompuë & aveugle, qu'il n'y a plus de ſureté à ſe rapporter à ſon jugement, ſur les choſes divines; mais nôtre Auteur eſt dans

un

un ſentiment opposé, & la regarde comme un Principe aſſuré de la Foi. Il ne croit pas même qu'il y ait une ſi grande difference entre la Raiſon & la Révelation, qu'on le ſuppoſe ordinairement. La Raiſon n'eſt autre choſe, ſelon lui, qu'une révelation de la verité, qui procede du Pere des lumiéres: qui a même cette prérogative, qu'elle ſe fait d'une maniére plus évidente. Il ne la révéle pas par des lettres, ou par de ſimples mots, mais par les choſes même & par leurs effets; la Révelation n'eſt auſſi en pluſieurs choſes, que la Raiſon élevée à un plus haut degré de perfection. C'eſt pourquoi M. Hulſius n'approuve pas cette maxime: *que la Philoſophie eſt la ſervante de la Théologie*; on peut plûtôt dire ſelon lui, que la Théologie ſert à la Philoſophie, puis que la Révelation n'a été donnée, que pour corriger la Raiſon, lors qu'elle s'égare.

On ne peut pas dire ſi generalement que la Raiſon eſt corrompuë; puis qu'il eſt conſtant, que la faculté de raiſonner n'eſt pas détruite; autrement l'homme, qui eſt un être raiſonnable, ne le ſeroit pas, & que la lumiére des premiéres veritez ſubſiſte toûjours, excepté dans ceux qui ont perdu l'eſprit. Il eſt vrai que ſi on prend la Raiſon pour le rai-

ſonnement même, & pour les concluſions que l'on tire des premiers Principes, elle eſt ſouvent fort corrompuë ; mais il ne s'enſuit pas que cette corruption ſoit dans tous les Eſprits. Afin qu'on ne croie pas que ce ſoit une opinion particuliére de M. Hulſius, il cite ces paroles de *Wittichius*: * „ Il n'y „ a aucun de nous qui croie, que la „ Raiſon de tous les hommes ſoit telle„ ment gâtée, qu'ils ne puiſſent *rien* „ comprendre clairement & diſtincte„ ment, qu'ils ne puiſſent former aucun „ jugement droit, qu'ils ne puiſſent ti„ rer aucunes conſequences, qu'ils ne „ puiſſent entendre aucune verité de „ l'Ecriture. Ceux qui ſont dans ce ſen„ timent doivent paſſer pour de verita„ bles Sceptiques, avec qui les Réfor„ mez n'ont rien de commun.

On demande quelle regle il faut donc ſuivre, puis que la Raiſon ſe trompe ſi ſouvent dans ſes jugemens? Ce n'eſt rien dire, ſelon nôtre Auteur, que de répondre, que lorſque nôtre jugement s'accorde avec la nature de la choſe, dont la Raiſon juge, il ne peut être que veritable ; puiſque cela pourroit être ſans que nous en fuſſions aſſurez. On a auſſi accoûtumé de dire, que ce que nous concevons clairement & diſtin-

ctement

* *Pag.* 27.

ctement est véritable; mais il faudroit expliquer ce que l'on entend par ces termes *clairement & distinctement*, & faire voir quelle liaison il y a entre nôtre perception & la chose que nous concevons, & quelle consequence il y a de cette perception à la verité. C'est ce que M. Hulsius tâche d'expliquer.

* Il faut reconnoître en géneral que ce raisonnement est juste: *J'apperçois une chose, & une telle chose: il faut donc qu'elle soit, & qu'elle soit telle.* On ne peut s'appuier sur autre chose, pour s'assurer de la verité de ce jugement, que sur le témoignage de ses sens; & la réflexion qu'on fait sur un objet. L'Auteur de la Nature, qui ne nous peut tromper, nous a donné ces facultez pour cet usage; & quelque effort que nous fassions sur nous mêmes, nous ne pouvons révoquer en doute que ce que nous voions n'existe. Si le peché avoit rendu ce raisonnement douteux, il ne faudroit plus parler de ces maximes inébranlables, *qu'il est impossible qu'une chose soit & qu'elle ne soit pas en même temps; que le tout est plus grand qu'une de ses parties*. &c. On ne devroit plus avoir d'égard à aucunes consequences, & il seroit inutile de lire l'Ecriture Sainte, & de juger du sens de

* Pag. 28.

de ses expressions sur la proprieté des termes, & par le stile, & les circonstances; puis qu'on ne peut faire aucun usage de toutes ces choses, qu'en se servant de la Raison.

Ce qui convainc M. Hulsius de la verité d'un raisonnement, c'est lors qu'il apperçoit *distinctement* les qualitez d'une chose. Il appelle une conclusion distincte, ou un jugement distinct, celui qui est propre à la chose dont on juge, & qui ne naît pas du mélange ou de la confusion d'une autre idée. Quoi qu'il faille prouver cette proposition: *si je pense & si j'apperçois, je suis*, par cette maxime, que *toute action réelle suppose une cause réelle*; & que l'induction qu'on en tire: *Or je pense, & j'apperçois, & je ne me trompe pas dans ce sentiment*, suppose la fidelité & la sincerité de Dieu distinctement connuës; cette Proposition ne laisse pas d'être le premier Principe, qui prouve l'existence d'une chose. Ces autres maximes qui la confirment, ne sont que des veritez génerales & abstraites; & si on ne supposoit dans la confirmation de la Mineure, que l'on conçoit clairement que Dieu est nécessairement sincere, cette sincerité ne pourroit jamais rendre certain qu'on ne se trompe pas, dans les choses que l'on apperçoit.

C'est

C'est par cette Régle, que la Raison entre * dans toute la Théologie naturelle. 1. C'est de ses Principes qu'elle infere le culte de Dieu, & les regles de l'équité, sur des fondemens inébranlables; savoir, sur l'idée, ou sur la connoissance qu'elle a de la nature de Dieu, qui exige par toutes ses perfections un honneur digne de lui. 2. Si l'homme se considère en suite lui même, il découvre par la vuë de ce qu'il est, les regles de la pieté. Ces desirs qui se portent toûjours à l'infini, & qui ne s'arrêtent que lors qu'ils atteignent le bien spirituel, ne persuadent-ils pas suffisamment que Dieu se communiquera un jour plus amplement à ceux qui auront suivi ces mouvemens, qu'il a mis dans nos ames, pour nous exciter à le rechercher? 3. Si l'Homme considere le rapport, qui est entre lui & Dieu; cette dépendance où il se trouve à l'égard de sa création, de sa conservation, & de toutes les faveurs qu'il en a reçuës, & qu'il en peut attendre, ne doit-elle pas le soûmettre à sa conduite, & lui faire recevoir tous ses ordres, comme autant de loix inviolables? 4. Enfin s'il examine toutes les autres Créatures, qui l'environnent, & la disposition où Dieu les

* *Pag*. 29, 99, *ad pag*. 136.

Dieu peut se servir pour executer ses desseins.

Mais nonobstant tous ces usages de la Théologie naturelle, M. Hulsius reconnoît que comme la Raison appuiée seulement de ses lumiéres, ne conserve pas cette connoissance & cette foi sincerement, mais cherche quelque autre appui ailleurs que dans la bonté de Dieu; elle ne sert qu'à rendre les hommes inexcusables, & ne leur procure tout au plus que le repos de cette vie, en les empêchant de se plonger dans les plus grands desordres, & en les disposant à recevoir l'Evangile, lors qu'il leur est présenté. C'est pourquoi il établit la Révelation, ou l'Ecriture Sainte, pour le second Principe de la foi.

4. On ne peut pas douter qu'une déclaration expresse, que Dieu fait de sa volonté, ne mérite nôtre *créance*; quand même l'homme n'en découvriroit pas les raisons, comme on le peut voir dans nôtre Auteur. * Il nous reste assez de lumiéres, pour reconnoître ce qui est vrai & ce qui est équitable, & pour le discerner d'avec ce qui est faux ou injuste: en sorte qu'en examinant la Révelation sur ces Principes, il n'est pas difficile d'appercevoir qu'elle s'y accor-

* *Pag.* 46.

accorde parfaitement, c'est pourquoi l'Apôtre dit: *que la verité se rend recommendable à la conscience de tous les hommes*, & *que la Parole de Dieu mérite d'être reçue.*

C'est en effet par cette voie, que le peuple vient à donner son consentement à l'Ecriture, avant qu'il pense à l'autorité de ce Livre sacré. Il se trouve convaincu par la lumiére & par l'équité de ce qu'il enseigne; un homme raisonnable ne se pouvant pas dispenser d'acquiescer à ce qu'il juge veritable & juste. Mais lors qu'il vient à examiner à la rigueur, quel est l'Auteur de ce Livre; sa Raison est forcée de reconnoître, que ce ne peut être que Dieu. Il faut nécessairement que ce Livre soit la production des hommes, ou des bons, ou des mauvais Anges, ou de Dieu; puis qu'il n'y a point d'autres Etres raisonnables, qui l'aient pu faire. On ne peut pas dire que ce soit l'ouvrage des hommes, & la seule vertu miraculeuse, qui en a accompagné la premiére publication, fait assez voir qu'ils n'y ont eu que la moindre part. Les mauvais Anges étoient encore moins capables de publier de pareilles maximes, qui détruisent leur pouvoir, & qui inspirent de l'horreur pour eux, & de la pieté envers Dieu & envers

les hommes. Ce ne pourroit pas non plus être un bon Ange, s'il mentoit en disant que Dieu est l'Auteur de l'Ecriture; & ainsi ce ne peut être que Dieu, qui se fit connoître assez clairement dès la premiére publication qu'il en fit, en donnant ses Loix à Moïse. On ne suppose point dans cette occasion de commerce secret de la Divinité avec un particulier: comme celui de Numa avec la Déesse Egerie, ou celui de Mahomet dans un desert, sur son cheval *Alborach*.

Que si l'on compare en suite les Régles de la créance & des mœurs, qui se trouvent établies parmi plusieurs peuples avec celles-ci; leur origine se découvre tout aussi-tôt. Les mysteres des Païens sont tous remplis de blasphemes, l'Alcoran des Turcs, & le Talmud des Juifs contiennent un grand nombre d'impietez, & de fables; *mais* les Juifs & les Turcs reconnoissent eux mêmes, que les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament sont divins.

Les Catholiques Romains, & les Libertins abusent ordinairement d'une Maxime de Droit, qui rejette *le témoignage d'une Partie dans sa propre cause*; pour détruire la preuve qu'on tire de la divinité de l'Ecriture du témoignage, qu'elle se rend à elle même d'être

tre la Parole de Dieu. Mais M. Hulsius fait voir * qu'encore que cette Maxime soit vraie, il ne s'ensuit pas qu'un témoignage réel, qui consiste en des effets, & non dans de simples paroles d'un rapport, puisse être exclus du nombre des preuves. On ne croit pas que l'Ecriture est divine, parce qu'elle le dit; mais on le croit, parce que les Prophetes, Jesus-Christ & les Apôtres ont pleinement justifié qu'ils parloient aux hommes de la part de Dieu.

Si l'esprit de l'Homme ne se laisse convaincre que par des démonstrations, en peut-on demander une plus claire & plus évidente que les Prédictions, dont tout ce Livre est rempli? Qui peut, autre que Dieu, prévoir & prédire des évenemens libres?

L'Exemple des premiers qui ont cru les veritez de l'Evangile, est une preuve convaincante de sa divinité. Les Apôtres ont vû Jesus-Christ ressuscité, & les premiers Chrétiens ont soûtenu cette verité au milieu des persecutions. Quelqu'un prend-il plaisir à se laisser tromper, sur tout lors qu'il y va du repos & de la vie; & qu'en approfondissant la verité d'un fait, il se peut mettre à couvert de l'infamie & de la derniére misere?

* Pag. 51, 179.

On allegue ordinairement d'autres preuves de la Divinité de l'Ecriture Sainte ; tirées des matiéres qu'elle traite, de son stile, de ceux qui l'ont écrite, des témoignages que les hommes lui ont rendus, de son efficacité extraordinaire, du titre qu'elle porte, &c. Mais quoique ces raisons aient leur poids, nôtre Auteur ne croit pas * qu'il faille les avancer aussi nuëment qu'on a accoûtumé de le faire. C'est pourquoi il emploie le reste de la Section 4. du I. Livre, à montrer jusqu'où elles prouvent cette verité.

5. Le troisiéme Principe de la connoissance de la divinité de l'Ecriture, consiste dans les choses mêmes. † Il y a dans l'homme une faculté, propre à former des idées des choses & de la Verité. L'Esprit comprend ce qui est intelligible ; la Raison tire ses consequences de la liaison qui est entre *les* veritez; le Corps qui est joint à l'Esprit, lui fait appercevoir les choses sensibles & corporelles ; & les lumieres de la Conscience font distinguer le bien d'avec le mal.

Pour exciter dans nôtre esprit les idées de la Religion & de son objet, nous avons besoin d'instruction, & comme les paroles peuvent être équivo-

* *Pag.* 55. † *Pag.* 85.

voques, il faut que ce soit la nature même des choses qu'elles expriment, qui limite leur signification. Il est souvent parlé dans l'Ecriture des *yeux*, des *bras*, de la *colere*, des *desirs* de Dieu, &c. On y trouve diverses façons de s'exprimer empruntées de l'usage & des coûtumes des Orientaux, & particuliérement des Juifs; qu'il faut réduire à un sens raisonnable, à moins que de vouloir tomber dans plusieurs absurditez. Nous concevons clairement, que Dieu est un Etre souverainement parfait; & par consequent, lors que les termes de l'Ecriture lui attribuent quelque chose d'humain, la nature même de Dieu nous oblige à entendre ces termes d'une maniére qui réponde à la dignité du sujet.

6. Nôtre Auteur ne croit pas que l'on doive rien croire, ni rien craindre, contre ces Principes; d'où il prend occasion * de réfuter plusieurs imaginations superstitieuses du peuple, qui se laisse épouvanter mal à propos par les Astrologues, à la vuë d'une Comete, ou de quelque autre changement dans le ciel, ou par des discours du pouvoir des Magiciens, ou du Démon. Ce n'est pas qu'on révoque en doute qu'il y ait des Magiciens, à qui Dieu permet quel-

* *Pag*. 91.

quefois de faire divers prodiges, par le secours du Démon. On ne doute pas même que la Messe de *S. Antoine de Padoue* ne puisse épouvanter les voleurs & les déserteurs d'un Convent, & les forcer d'y retourner, par un juste jugement de Dieu; quoi qu'on ne croie pas qu'il faille attribuer cette vertu à cette Messe, ni qu'elle ait ce pouvoir sur ceux qui abandonnent le Convent pour de bonnes raisons.

7. Mais comme tous ces Principes seroient inutiles, si on ne s'en servoit; M. Hulsius fait voir * dans les trois derniéres Sections du Livre I. jusqu'où la Raison peut conduire un Païen même, dans la connoissance de Dieu & de son devoir. Il est vrai cependant que les Infideles se sont étrangement égarez, dans la recherche de la Verité; mais cela ne doit pas tant être imputé à leur Raison, qui est toûjours un Principe assuré, qu'à leur raisonnement qu'ils ont mal conduit.

8. La Verité peut être considerée en quatre maniéres, à leur égard; ou comme inaccessible & imperceptible; ou comme douteuse & ambiguë; ou comme reconnoissable, en la recherchant avec application; ou enfin comme claire, & suffisamment connuë. Ils pré-voient

* Pag. 117.

voient aussi observer quatre Regles, qui les auroient indubitablement garantis de l'illusion. Ils devoient borner leur curiosité, & leurs recherches à l'égard des choses impénetrables, & ne s'y point fatiguer vainement ; ils ne devoient rien prononcer sur des choses douteuses, avant que de les avoir approfondies ; ils ne devoient point précipiter leur jugement, sur celles qu'ils pouvoient connoître ; & enfin ils devoient suivre les lumiéres de leur Raison, comme un guide assuré, dans celles qu'ils connoissoient évidemment, sans écouter ni la coûtume, ni les préjugez, ni leurs passions.

Ce n'étoit donc pas tant à leur Raison, qu'au mépris de ces Régles, si certaines & si aisées à observer, qu'ils devoient attribuer leurs erreurs ; puis qu'ils n'y sont tombez que pour avoir voulu connoître ce qui est au dessus de l'Esprit humain, ou pour avoir négligé l'étude de la Verité, ou pour s'être volontairement précipitez dans des jugemens témeraires, ou pour avoir méprisé la Verité qu'ils connoissoient, en lui préferant le mensonge. Plusieurs d'entre eux ont connu l'unité de Dieu, mais cela ne les a pas empêchez de multiplier l'objet de leur culte. Les autres ont été persuadez de l'immorta-

lité de l'ame, mais Caton, Ambraciote, Cleombrote, &c. n'en furent pas plûtôt convaincus, par la lecture du Livre de Platon sur ce sujet, qu'ils se donnerent la mort.

9. Tous en géneral sont convenus que la Vertu est préferable au Vice, & presque tous ont préferé le Vice à la Vertu. On ne peut rien lire de plus beau, que ce que disoit Ciceron sur ce sujet: * *La droite raison est une Loi certaine, qui est conforme à la nature, qui est dans tous les hommes, qui est constante & éternelle, qui appelle les hommes à leur devoir par ses commandemens, qui les éloigne de la fraude par ses defenses; qui ne commande point inutilement aux gens de bien, & qui n'autorise les méchans, ni par ses Loix, ni par ses défenses. Il n'est permis ni de déroger à cette Loi, ni de l'abolir entiérement; le Senat, ni le Peuple ne peuvent dispenser de lui obeir: elle n'a point besoin d'interprete; elle n'est point autre à Rome, autre à Athenes, autre à present, autre dans la suite du temps. Cette Loi éternelle & immuable oblige tous les peuples, & les obligera dans tous les siecles. Dieu qui en est l'inventeur & l'interprete & qui l'a publiée, sera toûjours le seul Maître, & le seul Souverain des hommes.*

* *De Rep. L. III.*

mes. Quiconque ne lui obeïra pas renon- cera à sa propre nature, se dépouillera de l'humanité, & en sera puni par là même très-rigoureusement, quand il éviteroit d'ailleurs tout ce qu'on appelle supplice.

Mais ce beau Principe n'empêcha pas Carneade de soûtenir publiquement dans Rome, *qu'il n'y a aucun droit naturel, & que si la Justice fait négliger ses propres interêts en recherchant l'utilité & la commodité des autres, c'est une pure extravagance. Si tous les peuples,* disoit-il, *& les Romains même, qui possedent l'Univers, vouloient suivre la Justice, & restituer à chacun ce qui lui appartient, dont ils se sont rendus les maîtres par la violence & par les armes, ils retomberoient bien tôt dans la pauvreté. S'ils le faisoient, on les appelleroit à la verité justes, mais ils devroient cependant passer pour des foux, de préferer l'utilité & les interêts des autres aux leurs propres. Puis donc que la Justice ne peut être une folie, il est manifeste qu'il n'y a point de Justice, & qu'il n'en faut point garder.* Il est vrai que ce Philosophe n'avançoit ces maximes étranges, que pour défendre son dogme, *qu'on ne peut rien connoître assurément*; mais Ciceron ne l'a pû réfuter.

Les autres sont encore allez plus

loin, en soûtenant que la *nature* est la seule Loi qu'il faut écouter; mais si cela étoit, à quoi serviroit la Raison; dont l'empire s'étend sur les passions & sur les actions? Il faut obeïr aux inclinations de la Nature, lors qu'elles sont justes; mais il faut écouter la Raison, dès qu'elles s'éloignent de la Justice.

Les *Stoiciens* ont cru qu'il falloit abolir les passions, qu'ils appelloient des maladies de l'ame contractées par un faux jugement; mais qu'un homme sage pouvoit guerir, en ne reconnoissant ni bien ni mal, & en ne se laissant toucher ni de desir, ni de crainte, ou d'aversion; ni de joie, ni de douleur, à la présence d'aucun objet. Mais ils devoient en même temps exterminer le genre humain, puis que les passions sont fondées dans la nature même des animaux, comme *Lactance* l'a remarqué, après plusieurs autres.

Les *Peripateticiens* ne se font pas beaucoup mieux servis de leur Raison, en disant que la vertu consiste dans une juste médiocrité de l'usage des passions; puis qu'il y a des occasions où la moindre joie, ou la moindre tristesse, le moindre desir, ou la moindre aversion, seroient criminelles. Il n'est jamais permis de se réjouir le moins

du

du monde du mal qui arrive à un autre, ni d'avoir du chagrin de son bonheur : & l'on ne peut au contraire trop se réjouïr de voir la liberté & le bonheur d'un peuple rétablis par l'oppression d'un Tyran, selon le même Lactance.

II. Les hommes avoient donc besoin du secours de quelque autre Principe pour se conduire, que de la Raison. C'est pourquoi Dieu leur a accordé la Révelation ou l'Ecriture, qui contient la Raison dans ses justes bornes, & qui lui découvre les Régles infaillibles de la Verité & de la Sainteté.

1. Il ne faut que considerer le changement heureux, qui est arrivé dans le monde, depuis que l'Ecriture y a été connuë, par la prédication de l'Evangile; pour être convaincu de la nécessité, & de l'utilité de ce grand Principe de la connoissance de Dieu. La Révelation n'eut pas plûtôt confirmé les veritez, que la Raison insinuoit touchant l'unité de Dieu, sa Providence, & la création du monde; touchant la Vertu & le Vice, & la recompense ou la punition qui les suivent, &c. que l'on vit les uns reconnoître ces veritez, & se soûmettre à une direction si juste; & que du moins ceux qui ne se

porterent pas à l'amour de Dieu, & au mépris des voluptez criminelles, se rangerent à quelque honêteté exterieure, & aux vertus civiles qui rendent la Societé agréable.

2. Mais quand on vient à considerer la nature des choses mêmes, que la Raison insinuë, & que la Révelation confirme; il est impossible de n'en demeurer pas persuadé. Lors qu'on examine la nature des choses, qu'on avoit cruës d'abord sur l'autorité, ou sur le rapport de la Révelation, & que l'on voit qu'elles s'accordent avec les lumiéres de la Conscience; l'esprit se trouve pleinement convaincu, & il ne peut sans se faire violence, résister à la force de la Verité. Outre cela la consideration de la nature des choses, que la Raison & la Révelation nous découvrent, n'influë pas seulement sur la connoissance de la Verité, mais elle nous découvre même le veritable sens de la Révelation.

On a déja remarqué * que les expressions de l'Ecriture sont quelquefois équivoques, & qu'il faut souvent les entendre figurément. Il faut donc que la nature même des choses, & les circonstances du discours en découvrent le veritable sens. Lors que l'Ecri-

* Pag. 85. 140.

criture attribuë à Dieu la présence en tous lieux, & qu'on vient à considerer que Dieu est un Esprit, on reconnoît que cette présence infinie, n'est pas une proprieté éternelle de son Essence; puis qu'on la peut fort bien concevoir sans Lieu & sans Corps; & qu'ainsi ce n'est qu'une nouvelle proprieté qu'il a acquise depuis la création des corps, qui occupent seuls de la place, & qu'il conserve par son Essence & par sa Puissance qui leur sont présentes par tout l'Univers. Il s'ensuit même, selon nôtre Auteur, * que la présence de Dieu n'est pas actuellement infinie, puis que l'espace n'est pas actuellement infini.

La connoissance de la nature des choses ne nous fait pas seulement comprendre les termes de l'Ecriture, qui ont quelque ambiguité, ou quelque obscurité; elle nous découvre encore les consequences légitimes, qu'on en peut tirer. Par exemple, à moins que de savoir ce que c'est *qu'être le Dieu de quelcun*, il est impossible de comprendre la solidité des consequences que Jesus Christ tire de ces paroles: *Je suis le Dieu d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob*, pour prouver l'immortalité de l'ame & la résurrection.

Il y a néanmoins des mysteres dans les

* Pag. 88.

la Théologie, comme celui de la S. Trinité, dont on ne peut raisonner sans témerité, selon nôtre Auteur. Ceux qui décident qu'il y a entre les Personnes divines une distinction *réelle* ou *modale* pechent, selon lui, dans l'excès: comme ceux qui disent qu'il n'y a qu'une distinction de *raison* pechent dans le défaut. Ce ne sont que des paroles en l'air, qui ne signifient rien, que de dire avec *Scot*, qu'il y a une distinction *formelle*, ou avec d'autres une distinction *personnelle*. Le plus sûr dans cette occasion, est de s'en tenir aux propres termes de l'Ecriture.

3. Après avoir examiné ce que la consideration des choses en elles mêmes contribuë à l'intelligence de l'Ecriture, M. Hulsius vient * aux usages de la Raison à cet égard. C'est elle qui rassemble ce qui se trouve dans les Sciences, & dans les Histoires, pour éclaircir ce qu'il y a d'obscur. Comment, par exemple, comprendre ce que l'Ecriture dit de l'adoption & de la régeneration des fidelles, sans connoître l'ancien Droit des adoptions, & du rétablissement dans les Droits de sa naissance, que les Jurisconsultes appellent une régeneration? Il y a une infinité de choses, sembla-

* *Pag.* 144.

biables dont l'intelligence dépend de la connoissance des coûtumes anciennes.

C'est encore la Raison, qui compare les textes paralleles ensemble, pour les éclaircir; qui examine les Versions sur les Originaux; qui réduit les préceptes & les doctrines à l'analogie ou au juste rapport qu'elles ont avec la Verité; qui en tire les consequences légitimes; qui enfin interpose son jugement, pour nous faire acquiescer à ce que nous croïons, & pour nous faire rejetter ce que l'erreur insinuë.

4. Mais le principal usage de la Raison * est de nous convaincre de la divinité de l'Ecriture. Lors qu'un Païen demande des preuves du Christianisme, on ne peut pas raisonnablement exiger de lui qu'il croie que l'Ecriture est divine, parce qu'elle le dit, ni parce que l'Eglise le croit. Il faut qu'il en examine les preuves, sans quoi son esprit n'en seroit jamais convaincu. Il est vrai que l'Ecriture renferme en elle même ces caracteres, & qu'elle les expose devant le Tribunal de la Raison; mais on ne peut pas contester que ce ne soit la Raison, qui les examine & qui les reçoit. Quelques caracteres de divinité qu'ait

* Pag. 150.

qu'ait la Révelation; c'est à la Raison à rechercher & à décider, par ses Principes, si ces preuves suffisent pour prouver son origine, avant que d'y acquiescer; & c'est proprement du jugement qu'elle en fait, que résulte la foi. Il est vrai qu'un homme du commun peut être si persuadé de la divinité de l'Ecriture, qu'il est souvent plus disposé que les plus éclairez à souffrir la mort, pour soûtenir *cette* verité; quoi qu'il n'ait peutêtre jamais réflechi sur les caracteres de sa divinité, & qu'il ne puisse pas résoudre par son raisonnement les difficultez, que les ennemis de la Religion lui pourroient proposer. M. Hulsius ne croit pas * qu'il faille tellement attribuer ce courage & cette persuasion à un secours extraordinaire du S. Esprit, qui le fortifie dans cette occasion; qu'on en vienne à dire, que sa foi n'est pas fondée sur la Raison. Cet homme, tout simple qu'il est, a compris la verité & l'équité des enseignemens de l'Ecriture; & les principes de la verité & de l'équité, qui sont naturellement dans sa Conscience, lui ont fait reconnoître la même chose dans ce Livre sacré, & obligent sa Raison à le respecter plus que toute autre chose.

* Pag. 154.

En effet quelque sensibles que soient les caracteres de divinité, dont l'Ecriture est remplie, ils ne se font pas sentir par eux mêmes. C'est une démonstration pour un Chrétien, que tout Livre, tel qu'est celui de l'Ecriture Sainte, qui comprend des prédictions d'évenemens libres & éloignez, est un Livre divin. Mais cette démonstration est une production de la Raison, & non pas de l'Ecriture; car on ne reconnoît pas la divinité de l'Ecriture, pour voir qu'elle est remplie de prédictions; mais seulement aprés que la Raison nous a découvert, que c'est une action de Dieu seul que de prédire l'avenir.

C'est ce qui fait établir la Raison à nôtre Auteur, pour le premier Principe de la connoissance de la divinité de l'Ecriture. * Il est persuadé 1. que c'est sur ce fondement que l'Ecriture elle même appelle la foi, *un service raisonnable*; qu'elle demande de *l'intelligence en tous & en toutes choses*, qu'elle dit que la Parole de Dieu *pénetre jusque dans les moüelles*; qu'elle est *gravée sur le cœur*; & qu'elle se fait approuver à la Conscience de tous les hommes; effets, qui font voir la liaison de la Verité révelée avec la Raison.

2. Que c'est pour la même raison que

* Pag. 155.

que Dieu nous ordonne d'examiner les Esprits, pour voir s'il les a autorisez ; ce qui ne regarde pas seulement les dogmes, aprés que l'on a reconnu la verité de l'Ecriture, mais la premiére persuasion même de cette verité ; puis qu'on ne lui donne pas cette autorité sans fondement, & sans être auparavant persuadé qu'elle la mérite.

3. Que quiconque considerera l'homme, qui est une créature raisonnable, découvrira aussitôt que la constitution de son esprit est telle, qu'il lui est impossible d'acquiescer sincerement à aucune doctrine, sans l'avoir considerée.

4. Que lors même qu'il faut suspendre sa Raison & la soûmettre à des ordres de Dieu, dont on ne comprend pas le fondement ou les desseins ; c'est la Raison qui l'ordonne, persuadée qu'il n'y a aucun peril à croire Dieu, qui est infaillible ; & qui peut avoir des desseins & des vuës, qu'il n'est pas nécessaire que nous approfondissions.

5. L'Auteur fait encore voir, * dans la cinquiéme Section, que ce qu'on dit des caracteres interieurs de la divinité de l'Ecriture n'est point contraire aux Principes qu'il soûtient ; puis qu'aprés tout il faut que la Raison apperçoive ces caracteres, qu'elle en juge & qu'elle

* Pag. 160.

le les approuve, avant que de s'y rendre.

6. Mais quoique le Principe de la Raison paroisse solide, & suffisant, pour se convaincre de la divinité de l'Ecriture Sainte; il y a d'autres Théologiens qui le rejettent, & qui croient que c'est le S. Esprit, qui nous en persuade immédiatement. C'est ce qui oblige nôtre Auteur à examiner quelle part le S. Esprit peut avoir dans la production de cette persuasion. Il reconnoît d'abord * qu'il n'y a que les Pelagiens, qui excluent l'action du S. Esprit de la régeneration du cœur de l'homme. Mais on ne peut pas inferer de là que le S. Esprit soit l'argument, le motif, ou le moien, qui excite en nous la persuasion de la Verité. Il peut bien découvrir ou accompagner la lumiére, qui est dans l'argument, pour nous faire acquiescer; mais il n'est pas cette lumiére. Quelque effort qu'il fasse sur nôtre cœur, la Raison a toûjours droit de l'examiner, pour voir si ses mouvemens viennent de la part de Dieu, avant que de s'y soumettre.

Cela est si constant, selon M. Hulsius, que croire au S. Esprit, sans être convaincu par des raisons, c'est être *Enthousiaste*, & à deux pas du *Scepticisme*, ou

* *Pag.* 165.

ou de l'indifference pour la Religion ; parce que si l'on suppose que la Raison nous dicte une chose, & que l'Esprit nous en dicte une toute opposée, il faut que nous demeurions incertains lequel nous devons croire. Cette disposition conduiroit même à *l'Epicureïsme*, puisque nôtre régeneration étant toûjours imparfaite pendant cette vie ; les passions nous agiteroient toûjours, sans pouvoir être réglées. On tomberoit enfin dans l'Atheïsme, qui ne peut être vaincu que par la Raison.

7. Ceux qui sont dans cette opinion n'appellent pas veritablement leur foi un Enthousiasme, mais un goût de la Verité, & un entretien avec Dieu ou avec son Esprit, qui les persuade. M. Hulsius, ne nie pas * que ces façons de parler ne se trouvent dans l'Ecriture, mais il soûtient que c'est en un autre sens ; comme on le pourra voir dans l'Auteur.

Dans les neuf Sections suivantes, l'Auteur réfute les Catholiques Romains, qui veulent que l'on soumette sa Raison à l'Eglise, & quelques autres, dont la doctrine n'est pas conforme aux Principes de cet Ouvrage. On ne peut pas s'étendre là-dessus, de peur d'être excessivement long.

2. Jo-

* *Pag.* 172.

2. JOHANNIS REGII *Philosophiæ Doctoris ac Professoris, de modo percipiendi S. Scripturæ Divinitatem Liber, in quo ea potissimùm quæ nuper de hac materiâ Cl. Hulsius disseruit examinantur & refutantur,* Franequeræ, apud Henricum Amama, & Zachariam Tædama. 1688. *in* 12. pagg. 149.

M. REgius, Professeur en Philosophie à Franeker, a fait voir dès l'année 1686. le parti qu'il prend sur la question du Principe de la connoissance de la Divinité de l'Ecriture, dans un Sermon sur Coloss. II: 8. qui a pour titre : *Avertissement nécessaire contre le Jugement & la Souveraineté de la Raison sur l'Ecriture & les veritez divines*, comme on l'a pû voir Biblioth. Tom. VI. pag. 431.

On trouve dans les IV. premiers Ch. une explication des Principes de la connoissance de la Verité, & des moiens dont l'esprit de l'homme se peut servir, pour y parvenir. On n'y reconnoît que deux Principes de cette connoissance, qui sont les Notions communes, & un témoignage digne de foi; mais on y admet trois moiens pour y parvenir; l'Intelligence, le Raisonnement & la Foi.

L'Au-

ce n'est pas avec le même degré de certitude. Les choses qu'il sent, & qu'il comprend sans Raisonnement, sont les plus assurées. Celles qu'il sait par démonstration, ne sont pas si certaines, parce que le raisonnement est sujet à l'erreur; & que plus une verité s'éloigne de son Principe, plus elle est obscure.

Après cela l'Auteur propose l'état de la Question, * qui n'est pas, *si c'est* la seule Raison qui connoît la divinité de l'Ecriture Sainte, & qui en est convaincuë ? Cela est sans contestation. Mais on demande si la Raison n'en peut être persuadée, qu'en raisonnant, & en conferant les caracteres de divinité, qui sont dans l'Ecriture, avec les veritez naturellement connuës ? M. Hulsius a pris l'affirmative, mais M. Regius est pour la negative, & soûtient que *ce n'est que par le témoignage du S. Esprit.*

Mais de peur de passer pour Enthousiaste, il déclare qu'il n'entend pas par ce *témoignage*, un discours du S. Esprit qui assure les fideles que l'Ecriture est divine; mais seulement une operation efficace du S. Esprit sur les ames, qui les met en état de comprendre sans démonstration cette verité,

* *Pag.* 22.

rité; en forte qu'on ne peut appeller cette operation un témoignage, que par métaphore. Il ne nie pas non plus que l'Ecriture n'ait en elle même assez de preuves de sa divinité, pour en convaincre l'homme par la Raison; mais il soûtient que sa Raison est trop foible pour les comprendre, sans cette operation du S. Esprit, qui la convainc immédiatement par sa propre lumiére, & qui n'y emploie aucunes preuves, ni aucuns argumens.

C'est pour prouver cette opinion, que nôtre Auteur entreprend de montrer que la persuasion d'une verité, sans le secours du raisonnement est *possible*, qu'elle est *probable*, & enfin qu'elle est *nécessaire* dans cette occasion. Il met parmi les veritez, que nous connoissons sans raisonner: 1. Les premiers Principes: 2. La connoissance d'un Dieu, Dieu aiant laissé assez de lumiére dans l'esprit de l'Homme après le peché, pour pouvoir connoître une verité si nécessaire & si évidente; en sorte que pourvû qu'on lui dise en une Langue qu'il entende: *il y a un Dieu*, il faut qu'il en demeure d'accord malgré lui. Autrement, „ dit M. Regius, s'il falloit toûjours „ emploier le raisonnement pour se „ convaincre de l'existence de Dieu, „ il y auroit beaucoup de gens qui

„ pourroient ne le connoître pas, puis
„ que chacun a le pouvoir de suspen-
„ dre son raisonnement. 3. Les Prophetes n'ont pas pû, selon lui, se convaincre par le raisonnement, que c'étoit Dieu qui parloit à eux ; parce qu'il leur apparoissoit souvent en songe, ou dans quelque vision, où ils n'étoient pas en état de raisonner. Ce sont autant de Démonstrations, à l'égard de cet Auteur, que nous connoissons plusieurs veritez immédiatement. Qui est-ce après cela, ajoûte-t-il, * qui oseroit nier que le S. Esprit ne puisse élever nôtre ame à un si grand degré de perfection, qu'il y ait, entre elle & la divinité de l'Ecriture, une telle proportion, qu'elle soit frappée de ses raisons, en sorte qu'elle ne puisse s'empêcher d'y acquiescer ?

Aprés avoir montré que cela n'est pas impossible, dans ses hypotheses, il dit que cela est fort probable, & *qu'il* est digne de Dieu d'en user de cette maniere ; parce qu'il y va de sa gloire, qu'il fasse connoître sa Puissance en nous convaincant immédiatement ; & que cela fait voir l'efficacité de sa parole, qui n'a pas besoin que nous raisonnions, pour nous persuader.

Mais outre la possibilité, & la proba-

babi-

* Pag. 31.

babilité, cette persuasion immédiate, qui exclut le raisonnement, paroît nécessaire à nôtre Auteur; (a) parce que l'Ecriture parle de l'Homme, à l'égard des choses spirituelles, comme d'un aveugle, ou comme d'un mort, & qu'elle dit que Dieu le vivifie, & l'illumine, lors qu'il le convertit. On ne doit pas étendre ces lumiéres, que le S. Esprit donne immédiatement, aux choses naturelles; car l'experience fait voir, que les gens de bien n'ont pas plus d'esprit à cet égard, & qu'ils en ont souvent moins que les infideles. Mais le grand argument, pour prouver que cette connoissance se produit par l'action immédiate du S. Esprit, est que si on y pouvoit parvenir par la Raison, ce ne pourroit être que par une Démonstration *à priori*, les Principes ne se pouvant connoître autrement, ce qui est impossible.

Si ce sentiment (b) n'a pas paru solide, à M. Hulsius, c'est à la Philosophie de Descartes qu'il s'en doit prendre, selon son Adversaire. Elle enseigne que l'ame a le pouvoir de former des idées de toutes les choses dont l'Ecriture Sainte parle, lors que les yeux ou les oreilles, qui la lisent ou qui l'écoutent, lui en présentent

(a) *Pag.* 37. (b) *Cap.* IX. & *seqq.*

l'occasion; & que nous avons dans l'esprit les Principes de ce qui est veritable, sur lesquels il examine toutes les veritez, & discerne ce qui est vrai d'avec ce qui est faux; en sorte que lors que l'Ecriture lui en présente l'occasion, il forme les idées des choses spirituelles, qu'il ramene à ses Principes.

M. Regius dit, pour détruire cette doctrine, que toutes les Sciences, qui sont d'une nature differente & qui ne dépendent point les unes des autres, ont des Principes differens, & ne sont point subordonnées l'une à l'autre; & qu'ainsi la Théologie surnaturelle ne peut pas avoir les mêmes Principes que la naturelle, qui est fondée sur la Raison. Il le prouve par l'autorité de quelques Théologiens Réformez, qui disent que la Révelation est le premier Principe de la Foi; d'où il conclut que *la divinité* de l'Ecriture ne peut se démontrer, par la seule Raison. La seconde preuve qu'il en apporte, est que la Raison est tout autrement corrompuë, que ne le dit M. Hulsius, & qu'il ne lui reste aucune idée des choses divines. M. Regius reconnoit bien que tous les hommes comprennent les Notions communes, & l'existence de Dieu; mais ce n'est

n'est pas là apparemment ce qu'il appelle des choses divines ; car à l'égard de ces derniéres, il n'y a plus rien dans l'esprit de droit, ni de veritable. Il n'en veut pas être cru sur sa parole, il cite * la *Confession Flamande*, *Junius & Burman*, qui ont dit la même chose avant lui : d'où il conclut *hardiment que c'est renoncer à la Religion Réformée, que d'avoir d'autres sentimens.*

M. Hulsius étoit demeuré d'accord que la Raison avoit besoin du secours du S. Esprit, pour comprendre les veritez divines ; mais comme il ne faisoit consister ce secours, qu'en ce que le S. Esprit bannit de nos entendemens les préjugez, & les passions qui naissent d'une mauvaise disposition : cela ne suffit pas, selon M. Regius ; † il faut de plus qu'il mette immédiatement dans nos ames des veritez propres à nous convaincre de la divinité de l'Ecriture. Après cela il demande si ces veritez sont distinctes de celles qui sont dans l'Ecriture, ou non ? Si elles le sont ; c'est l'Enthousiasme pur ; si elles ne le sont pas, elles sont inutiles, & il n'est pas croiable que le S. Esprit les mette en usage, puis qu'on pourroit aussi facilement se convaincre sans elles de

S 3

(a) Pag. 59. 60. † Pag 82.

de la divinité de l'Ecriture. Mais quand même on accorderoit le premier, il ne s'ensuivroit pas que la Raison seule s'en pût assurer.

De plus la Parole de Dieu, qui est la semence incorruptible de la régeneration, est active & féconde dès le premier moment de sa conception. Or si l'illumination du S. Esprit ne sert qu'à rendre l'homme capable de se convaincre de la divinité de l'Ecriture par le raisonnement, pourquoi l'Ecriture seroit-elle comparée à la semence, puis qu'elle tireroit sa vertu d'ailleurs? L'Ecriture ne seroit pas alors le principe de la vie spirituelle; ce ne seroit qu'un instrument, dont le S. Esprit se serviroit pour exciter cette vie spirituelle, qui seroit cachée dans la Raison même.

M. Regius emploie tout le Chap. XII. à tirer ces consequences de l'opinion de son Adversaire, il prétend 1. Que la persuasion de la divinité de l'Ecriture ne seroit qu'une science naturelle, qu'on ne pourroit pas appeller Foi; 2. Que l'autorité de l'Ecriture seroit nulle, sans celle de la Raison; 3. Que l'Ecriture seroit sujette au jugement de la Raison; 4. Que la Raison en seroit l'interprete; 5. Qu'enfin la Raison seroit le Juge des Controverses.

Dans

Dans le Chapitre suivant, il répond aux preuves de M. Hulsius. On peut assez conjecturer par ses principes quelles peuvent être ses réponses. Prévoiant au reste qu'on lui objecteroit qu'en disputant contre la Raison, il établissoit une Théologie destituée de raison, il proteste dans le Chap. XIV. 1. Qu'il reconnoît dans la Théologie tous les usages, que les Théologiens Réformez ont jamais attribuez à la Raison. 2. Que l'entendement une fois éclairé immédiatement par le S. Esprit, d'une verité révelée, peut parvenir à la connoissance des autres veritez révelées, par le raisonnement. 3. Que la Raison éclairée de la sorte prouve démonstrativement, que plusieurs veritez revelées sont conformes aux premiers Principes ; & que les veritez sont tellement liées ensemble, que les mystéres mêmes ne sont pas contraires à la droite Raison. 4. Que la Raison règle nôtre culte, & qu'encore qu'elle ne suffise pas d'elle même, pour démontrer la divinité de l'Ecriture, elle est tout à fait nécessaire pour acquiescer à la Révelation ; aucun Théologien, ni aucun Chrétien ne pouvant être dépourvû de raison, dans les choses de la Foi.

Enfin dans le Chap. XV. il rapporte

te des témoignages de quelques Théologiens Réformez, pour faire voir qu'il ne s'éloigne point des sentimens reçus.

XII.

FRANCISCI BURMANNI *Exercitationum Academicarum Pars prior.* in 4. pagg. 344. *Pars Posterior.* pagg. 502. Roterod. 1688.

L'Auteur de ces Dissertations est assez connu d'ailleurs, par son Systeme de Théologie, & par son Commentaire Flamand sur Samuël. Cet Ouvrage, que l'on publie après sa mort, est composé de deux Parties, dans la premiére desquelles il y a quatre Disputes sur *la Providence*, dix sur *la Justification*, & vint-six sur les Prophetes, où l'Auteur fait l'Analyse d'Hosée, de Joël, d'Amos, d'Abdias, de Jonas, de Michée, & de trente-trois Chapitres d'Esaïe. Il suit en tout cela les principes des Cartesiens & des Cocceïens. La II. Partie contient neuf Disputes des *Synagogues*, dix-huit des Ministres extraordinaires du Nouveau Tstament, deux du temps que Jesus-Christ a vécu en terre & de sa dernié-

re

re Pâque & dix-huit de la Cene. On ne peut pas s'arrêter à donner l'Extrait des Traitez purement Théologiques, parce qu'ils ne contiennent rien de particulier ; mais on donnera celui des Traitez de la Synagogue, & des Ministres du N. T.

I. 1. L'AUTEUR remarque que quelques uns distinguent sans fondement le nom de Synagogue de celui *d'Eglise*, qui est aujourd'hui consacré à désigner les Assemblées religieuses des Chrétiens, & rapporte les differens noms, que l'Ecriture donne à ces sortes d'Assemblées. Il croit que l'Ecriture & les Auteurs Ecclesiastiques appellent quelquefois les Synagogues des *Oratoires* προσευχαί; quoi qu'il semble, par la description qu'*Epiphane* fait des Oratoires, après *Appion* & *Joseph*, que c'étoient des lieux très-differens. Les Synagogues étoient des maisons publiques, où l'on s'assembloit pour expliquer la Loi & les Prophetes ; au lieu que les Oratoires, ou Proseuques étoient des lieux exposez à l'air & au soleil, comme une Cour, & qui étoient ordinairement hors des Villes. Les hommes & les femmes se pouvoient placer indifferemment dans les Oratoires, comme on le voit Act. XVI: 13, au lieu qu'ils étoient séparez dans les Synagogues,

Si l'on en croioit Philon & Joseph, les Synagogues auroient été établies par *Moïse* même, afin que le peuple s'y assemblant les jours de Sabbat, entendît la lecture & l'explication de la Loi. Quelques Chrétiens, comme *Louis du Moulin*, (*a*) ont été de ce sentiment & ont cité Lev. XXIII: 3. & Deut. XXXI: 10, 11, 12. pour l'appuier; mais il n'est parlé dans le premier de ces passages que de solemniser le Sabbat, sans parler d'Assemblée: & il est seulement dit dans le second, qu'on devoit lire la Loi publiquement tous les sept ans, dans le lieu que Dieu choisiroit pour son Sanctuaire.

Quelques autres veulent qu'il y eût des Synagogues du temps de *David*, à cause de ce qu'il dit au Ps. LXXIV: 8. que les ennemis du peuple de Dieu avoient brûlé les Synagogues, mais sans s'arrêter à ce que les LXX. ont traduit ce texte: *faisons cesser les jours de fête*, Burman croiroit plûtôt, après *Cocceius*, qu'il faudroit prendre ces termes comme une prédiction, parce qu'il n'étoit rien arrivé de pareil du temps de David. (*b*) *Bochart* croioit que ce Pseaume, aussi bien que le LXXIX, & le LXXX. parlent de la désolation de Jerusalem & du Temple; & qu'il

(*a*) *Paraenes. c.* 20 (*b*) *Boch. Hier. l.* 3. *c.* 29.

qu'il faut entendre par cet *Asaph*, auquel ils sont attribuez, quelqu'autre Prophete que celui qui vivoit du temps de David. D'autres veulent, que ce Pseaume aît été composé après la persecution *d'Antiochus l'illustre*; mais cette derniére opinion paroît perilleuse, parce qu'il n'y eut plus de Prophetes depuis Malachie, & Nehemie.

Il n'y a pas plus d'apparence qu'il y eût des Synagogues du temps de *Josaphat* & de *Josias*, puisque le premier fut obligé d'envoier des Sacrificateurs & des Levites dans les Villes de Juda, avec le Livre de la Loi, pour instruire le peuple 2 Chron. XVII: 7. & que le Souverain Sacrificateur *Hilkija*, aiant présenté au second le Livre de la Loi, qu'il avoit trouvé dans le Temple, il en fut surpris. En effet on ne trouve pendant tout ce temps aucunes Assemblées, que celles qui se faisoient trois fois l'an à Jerusalem, pour offrir des sacrifices, & pour chanter quelques Pseaumes depuis David. Tout le culte du Sabbat ne consistoit qu'à se reposer, & à méditer sur la bonté de Dieu, en son particulier ou dans la famille.

C'est ce qui oblige Burman à rapporter le commencement des Synagogues au tems *d'Esdras* & de *Nehemie*,

 plus

plus de mille ans après que la Loi fut donnée. C'est aussi le sentiment de quelques Juifs, comme *d'Elie*; on en peut voir les raisons dans l'Auteur. *

2. Les plus anciennes Synagogues étoient hors des Villes, ce que les Juifs pratiquoient, selon quelques uns, pour imiter le Patriarche Isaac, dont il est dit, *qu'il sortit vers une fontaine pour prier*. Genes. XXIV: 62, 63. Cependant ils bâtirent dans la suite leurs Synagogues dans les Villes, & même dans le lieu le plus élevé, à l'imitation du Temple, & avec une architecture aussi semblable qu'il se pouvoit.

On s'asseioit par ordre dans les Synagogues; les plus âgez près du lieu où l'on serroit la Loi, aiant le visage tourné vers le milieu de l'Assemblée; & en suite le peuple tourné vers l'armoire de la Loi. Il y avoit une estrade entre le peuple & les Anciens, où on lisoit la Loi, & où l'on prêchoit. Les femmes étoient aussi séparées des hommes par une balustrade. On peut voir dans † l'Auteur l'ordre des premiéres Assemblées des Chrétiens, qu'il rapporte par occasion.

Ces Synagogues se multiplierent extrémement; quelques uns prétendent qu'il y en avoit sept sur la seule montagne

* *Ibid. p. 11. p. 10.* † *Pag. 17.*

tagne de Sion, qu'ils disent qui sont designées par *ces sept Colomnes, sur lesquelles*, il est dit, *que la Sagesse a bâti son Temple*, ou son Palais; parce qu'il y avoit dans châque Synagogue une Colomne, sur laquelle le Docteur qui devoit parler en public montoit. On croit que du temps du second Temple, il y avoit à Jerusalem 460. Synagogues, dont chacune avoit une *maison du Livre*, c'est à dire, où l'on lisoit l'Ecriture; & *une maison de doctrine*, c'est à dire, où l'on enseignoit les Traditions. On dit même que ces Synagogues s'augmenterent jusqu'au nombre de 480.

Les Rabbins n'accordoient pas le droit à tous les lieux d'avoir une Synagogue: il n'y avoit que les Villes & les gros Bourgs qui eussent ce privilege. Mais ils accordoient le titre de gros Bourg au moindre hameau, pourvû seulement qu'il s'y trouvât dix personnes de quelque considération, qu'ils appelloient *des gens de loisir*, ou *d'étude*, sur quoi on peut voir le Tom. X. de cette *Bibliotheque*, pag. 101.

3. L'Auteur en parle assez au long dans sa troisiéme dispute, & leur attribuë le Gouvernement de la Synagogue; mais on ne s'y arrêtera pas, par-

publiques au nom du peuple dans la Synagogue, & le peuple répondoit *Amen*. On peut voir ces priéres, qui sont au nombre de dix-huit, dans *le Seder Tephilloth* des Juifs. M. Burman croit * qu'elles sont plus anciennes que l'Evangile; que Jesus-Christ même s'en est servi lors qu'il a frequenté les Synagogues, & que l'Oraison Dominicale en est un abregé.

Il falloit observer de certaines céremonies en faisant ses priéres, comme on le pourra voir dans l'Auteur, qui les a recueillies des Rabbins, fort sujets à donner leurs imaginations pour des faits constans.

5. L'Auteur continuë, dans la cinquiéme Dispute, à décrire les céremonies, que l'on observoit en priant Dieu. Il falloit que toutes les priéres, qui se faisoient dans la Synagogue, fussent en Hebreu; excepté une ou deux, qui étoient en Caldéen. Pour les Particuliers, il leur étoit permis de prier en toutes Langues, excepté la Syriaque, quoi qu'elle fût commune dans la Judée; parce qu'ils prétendoient que les Anges ne l'entendoient pas. La Langue Grecque leur étoit cependant devenuë la plus commune, † & c'est la raison pourquoi le Nouveau Testament fût

écrit

* *Pag.* 38. † *Pag.* 45.

écrit en Grec. Pour se rendre plus attentifs dans la priére, ils avoient accoûtumé de s'attacher au front & au bras gauche des *Phylactéres*, qui étoient une bande de parchemin, sur laquelle étoient écrites les sentences qui se trouvent Exod. XIII: 2. & 9. Deut. VI: 4. & XI: 13, 15. Ils portoient pour le même sujet certaines franges de fil au bas de leur habit, dont il est parlé Nomb. XV: 38. Deut. XXII: 12. & dont Jésus Christ condamne l'abus Matt. XXIII: 5. Après que les priéres étoient achevées, tout le peuple répondoit *Amen*, à chaque priére. Cependant tous ceux qui étoient capables de parler Hebreu répetoient chaque parole de l'Ange de l'Eglise; mais dans les grandes Synagogues, comme dans celles de Jerusalem, & d'Alexandrie, où le peuple avoit de la peine à entendre l'Officiant, le Ministre public de l'Eglise remuoit un petit drapeau, pour avertir le peuple lors qu'il falloit répondre *Amen*. On répondoit aussi de la sorte au commencement, dans les Assemblées Chrétiennes, comme on le peut voir 1 Cor. XIV: 16. dans *Justin Martyr*, & dans *S. Jerôme*. Mais cet usage s'est peu à peu aboli, & on a substitué aux Laïques un Clerc qui répond *Amen*, au nom du peuple dans quel-

quelques Eglises ; ce qui est procedé d'une fausse interprétation de ce que dit l'Apôtre 1 Cor. XIV : 16. L'on a pris ce qu'il dit de celui *qui tient lieu de particulier* ; c'est à dire, qui n'a point de Charge publique dans l'Eglise, ou qui est *ignorant* ; comme s'il parloit de quelqu'un, qui fût établi pour répondre au nom des particuliers. Burman auroit souhaité qu'on eût rétabli par tout cet ancien usage, puis qu'on fait profession de se conformer à ce que les Apôtres & les premiers Chrétiens ont pratiqué.

Il fait voir cependant qu'au lieu de répondre *Amen*, dans le Temple de Jerusalem, le peuple répondoit à la fin des priéres : *Que le Dieu de gloire soit beni, qu'il regne éternellement*, ce qui est la même Doxologie que les Particuliers ajoûtoient à voix basse, aprés avoir recité leurs Phylacteres. Il montre aussi que comme on ne répondoit point *Amen* dans le Temple, le peuple l'ajoûtoit rarement aprés ses priéres particuliéres. Ce qui pourroit faire croire que, la raison pourquoi Jesus-Christ donnant à ses disciples l'Oraison Dominicale, en deux occasions differentes, a omis dans l'une cette Doxologie, & le mot *Amen* ; & l'a mise dans l'autre ; étoit pour marquer ce qu'il falloit faire

re, lors qu'on l'emploieroit dans le service public, & lors qu'on s'en serviroit en particulier. Enfin il remarque que les premiers Chrétiens prononçoient *Amen* à haute voix, lors même qu'ils faisoient leurs priéres à voix basse, ce qu'il prouve par l'autorité *d'Eusebe*.

Les Juifs distinguoient quatre sortes d'*Amen*, l'un qu'ils appelloient *precipité*, lors qu'on répondoit avant que la priére fût achevée; le second qu'ils appelloient *racourci*, lors qu'on ne le prononçoit pas entiérement, le troisiéme qu'ils appelloient *pupille*, ou *orphelin*, lors qu'on le répondoit inconsidérément, sans que l'on eût auparavant prononcé de bénediction, & sans penser ou savoir pourquoi, ni à quoi on le répondoit. Le Thalmud appelle cet *Amen* insensé, & c'est celui dont parle S. Paul 1 Cor. XIV: 15, 16. Mais le quatriéme, qu'ils appelloient *l'Amen juste*, étoit celui qui étoit accompagné d'attention & de dévotion. Il avoit la vertu d'ouvrir la porte du ciel à celui qui le répondoit, & de le mettre même au dessus de celui qui faisoit la priére publique.

Après les priéres, suivoit la Lecture de quelque partie de Moïse & des Prophetes. Le Ministre de la Synagogue ap-

appelloit sur la Tribune, où il y avoit un pupitre, les sept personnes qu'il jugeoit capables de lire la Loi: savoir, d'abord un Sacrificateur, en suite *un* Levite, s'il s'y en rencontroit; sinon il appelloit de rang sept Israëlites. S'il s'y trouvoit un Sacrificateur & qu'il n'y eût pas de Levite, le Sacrificateur lisoit deux parties de l'Office, & les cinq autres lisoient le reste de suite. Ces Lecteurs sont désignez dans *plusieurs* Bibles Hebraïques, vis à vis de ce qu'ils devoient lire, par des notes, en chaque *Parasche*, ou Section. Il y avoit toûjours sept Lecteurs, le jour du Sabbat; mais il n'y en avoit que six, le jour des Expiations; cinq les jours de Fête; quatre aux Nouvelles Lunes & aux sept jours des grandes Fêtes; & trois le Lundi & le Jeudi. L'Eglise primitive a eu aussi ses Lecteurs, qui étoient Diacres.

Celui qui avoit été appellé par l'Ange de l'Eglise, montoit sur la Tribune, & se tenoit debout; en partie par respect pour la Loi, & en partie, parce que Dieu avoit dit à Moïse *tenez vous debout près de moi*. Le Ministre de la Synagogue lui donnoit le Livre, & le reprenoit quand la lecture étoit achevée, comme on le voit, Luc IV: 20.

Il

Il faisoit quelque priére, avant que de lire, rendant graces à Dieu d'avoir choisi Israël pour son peuple, & de lui avoir donné sa Loi &c. En lisant il avoit le Ministre ou l'Ange de la Synagogue, ou l'Evêque, ou l'Inspecteur (car il avoit toutes ces qualitez), proche de lui, pour voir s'il lisoit exactement. Il y avoit un autre personne qui interpretoit en Caldéen, ce qui avoit été lû en Hebreu; afin que le peuple, qui avoit corrompu sa Langue à Babylone, entendît ce qu'on avoit lu. Le Lecteur lisoit un Verset, & l'Interprete l'expliquoit immédiatement après, quand c'étoit la Loi; quoique l'on en pût lire trois des Prophetes de suite, avant qu'on les interpretât. L'Apôtre vouloit qu'on gardât le même ordre dans l'Eglise des Corinthiens. 1 Cor. XIV: 27. On ne lisoit l'Ecriture qu'en Hebreu dans les Synagogues, & il semble que c'est cette Langue que l'Apôtre appelle *inconnuë*, parce que les Juifs l'avoient oubliée dans leur dispersion; mais il y avoit toujours un Interprete, qui l'expliquoit en la Langue du païs.

On ne lisoit dans les Synagogues que la Loi & les Prophetes, & c'est pourquoi la Loi & les Prophetes étoient distinguez en 54. Sections chacun.

conservé la coûtume de lire le Samedi de devant Pâque l'histoire de la création dans quelques Eglises, comme les Juifs le faisoient.

6. Après la lecture, le Lecteur rendoit le Rouleau de la Loi fermé au Ministre, & descendoit de la Tribune. C'est pourquoi Jesus-Christ s'étant *assis* sur la Tribune, attira les yeux de toute l'Assemblée sur lui, pour voir ce qu'il lui proposeroit; car les Docteurs étoient assis en parlant, comme on le verra dans la suite.

La prédication avoit accoûtumé de suivre la Lecture de la Loi, & l'on expliquoit ce qui avoit été lu; coûtume qui étoit aussi passée de la Synagogue dans l'Eglise primitive, où chaque assemblée avoit son *Evêque*, qui répondoit au *premier Ancien* de la Synagogue. Burman remarque ici * qu'il n'étoit pas permis indifferemment de prêcher à tous ceux qui pouvoient lire, mais seulement aux Doctes; car les Juifs étoient distinguez en *disciples des Sages*, & *en peuple de la terre*. Ils donnoient cette derniére qualité à tous ceux, qui n'étoient pas savans dans la Loi, quand même ç'auroit été un Souverain Sacrificateur; & estimoient si fort cette connoissance, que

* Pag. 59.

que les Savans parmi eux, quelque que fût leur naissance, étoient les plus honorez de tous les Israëlites, & ne regardoient les autres qu'avec mépris. C'étoit ce qui faisoit tant considerer les Pharisiens, & les autres qui faisoient profession d'étudier la Loi.

Il y avoit même des Docteurs qui n'étoient que Proselytes, ou fils de Proselytes, comme le fameux Rabbin *Akiba*, qui étoit fils de *Joseph* Proselyte de justice; ou qui étoient sortis d'un pere Proselyte, & d'une mere Israëlite, comme *Schemajah* & *Abtalion*. Quelques uns de ces Docteurs étoient occupez à des arts méchaniques, comme le Rabbin *Jochanan Sandelar*, ou *le Cordonnier*. Le Rabbin *Juda Haijat* étoit *Geolier*.

Quoi qu'il en soit, on ne recevoit personne à enseigner publiquement, avant qu'il en eût l'autorité. Le Rabbin Jean Sandelar avoit été reçu Docteur par le Rabbin Akiba; ce qui se faisoit quelquefois par l'Imposition des mains, & quelquefois par ces paroles prononcées par un Rabbin: *Vous êtes Rabbin, je vous autorise*. Pour ce qui est de l'Imposition des mains, elle se devoit faire par trois Prêtres, ou Anciens, dont l'un pour le moins la dévoit aussi avoir reçuë; jusqu'au temps

de *Hillel*, où cette Céremonie fut remise, en sa consideration, entre les mains du Sanhedrin. Dès lors cette Assemblée créoit des Rabbins, pour divers Offices. Les uns avoient le pouvoir d'enseigner, *de lier & de délier* ; c'est à dire, de résoudre des cas de conscience ; c'étoient les Docteurs en Théologie. Les autres avoient seulement le pouvoir d'enseigner ; d'autres avoient celui de décider quelques questions particuliéres ; d'autres celui de juger des affaires civiles, criminelles, sacrées, & de toutes sortes de differens, dans le païs d'Israël. Le pouvoir de ceux, qui ne faisoient qu'enseigner, s'étendoit par tout. Il y en avoit dont l'Office consistoit à accommoder les differens, en qualité d'Arbitres ; & ces derniers n'avoient pas encore reçu l'Imposition des mains, & n'étoient encore que Disciples *des Sages*. Au reste les Sacrificateurs ne recevoient point cette ordination, il n'y avoit que les Laïques ; c'est pourquoi on les appelloit les Prêtres, ou les Anciens du peuple. Cette céremonie de l'Imposition des mains passa aussi de la Synagogue dans l'Eglise Chrétienne, pour autoriser les Pasteurs & les Diacres.

Burman dit que l'Imposition des

mains

mains des Apôtres, aiant été accompagnée de miracles, le S. Esprit descendant sur ceux à qui ils imposoient les mains, comme il étoit descendu sur les LXX. Senateurs que Moïse créa avec cette formalité ; l'Imposition des mains, que quelques Chrétiens donnent aux enfans, dans le Baptême, devroit être abolie, puis qu'elle n'a plus le même effet, sur quoi on le peut consulter. *

Après cela il décrit en particulier l'Office des Rabbins, ou Anciens, ou Prêtres des Juifs, qui pouvoient enseigner dans le Temple, ou dans les Synagogues, ou dans les Ecoles ; & il résout une difficulté considerable ; savoir, de quel droit & sur quel fondement Jesus-Christ enseignoit publiquement dans ces lieux, lui qui n'étoit regardé que comme une personne privée ? Il répond que lorsque quelqu'un se présentoit en qualité de Prophete, comme il fit, la Synagogue étoit obligée de l'écouter, n'étant alors responsable de sa conduite qu'au Sanhedrin. Or les Juifs ne pouvoient pas douter que Jesus-Christ ne fût Prophete, après tant de miracles qu'ils lui avoient vu faire. Ce fut par le même droit, que les Apôtres entreprirent d'enseigner publiquement.

* Pag. 64, 65.

Les femmes & les enfans avoient bien le droit de lire dans les Synagogues, selon les Canons des Rabbins; mais on ne le permettoit cependant pas aux femmes, pour l'honneur de la Synagogue. L'Apôtre fit le même réglement dans l'Eglise de Corinthe 1 Cor. XIV. 34. 35. Il leur étoit bien permis de répondre *Amen*, & de chanter avec les autres, ce que S. Paul appelle *prophetiser*; mais elles ne pouvoient pas parler en particulier, dans ce lieu.

7. Celui qui enseignoit ou qui prêchoit parloit en Hebreu, avoit un Interprete, à qui il proposoit sa doctrine tout bas; & ce dernier la rapportoit à haute voix au peuple, à quoi Jesus-Christ fait allusion, quand il ordonne à ses disciples *de prêcher sur les toits ce qu'ils entendoient à l'oreille.* Matt. X.

Après avoir fait le service dans la Synagogue, on se retiroit pour dîner, & ensuite on entroit dans l'Ecole, où l'on enseignoit la Théologie. Ces Ecoles étoient à peu près bâties comme les Synagogues, mais on y traittoit les matiéres beaucoup plus subtilement & plus exactement; ce qui fit donner aux Docteurs, qui y enseignoient, les titres de *Rabban*, *de Rabbi*, *de Rabb*, *de Sages*, *d'Excellens* &c. Il faut voir

dans

dans l'Auteur * jusqu'où ils porterent leur vanité, & l'on comprendra facilement pourquoi Jesus-Christ prescrivit à ses Disciples d'abolir ces titres.

Comme leurs titres & leurs qualitez étoient differentes, leur maniére d'enseigner l'étoit aussi. Il semble que l'Apôtre ait compris leurs principales méthodes, sous les termes de *Sages*, de *Scribes* & *de Questionneurs*, 1 Cor. I: 20. On a déja vû en quoi consistoit l'emploi de ces Sages ; les Scribes enseignoient particuliérement les traditions sur la Loi ; & les Questionneurs étoient les Interpretes mystiques & allegoriques, sur quoi on peut encore consulter l'Auteur. †

Leur maniére d'enseigner étoit ou de parler seuls, ou de répondre aux Questions qu'on leur proposoit. Mais ils avoient égard à l'âge de leurs Auditeurs, comme on le verra dans Burman.

8. Les Docteurs enseignoient assis dans les Ecoles, aussi bien que dans les Synagogues ; ce que les prémiers prédicateurs de l'Evangile imiterent, pendant quelque temps. Leurs disciples étoient à leurs pieds debout, au commencement ; mais on leur permit de s'asseoir, après la mort de *Gamaliel*, qui mourut dix-huit ans avant la ruine

* Pag. 72, 73. † Pag. 74-77.

de Jerusalem. C'est ce qui a fait croire à *Samuel Petit* * que lorsque que l'Apôtre dit qu'il *a été élevé aux pieds de Gamaliel*; cela ne se doit pas tant entendre de ce qu'il avoit fréquenté son Ecole, que de ce qu'il demeuroit chez lui & mangeoit à sa table, étant assis ou couché à ses pieds, selon la coûtume de ce temps-là. Si on en croit le Commentaire attribué à S. Ambroise sur la 1 aux Cor. les disciples, qui avoient déja fait quelque progrès, étoient assis au dessous du Docteur; & ceux qui ne faisoient que commencer étoient assis sur le pavé, sur des nates. Ceux mêmes qui avoient déja reçu le degré de Docteur se tenoient debout, selon les Rabbins, pendant qu'un Docteur *plus* âgé enseignoit; & l'on ne permettoit pas aux jeunes Docteurs d'enseigner devant les autres, ce qui passa aussi dans l'Eglise Chrétienne 1. Tim. III: 5. Ce fut la qualité de Prophete, qui fit écouter Jesus-Christ, dès l'âge de douze ans.

Outre ces usages des Synagogues, il y en a qui veulent que ce fussent une espece d'Hôpitaux, où les pauvres se présentoient pour recevoir des aûmones, & où les étrangers même pouvoient loger. Mais il est constant dans le

* *Observ. Lib.* 3. *c.* 2.

le Thalmud, qu'il n'étoit point permis d'y manger. Il est vrai qu'il y avoit des lieux joignant les Synagogues, où les pauvres se retiroient, d'où ils pouvoient même entendre le service, & où on les entretenoit. Il semble que les Chrétiens imiterent aussi cette loüable pratique, & que ce *Gaius*, qui est appellé *l'hôte de toute l'Eglise*, Rom. XVI: 23. étoit le directeur d'une de ces maisons de charité, où il y avoit des Veuves qui avoient le soin de laver les pieds aux étrangers 1. Tim. V: 10. Rom. XVI: 1. Burman croit que les Agapes, dont parlent S. Jude & S. Pierre, s'y célebroient; & que ceux qui y commettoient du desordre étoient quelques vagabonds, qui contrefaisoient les Chrétiens, pour avoir accès dans ces lieux.

9. Après avoir décrit la Synagogue, Burman en fait le parallele avec le Temple, & avec les premiéres Eglises Chrétiennes, * sur quoi on le peut consulter; & c'est ce qui lui donne occasion de traitter en particulier de l'Office des Ministres extraordinaires & ordinaires du N. Testament.

II. 1. Il commence par les LXX. Disciples, parce qu'encore que leur établissement ait été posterieur à celui des

* *Pag.* 85.

des Apôtres, cependant leur commiſſion expira avant que l'Apoſtolat eût reçu ſa derniére perfection. Il remarque donc que Jeſus-Chriſt ſuivit, ſoit dans l'élection des douze Apôtres, ſoit dans celle de ces LXX. Diſciples, l'uſage auquel les Juifs étoient déja accoûtumez, depuis que Dieu les avoit diſtinguez en douze Tribus, & qu'il leur avoit donné LXX. Senateurs pour les gouverner. Le principal Office de ces Diſciples étoit de diſpoſer le peuple à écouter le Sauveur, lors qu'il ſe préſenteroit lui même. C'eſt pourquoi il leur donna le pouvoir de guerir les maladies, & de chaſſer les Démons, pour autoriſer ce qu'ils annonçoient. Quelques uns ont voulu donner les noms de ces Diſciples, en raſſemblant ſans jugement tous ceux dont il eſt parlé dans les Epitres de S. Paul; *mais Euſebe* avouë que quelque *recherche* qu'il en eût faite, il n'en avoit pu découvrir le Catalogue. *S. Ambroiſe* & *S. Auguſtin* ont crû qu'ils avoient tous abandonné J. C. à cauſe de ce qu'il dit à ſes Apôtres: *ne voulez-vous point auſſi vous en aller?* Jean VI: 67. *S. Epiphane* veut qu'ils ſoient tombez dans ce crime, & qu'ils s'en ſoient relevez; mais cela ne s'accorde pas, ſelon l'Auteur, avec ce que Jeſus-Chriſt leur dit,

dit, qu'ils devoient se réjouïr de ce que leurs noms étoient écrits dans les Cieux; & il y a beaucoup d'apparence que Matthias, qui fut substitué à Judas, étoit un de ces LXX, & que les Diacres étoient de leur nombre, selon la remarque de S. Epiphane.

2. La Synagogue donnoit à ceux qu'elle envoioit pour recueuillir les aumônes & les dimes, qui lui étoient duës, le nom *d'Apôtre*. Et comme ces Apôtres agissoient au nom des Synagogues, ils étoient revêtus de la même autorité. C'est ce qui faisoit dire à Jesus-Christ, en parlant à ses Apôtres, que ceux qui les rejetteroient ou qui les recevroient, le rejetteroient ou le recevroient lui même. Mais ce nom ne fut pas particulier aux douze Disciples, à qui il le donna la premiére fois, comme l'a remarqué S. Jerôme. C'est pourquoi *Tite*, *Andronique*, *Junias*, *Epaphrodite*, &c. sont appellez Apôtres; & chaque Ville, ou Nation a donné cette qualité à ceux qui lui ont les premiers porté l'Evangile.

Il faut cependant reconnoître qu'il y a une très-grande difference, entre tous ces Apôtres. Les douze, que Jesus-Christ honora de ce nom & de cette Charge, étoient particuliérement destinez à rendre témoignage de ce

qu'ils lui avoient vu faire & enseigner; en sorte que quand il se trouveroit aujourd'hui un homme aussi éclairé que les Apôtres, on ne pourroit cependant lui donner cette qualité que très-improprement ; à moins qu'il n'eût été favorisé du privilege de voir Jesus-Christ, comme S. Paul, qui soûtient le droit qu'il avoit à l'Apostolat par cette prérogative.

3. Le second caractere des Apôtres, étoit qu'ils étoient immédiatement choisis & envoiez par Jesus-Christ, d'où vient que lors qu'il en fallut substituer un en la place de Judas, il fallut en abandonner le choix au sort ; au lieu que quand il s'agissoit de créer d'autres Pasteurs ou des Diacres, l'élection se faisoit par les suffrages de ceux qui y étoient interessez.

Le troisiéme avantage des Apôtres, c'est qu'ils sont nommez les *Ambassadeurs de Dieu*, & agissoient en son nom & en son autorité.

Le quatriéme, c'est qu'ils avoient reçû la révelation immédiate de ce qu'ils devoient enseigner, & qu'ainsi ils étoient infaillibles, dans leurs décisions ; ce qui étoit une cinquiéme prérogative. Ce n'est pas qu'il faille s'imaginer qu'ils n'ignorassent rien ; il fallut une vision céleste, pour apprendre à S. Pier-

re

re qu'il devoit prêcher son Evangile aux Païens, quoi que Jesus-Christ l'eût expressément commandé, avant que de monter au Ciel. On voit encore les Apôtres, après avoir reçu le S. Esprit, disputer, & consulter à Jerusalem, s'il ne falloit point obliger les Païens à pratiquer les Céremonies des Juifs. Ils ne furent donc illuminez. selon l'Auteur, que par degrez, après l'effusion même du S. Esprit, & rien n'empêchoit que l'un ne pût être plus savant que l'autre. C'est pourquoi encore que le S. Esprit, *les conduisît en toute verité*, on ne peut, selon Burman, entendre par *toute cette verité*, que celle qui étoit nécessaire, pour s'aquitter de la Charge d'Apôtre. Il ne faut pas non plus croire, que cette instruction en toute verité leur fût donnée en un instant ; elle ne le fut que successivement & par dégrez, comme l'experience le verifia..

4. Il ne faut pas même s'imaginer, selon nôtre Auteur, que le S. Esprit leur donnât cette connoissance sans qu'ils étudiassent & sans qu'ils méditassent sur l'Ecriture ; ni qu'il les rendît infaillibles, dans leur conduite particuliére : comme l'exemple de la dissimulation de S. Pierre, qui se séparoit des Païens en consideration des Juifs ; & l'action de S. Jean, qui voulut ado-

rer un Ange, le font voir. Mais ces infirmitez personnelles ne doivent faire aucun tort à leur doctrine; que le S. Esprit a suffisamment justifiée, par tant de miracles. Il faut dire la même chose des Evangelistes.

La sixiéme prérogative des Apôtres étoit la disposition des clefs du Roiaume des Cieux, qui furent données à S. Pierre seul; & le pouvoir de lier & de délier, qui fut aussi accordé aux autres Apôtres. Ce pouvoir de S. Pierre lui donnoit l'autorité de laisser entrer les Juifs & les Gentils dans l'Eglise Chrétienne, qui s'appelle le *Roiaume des Cieux*. Cela est désigné par *les Clefs*, parce que lors qu'Esaïe promettoit à Eljakim l'Intendance de la maison Roiale, il ajoûta pour marquer cette dignité, *que la Clef de la maison de David lui seroit mise sur l'épaule*; outre que dans les Céremonies de la création d'un Docteur de la Loi parmi les Juifs, on avoit accoûtumé de lui mettre entre les mains une clef, qui étoit une des clefs des Archives du Temple, où étoient renfermez les Livres sacrez; & des tablettes, pour signifier qu'on donnoit à ce nouveau Docteur le droit d'enseigner, & d'ouvrir les mysteres de la sagesse divine aux autres.

Pour

Pour ce qui eſt du pouvoir de *lier* & de *délier*, Burman remarque qu'il eſt queſtion des choſes & non pas des perſonnes, comme les articles neutres le montrent. Il ajoûte qu'il n'y a rien de ſi commun, que ces termes de *lier* & de *délier* parmi les Juifs, pour ſignifier défendre & permettre, ou déclarer qu'une choſe eſt défenduë ou permiſe. Cela marque donc ſeulement, que Jeſus-Chriſt les établit comme les Legiſlateurs de ſon Egliſe. Il leur avoit encore donné l'autorité *de remettre les pechez, ou de les retenir*, ce qui étoit different du pouvoir précedent; car il s'agit dans le premier de la doctrine & de ces déciſions, au lieu qu'il s'agit ici des perſonnes qui ſe repentent de leurs pechez, ou qui y perſéverent. C'eſt ainſi qu'ils défendirent de circoncire les Gentils, de manger des ſacrifices des Idoles, du ſang, & des choſes étouffées. Au contraire ils permirent à S. Paul, de faire le vœu de Nazareat, avec quatre freres, pour éviter le ſcandale. A l'égard du ſecond, ils remirent ou pardonnerent le peché des Juifs repentans, qui avoient ſouillé leurs mains du ſang du Meſſie; ils retinrent au contraire, ou ne pardonnerent pas celui de Simon le Magicien. Lors qu'ils retenoient, ou qu'ils ne

pardonnoient pas le peché de quelqu'un, ils pouvoient le livrer à *Satan*, pour le rendre malade, ou le faire même mourir; exerçant ce pouvoir absolument & sans commettre d'erreur, parce que le S. Esprit leur faisoit connoître l'interieur, de ceux qu'ils jugeoient; au lieu que tout ce qui se fait aujourd'hui dans l'Eglise, à cet égard, est conditionnel.

La septiéme prérogative des Apôtres, c'est qu'ils étoient non seulement remplis de dons extraordinaires du S. Esprit, mais qu'ils les pouvoient communiquer anx autres par l'Imposition des mains: en quoi ils surpassoient Moïse même & les Prophetes du V. Testament, qui n'ont jamais reçu, par exemple, le don de parler diverses Langues, bien loin de le pouvoir communiquer à d'autres. Ce don étoit si particulier aux Apôtres, que *Philippe*, quoi que Diacre & Evangeliste, ne l'avoit pas reçu, & qu'il fallut envoier à Samarie Pierre, & Jean, pour le communiquer, par l'Imposition de *leurs* mains, à ceux qu'ils y baptizerent.

Il faut néanmoins remarquer que les Apôtres n'avoient pas le pouvoir de disposer de la vertu miraculeuse du S. Esprit, toutes les fois qu'ils l'auroient souhaité; autrement qui doute que

S. Paul

S. Paul n'eût gueri sur le champ Timothée, au lieu de lui prescrire des remedes fort communs & qui ne sont pas infaillibles?

Mais ils n'avoient pas seulement le pouvoir de guerir, lorsque le S. Esprit le jugeoit nécessaire; ils pouvoient aussi, comme on l'a dit, livrer les pecheurs endurcis à Satan. Ce n'étoit pas seulement les excommunier, comme quelques uns se l'imaginent, mais les mettre en la puissance du malin Esprit, qui les affligeoit de diverses maladies. Sur cela l'Auteur se moque des Catholiques Romains, qui prétendent avoir le même droit, & pouvoir placer dans le ciel ceux à qui ils donnent l'absolution, ou en chasser ceux qui sont sous leur excommunication. Il remarque, en même temps, que l'ancienne Eglise étoit beaucoup plus sage, qui reconnoissant que ce pouvoir étoit purement Apostolique, n'a jamais emploié dans ses anathémes les termes de *livrer à Satan*; ce que le Synode National *d'Alez* défendit aussi, quoi qu'on l'ait fait depuis à Geneve.

5. Le huitiéme avantage des Apôtres consistoit en ce qu'ils pouvoient faire diverses sortes de miracles, & même de plus grands que ceux que Jesus-Christ avoit faits, comme l'Auteur

teur le montre au commencement de sa Cinquiéme Dispute, *art.* 33. jusqu'au 37.

Le neuviéme est l'efficacité extraordinaire de leur prédication, dont les Langues de feu, qui descendirent sur eux le jour de la Pentecôte, furent un Symbole remarquable. L'Auteur croit que cette efficacité venoit principalement de ce que le S. Esprit, qui parloit en eux, connoissant la disposition interieure de ceux à qui les Apôtres adressoient leurs discours, leur faisoit dire précisement ce qui étoit propre à les toucher.

Le dixiéme est l'étenduë des lieux où ils pouvoient porter leur prédication. Ils pouvoient prêcher par tout l'Univers, & conduire toutes les Eglises du Monde, quoi que pour répandre plus promptement l'Evangile, ils se fussent partagé diverses Provinces, ou divers peuples; S. Pierre s'étant chargé particuliérement du soin des Juifs, & S. Paul de celui des Gentils. Mais * l'Auteur montre que *l'Apostolat* étoit incompatible avec *l'Episcopat* d'une Eglise particuliére. Cela lui rend suspect ce que l'on dit de *S. Jaques*, premier Evêque de Jerusalem, que quelques uns veulent avoir été le
fils

* §. 40, & 41.

fils de *Zebedée*, & les autres celui *d'Alphée*.

6. L'onziéme chose, qui distingue les Apôtres de tous les autres Ministres de l'Eglise, c'est qu'ils n'ont point eu de successeurs, comme l'Auteur le fait voir dans sa sixiéme *Leçon*, ou Dispute.

Il paroît par toutes ces prérogatives, qu'excepté l'autorité de Jesus-Christ, il n'y en a jamais eu de plus grande dans l'Eglise que celle des Apôtres; & c'est ce que l'Auteur regarde comme un douziéme caractére de l'Apostolat. On pourra voir dans l'Original ce qu'il en dit, aussi bien que de leur nombre de douze, de leur égalité, de la maniére dont ils ont été appellez à leurs fonctions, de la difference qu'il y a entre eux & les Prophetes du Vieux Testament &c. On ne pourroit donner un Abregé de tout cela, sans s'étendre plus qu'on ne le peut faire ici. C'est là la matiére des 7, 8, 9, 10. & 11. Leçons, où l'on trouvera encore l'explication de plusieurs questions incidentes, soit de Théologie, soit d'Histoire Ecclesiastique.

12, 13, 14. L'Apôtre * met les *Prophetes* du N. T. entre les Ministres extraordinaires de l'Evangile, dans le second

* *Ephes. IV:* 11.

qu'à consulter la parole de Dieu & leur devoir.

15, 16. L'Apôtre met ensuite les *Evangelistes* après les Prophetes, quoi qu'ils eussent quelques prérogatives au dessus d'eux; car ils étoient aussi bien Prophetes qu'eux, & outre cela ils étoient coadjuteurs des Apôtres, & leur Ministere n'étoit point attaché à un lieu particulier, comme celui des Prophetes. Il y avoit cette difference entre les Apôtres & les Evangelistes, que les premiers avoient reçû leur commission de Jesus-Christ immédiatement; au lieu que les seconds la tenoient des Apôtres, ou des Eglises. Il est difficile de marquer précisément, en quoi consistoit leur Office; mais si l'on en juge sur ce qui est dit de Philippe Diacre, qui est appellé Evangeliste, Act. XXI: 8. ils s'appliquoient à prêcher la doctrine de Jesus-*Christ* à ceux qui n'en avoient point encore entendu parler, & baptizoient ceux qui se convertissoient; en sorte que c'est improprement qu'on donne la qualité *d'Evangelistes*, aux Auteurs des quatre Evangiles. Ils avoient aussi le pouvoir d'établir des Eglises & des Pasteurs, quoi qu'ils ne leur pussent pas communiquer le S. Esprit.

17, 18. L'Apôtre parle ensuite de

Pa-

Pasteurs & de *Docteurs*. Les premiers avoient le soin des affaires Ecclesiastiques ; & les seconds enseignoient le peuple. M. Burman ne croit pas qu'il y eut alors de Professeurs en Théologie, qui fussent distinguez des Docteurs de l'Eglise, & il en donne plusieurs raisons. * Il explique ensuite en quoi ces derniers emplois differoient des précedens, & comment ce titre pouvoit compatir avec la défense que Jesus-Christ avoit faite à ses disciples, de se laisser appeller Rabbins & Docteurs. Il remarque que le Sauveur ne condamne pas tant ces titres qui n'ont rien que de raisonnable, quand on les donne à des personnes qui les méritent; que l'abus, que les Docteurs des Juifs en faisoient.

Après ces Docteurs l'Apôtre parle encore de certaines graces extraordinaires, que Dieu accordoit à l'Eglise primitive, comme des *prodiges*, des *guerisons miraculeuses*, des *secours*, des *directions*, *le don des langues*, & *la parole de sagesse & de connoissance*; par où il marque les personnes qui étoient remplies de ces dons, dont on trouvera l'explication dans l'Auteur.

Au reste ces Disputes, n'étant autre chose que des Leçons que l'Auteur

* Pag. 233.

teur avoit faites dans l'Academie d'Utrecht; elles ne sont pas toûjours divisées, selon que la matiére le demande, mais selon le temps, dans lequel Burman étoit obligé de renfermer sa Leçon. Cependant on a suivi dans cet Extrait cette division, afin que ceux qui voudroient, après l'avoir lû, chercher quelque chose dans l'Original, le pussent faire avec plus de facilité. Il seroit aussi à souhaiter que cette Edition fût plus correcte, car ce Livre étant plein de citations, on ne peut s'assurer s'il ne s'y est point glissé de fautes, quand on en voit tant dans les mots.

XIII.

Dissertations Ecclesiastiques sur les PRINCIPAUX AUTELS, LES JUBEZ, *& la* CLÔTURE DU CHOEUR *des Eglises. Par* M. JEAN BAPTISTE THIERS *Docteur en Theologie, & Curé de Champrond.* A Paris. 1688. *in* 8. pagg. 558.

M. THiers, Docteur en Théologie & Curé de *Champrond*, a déja tant donné de marques de son zele, pour le rétablissement

ment de l'ancienne Discipline Ecclesiastique; qu'il ne faut pas s'étonner qu'il attaque ici les nouveautez, qui se sont introduites dans la structure & les ornemens des *Principaux Autels*, dans les *Jubez*, & dans la *Clôture du Chœur des Eglises*. A la Sainte Table près (encore y a-t-on fait quelques changemens) on ne reconnoît plus les Autels, aux marques que les Ecrivains Ecclesiastiques des premiers siécles, & de l'âge moien même, en ont données. On a plus de soin aujourd'hui que les Autels soient conformes aux régles de l'Architecture, qu'à celles de l'Eglise. Les anciens étoient autrement situez, & avoient d'autres ornemens que ceux d'aujourd'hui, qui sont parez d'une maniére, qui auroit deshonoré les autres. Les nouveaux n'ont rien de la simplicité Chrétienne, qui faisoit une des grandes beautez des anciens; où l'on n'auroit pas souffert ce que l'on y voit aujourd'hui, sans scrupule. Cela a obligé les Ministres d'alterer, ou d'anéantir beaucoup de Cérémonies mysterieuses, qui se pratiquoient autrefois, & qui sont prescrites par les *Missels*, les *Breviaires*, & les *Cérémoniaux* de diverses Eglises. Dans le fond le zele de l'Auteur ressemble fort à celui qui regardoit comme

me une chose importante que le *Lutrin*, que l'on avoit ôté de son Eglise, fût remis en son ancienne place. En effet il témoigne, dans la seconde Dissertation de ce Volume, beaucoup de zele pour le rétablissement des Lutrins.

I. 1. On veut aujourd'hui que la Table des Autels soit de pierre, quoi que pendant sept siécles elle ait été indifferemment de bois, de pierre, d'or, ou d'argent; car il n'est pas certain que *S. Sylvestre* ait ordonné qu'elle fût de pierre; nonobstant ce qu'en disent quelques Théologiens, après le Bréviaire Romain. S'il étoit constant que *Marthe* & les trois *Maries* fussent jamais venuës en Provence; on pourroit croire ce que dit *Durand*: qu'elles y auroient dressé une Table de terre; mais la Tradition de Provence étant peu certaine, il n'est pas défendu, selon M. Thiers, * de douter que cet Autel ait jamais été. La table où nôtre Seigneur fit la S. Cene, étoit plus vrai-semblablement de bois que de pierre, comme les autres tables sur lesquelles les Juifs mangeoient ordinairement. Pendant les persecutions, celles de bois semblent avoir été plus communes, que celles de pierre, pouvant être plus facilement transportées; ou, en cas de surprise, passer pour

* Pag. 7.

pour des meubles communs. Les persecutions étant finies, on en fit d'argent, d'or & de bois. Constantin en fit faire sept toutes d'argent, dans l'Eglise, qui porta d'abord son nom, puis celui de *S. Sauveur*, & enfin celui de *S. Jean de Latran.* Il en fit encore faire de pareilles, en d'autres Eglises, dont quelques unes pesoient jusqu'à 300. Livres. Quelques autres en firent faire de pur Or, dont on peut voir l'Histoire dans l'Auteur. * *S. Athanase*, S. *Optat*, *S. Augustin* &c. parlent aussi de Tables ou d'Autels de bois; mais aujourd'hui il n'est permis de dire la Messe que sur des Tables de pierre; ou si on la dit sur d'autres, il faut au moins qu'il y ait des Autels portatifs de pierre au milieu, sur lesquels on puisse aisément placer le Calice & l'Hostie.

2. On ne peut prouver que les Autels aient été consacrez, avec des Cérémonies particuliéres, comme aujourd'hui, avant le VI. siécle. On pouvoit célebrer indifferemment sur des Autels de bois, d'argent, ou d'or, sans Autel portatif, avant le VIII. siécle. Bien avant dans le XI. au lieu d'Autels portatifs, il y avoit des *Propitiatoires* sur les Autels, & les Grecs ne se ser-

* *Paz.* 4, 5.

vent que de Nappes; au lieu de ces Autels portatifs, & de ces Propitiatoires, qui ne sont connus que des Latins. On ne trouve dans aucun Auteur digne de foi, des cinq premiers siécles, que les Autels aient été consacrez avec l'eau benite, l'encens, le Chrême, le signe de la Croix, & les autres cérémonies qu'on pratique aujourd'hui. M. Thiers prouve tous ces faits, * dans le Chap. II. de la 1. Dissertation. Dans le IV, V. & VII. siécles les Autels de pierre, ou portatifs étoient si peu nécessaires, que *Lucien* Prêtre d'Antioche, & Martyr de *Nicomedie*, consacra l'Eucharistie dans la prison sur son estomach; *Theodoret* Evêque de *Cyr*, entre les mains de ses Diacres; & que *Théodore Archevêque de Cantorberi*, assure qu'on le pouvoit faire, pourvû qu'un Diacre, un autre Prêtre, ou celui même qui la consacroit, tint le Calice & l'Oblation entre ses mains *Jonas* Moine de *S. Wandrille* est le premier, qui ait parlé d'Autels portatifs, dans le VIII. siécle; & bien avant dans le IX, au lieu d'Autels portatifs, il y avoit des *Propitiatoires* sur les Tables des Eglises, c'est à dire, des plaques d'or ou d'argent enchassées au milieu des Autels.

3. Il

* Pag. 4,

3. Il y avoit sous presque tous les anciens Autels du vuide; on n'en voit plus aujourd'hui, sous la plûpart. *Alexandre*, *Patriarche de Constantinople*, s'y cacha, pour y faire ses priéres avant que d'entrer en dispute avec Arius. *Maximien*, Evêque de *Bagai*, y fut tué par les Donatistes. On voit encore aujourd'hui plusieurs de ces Autels appuiez sur des colonnes, & la *Rubrique* du *Breviaire de Chartres* imprimé en 1634. & 1661. suppose que les Autels de ce Diocése doivent être creux.

4. Il n'y a gueres de Piscines aujoud'hui sous les Autels, parmi les Latins; mais il y en avoit autrefois, parmi les Grecs. On y jettoit, non seulement l'eau dont les Prêtres se lavoient les mains & les vases sacrez; mais aussi le reste de l'eau benîte, dont on avoit fait le mortier, pour renfermer les Reliques des Saints dans les endroits de l'Autel, où il devoit y en avoir; les cendres des ornemens usez; des images difformes, ou défigurées; les Reliques incertaines, ou consumées; & les autres choses que l'on brûloit dans les Eglises, pour quelque raison. Les Grecs ont encore de ces Piscines, mais les Latins en ont aboli l'usage, & en ont établi d'autres proche des fonts

 baptis-

baptismaux, & dans la Sacristie.

5. Les Grecs avoient autrefois des Armoires sous les Autels, où l'on serroit les habits des Religieux; les *Latins* n'en ont pas eû pour cet usage, mais quelquefois pour mettre des Reliques, & quelquefois les ornemens Sacerdotaux; ce qui ne se devroit pas faire, selon M. Thiers, * fondé sur l'ordonnance du Concile Provincial de Thoulouse tenu en 1590.

6. Il ne devroit pas non plus y avoir de Corniches de bois aux Autels, comme il y en a aujourd'hui en beaucoup d'Eglises; parce qu'elles sont indécentes, qu'elles usent beaucoup les habits & les ornemens des Célebrans, & qu'elles empêchent les Prêtres de *faire* quantité de cérémonies prescrites dans les Missels, comme de baiser l'Autel, & les Reliques qui y sont enfermées.

7. Les Grecs laissent continuellement les Livres des Evangiles sur l'Autel, & on le faisoit autrefois dans l'Eglise Latine, mais si on le faisoit aujourd'hui, on y trouveroit à rédire.

8. Jusqu'au IX. siécle, on n'a point mis de Reliques sur les Autels, ou si on y en a mis, ce n'étoit que pour peu de temps; & les Saints de qui elles étoient s'en sont offensez, & les ont

* *Pag.* 33.

ont fait ôter. Le Sacristain de l'Eglise de l'Abbaïe de *Monstier en Der*, dans le Diocese de *Châlon* sur *Marne*, n'estimant pas que les Reliques de *S. Bercaire*. Abbé de ce Couvent, fussent bien dans le lieu où elles étoient, se leva la nuit, & les alla mettre sur l'Autel; mais le Saint lui apparut un moment après tout indigné, & l'obligea en le menaçant de reporter ses Reliques dans leur place ordinaire, ce qu'il fit à l'heure même.

9. Avant le X. siecle, on ne mettoit point d'Images des Saints sur les Autels, comme aujourd'hui, mais seulement sur les voiles & sur les * Arcades des Ciboires, autour des Autels; sur les couvertures ou Nappes des Autels; dans les Baptistaires; sous les Porches; sur les murailles &c. Mais enfin puis qu'on veut y en mettre, M. le Curé de Champrond, voudroit du moins † qu'on donnât la place la plus honorable à celles qui la doivent avoir, & qu'on ne mit pas au côté gauche, celles qui doivent être au côté droit, ni au milieu celles qui doivent être à droit ou à gauche; comme cela, dit-il, n'arrive que trop souvent dans nos Eglises. La place du milieu est, selon lui, & le *P. Sirmond*, la plus

* *Voiez T. XII. p.* 175. † *Pag.* 51.

considerable ; mais s'il n'y a que deux Images, la plus honorable doit avoir le côté gauche, parceque dans le sentiment du Jurisconsulte *Barthelemi Chassaigne*, fondé sur le témoignage *d'Antoine* de *Lebrina*, le côté gauche est plus honorable que le droit. *Baronius* en donne cinq raisons, que l'Auteur n'a pas oublié de rapporter, * en y en ajoûtant une sixiéme; c'est que les Grecs mettent au côté gauche des portes sacrées l'Image du Fils de Dieu, & au côté droit celles de la S. Vierge, & qu'il y a à Rome un excellent Tableau dans l'Eglise de *S. Theodore Martyr*, où J.C. est représenté assis sur un globe aiant S. Pierre & un Evêque à sa gauche, & S. Paul & un Roi à sa *droite*. Un Politique s'imagineroit, que ce Tableau mettroit Moïse au dessus d'Aaron, mais c'est tout le contraire, selon les Ecclesiastiques. Quoi qu'il *en soit*, ce n'est que depuis le X. siécle, qu'on s'est avisé de mettre des Images sur les Autels, encore n'y en a-t-on pas mis dans beaucoup d'Eglises. Scaliger assure qu'il n'y en a jamais eu, sur le grand Autel à Geneve ; que de son temps, il n'y en avoit point à Vienne, ni à Lion ; qu'il n'y avoit que cent ans, qu'il y en avoit à Nôtre-Dame de

* *Pag.* 52.

de Paris, & aux autres Cathédrales de France,

10. Il ne paroît pas non plus qu'on ait mis des fleurs sur les Autels, dans les douze premiers siécles; mais cet usage a changé depuis : ils sont parez de festons, de guirlandes & de Couronnes, dans toutes les saisons : *quoi qu'il ne soit nullement permis aux Ministres de Jesus-Christ d'y mettre leurs calottes, leurs mouchoirs, leurs étuis à lunettes, leurs gans, leurs tabatiéres*, &c. comme plusieurs le pratiquent.

11. On voit aujourd'hui peu d'Autels couverts de Ciboires, excepté en Italie, où ils sont assez commums. M. Thiers n'en sait que deux en France, l'un à Paris dans l'Eglise du *Val de grace*; & l'autre en Normandie, dans celle de *l'Abbaie du Bec*. On appelle en François *Ciboire* une boëtte, où l'on réserve les hosties; mais les Grecs & les Latins entendent par ce mot, un petit édifice en forme de voute, ou de tour, soûtenu de six ou de quatre colomnes & d'autant d'arcades, qui sert de couverture & d'ornement aux Autels, avec une croix au dessus. On se contente aujourd'hui, dans la plûpart des Eglises, de couvrir les Autels de baldaquins percez à jour, ou de daix faits de bois, de serge, ou de drap

en forme de fonds de lict ; au lieu qu'anciennement on les couvroit de grands ciboires d'or, d'argent, de vermeil doré, de cuivre, d'ivoire, de bois, de pierre, de marbre, de jaspe, de porphyre, ou de quelque autre matiére solide. S. Chrysostomè expliquant ce qui est rapporté de l'orfévre Demetrius Act. XIX : 24. *qu'il faisoit de petits Temples d'argent de la Diane d'Ephese*, dit que c'étoient seulement des *Ciboires*, pour couvrir les Autels.

Il y avoit aussi quelquefois des Couronnes d'or enrichies de pierreries, suspenduës aux Ciboires des Autels par devant, ou en la place même des Ciboires, & des Croix au milieu de ces Couronnes. On ne voit plus guere aujourd'hui de ces Couronnes, qui sont ordinairement appellées *Regnum*, dans les Vies des Papes ; ou si l'on en voit, elles sont ordinairement dans les Jubez.

12. Bien des gens feroient aujourd'hui scrupule de ne pas tourner les Autels du côté de l'Orient, pour les raisons qu'on en peut voir dans nôtre Auteur. * Mais quoi que les Autels anciens fussent ordinairement tournez de ce côté, aussi bien que les Portes des Eglises ; on ne faisoit pas difficulté de les tourner d'un autre côté, lorsque la

* *Pag.* 72.

la disposition des lieux, ou quelque autre raison le demandoit. Celui de l'Eglise de *S. Benoît*, qui est une des plus anciennes Eglises de Paris, étoit autrefois tourné du côté de l'Occident; jusqu'à ce que sous le Regne de François I. une partie de cette Eglise aiant été bâtie tout de neuf, le maître Autel fut placé où étoit anciennement la porte de l'Eglise; & l'on bâtit un beau portail dans le Cloître, ce qui fit appeller cette Eglise *S. Benoît le bien tourné*. Cependant *M. de Launoi* ne croioit pas que ce nom lui eût été donné, à cause de la situation où elle est à present; parce qu'encore qu'elle fût auparavant tournée du côté de l'Occident, elle ne laissoit pas d'être bien tournée, dans le sentiment de ceux qui l'avoient ainsi bâtie.

13. Les anciens Autels, à la réserve de ceux qui étoient bâtis sur les tombeaux des Martyrs, n'avoient qu'un ou deux degrez; on leur en donne aujourd'hui ordinairement trois, ou même plus.

14. Les anciens Autels, au dessus desquels il y avoit des Ciboires, étoient entourez de voiles, ou de rideaux, que l'on tiroit pendant la consecration. Ces voiles ne sont plus en usage parmi les Grecs, non plus que dans les

petites Eglises des Latins.

15. Il n'y avoit point autrefois de balustres d'apui aux Autels, ne pouvant être d'aucun usage dans les premiers siécles, soit pour séparer l'Autel du reste du Chœur, soit pour empêcher que les Laïques n'en approchassent, soit pour la Communion des fideles. Il est certain néanmoins qu'il n'y a presque point d'Autel aujourd'hui, qui n'ait de ces balustres. Il y en a un de cuivre à l'Autel de l'Eglise de *S. Jean de Lyon*, si célebre par l'attachement qu'elle a eû en tant d'occasions à ses anciens usages ; mais aussi cette balustrade n'y est que depuis l'an 1585.

Ces balustres auroient été inutiles, pour empêcher les Laïques d'approcher des Autels; puisque l'ancienne police ne leur permettoit pas même d'entrer dans le Chœur. Ils ne l'auroient pas moins été, pour la Communion des fideles, parce qu'ils communioient dans la Nef & que les Diacres leur portoient l'Eucharistie, dans la place où ils avoient entendu le service. Ce n'a été que vers l'an 567. que les Laïques ont communié à l'Autel, en Occident; & cela ne s'est pratiqué que plus d'un siécle aprés, en Espagne. Au lieu de ces balustres, on donnoit aux Laïques devant

vant eux de petites tables, qui étoient frottées avec des éponges. Les hommes recevoient la communion dans leurs mains toutes nuës, & les femmes avec leurs mains couvertes d'un linge propre, qu'un Concile *d'Auxerre* appelle une *Dominicale*, vers l'an 578. Cet usage semble avoir duré, jusqu'au delà du IX. siécle. Les Grecs & les Latins communioient aussi autrefois debout, ce que les Latins ne font plus.

16. On pouvoit aller autour des anciens Autels, comme M. Thiers le prouve * par la disposition de ceux des Juifs, des Païens, & des premiers Chrétiens. Aujourd'hui la plûpart sont tellement disposez, depuis environ un siécle, qu'ils touchent aux murailles; ou qu'il y a des Sacristies, & de petits réduits derriére; ce qui abolit plusieurs cérémonies expressément commandées par *l'ordre Romain*, & par d'autres statuts.

17. Les Autels qui sont placez vers le milieu, ou au bas du Chœur des Eglises, ne sont pas moins réguliers, ni moins fondez dans l'Antiquité, que ceux qui sont au haut du Chœur.

18. Ce n'est que depuis le X. siécle, que l'on met des Croix sur les

* *Pag.* 101.

Autels ; on les mettoit anciennement au dessus des Ciboires ou des Couronnes, & il ne paroît pas qu'il y eût des Crucifix, comme aujourd'hui, quoi qu'il y en eût au milieu des Eglises, & près des principaux Autels, vers la fin du VIII. siécle.

19. On ne mettoit point non plus autrefois de Chandeliers, ni de Cierges sur les Autels ; ce n'est que depuis le X. siécle tout au plus, que les Latins y en mettent. Les Grecs n'y en mettent point, mais seulement sur le petit Autel, qui est au côté droit du grand. On n'y en met pas même encore aujourd'hui, dans les Eglises Cathedrales & Collégiales, qui se sont le plus attachées à l'Antiquité. Il faut consulter nôtre Auteur, * sur les divers Chandeliers, & sur l'usage des Cierges dans l'Eglise. Il explique aussi ce qu'il faut entendre, dans *Anastase le Bibliothecaire*, par les mots *Phari*, & *Phara*, *Canthari*, & *Canthara*. *Pharo-canthara* & *Phara-canthara coronæ*, *coronæ pharæ*, *canthara Cerostata*, *polycandela*, &c.

20. On a commencé, depuis quelque temps, de mettre des Gradins sur les Autels. Ils étoient inconnus anciennement, n'aiant été inventez que de-

* Pag. 132.

depuis deux cens ans. Les Tables des Secretes, soit pour le Canon de la Messe, soit pour le *Lavabo*, soit pour le commencement de l'Evangile de S. Jean, sont encore plus nouvelles que les Gradins des Autels; n'en étant parlé dans aucun lieu, avant le Concile Provincial *d'Avignon* en 1594. mais elles sont également condamnées par le Concile de Rheims, par *Leon* IV; par *Ratherius* Evêque de *Vérone*, & par le silence des Ecrivains Ecclesiastiques. Les Prêtres se sont avisez de les mettre sur les Autels, pour n'avoir pas voulu se donner la peine de lire tout le Canon de la Messe dans les Missels, & d'apprendre par cœur ce qu'ils doivent dire en lavant leurs mains à l'Autel, & à la fin de la Messe. Celle du milieu, qui seule est prescrite par les Rubriques des nouveaux Missels, est la moins nécessaire de toutes; parce que les Prêtres, au lieu d'y lire ce qui s'y trouve, pourroient aisément le lire dans le Missel, & leur mémoire ne seroit pas beaucoup chargée, quand ils sauroient par cœur le Pseaume *Lavabo*, & l'Evangile *in principio*. Outre cela on ne disoit presque pas cet Evangile à l'Autel, à la fin de la Messe, avant le Missel de Pie V. & il y a encore beaucoup d'anciennes Eglises, où

l'on ne le dit qu'en partant de l'Autel, pour s'en retourner dans la Sacristie.

21. Les Autels n'étoient point anciennement couverts de trois nappes, comme ils le sont aujourd'hui. Les Grecs ne le couvrent que de deux, du Corporal, & de quatre morceaux de drap aux quatre coins. Les Corporaux étoient de drap ou de linge parmi les Latins, avant *Sylvestre*, au commencement du IV. siécle, ce qui ne laissa pas de continuër jusqu'à la fin du IX. Avant le XV. on ne les couvroit ordinairement, que d'une nappe & d'un Corporal. On trouvera dans l'Auteur *les mysteres de ces nappes. Les Corporaux étoient autrefois beaucoup plus grands qu'aujourd'hui, & couvroient toute la surface des Autels; parce qu'on mettoit dessus autant de pains qu'il en falloit, pour communier tout le peuple, ce qui a duré jusqu'à la fin du XIII. siécle. *Constance* étant venu à Rome & aiant visité l'Eglise de S. Pierre, y fit présent d'une piéce de drap d'or pour couvrir l'Autel. Le Pape *Zacharie* fit faire une couverture de même étoffe, pour le même Autel, sur laquelle il fit représenter la nativité du Seigneur, enrichie de Pierreries. *Adrien* I. en fit faire deux pour le

* *Pag* 154.

le grand Autel de *S. Marie Majeur*, l'une de toile d'or pur garnie de pierreries, avec l'image de l'Assomption de la Vierge; & l'autre de soie à fleurs, bordée d'écarlate. Leon III. en fit faire une de soie ornée de clouds d'or, avec l'histoire de la Nativité & de S. Simeon, & un bracelet au milieu; & d'autres encore, aussi magnifiques que celle là. Si celles que *Proculus*, envoié par *Genseric* Roi des Wandales dans la *Province Zeugitane*, enleva des Eglises, & dont il se fit faire des chemises & des calçons étoient aussi riches; elles pouvoient avoir tenté son avarice, ou sa vanité.

22. Il n'y avoit point autrefois de paremens d'Aûtel, dans l'Eglise Greque. Les cinq couleurs, dont on se sert à présent dans l'Eglise Latine, ne sont en usage à Rome, que depuis le IX. siécle. On ne se servoit point autrefois de violet en France, & ce n'est tout au plus que depuis le XIII. siécle que l'on s'en sert.

23. Les contre-Autels, ou Rétables des Autels, n'ont guéres que deux siécles d'antiquité, & anéantissent une des raisons, pour lesquelles les Siéges ou Trônes des Evêques étoient placez derriére les Autels; & l'ancienne Cérémonie du Sou-Diacre qui se retiroit der-

derriére l'Autel après l'oblation, avec la Patêne qu'il y tenoit cachée, en regardant toûjours le Célébrant.

24. Il n'y avoit point autrefois, dans la plûpart des Eglises, de Tabernacles, pour réserver l'Eucharistie ; on en fit en suite dans le IV. siécle & suivans, les uns en forme de Colombes d'or, d'argent, ou de cuivre, & les autres en forme de Tours avec des Colombes d'or ou d'argent dessus. On inventa dans le VIII. siécle les Calices avec des ances, pour le même usage. M. Thiers dit * qu'il ne sait pourquoi on s'est avisé de suspendre des Tabernacles en forme de coupe couverte au dessus des Autels, sous de petits pavillons ; puisque ceux, qui étoient en forme de Colombes, exprimoient mieux l'auguste mystere, qui y est renfermé. „ Il ne peut non plus souffrir † les or„ nemens dont on les accompagne. „ On y a fait, dit-il, des aîles, des „ pilastres, des colomnes, des chapi„ teaux, des couronnemens, des cor„ niches, des ceintures, des balustres, „ des niches, des avances. On les a or„ nez de festons, de godrons, de vin„ ceaux ou fleurons, de chapelets, de „ guillochis, de postes, de feuilles re„ fenduës, de rais de cœur, de ca-

„ naux „

* *Pag.* 203. † *Pag.* 209.

„ naux, d'oves, de roses, de chambranles. Enfin on leur a donné de grandes irrégularitez. Il y en a où il se trouve des écussons, par exemple, des Images peu modestes, peu conformes à la verité, des Images en un mot placées au dessus de Dieu même.

„ Les petits esprits, ajoûte-t-il, les esprits foibles, les dévots de mauvais goût, louënt & approuvent ces nouvelles inventions, jusqu'à dire qu'elles entretiennent, qu'elles excitent leur dévotion. Comme s'il n'y avoit point eû de devotion, dans l'Antiquité! Comme si l'on ne pouvoit être devot sans cela! Comme s'il n'y avoit pas de dévotion, dans les Eglises Cathedrales, où les Tabernacles sont extrémement simples, aussi bien que les Autels! Il faudroit donc faire revivre la vénerable Antiquité dans les Tabernacles, continuë nôtre Auteur; qui en facilite les moiens autant qu'il peut, & qui remarque que ç'ont été les Religieux Mandians, qui ont introduit les premiers la coûtume d'y réserver l'Eucharistie, hors du temps de la célebration.

Le *Cérémonial des Evêques*, revû par l'ordre de *Clement* VIII. & *d'Innocent* X. défend de dire la Messe solem-

nelle

nelle devant un Autel, où repose le S. Sacrement, quoi que renfermé dans son Tabernacle. C'est pourquoi on ne le réserve point, sur les principaux Autels des Eglises Cathédrales de *Lyon*, de *Vienne*, de *Bezançon*, de *Troies* en *Champagne*, dans la plûpart des Eglises du *Pais-bas* &c.

25. Les anciens Autels n'étoient point accompagnez de Credences, comme on veut que ceux d'aujourd'hui le soient, aux Messes solemnelles; car aux autres Messes, ils ne le doivent pas être. Les Grecs avoient deux petits Autels, l'un à droit & l'autre à gauche aux deux côtez du grand Autel, dont on peut voir la description dans l'Auteur. * Pour ce qui est des Eglises Latines, il n'y a que deux cens ans qu'on s'y sert de Credences, qui auroient été inutiles autrefois; parce que l'Office s'y faisoit tout autrement qu'à présent. Il y avoit des Armoires, au côté droit de l'Autel, où l'on serroit les Livres nécessaires, & les vases sacrez. Quoi qu'on ne doive jamais s'écarter sans grande raison de l'Antiquité sacrée, même en fait de Discipline, M. Thiers ne doute pas que les usages nouveaux ne trouvent beaucoup plus de parti-

sans

* *Pag.* 221.

ſans que les anciens ; mais il s'en conſolera pourvû que ſes réflexions ſoient de quelque utilité à l'Egliſe, & méritent l'approbation des vrais Savans, & des amateurs ſincéres de la verité.

II. La liberté, qu'on s'eſt donnée dans ces derniers temps d'abatre les *Jubez* de quantité d'Egliſes, où l'on ne les a regardez que comme des ornemens inutiles, des ſaillies irrégulieres, & qui déroboient au peuple la vuë des Autels, a engagé nôtre Auteur à compoſer la ſeconde de ces Diſſertations ; pour montrer l'uſage & l'antiquité des Jubez, le tort que l'on a de les abatre, & l'obligation où l'on eſt de rétablir ceux qui ont été renverſez, & de conſerver ceux qui ſont ſur pied.

On confond ſouvent en François les Jubez avec les Tribunes, parce qu'ils ne different qu'en grandeur ; les Jubez étant de grandes Tribunes, & les Tribunes de petits Jubez. Les Anciens les appellent plûtôt *Pupitres*, que Jubez ou Tribunes ; à cauſe des *Pupitres* ou *Lutrins* qui y ſont placez, pour porter les Livres où on lit, & où l'on chante. Les Latins leur ont encore donné d'autres noms, qui ſont rapportez dans ce Livre, * avec leur origine.

1. Les

* *Pag.* 3, 4.

2. Les anciens Jubez n'avoient pas tous la même situation, qu'ont aujourd'hui les chaires à prêcher, dans les Eglises des Latins; ils avoient sept ou huit situations differentes, sur quoi on peut consulter l'Auteur. *

2. Il y a des Jubez de differentes matiéres, & de diverses formes; les uns ont quatre escaliers, les autres deux, & les autres un. Pour être réguliers ils en doivent avoir deux, l'un tourné vers l'Orient, & l'autre vers l'Occident, pour les raisons qu'on en rapporte. † Le nombre de leurs portes a aussi été different, comme celui des Autels, des Couronnes, des Croix, & des Lutrins.

3. On faisoit plus de vint fonctions Ecclesiastiques dans les Jubez, comme d'y prêcher, d'y publier les jeunes, les veilles & les fêtes; d'y lire les *lettres de paix* ou de *Communion*, & les Actes des Martyrs; d'y publier les nouveaux miracles, les nouveaux baptisez, & les nouveaux convertis; d'y dénoncer les excommuniez, & y fulminer les excommunications; d'y réciter les priéres pour tous les états de l'Eglise, pour tous les fideles en géneral, ou pour quelques uns en particulier; d'y lire les Diptyques; d'y avertir

* *Pag. 6.* † *Pag. 273.*

tir d'approcher de la Table Eucharistique; de s'y justifier sur des faits importans; d'y faire quelquefois la Paix; d'y publier l'Election & l'Intronisation des Evêques, ou l'installation des Archevêques; d'y couronner les Empereurs d'Orient, & les Rois de France. Ils servoient à marquer la place des Pénitens publics du 3. & du 4. dégré; & on y donnoit l'absolution le Mécredi des Cendres, & le Jeudi Saint. Les Chantres y chantoient, & les Lecteurs y lisoient l'Ecriture Sainte, &c.

M. Thiers prouve tous ces Articles, dans autant de Chapitres particuliers, par diverses autoritez. Il les confirme, même * par deux autres sortes de preuves, dont il appelle les unes des preuves *muettes*, & les autres des preuves *parlantes*. Les premieres sont celles qu'il tire des Jubez mêmes, quoi qu'ils soient renversez; car, dit-il, il est „ certain qu'ils n'ont pas été mis dans „ les Eglises sans dessein; n'y aiant rien „ dans les Eglises, qui n'ait sa fin & „ son usage. Les murailles y sont, pour „ les clôrre; les colomnes, pour les soûtenir; les fenêtres, pour les éclairer; „ les portes, pour y entrer & pour en „ sortir; les Autels, pour y offrir le „ sa-

* *Pag.* 209.

„pas qu'il le voie des yeux de la foi, „qui percent à travers les Jubez les „plus grands, les plus massifs, & les „plus épais ? M. le Curé de Champrond n'a garde de tomber dans ce „relâchement, croiant * que l'intention de l'Eglise aiant toûjours été „que les Fideles communiassent à la „Messe, avant la Post-communion, „on ne devroit leur administrer l'Eucharistie qu'en ce temps-là ; & que „c'est contrevenir notablement aux „sacrées cérémonies de l'Eglise, que „de communier avant ou après la Messe. Ainsi parce que l'entrée du Chœur „étoit défenduë aux Laïques, on devroit, selon lui, maintenir cette défense. Puisque, selon l'ancienne *Discipline*, les hommes étoient séparez „des femmes dans les Eglises ; tout „en iroit mieux, si l'on pouvoit rétablir „cet ordre, comme fit *S. Charles Borromée*, dans les principales Eglises de „Milan. Puisque les femmes ne doivent pas non plus entrer dans le „Chœur des Eglises, non pas même „pour y faire leurs offrandes ; puisque „les hommes n'y entroient pas autrefois, pour cela ; les Prêtres n'agiroient que selon l'Esprit des SS. Canons, si lors qu'elles ont des offran-

„des

* *Pag.* 228.

„ des à faire à l'Autel, ils les alloient
„ recevoir au haut de la Nef.

C'eſt ſur ce principe qu'il approuve * la fermeté de S. Auguſtin, qui ne voulut pas changer un mot des Pſeaumes, qu'on liſoit publiquement dans l'Egliſe d'Afrique, dans ce texte du Pſ. CXXXI. *Super ipſum autem floriet ſanctificatio mea*, au lieu qu'il y a dans la Vulgate : *Super ipſum autem efflorebit* &c. Il reconnoiſſoit fort bien que c'étoit un ſoléciſme que *floriet*, mais il laiſſa ce mot, parce qu'on avoit accoûtumé de le chanter, tant il étoit zelé pour les vieilles coûtumes!

Les principales Egliſes de Rome, comme *S. Pierre*, *S. Jean de Latran*, Sainte *Marie Majeure*, &c. ont tant eu d'égards pour les anciens uſages, qu'on n'y a point voulu recevoir les Hymnes nouveaux, que le Pape Urbain VIII. a fait réformer par trois Jeſuïtes, *Famian Strada*, *Tarquin Galluci*, & *Jerôme Petrucci*. Le Cardinal *Baronius* dit une choſe fort remarquable, touchant le Symbole de Nicée, à ce ſujet. C'étoit un ancien uſage de l'Egliſe Romaine de ne point chanter ce Symbole à la Meſſe, avant l'an MXIV. ſelon la remarque de *Bernon* Abbé de *Reichenour*, ou *d'Auge la Riche*, dans

* *Pag.* 259.

le Diocése de *Constance* en *Suisse*. L'Empereur Henri I. demandant la raison de cet usage à quelques Prêtres, ils répondirent que c'étoit parce que l'Eglise Romaine n'avoit été infectée d'aucune héresie ; & que ce Symbole n'étoit nécessaire qu'à ceux, qui avoient eû des sentimens contraires à sa doctrine. L'Empereur n'étant pas satisfait de cette réponse, fit tant d'instances auprès de Benoît VIII. qu'il obtint enfin de lui qu'on chanteroit ce Symbole, aux Messes publiques & solemnelles. Baronius, ni M. Thiers ne blâment ni la condescendance de Benoît, ni l'empressement de Henri; mais ils ne sauroient s'empêcher de dire, *qu'ils auroient bien mieux aimé qu'on s'en fût tenu à la vénerable antiquité, que d'avoir déféré à la nouveauté.* Le malheur est que si l'on remontoit jusqu'aux Apôtres, ce ne seroit pas seulement les Lutrins, qu'il faudroit changer, mais bien d'autres dogmes & d'autres pratiques plus importantes.

On ennuieroit les Lecteurs, que de rapporter toutes les Cérémonies & les mysteres, qui se trouvent supprimez en détruisant les Jubez ; on les peut lire, si l'on veut, dans l'Ouvrage * même ; mais

* *Pag.* 262.

mais en voici un trop particulier, pour le passer sous silence. Le Sou-diacre, qui va devant le Diacre au Jubé, porte un coussin garni de plume molle, pour mettre sous l'Evangile tandis que le „ Diacre le chante. Ce coussin, dit „ Jean *d'Avranches*, représente la Loi „ qui a precedé l'Evangile; les plumes „ du coussin, qui sont cachées de la „ couverture, représentent les mystes „ res qui étoient renfermez dans la Loi; „ & la legereté des plumes signifie que „ les préceptes de la Loi ancienne sont „ legers, en comparaison de ceux de la „ Loi nouvelle. Car dans l'ancienne il „ étoit dit simplement: *vous ne tuerez* „ *point*; mais il est dit dans la nouvel- „ le: *quiconque se mettra en colére con-* „ *tre son frere, méritera d'être condam-* „ *né par le jugement.*

Mais aprés tout, on veut bien rentrer en grace avec les Ambonoclastes, en les assurant que quelque grande que soit leur faute, elle n'est pas irréparable. Ils n'ont qu'à rétablir les Jubez, & on les assûre que l'Eglise sera édifiée, pourvu néanmoins qu'ils ne se contentent pas d'en faire de portatifs & à roulettes, comme il y en a dans *S. Jean de Latran*, & dans quelques Eglises de Flandre. On veut bien, pour remedier à l'obscurité du Choeur, qui

sert de prétexte à ceux qui les veulent abolir, qu'ils en rétablissent de maniére que tout le dessous soit à claire voie, & soûtenu de colomnes; que la clôture, ou l'appui, ne soit qu'une balustrade ; & qu'aux deux extremitez, il y ait un escalier double percé à jour. Les Eglises n'en seront guéres plus obscures, & on verra de la Nef ce qui se fera dans le Choeur & à l'Autel.

Les Ambonoclastes diront sans doute, que ces Jubez ne représenteroient que fort imparfaitement la pierre qui fut mise à l'entrée du sepulcre de Jesus-Christ, qui est le mystere des anciens Jubez; mais à cela près, ce seront toûjours des Jubez.

III. La derniére de ces Dissertations, où l'on examine *s'il est plus à propos que le Chœur des Eglises soit fermé de murailles, que de balustres?* quoi que beaucoup plus courte, que la précedente renferme presqu'autant d'Articles.

1. Le Choeur des Eglises Chrétiennes n'étoit pas séparé de la Nef au commencement, puisque les Fideles s'assembloient dans des maisons particuliéres. Il ne semble pas même qu'il le fut du temps de l'Auteur des Constitutions Apostoliques, qui est le premier

mier qui ait laissé la description des Eglises des premiers siécles. Car voi-
„ ci ce qu'il en dit : Que l'Eglise soit
„ longue comme un navire ; qu'elle
„ soit tournée vers l'Orient, aussi bien
„ que les deux Sacristies qu'elle doit a-
„ voir, l'une à droit, & l'autre à gau-
„ che. Que la chaire Episcopale soit
„ au milieu ; que les Prêtres soient as-
„ sis des deux côtez de l'Evêque ;
„ que les Diacres demeurent debout,
„ afin d'être toûjours prêts à marcher.
„ Leur soin doit être de faire placer les
„ Laïques en leur rang & honnête-
„ ment, en sorte que les hommes soient
„ séparez des femmes. Le Lecteur é-
„ tant dans un lieu élevé, entre les uns
„ & les autres, doit lire les Livres de
„ Moïse, &c. le Diacre ou le Prêtre
„ les Evangiles ; & tandis qu'il les lit,
„ les autres Prêtres, ou les autres Dia-
„ cres, & tout le peuple doivent se
„ tenir debout, & dans un profond si-
„ lence, &c. Que les Portiers gardent
„ les avenuës de l'endroit, où les hom-
„ mes sont placez ; & que les Diaco-
„ nisses en fassent autant à l'égard des
„ femmes &c. Ceux qui ne seront pas
„ dans leurs places, seront repris par
„ le Diacre, & obligez de s'y ran-
„ ger &c. Les plus jeunes doivent être
„ séparez des vieux, les peres & les

„ me-

„ méres doivent tenir leurs enfans de-
„ bout auprès d'eux. Les jeunes filles
„ doivent être à part, si le lieu le per-
„ met ; autrement elles doivent être
„ derriére les femmes mariées. Les
„ femmes mariées, & qui ont des en-
„ fans, doivent aussi être séparées. Les
„ Vierges, les Veuves, & les vieilles
„ femmes doivent être les premiéres de
„ toutes. Il faut que le Diacre distri-
„ bue les places, afin que tous ceux
„ qui entrent se placent, selon leur
„ rang, &c.

On voit bien par là, que les places des Ecclesiastiques étoient séparées de celles des Laïques ; mais on ne voit pas si c'étoit par des murailles d'appui, par des tapisseries, par des *balustrades*, ou par des voiles ; comme le Choeur de quelques Eglises le fut de la Nef, depuis Constantin, par des balustres, où il y avoit trois portes, ou une seule, vis à vis de l'Autel. Quoi qu'il en soit, lorsque le Prêtre étoit entré à l'Autel, on fermoit ces portes, jusqu'à ce qu'il eût achevé la consecration des mysteres.

2. Dans les Eglises d'Orient, on mettoit ordinairement des voiles devant les portes du Choeur ; pour marquer la nuit, qui préceda la trahison de Judas. Mais il n'est pas croiable

que

que le Chœur ait été fermé de murailles, pour procurer du respect aux SS. Mysteres ; puis que depuis l'Empire de Constantin & plus de six-cens ans aprés, il n'étoit fermé que de balustres ; & qu'alors on avoit plus de vénération pour les Mysteres, qu'on n'en a eû depuis : comme on le peut voir par la discipline, que l'on gardoit envers les Catechuménes, les Energuménes, & les Pénitens des trois premiers degrez, qu'on mettoit hors de l'Eglise, avant que les Fideles communiassent.

Il n'est pas vrai-semblable non plus que le Chœur ait été clos de murailles ou de voiles, pour empêcher que les Ecclesiastiques, & les Laïques ne se vissent ; puis qu'il n'étoit fermé que de balustres, plus de sept à huit cens ans aprés l'Empire de Constantin ; quoi qu'il eût du l'être dès lors de quelque paroi, si cette raison avoit lieu.

3. Il semble donc qu'il n'a été fermé de murailles, que depuis la multiplication des Offices divins ; afin que les Ecclesiastiques & les Religieux fussent moins exposez aux injures de l'air ; c'est à dire, depuis le XII. siécle, où les Ecclesiastiques étant obligez de demeurer longtemps au Chœur, ils ne pouvoient mieux se munir contre la ri-

gueur des saisons, qu'en se renfermant dans des murailles.

4. En effet les Offices, qu'on appelle extraordinaires, n'ont été établis que depuis ce temps-là, sur tout celui de la Vierge, celui des Morts, les Messes votives, les Fêtes particuliéres, celles des Confréries, les sept Pseaumes pénitentiaux, & les quinze Pseaumes Graduels. L'Office de la Vierge ne fut établi par Urbain *II.* dans le Concile de *Clermont*, que l'an 495. pour l'heureux succès d'une guerre sainte, selon les Historiens que l'Auteur cite; * quoi que quelques autres, n'en attribuënt la premiére Institution qu'à *Pierre Damien*. Mais il se disoit en Orient & en Occident, plus de trois siécles avant ce Cardinal, puis que *Jean de Damas*, qui vivoit l'an 728. le chantoit tous les jours; que *Pierre Diacre* du *Mont-Cassin*, assure que *Gregoire* II. qui florissoit en 715. en a été l'instituteur; & qu'enfin le Pape *Zacharie*, qui lui succeda après Gregoire III. obligea les Moines du *Mont-Cassin* de le chanter pendant toute l'année, après l'Office ordinaire prescrit par la Régle de *S. Benoît*. Au reste cette pratique étoit particuliére à cette Abbaïe, & l'ordre de *Cisteaux*, dont

* *Pag.* 23.

dont tous les Monasteres sont sous la protection de la Vierge, ne connoissoit pas encore cet Office en 1188. puis qu'il n'en est rien dit dans ses Us, qui furent écrits cette année.

5. On ne sait pas au vrai quel est l'Auteur de l'Office des Morts, ni depuis quel temps il est devenu si fréquent dans l'Eglise Latine. M. Thiers demeure d'accord * qu'aucune raison n'oblige à croire qu'il ait pour Auteur, ni *Origene*, ni S. *Ambroise*, ni S. *Augustin*, ni *Fortunat* Archevêque de *Treves*, comme quelques Ecrivains Ecclesiastiques se le sont imaginez. Quoi qu'il en soit, il ne s'est multiplié que depuis que les fondations pour les morts sont devenuës si communes; c'est à dire, depuis le XII. siécle, que les Eglises s'en sont trouvées si fort chargées, qu'elles ont été obligées d'en procurer la réduction. Cela a fait dire, à M. Bourdoise, dans son *Idée* d'un bon Ecclesiastique: *Si j'avois moien de faire quelque fondation, j'en ferois une pour abolir la plûpart des fondations; tant elles sont indiscretement faites, & qu'elles sont cause de la damnation de quantité de Prêtres, qui les acquitent très-miserablement.* Il disoit en-

X 5 core

* P. 13. 25.

core en riant des Ecclesiastiques qui n'assistent aux Offices divins, que quand il y a quelque chose à gagner, que le Dieu Teston étoit leur Dieu, *Deus Testonus est Deus eorum*. Ceux qui voudront s'instruire à fond des défauts, qui se trouvent dans ces fondations, peuvent consulter l'Auteur dans sa Dissertation *des Porches des Eglises*. Chap. XIV. dans le Factum qu'il opposa au *Chapitre de Chartres* sur le même sujet, l'an 1680. Chap. X, XI, XII, XIII & XIV. & dans son livre contre *l'exposition frequente du S. Sacrement de l'Autel*, Liv. III. Chap. XX.

6. Les Messes votives sont environ du XII. siécle aussi bien que les Fondations des Obits. On les réduisit, dans le Chapitre Géneral de Cisteaux en 1192; mais les Religieux Mandians, qui vinrent sur la fin de ce siécle, ne se mirent pas en peine de cette réduction, & ne firent nulle difficulté de se charger de Messes votives & d'Obits; quoique S. François les eût exhortez *de ne dire qu'une seule Messe par jour, selon l'usage de la S. Eglise Romaine dans un même Convent*, dans la pensée qu'une seule Messe étoit capable de remplir le Ciel & la terre: *Unde dicebat quod una Missa cœlum & terram implebat.*

7. Les

7. Les Fêtes particuliéres, qu'une dévotion peu conforme à l'esprit de l'Eglise s'est appropriée, ont succédé aux fondations des Messes votives & des obits, n'aiant pas plus de c c c. ans d'antiquité. *Nicolas* de *Clemangis* Archidiacre de *Bayeux*, qui vivoit en 1420. „ fit un livre exprês contre cette nou„ veauté, où il se plaint qu'on chasse „ Dieu de sa place, par ce moien; „ pour y mettre des Saints, qu'on ne „ fait point de Lectures de l'Ecriture „ Sainte, &c. & qu'il n'y a rien de plus „ inconstant, de plus léger, de plus „ honteux, ni de plus ridicule, que „ de changer ainsi tous les jours ses u„ sages, & ses pratiques ordinaires, „ & d'alterer sa régle par une nou„ velle régle, ou plûtôt par une nou„ velle irrégularité. Comme M. Thiers ne parle qu'en passant de cette innovation, parce qu'il en a traité à fonds dans son Livre *de Festorum dierum imminutione*, où il prouve qu'on en dévroit abolir un grand nombre, on y peut voir ses raisons.

8. Les Confréries & leurs Offices; érigez *pour honorer Dieu, la S. Vierge, & les autres Saints; & pour le soulagement des pauvres*, sont venus environ dans le même temps que les Fêtes particuliéres; & si la pieté a eû quelque

part à leur établissement, l'interêt n'en a guéres moins eu dans la suite.

9. Les 15. Pseaumes Graduels, & les 7. Penitentiaux, ceux-là pour être dits tous les Mécredis, & ceux ci tous les Vendredis du Carême, par dévotion seulement, & sans aucune obligation, sont encore d'une date plus fraîche, & n'ont été géneralement reçus, que sous le Pontificat de Pie V. Ainsi ce n'est point leur institution, *qui* a donné lieu de clorre de murailles le Chœur des Eglises, qui l'étoit longtemps auparavant en bien des lieux. Mais comme la multitude des Offices en a été le principal motif, M. Thiers croit qu'il l'étoit dans quelques unes avant le XII. siécle, principalement où il y avoit *Laus perennis*; c'est à dire, où l'on chantoit les loüanges de Dieu le jour & la nuit sans discontinuër, comme dans l'ordre des *Acémetes*, ou des Religieux qui ne dormoient point; parce qu'étant divisez en plusieurs bandes, ils se succedoient les uns aux autres à la Psalmodie, sur la fin du IV. siécle.

Mais la multiplication des Offices divins, qui avoit donné lieu aux clôtures de murailles autour du Chœur, n'a pas empêché qu'on ne les ait renversées de nos jours en plusieurs Egli-

ses;

ſes ; pour ſubſtituer en leur place des baluſtrades à claire voie, qui ſont plus conformes à l'Antiquité, mais qui rendent les Eccleſiaſtiques & les Religieux moins attentifs à leur ſervice, & les Laïques plus diſtraits ; les premiers precipitant les Offices divins, pour ſe délivrer promptement des incommoditez du froid ou du chaud, & les derniers s'arrêtant à regarder ce qui ſe paſſe dans le Chœur.

Au reſte M. Thiers a fait pluſieurs autres Livres, pour reformer divers abus, qui ſe ſont établis dans l'Egliſe Latine. On indiquera les principaux de ces Livres, qui ſont venus à nôtre connoiſſance.

1. Il publia le premier à Lion en 1668, qui eſt intitulé, *de feſtorum dierum imminutione*, un peu après que les Evêques de France, ſuivant l'intention du Roi, eurent retranché pluſieurs Fêtes dans leurs Egliſes. Il eſt vrai que ce Livre fut cenſuré à Rome, par la Congregation de l'Indice, néanmoins avec cette modification, *donec corrigatur*. A bien peſer cette cenſure, elle ne lui fait aucun deſhonneur, ni aucun préjudice à ſon Livre. Les Cenſeurs Ultramontains rendent rarement raiſon de leurs cenſures ; cependant le *Cardinal Bona* aſſura l'Auteur par Let-

tres, qu'elle n'étoit fondée que sur le trop de pouvoir que ce Livre donne aux Evêques de retrancher les Fêtes; ce qui n'est d'aucune considération en France, où l'on a meilleure opinion de l'autorité des Evêques qu'à Rome.

2. Le second Ouvrage de cet Auteur intitulé *du Paraclet*, est accompagné d'une Epitre dédicatoire; dans laquelle il fait voir que le nom *d'Uriel*, que l'on prend pour celui d'un Ange, que quelques anciens Hérétiques ont invoqué, est le nom d'un Démon; ce qu'il confirme par l'autorité d'un Concile d'Orleans, & de plusieurs Peres, & Docteurs.

3. Le troisiéme intitulé, *Traité de l'exposition du S. Sacrement de l'Autel*, publié à Paris, en 1673. découvre plusieurs abus, qui se sont introduits dans l'exposition, & dans les Processions du Sacrement de l'Eucharistie &c. Les ennemis de M. Thiers lui ont reproché, que ce Livre avoit été supprimé à Paris; mais il a fait voir dans son *Factum contre le Chapitre de Chartres*, que ce reproche est mal fondé, qu'à la verité l'Epitre dedicatoire qui étoit adressée à l'Archevêque de Paris, a été supprimée & la vente arrêtée quelque temps; mais uniquement pour

punir

punir le Libraire, à qui l'Archevêque avoit demandé qu'il differât de trois jours la publication de ce Traité, & qui, après l'avoir promis, le fit afficher dès le lendemain, en y retranchant seulement l'Epître dédicatoire. Outre le retardement de la vente du livre, le Libraire fut mis en prison, sur les plaintes que l'Archevêque en porta au Roi. Mais le bruit de cet emprisonnement, qui ne dura qu'un jour, fit que le Livre ne s'en vendit que mieux.

4. Le quatriéme intitulé, *de stolâ in Archidiaconorum visitationibus gestandâ à Parocis*, fut imprimé à Paris en 1674. Ce Livre contient diverses instructions touchant le devoir, la Jurisdiction, & les visites des Archidiacres; pour montrer l'injustice de leurs prétensions, sur quelques droits des Evêques & des Curez.

5. En 1678. M. Thiers fit imprimer à Orleans une *Dissertation sur les Porches des Eglises*, où il fait voir les divers usages auxquels ils sont destinez, & qu'il n'est pas permis d'y vendre aucunes marchandises; non pas même des Chemises de Chartres, des Chappelets, des Medailles, des Croix, des *Agnus Dei*, des Scapulaires, des Images, des Cordons de S. François, des Livres

vres de Prieres, des Ceintures de S. Augustin, de Sainte Monique, de Sainte Marguerite, de Saint François de Paule &c.

Si on avoit donné à nôtre Auteur quelque chagrin sur ses Ouvrages précedens, il pouvoit bien s'attendre à en recevoir sur ce dernier; qui condamne la conduite de plusieurs Ecclesiastiques, & particuliérement des Chanoines de divers Chapitres. *En* effet celui de *Chartres* s'y trouvant interessé, parce qu'il vouloit maintenir deux jeunes vendeuses de Chemises de Chartres & de Chappellets, sous les Porches de l'Eglise, fit assigner M. Thiers en réparation d'injure devant l'Official de Chartres qui est de son corps. Mais l'intimé aiant demandé son renvoi au Parlement, où il étoit intervenant, en la cause de M M. de *Leris*, & le *Feron* contre le Chapitre de Chartres pour le même effet, l'Official se déporta de la connoissance de cette affaire; cependant le Promoteur de l'Officialité la retint, ce qui obligea l'intimé d'appeller de son Ordonnance, tant comme d'abus, que comme de Juge incompetent.

Pour justifier cet Appel & pour instruire le Parlement, les Parties pu-

bli-

blierent diverses instructions, & *Factums*; & comme la chaleur du Procès fait souvent incidenter, on n'y manqua pas dans celui-ci. Les Chanoines chargerent M. Thiers de divers reproches, comme de vouloir abolir l'usage des Chappelets, & les Fondations reçuës par le Chapitre de Chartres; d'avoir calomnié & injurié ces Chanoines, en divers endroits de son Livre; & de les vouloir faire passer pour des personnes, qui ont violé les Régles de la Discipline Ecclesiastique. M. Thiers n'oublia pas non plus à répondre à tous ces Chefs d'accusation, en déclarant qu'il n'avoit point parlé d'abolir l'usage des Chappelets; qu'il s'étoit contenté de dire, que l'invention en étoit assez nouvelle; qu'à l'égard des Fondations reçuës dans le Chapitre de Chartres, bien loin de les approuver, il trouvoit qu'elles n'étoient conformes ni à l'esprit, ni aux régles de l'Eglise, ce qu'il prouvoit par plusieurs autoritez; qu'il n'avoit dit des Chanoines de Rheims que des veritez qui leur avoient été reprochées plusieurs fois, sans qu'ils se fussent corrigez; & que c'étoit ce qui l'obligeoit à les conjurer de remedier incessamment à 24. grands abus, qu'ils commettoient contre la Discipline Eccle-
sia-

fiastique, & dont il fait le dénombrement dans les derniers Chapitres du *Factum contre le Chapitre de Chartres.*

6. Il publia à Paris, l'année suivante, un autre Livre intitulé : *l'Avocat des Pauvres*, qui fait voir l'obligation qu'ont les Beneficiers de faire un bon usage des biens de l'Eglise, qu'ils possedent, & d'en assister les Pauvres ; au lieu d'en enrichir leurs parens, ou même de les consumer dans la débauche & dans le luxe.

7. La même année il donna au public, dans le même lieu, un *Traité des superstitions selon l'Ecriture Sainte, les Decrets des Conciles & les sentimens des S. S. Péres, & des Théologiens*, où il découvre & réfute plusieurs Superstitions qui gâtent l'esprit des Chrétiens ; non seulement dans la Societé civile, mais aussi dans la Religion.

8. On a vu aussi un Livre du même Auteur touchant *les Jeux*, imprimé à Paris en 1686. où il fait voir à quels Jeux un Chrétien se peut divertir innocemment, & quels divertissemens sont criminels, particuliérement à l'égard des Ecclesiastiques. Toutes ces piéces sont *in* 12.

X V.

XIV.

1. *La* MONARCHIE UNIVERSELLE *de* LOUIS XIV. *traduite de l'Italien de* M. LETI. Par. I. *Où l'on montre en quoi consiste cette Monarchie ; par quels moiens elle s'est établie ; la nécessité de la détruire ; comment elle peut être détruite ; les malheurs dans lesquels l'Europe tomberoit, si on ne le faisoit au plûtôt : les moiens dont ce Monarque se sert, pour défendre & pour attaquer ; la différence que l'on doit mettre entre la Couronne de France, & la Monarchie de Louïs* XIV ; *& par quelles raisons on doit conserver l'une, & détruire l'autre. in* 12. A Amsterdam 1689. pagg. 504.

ON n'avoit jusqu'à présent mis dans cette *Bibliotheque* aucun Livre, qui attaquât directement les interêts de quelque Puissance que ce fût. Mais étant aujourd'hui en guerre contre la Monarchie, dont on parle dans ce Livre, & l'Auteur y aiant mis son nom ; on a cru qu'il étoit permis de rapporter, au moins historiquement, une partie de ce qu'il dit

dit contre elle. D'ailleurs on ne peut pas faire passer cet Ouvrage pour une Satire, telles que sont une infinité de livrets, que l'on voit paroître par tout; parce que l'Auteur n'y avance aucun fait qui ne soit de notorieté publique, ou qu'il ne s'offre de prouver, s'il en étoit besoin. En effet on trouvera, qu'excepté ceux qui ont interêt à nier ce qu'il en dit, tout le reste de l'Europe en convient.

Avant que de venir à l'Ouvrage même, on doit avertir ceux qui ne l'auront pas encore vu, qu'il y a ici trois Préfaces; dans la premiére desquelles l'Auteur promet au Public de lui donner, de six en six mois, un Volume, sur ce qui arrivera dans l'Europe. *Personne* ne desapprouvera sans doute qu'il prenne un terme comme celui-là, avant que de parler de ce qui sera arrivé; dans un temps ou l'on voit une infinité de mauvais Politiques, qui raisonnent à perte de vuë sur les Gazettes, avant que d'être assurez si elles rapportent la verité.

Dans la seconde Préface, M. Leti rend raison de sa conduite, à l'égard de la France, dont il avoit soûtenu l'honneur & les interêts pendant longtemps, & dont il attaque aujourd'hui les prétensions injustes; en faisant voir à tou-

à toutes les Puissances de l'Europe, que leur conservation demande nécessairement qu'elles s'opposent à sa grandeur excessive. La persécution que les mauvais Conseillers de la France ont excitée contre une partie de ses meilleurs sujets, à cause de la Religion; & la maniére violente, dont ils lui ont fait déclarer la guerre à Messieurs les Etats Géneraux des Provinces Unies, sans aucun prétexte plausible; sont les deux principales raisons, qui ont porté l'Auteur à publier un livre exprès, pour faire remarquer à toute l'Europe le danger éminent où elle est, si elle ne s'oppose à une Puissance, dont les Flateurs ne reconnoissent plus de fidelité dans les Traitez, & ne mettent plus de bornes à leur ambition. On trouvera encore dans la même Préface quelques Eclaircissemens, qu'il est bon de parcourir, avant que de lire ce Livre.

On ne fera pas mal non plus de lire la troisiéme Préface, qui est du Traducteur, où non seulement il rend raison de sa Version; mais encore donne, en peu de mots, une idée générale de tout l'Ouvrage.

1. Pour en parler plus en détail, * l'Auteur après avoir remarqué que l'Eu-

* Liv. I.

tuer; vous ne deviez de vôtre côté que vous dispofer à lui ôter la vie, quand le temps en feroit venu. On peut voir là deffus *Grotius* des *Droits de la Guerre & de la Paix.* Liv. II. Ch. I. § v. dont le Sr. *van Someren*, vient de donner au public une Edition plus correcte que les précedentes.

M. Leti fait auffi voir qu'il y a plufieurs années que la France tient la Cour de Rome, comme en efclavage: & ne laiffe pas de s'en plaindre, comme fi le Pape avoit tort de n'être pas fon Vaffal. La France fe plaint auffi des Etats Géneraux, qui ont néanmoins empêché, contre leurs propres interêts, une guerre qu'on lui vouloit faire; feulement parce qu'ils ne fe font pas voulu faire un honneur de fe foumettre à toutes fes volontez.

Cette conduite devroit enfin réveiller les Princes de l'Europe, qui peuvent voir par là que les Miniftres de la France ne les regardent plus comme des Puiffances indépendantes; puis qu'ils fuppofent qu'ils ont droit de déclarer la guerre à celles, qui ofent réfifter à leurs defirs. L'Auteur prend ici occafion de repréfenter la grande puiffance de cette Couronne, fans l'extenuër; afin que l'on puiffe prendre des mefures affurées, pour la réduire

duire dans ses anciennes bornes. Il fait voir aussi que l'occasion ne fut jamais plus favorable, que dans un temps où l'Angleterre est prête d'agir contre elle, & en état de délivrer l'Europe de l'esclavage où elle commençoit de tomber, si l'Allemagne fait de son côté ce qu'elle est obligée de faire, & par honneur & par interêt.

3. On voit encore plus au * long, dans le troisiéme Livre, la nécessité où l'Allemagne est aujourd'hui de faire un génereux effort pour sa délivrance; si elle ne veut se résoudre à gemir pour jamais, sous le joug de la Monarchie Françoise. L'Auteur reproche ici, & en plusieurs autres endroits de cet Ouvrage, aux ennemis de cette Puissance, de n'avoir emploié que des paroles, ou des forces peu considerables contre elle; pendant qu'elle a tenu sur pied de grandes armées, & enlevé quantité de places à ses voisins, qu'elle a contraints par la terreur de ses armes à accepter la paix, à des conditions desavantageuses pour eux.

M. Leti propose, pour exemples, aux Princes d'Allemagne, feu M. l'Electeur de Brandebourg, & S. A. E. d'aujourd'hui, dont le premier a toûjours agi avec beaucoup de prompti-

* *L. III. pag.* 259.

tude contre les ennemis de l'Empire & contre les siens en particulier, & le second fait à présent la guerre à la France. Pour exciter davantage les Allemands à se défendre, il leur fait voir que leurs forces sont plus grandes, que celles de leur Ennemi, pourvu qu'elles soient unies. Ils peuvent, selon lui, former dans un besoin une armée de quarante-cinq mille Gentils-hommes.

Que s'ils étoient assez simples, pour se laisser amuser par l'apparence d'une paix, l'Auteur fait voir qu'ils s'exposeroient à être trompez, sans mériter qu'on plaignit leur malheur, parce que la conduite de la France, à l'égard des Traitez, leur doit déja être assez connuë. Ils doivent savoir qu'elle ne les garde, qu'autant qu'ils lui sont avantageux ; & qu'elle ne manque jamais de les rompre, quand elle le peut faire impunément, & y gagner quelque chose. M. Leti montre en même temps les grands avantages, qu'elle a tirez des Traitez qu'elle a faits ; dans quel danger elle a mis tous ses voisins ; & les maux qui menacent de ce côté-là ceux qui en semblent être les plus éloignez. Il fait en même temps diverses réflexions sur la révolution d'Angleterre, ausquelles on ne s'arrêtera pas par-

parce qu'il en doit parler dans son troisiéme Tome. Enfin il montre quelle seroit l'illusion de ceux qui s'imagineroient que le Ciel devroit s'armer pour eux contre la France, & la détruire à leurs yeux, sans qu'ils s'en mêlassent. Il faut suivre à cet égard le conseil que donnent, pour les œuvres de pieté, ceux qui s'appellent eux mêmes *les Défenseurs de la Grace*; c'est que chacun doit agir, comme si Dieu ne s'en devoit point mêler, & aprés avoir tout fait, attribuër tout à la Grace. Il sera temps de reconnoître les soins de la Providence, dans la conservation de la liberté de l'Europe, lorsque l'on aura ôté à la France ce qu'elle a pris aux autres; parce que la Providence n'agira pas autrement en ceci, qu'en favorisant les efforts que l'on fera pour secouër le joug, auquel une grande partie de l'Europe est déja soumise.

4. Pour forcer les plus opiniâtres de se rendre, l'Auteur * repasse encore au commencement du quatriéme Livre la conduite de la France dans l'affaire du Duc de Crequi à Rome, & à l'égard de Pignerol, d'Orange, de la Lorraine, du Portugal, de Dunkerke, de la Suisse, de la Regale, des Franchises, & de l'Electorat de Cologne.

* *Lib. IV. p. 364.*

Il joint à cela la description des artifices, dont elle s'est servie, pour soûtenir les Protestans contre les Catholiques, & les Catholiques contre les Protestans ; sans faire de scrupule de secourir ces derniers, lors qu'elle croioit ruiner ainsi les uns par les autres, afin de profiter seule de leur foiblesse. Il retouche encore, en plus d'un endroit de ce Livre, l'abus que l'on fait des principes de la Religion Chrétienne, en se confiant à la Providence, sans prendre aucunes mesures raisonnables pour se garentir de l'esclavage. Mais ce qu'il y a de particulier, ce sont premiérement diverses réflexions sur le peu de reconnoissance que l'on a euë, depuis la mort de Henri IV. *pour* les grands services que les Réformez ont rendus à la Maison de Bourbon ; & qui, selon l'Auteur, feront naître un jour des remors dans l'ame de quelque Prince de cette Maison, lors qu'il pensera que l'on a paié, pendant deux Regnes, les services les plus signalez, de la plus noire ingratitude qui fut jamais. Non seulement on ne leur a point fait de bien, ce qui seroit seul capable de couvrir d'une infamie éternelle ceux qui en auroient usé ainsi ; mais de plus on les a traitez comme des bêtes, qui doivent suivre le chemin qu'on les for-

ce

ce de prendre, sans savoir pourquoi. On a agi à leur égard, comme si l'on supposoit que quelques Ecclesiastiques, en qui l'on ne voit aucune apparence d'amour pour la verité; mais seulement une avidité insatiable pour la tyrannie & pour les richesses, étoient un ordre superieur d'Intelligences, que leurs lumiéres, infiniment plus grandes que celles des Réformez, mettoient en droit de maltraiter, comme des Etres inferieurs, ceux qui oseroient s'opposer le moins du monde à leurs volontez.

Secondement, on verra ici l'adresse, que ces prétendus défenseurs de l'Eglise emploient parmi les Allemands, pour persuader aux simples qu'ils n'ont en vuë que de lui soumettre le plus de monde qu'il sera possible. On oppose à cela diverses raisons, qui font voir que la guerre que la France fait contre la grande Bretagne n'est qu'une guerre d'interêt; qui ne seroit pas plûtôt finie à l'avantage de la premiére, qu'elle inonderoit l'Allemagne de ses armées, & se soumettroit tout l'Empire, sans qu'on pût l'en empêcher.

Néanmoins l'Auteur fait ici une troisiéme remarque, qui est avantageuse à la France. C'est que l'on doit distinguer entre la *Couronne de France*,

& la *Monarchie Universelle*, que l'on a voulu établir depuis quarante ans. Par la Couronne de France, il entend les terres qu'elle possedoit, avant que *le* Roi d'aujourd'hui travaillât à en conquerir de nouvelles ; & par la Monarchie, celles qu'il a enlevées à ses voisins. On doit travailler à détruire la derniére, pour les raisons que l'on a indiquées, & qui sont répanduës par tout l'Ouvrage ; mais on doit, selon M. Leti, conserver la Couronne de France, soit pour les grands services qu'elle a rendus en divers temps à toutes les Puissances de l'Europe, soit pour n'en pas aggrandir trop une autre, qui pourroit abuser de ses forces, comme fait aujourd'hui la France. L'interêt géneral de l'Europe demande qu'il y ait plusieurs Puissances égales, qui se tiennent réciproquement en crainte ; & qui puissent assister les plus foibles, contre celles qui les voudroient opprimer, pour se mettre en état d'accabler ensuite les Puissances plus considerables.

z. PAR-

2 PARTIE SECONDE. *Où l'on fait des Observations particuliéres sur l'état présent des affaires de l'Europe, en ce qui concerne l'Electorat de Cologne, les Franchises de Rome, la guerre contre le Palatinat & contre la Hollande, & ce qui s'est passé depuis peu en Angleterre.* in 12. pagg. 620.

1. LE premier livre, de la seconde * Partie, commence par quelques réflexions sur les évenemens extraordinaires, qui sont arrivez en Europe depuis peu de temps ; & sur l'union qui doit être entre le Pape & l'Empereur pour se défendre contre la France, qui leur est à présent plus rédoutable que le Grand Seigneur. Après cela l'Auteur parle des soins que les Papes ont pris, pour tâcher d'introduire des Italiens dans les Bénefices d'Allemagne, & de l'adresse des Allemands, qui en feignant d'y consentir les en ont entiérement exclus. C'est qu'ils ont fait des Loix, par lesquelles personne n'y peut être admis, sans donner des preuves de Noblesse des côtez paternel & maternel, si rigoureuses, qu'aucune Maison d'Italie n'est en état de passer par un si rude examen ; n'aiant pas fait

* *Liv. I.*

difficulté de se mesallier, lors qu'elles ont rencontré des partis riches.

En suite on voit ici la maniére, dont on fait les Electeurs de Cologne, *soit* par élection, soit par postulation; les droits & les interêts du Chapitre de cette ville; & la maniére dont le Cardinal de Furstemberg est venu d'abord à être *Coadjuteur* de l'Archevêché; & en suite a été mis en élection, contre le Prince *Joseph de Baviére*. On reconnoitra, en lisant ce livre, les fautes que les Imperiaux, & le Chapitre de Cologne ont faites dans toute cette affaire; & l'adresse & la violence, dont le Roi de France s'est servi si heureusement jusqu'à présent.

Malgré les loüanges, que les Allemands donnent à *Innocent* XI; l'Auteur leur fait remarquer qu'il a fait une très-grande bréche aux Privileges du Chapitre de Cologne; ce qui donnera lieu desormais à la Cour de Rome, de prendre beaucoup plus de part dans l'Election des Princes Ecclesiastiques de l'Empire, qu'elle n'avoit pû faire jusqu'à présent. Il soûtient encore que le Pape a témoigné trop de partialité dans cette Affaire, lors qu'il a accordé au Prince de Baviére autant de dispences qu'il en a voulües, contre tous les Canons; que le S. Pere, a

feint

feint n'oser violer, quand il s'est agi du Cardinal de Furstemberg. Il a donné encore lieu de l'accuser de Simonie, en promettant aux Chanoines de Cologne, de les laisser joüir de tous les revenus de l'Archevêché pendant cinq ans, à condition qu'ils se déclarassent pour le Prince *Joseph*.

2. Le second livre, où l'Auteur commence à parler de l'affaire des Franchises, fait voir d'abord la difference que les Catholiques habiles mettent entre *le Siége Apostolique*, & la *Cour de Rome*. L'Auteur soûtient, contre le sentiment de quelques autres, que cette distinction est bien fondée. En effet le Pape faisant deux fonctions très-distinctes, l'une de Prince temporel, & l'autre de premier Evêque de l'Occident; on peut avoir à faire avec lui à l'un de ces égards, sans avoir rien à démêler avec l'autre. La Cour de Rome, qui voudroit que le respect que l'on a pour le premier Evêque de l'Europe, lui donnât lieu de consacrer ses interêts temporels, & de faire ainsi passer pour sacrilege tout ce qu'on fait contre elle, tâche de confondre ces deux égards autant qu'il lui est possible; & l'Auteur s'efforce de les distinguer, le plus clairement qu'il peut, pour l'interêt commun de l'Europe.

Il fait voir ensuite les droits que chaque Prince Catholique a dans la ville de Rome, considerée, non comme sujette du Pape dans le temporel, mais comme le siége du Conseil commun de la Chrétienté Catholique, duquel le Pape n'est que le Président & le premier membre. Il conclut de là que les Ambassadeurs, que les Princes envoient au siége Apostolique, sont à Rome comme chez eux; ce qu'on ne sauroit dire des Nonces, que cette Cour envoie dans celles des Princes, qui ne peuvent être regardées comme le sejour d'un Conseil commun à tous les Catholiques.

C'est en vertu de cela, que les Ambassadeurs ont prétendu jouïr à Rome des *Franchises économiques*, qui consistent dans l'exemption des impôts sur les marchandises & les denrées, qui se consument dans leurs maisons; & de celles *des Quartiers*, qui sont le droit d'asyle pour toutes sortes de malfaiteurs, sans que la Justice du Pape puisse s'en saisir dans les quartiers des Ambassadeurs, contre leur gré.

On voit dans le reste de ce livre, une histoire du démêlé qu'il y eut à Rome, sous *Clement* X. pour les Franchises économiques, & de la résistance du Duc d'*Estrés*, qui défendit seul jus-

jusqu'à la fin les droits des Couronnes.

3. Le troisiéme livre* contient toute l'histoire des Franchises des Quartiers, depuis leur premier établissement jusqu'aux brouilleries du *Marquis de Lavardin*. Quoi qu'il semble qu'il soit juste d'accorder aux Ambassadeurs les Franchises économiques, comme l'Auteur le fait voir ; il paroît indigne des Princes de vouloir, que leurs Ambassadeurs fassent de leurs Hôtels des asyles de brigans. Cependant la France tient opiniâtrément, pour ce dernier article ; & la Cour de Rome ne veut pas non plus relâcher le premier. L'Auteur, en faisant l'histoire des brouilleries que cette opiniâtreté réciproque a causées, y joint par tout les Actes authentiques qu'il a pu recouvrer, & les réflexions desinteressées, que la matiére même lui fournit. On ne s'y arrêtera pas, pour ne pas être trop long.

4. Le quatriéme Livre † renferme l'examen des prétentions de *Madame d'Orleans* sur les biens particuliers du Feu Electeur Palatin son Frere ; & une longue discussion de cette fâcheuse affaire, avec la conduite de la France en ce païs-là. Quoi que l'Auteur reconnoisse que Madame d'Orleans avoit

* *Liv. III. p.* 217. † *Liv. IV. p.* 383.

de justes prétentions sur les biens de sa famille, & qu'on a eu tort de tarder à lui faire raison, comme la France s'en plaint; il ne peut approuver *la* maniére inoüie dont on a traité le Palatinat, qui de l'une des plus cultivées contrées du monde est devenu en peu de mois un affreux desert, ses villes aiant été réduites en cendres & ses habitans à la mendicité. On appelle cela défendre ses Droits, & si l'on cessoit de courir un païs, où il n'y a plus rien à prendre, on appelleroit cela lui donner la paix: *Auferre, trucidare, rapere, falsis nominibus* imperium; *atque ubi solitudinem faciunt*, pacem *appellant.*

5. Après * avoir reproché à l'Allemagne, dès le commencement du dernier Livre de cette seconde Partie. qu'elle ne fait plus paroître la vigueur & la vigilance qui lui avoient aquis tant de gloire, pendant les siecles passez, l'Auteur la fait ressouvenir de l'interêt qu'elle a dans la conservation des Provinces Unies, qui, quoi que détachées du corps de l'Empire, ne laissent pas d'être son principal rempart. Il soûtient que si la France s'en rendoit maîtresse, les plus grandes Puissances d'Allemagne se verroient en peu de

* *Liv. V. p.* 480.

de temps réduites, à l'égard de la France, au même état où est aujourd'hui le Senat de la Ville de Rome, à l'égard du Pape; qui lui fait trop d'honneur de le faire asseoir à terre à ses pieds, dans les Céremonies publiques.

Quelques personnes mal-intentionnées disent, que ces Provinces conclurrent la paix à Nimegue, sans la participation des Alliez; mais outre que cela est faux, si l'on examine les choses comme l'on doit, on trouvera qu'elles ne pouvoient continuer la guerre, dont elles soûtenoient seules presque toute la dépense, sans se ruïner elles mêmes & entraîner l'Empire après elles. Ainsi en concluant la paix, Messieurs les Etats Géneraux travaillerent effectivement au bien de toute l'Europe. Ils viennent encore de faire voir qu'ils s'y interessent, autant que qui que ce soit, en hazardant tout dans l'entreprise d'Angleterre; qui en se joignant au parti le plus foible, étoit seule capable de *rompre les fers de l'Europe*, comme on l'a dit depuis longtemps; mais qui ne l'auroit jamais fait, sans le changement qui y est arrivé. C'est aux Provinces Unies, à qui cette révolution est duë; & c'est par consequent à elles, que l'on est re-

redevable de l'esperance, où l'on est aujourd'hui de voir les desseins ambitieux d'une Monarchie universelle entiérement renversez.

Mais pour n'être pas trompé dans une esperance si agréable, il faut que de tous côtez on secoure ces Provinces, qui ne sont attaquées qu'à cause qu'elles ont osé travailler à la délivrance commune, en pourvoiant à leur propre sureté. On doit donc laisser les chicaneries, que quelques uns font sur la paix de Nimegue, & sur d'autres sujets de moindre importance; puis qu'il n'y a point de milieu, qu'il faut sauver la Hollande, ou se perdre avec elle. Car enfin si la France s'en étoit mise en possession, ceux *qui* n'auroient pu l'empêcher de la prendre, l'empêcheroient encore moins de la garder; & l'on verroit dans peu d'années cette rédoutable puissance passer le Weser & l'Elbe, & porter ses conquêtes jusqu'aux frontiéres de l'Empire Ottoman. Il ne faudroit peut-être pas tant dépenser d'argent pour cela, qu'elle en dépensa dans la guerre de soixante & douze.

C'est ce que l'on pourra voir au long dans l'Auteur, qui marque en même temps les moiens que les Allemands ont de secourir la Hollande,

& la

& la maniére dont ils le doivent faire. Comme il s'agit de choses de la derniére consequence, il y revient plus d'une fois ; & son Interprete, qui en cela l'a suivi pas à pas, a profité de cet avantage du style Italien, où la régularité de l'ordre, & l'exactitude à éviter les répetitions ne sont pas des regles inviolables, comme dans le nôtre.

FIN.

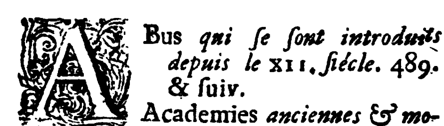


EN-

INDICE DES MATIERES

DU XIII. *TOME.*

A



B.

C.

Castes,

1 Cor.

Ecos-

E.

F.

Gan-

G

H.

I.

Li-

M.

N.

O.

P.

Tan-

T.

V.

W.

FIN.

